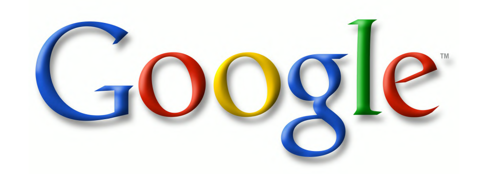








DE
L'ÉLOQUENCE
POLITIQUE.

Les formalités exigées ayant été remplies, l'auteur poursuivra les contrefacteurs suivant toute la rigueur des lois.

Cet ouvrage se trouve aussi à

Agen, chez Noubel.
Aix-la-Chapelle, Laruelle.
Angers, Fourrié-Mame.
Arras, Topino.
Bayonne, Bonzom.
Berlin, Schlesinger.
Besançon. . { Deis, Girard.
Blois, Aucher-Eloi.
Bordeaux. . { Mme Bergeret, Lawalle jeune, Melon, Coudert, Gassiot, Gayet.
Bourges, Gilles.
Breslau, [illegible].
Brest. . . . . { Le Fournier-Desp. Egasse. Michel.
Bruxelles. { Lecharlier, Demat, Stapleaux, Lacrosse.
Caen, M[illegible]lin-Lebaron.
Calais, L[illegible]
Cambrai, [illegible]d.
Chartres, [illegible]
Clermont-[illegible]nd, Thibaut.
Dijon. . . . . { [illegible]gier, [illegible]ellat, [illegible]ssa.
Dunkerque, [illegible]mer-Beauwens.
Florence. . { [illegible]tti, Lecendart-Delevoye.
Francfort, Brœnner.
Gand. . . . . { Dujardin, Houdin.
Genève. . . . { Paschoud, Manget-Cherbuliez.
Havre . . . . { Duflo, Chapelle.
Lausanne, Fischer.
Leipsick, Grieshammer.
Liége. . . . . { Desoër, Collardin.
Lille, Vanackere.
Limoges, Bargéas.
Londres. . . { Bossange, Dulau, H. Berthoud, Treuttel et Würtz.
Lorient. . . . { Caris, Fauvel.
Lyon . . . . . { Bohaire, Faverio, Maire.
Manheim, Artaria et Fontaine.
Mans, Pesche.
Marseille. . { Chardon, Maswert, Moissy, Camoin, Chaix.
Metz. . . . . { Devilly, Thiel.
Mons, Leroux.
Montpellier. { Sevalle, Gabon fils.
Moscou, Ris et Saucet.
Nancy, Vincenot.
Nantes, Busseuil.
Naples. . . . { Borel, Marotta et Vanspandoch.
Niort, Elies-Orillat.
Nîmes, Melquiond.
Orléans, Huet-Perdoux.
Rennes. . . . { Duchesne, Molliex.
Rouen . . . . { Frère, Renault, Dumaine-Vallé.
Saint-Brieux, Lemonnier.
Saint-Malo, Rottier.
Saint-Pétersbourg { C. Weyer, Saint-Florent.
Strasbourg, Levrault.
Stockholm, Cumelin.
Toulouse . . { Vieusseux, Senac.
Turin . . . . { Ch. Bocca, Pic.
Valenciennes, Lemaître.
Vienne, Shalbacher
Varsovie, Klugsberg.
Ypres, Gambart-Dujardin.

DE L'IMPRIMERIE DE PILLET AINÉ.

DE
L'ÉLOQUENCE
POLITIQUE,

ET DE SON INFLUENCE DANS LES GOUVERNEMENS POPULAIRES ET REPRÉSENTATIFS.

PAR M. P. S. LAURENTIE,

RÉPÉTITEUR A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

> Ac me quidem diù cogitantem, atio ipsa in hanc
> potissimùm sententiam ducit, ut istimem, *sapien-*
> *tiam sine eloquentiâ parum prode: civitatibus, elo-*
> *quentiam verò sine sapientiâ, nim : obesse plerum-*
> *que, prodesse numquàm.*
>
> ic. de Inv. I.



A PARIS,

CHEZ PILLET AINÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,

ÉDITEUR DE LA COLLECTION DES MŒURS FRANÇAISES,

RUE CHRISTINE, N° 5.

1819.



A MONSIEUR

L'ABBÉ JOURDAN,

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PAU.

MON CHER MAITRE,

Permettez-moi de vous offrir le premier fruit de mes travaux. Cet hommage vous est dû à bien des titres : puissiez-vous y retrouver les principes de goût et les enseignemens de morale que j'ai reçus de vous! ce sera pour moi une douce récompense; elle m'assurera les suffrages des hommes de bien.

LAURENTIE.

AVERTISSEMENT.

Je ne fais point l'histoire de l'éloquence, un pareil ouvrage serait long, il pourra être dans la suite l'objet de mes travaux. J'indique ici comment l'éloquence est dangereuse ou utile : c'est proprement une discussion de principes, établie sur des faits historiques. J'ai besoin de prévenir d'avance le public, afin qu'on ne me reproche point d'avoir négligé une foule de détails qui, bien que liés à l'étude de l'éloquence tribunitienne, n'en sont pas moins éloignés du plan que je me suis tracé.

DE
L'ÉLOQUENCE POLITIQUE
ET DE SON INFLUENCE
DANS LES GOUVERNEMENS POPULAIRES OU REPRÉSENTATIFS.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations préliminaires.

On a souvent parlé de l'influence de l'éloquence sur la destinée des empires. Souvent on a montré Démosthènes repoussant du haut de la tribune athénienne les fers qu'un roi étranger veut imposer à ses concitoyens, et Cicéron épouvantant par un discours énergique le conspirateur que les faisceaux consulaires n'avaient point effrayé; mais on aurait pu remarquer aussi combien ces grands exemples sont rares: l'antiquité nous en offre peu; les empires modernes nous en offrent encore moins, tandis qu'on voit souvent cette même éloquence s'em-

parer des esprits pour les entraîner dans l'erreur, et causer dans le monde des bouleversemens et des crimes. C'est pourquoi Cicéron n'osait décider si elle avait été plus nuisible qu'utile aux hommes et aux Etats. « Car, dit-il, si, d'un côté, je songe aux malheurs de notre république et aux bouleversemens qui ont agité les empires les plus célèbres, je vois que la plupart de ces maux ont été produits par ce qu'il y a eu d'hommes le plus éloquens. Si, de l'autre, je remonte aux premiers tems du monde, je vois des villes fondées, des guerres éteintes, des alliances formées, des amitiés consolidées par la force de la raison, mais sur-tout par la force de l'éloquence. De ces diverses considérations, je conclus *que la sagesse, sans l'éloquence, est peu utile aux empires, mais que l'éloquence sans la sagesse leur est souvent funeste; avantageuse, jamais* (1). »

Ce que Cicéron concluait avec tant de vérité, j'entreprends de le développer ici avec plus de détails. Puisque l'éloquence est destinée à jouer parmi nous le rôle qu'elle jouait autrefois dans les tribunes publiques, n'est-il pas important d'examiner comment elle peut contribuer à sauver ou à perdre les Etats?

(1) Cic., *de Inventione*.

On l'a déjà dit : les empires vivent ou meurent par les doctrines, et comme les doctrines sont proclamées par l'éloquence, il est facile de juger de son importance par rapport à l'existence des sociétés. Or, dans tous les faits historiques que je me propose de rapporter, mieux encore que dans les raisonnemens que j'aurai à développer, nous trouverons cette vérité digne d'être à jamais méditée, que l'éloquence est ennemie de la liberté des peuples, lorsqu'elle est ennemie de l'ordre et de la vertu. Cela est gravé en traits éclatans dans l'histoire des révolutions et dans les écrits de tous les philosophes; et il est sans doute déplorable qu'il faille aujourd'hui développer une doctrine qui paraît si simple et si naturelle; mais nous avons tant abusé de l'art de la parole, nous avons tellement profané ce don sublime, qu'il est, en ce moment, nécessaire de faire revivre les pensées des sages de l'antiquité, mais sur-tout de les faire revivre dans toute la pureté de leur propre expression. Car il est à remarquer que pour faire connaître les principes d'ordre et de justice éternelle, il suffit le plus souvent d'employer le langage de ces républicains souvent cités, mais dont on ignore ou dont on dénature presque toujours les opinions. De là, les

erreurs de ceux qui ne recourent point aux sources; de là, pour moi, la nécessité de proclamer la vérité sans feinte.

Le siècle s'est tellement accoutumé à l'ignorance des choses anciennes, que, s'il venait à les découvrir, il serait peut-être le premier à s'étonner de ses propres erreurs. Puisse cet écrit inspirer, au moins à quelques lecteurs, le désir d'examiner ce qu'ils ont cru sur la foi d'autrui. La liberté est aujourd'hui la passion de tous les cœurs : que la Grèce et l'Italie leur en donnent une idée juste. Les triomphes de l'éloquence semblent avoir remplacé les triomphes des armes : que les sages de Rome et d'Athènes montrent à ceux qui cherchent cette gloire, si elle ne peut pas être souvent illégitime ou criminelle. Tous les ans, une foule d'orateurs sont appelés à nos tribunes publiques : qu'ils apprennent, par l'exemple de Cicéron ou d'Aristide, à allier la justice au talent, et à défendre les intérêts de la patrie autrement que par les éclats bruyans d'une éloquence trompeuse. Il est si beau de régner sur les hommes par l'ascendant du génie, lorsqu'on ne se sert de cet ascendant que pour rendre les hommes heureux!

C'est lorsqu'elle tend à ce but que l'éloquence

mérite les hommages et les respects qu'elle nous arrache. C'est alors qu'elle mérite d'être appelée la souveraine des cœurs ; elle fait aimer sa domination, elle fait chérir ses conquêtes, et on la distingue à ses merveilles de cette autre éloquence dont les esprits dépravés se servent pour remplir le monde de calamités.

Les anciens, accoutumés à juger ces différences, et qui avaient pu apprécier les malheurs que cause l'abus de la parole, avaient défini leur orateur : *l'homme de bien, habile dans l'art de parler.* C'est cette belle définition que je rappelle ici à ceux qui sont destinés à adresser la parole aux peuples. Je la rappelle à ces jeunes Français que leur carrière peut amener un jour à la tribune. Je la rappelle même à ceux qui, ne devant jouer que le rôle modeste de spectateurs, doivent néanmoins se nourrir des principes qui leur apprendront à distinguer les discours dangereux et perfides du langage des citoyens vertueux.

Si je ne trouve pas, en effet, le mélange de ces deux qualités dans les orateurs populaires, je tremble que celui qui ne sera qu'homme de bien n'oppose une vaine résistance à la violation des lois ; je tremble que celui qui ne sera qu'habile n'abuse de son talent pour tromper,

et ne répande des erreurs pour semer le trouble plus facilement. Ce devrait être là une raison puissante de ne pas admettre le premier orateur venu à l'honneur de monter sur une tribune pour haranguer les citoyens, ou du moins de préparer d'avance le cœur et l'esprit de ceux qui peuvent un jour être appelés à cette fonction. Les jeunes Romains qui se destinaient aux affaires voyageaient long-tems en Grèce, dans cette patrie des arts, avant de paraître aux comices; mais ce n'était pas seulement pour aller chercher dans cette terre privilégiée le goût de l'atticisme et de la simplicité grecque; ils y accouraient sur-tout pour y entendre les leçons des sages, et pour y puiser les principes de la justice éternelle. Ce n'était pas non plus seulement à cet âge de l'adolescence où l'homme est à peine formé, et où il a besoin encore des leçons de l'expérience avant de se montrer sur un autre théâtre. Cicéron avait déjà paru dans la tribune aux harangues, et s'y était fait applaudir, lorsqu'il crut devoir aller respirer l'air de la Grèce, et achever de former à l'école de ses philosophes le talent sublime dont la nature l'avait doué. Peut-être est-il malheureux de citer toujours des exemples anciens; mais qui d'entre nous refuserait de se

préparer des triomphes et de la gloire par les moyens que le père de l'éloquence romaine ne dédaigna pas d'employer? Il ne nous faudra pas, comme à lui, quitter le sol qui nous vit naître; la France se glorifie encore de quelques sages, et la vertu peut encore y trouver des exemples comme le génie, malgré les calamités qui l'ont si long-tems affligée.

Qu'ainsi donc ceux qui, parmi nous, peuvent être appelés par leur naissance ou par leur fortune à discuter les intérêts de la nation, songent d'avance à se couronner des brillantes vertus qui doivent embellir le talent, et qui seules peuvent le rendre utile. On a tenté, je le sais, dans les derniers tems, de rompre cette heureuse et éternelle alliance. C'était un effet naturel des nouveaux systèmes, qui tendaient à envahir la littérature et l'éloquence, comme ils avaient envahi la philosophie. Les qualités du cœur ont été sacrifiées à ce qu'on a appelé les lumières de la raison, et tout ce qu'il y a de beau dans les arts, à tout ce qu'il y a de spéculatif dans les sciences. La nature, cette mère féconde pour tous les beaux-arts, dont la pompe inspirait au poète de si magnifiques tableaux, et à l'orateur des transports si passionnés, est devenue aride par les soins d'une philosophie

malfaisante; qui a ruiné tout ce qui pouvait agrandir l'homme et le rapprocher de son créateur.

Le cœur humain ne nourrit plus, ce semble, ces nobles sentimens, ces pensées généreuses, ce dévouement sublime, qui faisaient de l'homme presqu'un être divin. Soit qu'il fallût montrer au monde le spectacle de la vertu, soit qu'il fallût célébrer, par les charmes de la parole, ce que le courage a de plus héroïque, ce que la pitié a de plus consolant, ce que l'amour a de plus tendre, ce que le malheur a de plus sacré. A peine si les grandes émotions causées par les grandes calamités viennent effleurer la surface de notre ame. Rien ne nous touche plus, dans le monde, que cette passion désespérante qui nous montre seuls à nos propres regards, en nous isolant du reste de nos semblables. Il semble que tous les liens aient été rompus, que tous les sentimens aient été étouffés, depuis que la religion, qui consacre tous les sentimens et tous les liens, a vu renverser ses autels. L'homme étant ainsi réduit à un état d'apathie et de langueur, quelle ressource a pu rester au talent? *Les grandes pensées viennent du cœur,* disait un jeune philosophe, et lorsque le cœur n'a plus été capable de rien produire, qu'a dû de-

venir l'éloquence? Il manquait au génie ce qui seul peut le féconder ; le génie devait donc s'égarer dans des routes funestes.

Or, je ne crains pas d'attribuer ces égaremens du génie, cette perte totale du goût, à la perte plus essentielle de la morale et des principes conservateurs. La corruption du cœur entraîne la corruption de l'esprit. Les peuples sans vertus, et je pourrais dire sans croyances, finissent bientôt par être des peuples barbares. Quelques écrivains modernes ont rendu cette vérité sensible, je ne fais ici que rappeler leurs savans écrits (1). Un d'eux, profond penseur et écrivain vigoureux, en établissant que la *littérature est l'expression de la société*, n'a voulu prouver autre chose que ce que Sénèque avait déjà dit après les Grecs, savoir : que *le langage des hommes ressemble à leur vie*, et que *le style se corrompt avec la morale* (2). Quant à l'orateur, puisque la science du *vrai*, du *beau* et du *bon* est la science véritable et unique qui lui convienne, la religion seule peut lui fournir les principes fixes et éternels de cette science que les hommes cherchent en vain dans leurs spéculations métaphysiques. Chose admirable!

(1) M. de Bonald, M. de la Mennais, etc.

(2) Sén., épît. 114 et 115.

cette religion, qui n'a pour but que de nous rendre bons, agrandit notre être, et perfectionne nos talens, comme si la vertu n'était en effet autre chose que le génie. *Rien n'est beau que le vrai*, a dit Boileau. Les anciens avaient dit : *Rien n'est beau que le bon ;* et la religion est tout cela.

C'est ce sentiment dont j'aime à me remplir pour l'opposer à la mauvaise foi de ceux qui ont dit que la religion étouffait le talent en le bornant dans un petit cercle d'idées, en imposant à l'esprit de l'homme un joug pénible, et à son langage même des lois sévères qui gênent l'ardente impétuosité de ses pensées. Erreur funeste à la morale en même tems qu'au talent lui-même. Autant vaudrait dire que la vertu est incompatible avec l'éloquence, et ruiner par cette pensée désespérante l'admirable assemblage des qualités de l'esprit et du cœur qu'on recherche malgré soi dans l'orateur véritable.

Ceux qui ont voulu faire prévaloir cette singulière doctrine ont dû chercher ailleurs la source des beaux traits d'éloquence. Cette source est assez indiquée par cette phrase d'un philosophe peu connu (1), mais que je cite parce

(1) Ophelot de la Pause, mauvais traducteur de Suétone.

qu'il a rendu ici la pensée de tous les philosophes modernes.

« L'éloquence, dit-il, est, en général, l'apanage de la liberté ; on ne parle avec force que quand on pense avec audace. » C'est sans doute la première fois qu'on a invoqué l'audace de la pensée pour inspirer le talent ; néanmoins, comme cette sentence a été suivie à la lettre parmi nous, il est bon de s'y arrêter.

Et d'abord on a pensé que la liberté républicaine était la seule qui pût favoriser les élans d'un cœur généreux et d'une ame ardente. C'était là une première erreur ; elle a été quelquefois combattue, et elle a fourni des sujets de discussion aux partisans des monarchies qui ont voulu montrer la liberté à côté des trônes, lorsque les trônes sont établis sur les lois. Ces discussions étoient inutiles ; il suffisait de présenter la longue suite des écrivains illustres et inimitables qui ont pris naissance sur un sol monarchique, et qui ont pu proclamer toutes les espèces de vérités, soit qu'elles fussent sévères pour la puissance, ou rigoureuses pour le peuple. Que si l'on nie cette proposition évidente, puisqu'elle n'est autre chose qu'un fait, pour affirmer qu'en France, par exemple, la vérité et par conséquent l'éloquence ont gagné

au genre nouveau de liberté que nous nous sommes donnée, je répondrai d'avance, et je démontrerai par la suite qu'il n'est pas une seule de ces assertions, qui ont paru nouvelles, qui n'ait été reproduite dans tous les tems par les factieux qui ont eu aussi la prétention d'agrandir la liberté des peuples ; d'où il résultera que notre liberté peut être assimilée à celle de tous les novateurs séditieux de l'antiquité, et qu'elle n'a rien de commun avec les progrès de l'éloquence. La seconde erreur est celle qui a fait croire que la liberté républicaine admettait *cette audace de la pensée* dont j'ai parlé ; et pour rectifier les idées à ce sujet, il eût suffi d'interroger l'antiquité et de revenir à une exacte définition des termes.

Or, les anciens eux-mêmes avaient défini la liberté, le droit que la nature donne à chacun d'agir comme il lui plaît, pourvu qu'il ne s'écarte pas du respect dû aux lois. Cicéron, qui regardait la conscience comme la première de toutes les lois, ajoute avec plus de raison encore qu'on n'est véritablement libre que lorsqu'on est fidèle à la vertu et esclave du devoir (1). Cette

(1) *Legum denique idcircò omnes servi sumus, ut liberi esse possimus.* Cic., pro Cluentio, 146. — *Quis igitur vivit ut vult, nisi qui recta sequitur? etc.* Parad. de libertate.

espèce d'esclavage est proprement ce qui constitue la véritable indépendance de l'homme; c'est là ce qui le rend inébranlable au milieu des ruines du monde, comme dit Horace.

Si donc nous appliquons ces idées par rapport à l'éloquence, nous pourrons définir avec exactitude *la liberté de la parole*, le droit de dire tout ce qui est utile et conforme aux lois immortelles de la raison. C'est, en effet, ce qui suffit au génie, et si vous pressez la définition, vous en ferez sortir les plus beaux sujets qui puissent inspirer l'orateur : les droits des peuples et des particuliers à maintenir, la morale publique à conserver, l'innocence à protéger, l'autorité des lois, la puissance légitime, la religion à défendre. Quelle autre liberté faut-il à l'homme pour agrandir ses pensées et pour donner à ceux qui l'écoutent une haute idée de sa dignité?

Dépasser ces limites, c'est tomber dans un excès non moins funeste aux peuples que l'excès de la servitude elle-même. L'homme, a-t-on dit, a besoin pour le développement de son génie de pouvoir exprimer librement toutes ses pensées. Si ces mots étaient pris dans toute l'étendue de leur signification, je dis que cette extrême liberté étoufferait au contraire le génie

des écrivains, qu'elle étoufferait même celui d'une nation exposée à entendre combattre les vérités les plus positives, ou établir les principes les plus absurdes. *Scribendi rectè sapere est principium et fons.* La sagesse est la première source de l'éloquence, a dit Horace. Cicéron avait dit avant lui : *Est eloquentiæ sicut reliquarum rerum fundamentum sapientia.* Or. 14, 5.

Or, la sagesse est ici la connaissance de ce qui est bien, connaissance indispensable à l'orateur, à l'écrivain en général, parce qu'il doit savoir s'arrêter à ces limites que la nature, la conscience, Dieu lui-même, ont fixées entre le bien et le mal; cela est une de ces vérités de conviction qu'on porte au-dedans de soi, et que les passions voudraient vainement en arracher. Et cependant on a prétendu lancer les écrivains dans une espèce d'arène où rien ne leur indiquerait à quel endroit ils doivent s'arrêter; on les livre à leur propre caprice, et l'on ne voit pas que dès-lors il n'y aura plus rien de positif pour eux : toutes les notions vont être confondues; plus d'idées générales sur la nature des choses, plus de définitions rigoureuses, plus de vérité. Quoi ! c'est ce bouleversement total dans les esprits qui pourra favoriser le développe-

ment du génie. Il n'y a donc plus parmi nous une raison universelle à laquelle tous les hommes doivent être soumis? Chacun peut donc, pour emprunter le langage de Virgile, *se faire un dieu de son caprice* (1)? Ce caprice, qui jusqu'ici n'avait produit que des désordres, va donc tout-à-coup enfanter des merveilles? Singulier raisonnement, et qui est lui-même un effet de ce droit qu'on s'est donné de débiter d'un ton affirmatif toutes sortes d'extravagances.

Pour moi, je ne crains pas de dire que je vois dans cette extrême liberté, ou plutôt dans cette véritable licence, la raison de la décadence du goût, et, par suite, d'une barbarie inévitable. Lorsqu'il est permis à chacun de mettre sa raison à la place de la raison universelle, il n'y a plus d'éloquence, il n'y a plus d'orateurs, il n'y a plus que des sophistes. On ne monte pas à la tribune, on ne prend pas la plume pour proclamer des vérités utiles au genre humain; on parle pour se faire applaudir, et l'on sait bien qu'il arrive des tems où l'on n'est applaudi que lorsqu'on attaque audacieusement ce qui existe pour mettre à la place ce qui ne peut exister que pour la ruine des peuples. Alors la vertu

(1) *Sua cuique Deus fit dira cupido.*
En., lib. IX.

ne remporte plus de triomphes. Le talent ne consiste plus à calmer les passions, mais à les exciter, à les armer de fureurs, à semer partout le feu, la discorde et tous les genres de calamité; et comme ce talent est le seul qui excite des transports, c'est aussi la marque certaine de la démoralisation la plus complète, et l'avant-coureur d'une nuit profonde.

Ainsi donc l'orateur qui aspire à la gloire doit se garder d'une liberté trompeuse qui le précipiterait dans une route funeste au génie. Chose étonnante ! Cette liberté outrée, en pervertissant l'éloquence, commence à rendre l'éloquence elle-même funeste à la société ; car, ainsi dégénérée et corrompue, elle n'est autre chose que l'art de revêtir le mensonge de quelques couleurs de vérité. C'est proprement l'art des sophistes ; et ne sait-on pas que ce sont les sophistes qui détruisent les Empires en détruisant les principes du vrai?

Cela est écrit dans l'histoire de tous les gouvernemens. L'expérience et le raisonnement se prêtent ici une force mutuelle ; et, en effet, si la vérité constitue la morale, si la morale constitue les empires, les empires sont attaqués par les mêmes secousses qui ébranlent la vérité, et doivent succomber avec elle. Or, qui ne sait

avec quel prodigieux avantage les propagateurs du mensonge luttent aux yeux de la multitude ignorante contre les défenseurs de la raison ? L'erreur, d'ordinaire, est pleine d'attraits, parce que l'erreur s'adresse aux passions, et que les passions accordent toujours le triomphe au combattant qui les flatte. Assemblez sur une place publique une foule d'hommes mus par les passions ordinaires, faites paraître tour-à-tour un homme éloquent qui proclame les principes de la morale et de la vertu, et un sophiste adroit qui présente l'apologie de la volupté, ou, si l'on veut, le mépris des lois et la haine des devoirs (1). Vous n'en doutez pas, l'un sera écouté avec indifférence ou avec mépris, peut-être avec des signes violens de colère et d'indignation ; l'autre avec des transports de joie et des acclamations redoublées. Si donc les sophistes, en soutenant des doctrines erronées, exercent une si puissante influence sur le cœur humain, il n'est pas douteux que cette influence ne s'étende jusque sur les maximes du gouvernement des sociétés ; car, par une suite nécessaire de la liaison qui existe entre les principes de morale et les maximes de politique, une erreur introduite dans les

(1) Ceci est général, et les exceptions ne détruisent pas la règle.

idées reçues est un coup porté au corps social tout entier, et le coup en prépare mille autres, jusqu'à ce que le corps, succombant enfin sous cette attaque lente, mais opiniâtre, tombe avec fracas comme un grand chêne dont on a secrètement coupé chaque racine, et qui, ne tenant plus à rien, est enlevé tout-à-coup par une tempête.

Voilà ce que fait l'art des sophistes; ils ne commencent pas par déclarer que leur projet est de tout détruire, mais ils en viendront là en disant qu'ils veulent tout édifier. Ils déclareront d'abord à la multitude qu'elle est asservie, et qu'ils veulent la délivrer; asservie par des croyances religieuses qu'il faut détruire; asservie par des devoirs prétendus dont il faut s'affranchir; asservie par des lois arbitraires qu'il faut briser; asservie par des grands orgueilleux qu'il faut éloigner; asservie par un gouvernement despotique qu'il faut renverser. Et qu'est-ce qui doit naître de tant d'innovations? qu'est-ce qui doit s'élever sur tant de ruines? La liberté, disent les sophistes, cette fière idole des cœurs généreux, cette déesse des ames sublimes; mais ce que les sophistes ne disent pas, c'est qu'eux-mêmes espèrent rester debout sur les débris des vieilles institutions: car s'ils raisonnent mal lorsqu'ils veulent tromper les peuples, leurs

faux raisonnemens sont cependant une suite bien raisonnée de leur ambition.

On a dit, je crois, que l'art de faire des révolutions était proprement l'art des sophistes; cela est vrai, car c'est toujours par des sophismes qu'on est parvenu à les faire. Une distribution parfaitement égale des terres entre tous les citoyens d'une république, n'est autre chose qu'un sophisme; et c'est en berçant la populace romaine de cette chimère, que les novateurs ambitieux prétendaient se frayer un chemin à la domination.

Et si nous nous rapprochons de notre tems, quel plus épouvantable sophisme que celui par lequel on persuada à une nation de vingt-cinq millions d'hommes qu'elle était esclave et malheureuse sous le plus doux et le plus clément des rois, et qu'elle était libre et fortunée au milieu des décombres et des cadavres que l'anarchie amoncelait chaque jour!

Et cela même me ramène naturellement à la réflexion que j'ai placée en tête de ce chapitre, savoir: Que l'art de la parole est d'une importance fondamentale dans l'existence des empires, et qu'il faut ou bien imposer des lois rigoureuses, comme un frein à la fureur de raisonner, qui trouble d'ordinaire les cerveaux faibles et malades, ou bien établir d'une ma-

nière constante et inattaquable les principes de morale ; en sorte que, sans force et sans violence, une espèce de pudeur détermine certaines bornes à la liberté du langage. Je sens que le premier moyen pourrait offenser l'orgueil de ce qu'on appelle la raison humaine. Quel gouvernement oserait, comme la république romaine dans ses beaux jours, bannir de son sein les sophistes qui obscurcissent l'entendement en préparant les révoltes ? On croirait que des tyrans soupçonneux, détestant la lumière, veulent étendre la barbarie avec l'esclavage, et l'on répéterait à grands cris que la liberté de la pensée étant le dernier privilége qui reste à l'homme après qu'il les a tous perdus, on veut même lui ôter celui-là, en lui ôtant la liberté de la parole.

Malheur à nous si nous essayons de justifier les excès de domination ! les gouvernemens justes qui essayent de réprimer les abus par des actes d'une rigueur extrême, portent souvent eux-mêmes une véritable atteinte à la liberté, ne fût-ce qu'en donnant aux tyrans le terrible exemple d'écraser à leur tour les bons citoyens qui feraient ombrage à leur cruauté. Mais sans établir une règle générale sur la manière d'imposer un frein à la licence du langage et au désordre de la pensée, ne serait-il

donc pas permis d'examiner jusqu'à quel point les gouvernemens doivent souffrir dans leur sein ceux qui corrompent les mœurs, la fidélité, les croyances et les vertus des sujets? Pourra-t-on prêcher impunément la révolte et la guerre civile? Pourra-t-on secrètement tramer des complots dans des assemblées nocturnes, et lancer furtivement des discours au milieu d'un public ardent à saisir la nouveauté? Je ne sais dans quel code de législation on trouverait ces principes écrits, à moins qu'on n'ouvre les traités de quelques furieux démagogues qui ont préconisé les crimes populaires en les appelant *liberté*. Oui, je m'obstine à regarder comme coupables de lèze-majesté ou de lèze-nation les sophistes qui établissent sciemment des maximes contraires à l'ordre, et la loi qui punit de mort l'incendiaire ne doit pas rester muette à l'égard de celui qui s'est armé d'une torche et qui cherche autour de l'édifice social un endroit où il puisse porter la flamme. J'avoue que cette opinion doit paraître étrange dans un empire où la liberté de la presse est consacrée. Mais serait-il possible que les crimes y fussent consacrés à-la-fois? Il vous est permis de publier toutes vos pensées; mais si elles sont funestes, c'est peu que vous soyez

flétri par des amendes ou par des emprisonnemens. Qui ne sait que vous vous faites gloire des condamnations, soit par cette apparence de courage que vous croyez voir à braver la puissance, soit par l'espérance que le genre humain vous vengera un jour de vos malheurs, et acceptera avec transport les erreurs que vous proclamez ? Il faudrait donc ajouter quelque chose aux droits dont la société a besoin pour elle-même contre ceux qui peuvent troubler son repos ; il faudrait donc que, lorsque la patrie n'a besoin que d'être consolée, elle pût repousser loin d'elle la main qui s'apprête à la déchirer de nouveau ; il faudrait qu'elle pût rejeter sur un sol éloigné le fils barbare qui excite la discorde, qui trouble la paix, qui viole la morale publique, qui jette de tous côtés des semences de crimes, et qu'elle pût lui dire : Laisse-moi jouir de mon bonheur, va porter tes funestes lumières chez des peuples moins civilisés, pour les former en sociétés policées ; va leur apprendre tes vertus, ces vertus qui feraient de nous des barbares.

Mais la violence, direz-vous, est un moyen odieux et flétrissant à-la-fois pour celui qui l'emploie et pour celui qui en souffre. Je le sens : aussi je voudrais que le sophiste novateur

fût réduit à se bannir lui-même d'un pays où le mépris le repousse, mais où la loi dédaigne de le frapper. Alors il craindrait moins la vengeance de la justice que la honte de violer la raison universelle, et c'est là l'effet qui naîtrait de lui-même, si l'on parvenait à donner à la morale publique la force qu'elle doit avoir, et à établir solidement les principes qui règlent la marche des esprits, en donnant un frein à la violence des passions. Chez un peuple qui n'est point corrompu, les sophismes peuvent être long-tems sans danger, parce que ce n'est que par degrés que la raison s'obscurcit, et qu'il reste long-tems assez de force à la vertu pour demeurer inébranlable aux plus terribles attaques. Il n'en est pas de même chez un peuple vieilli, et dont la force morale résiste à peine à un faux raisonnement. Il faut ranimer, s'il est possible, ce corps qui menace de s'éteindre; il faut lui redonner sa première énergie et l'armer contre la violence des coups qu'on pourra lui porter. C'est ici que l'éloquence tribunitienne doit se confondre avec l'éloquence des moralistes. Ici, elle prend un caractère plus élevé que lorsqu'elle se borne à discuter ce qu'on appelle les intérêts des peuples, intérêts qui seraient funestes, si la morale n'était pas

regardée comme le premier de tous les biens ; comme l'unique intérêt véritable. Si donc on parvenait à persuader aux hommes que la vertu passe avant tout, si chaque citoyen devenait un jour un homme de bien, si les gouvernemens donnaient l'exemple de la soumission aux lois saintes de la morale et du respect pour la divinité, si tous les cœurs frémissaient également de terreur à l'aspect d'un impie, si la religion n'était pas un vain mot, si l'on chérissait ses préceptes comme l'on adorerait son auteur, alors le téméraire qui oserait proférer une parole contre l'objet d'un culte universel, ne pourrait supporter le poids de l'indignation publique ; qui soudain tomberait sur lui ; il me semble voir le sacrilége, obligé de céder à l'horreur qu'il inspirerait, et s'enfuir précipitamment des lieux où sa présence serait un présage malheureux. Qui oserait alors laisser échapper une seule parole qui parût un outrage ou une ironie contre des lois ou des croyances respectées ? qui prétendrait alors à l'honneur d'être irréligieux ? qui insulterait la fidélité ? qui calomnierait le malheur ? Un tribunal public serait établi ; il n'aurait pas des fers à imposer, mais il verserait la honte et la flétrissure, et nul n'oserait encourir l'oppro-

bre, tandis que, chez les peuples dépravés, la mort même n'est point redoutée.

Je sens que je fais un rêve, et la philosophie qui nous berce de ses perfectibilités n'a pas sans doute imaginé sur la terre un état plus parfait que celui que j'aime à me figurer. Mais si l'espoir ne nous est pas donné d'arriver jusque là, il est du devoir des gouvernemens, il est du devoir des législateurs de conduire au moins les hommes vers ce terme si difficile à atteindre. Ceux qui commandent, ceux qui font des lois, ont, plus qu'ils ne pensent, une puissante influence sur l'esprit de ceux qui obéissent. Ils peuvent, appuyés de la double autorité de leurs discours et de leurs exemples, régler la morale du peuple, rendre universel le respect de la vertu, et menacer aussi de l'opprobre celui qui viole les lois immortelles de la conscience, de la pudeur, de la religion. Mais si cet opprobre n'était pas un frein assez puissant, si le coupable montrait son front à découvert et semblait braver une autre flétrissure, alors la justice des lois, d'accord avec les jugemens publics, lui réserverait d'autres punitions; et si la pitié accordait des soupirs à l'infortuné, du moins n'entendrait-on pas dans la multitude des cris de révolte et de fureur, et l'on n'en

viendrait pas à cet excès de démence de s'écrier que la liberté publique est violée parce qu'un coupable a été puni.

CHAPITRE II.

De l'éloquence politique chez les anciens. Doctrines des tribuns et des patriciens à Rome.

J'AI essayé d'établir jusqu'ici quelques principes fixes, dont on peut conclure, par une conséquence rigoureuse et vraie, qu'en dépassant les bornes de la véritable liberté on commence à violer les règles du goût, en même tems qu'on porte atteinte à l'existence des sociétés. Cependant il me paraît utile d'appliquer l'expérience au raisonnement, la vérité acquiert alors un nouveau degré de certitude; et, d'ailleurs, tel esprit qui résiste à la force d'un argument est vaincu par le langage des faits. Ce sont les faits que je vais maintenant faire parler. Et, d'abord, j'observerai que l'ignorance des derniers tems a souvent cité les républiques anciennes pour justifier les erreurs et quelquefois même les crimes de la liberté moderne.

Ce mot seul de *liberté* avait naguère tellement séduit les esprits, qu'il avait fini par troubler toutes les idées d'ordre et de justice, et comme ce nom n'a jamais été plus souvent invoqué que sur la place publique d'Athènes ou de Rome, on s'est facilement imaginé qu'alors les vrais sages et les législateurs l'entendaient dans le même sens qu'on lui a nouvellement attribué. On s'est imaginé qu'à ce nom toutes les lois devaient se taire et tous les crimes rester impunis. On a cru qu'un citoyen avait le droit de monter sur la tribune aux harangues et de déclamer violemment contre les institutions de la république, ou que le sénateur pouvait impunément proposer des changemens dangereux et développer ses systèmes sans garder de mesure dans ses discours. On a pensé même que cette facilité qu'avaient les Romains de proposer à chaque instant des lois nouvelles n'a pas peu contribué à la gloire de ce peuple célèbre et à la puissance qu'il acquit autant par la valeur de ses armées que par la bonté de ses institutions. C'est l'ignorance qui a cru cela, parce que sans doute elle avait quelque intérêt à le croire. Il serait donc utile de démontrer, au contraire, que toutes les fois que des chefs ardens sont parvenus à faire naître parmi le peuple le désir

des innovations (1) et à porter quelque atteinte aux lois anciennes, c'est alors que la république a reçu de violens dommages, et qu'il a toujours fallu en revenir aux choses mêmes qu'on voulait changer. Je sais cependant que des concessions, regardées d'abord comme peu importantes, sont à la fin devenues capitales, parce qu'elles ont été multipliées ; mais cela même nous aidera à prouver que l'éloquence tribunitienne, dont on s'était servi pour obtenir ces concessions, a toujours été funeste tant qu'elle a demandé des changemens. Dans une république, et j'entends par ce mot tout empire qui n'est pas despotique, une violation des premiers principes imposés par le fondateur ou par la nature même du gouvernement, tout changement capital, apporte la mort (2); ce qu'on appelle amélioration ne doit être amené que par une extrême sagesse, parce qu'il n'y aurait plus de raison pour que chaque gouvernant ne pût à son tour imposer des changemens qu'il croirait meilleurs. Or, c'est là précisément ce qui semblait devoir le plus menacer Rome; et si l'on demandait pourquoi

(1) *Novarum rerum*, que nous traduisons par *révolution*, mot devenu odieux.

(2) Voyez Montesquieu, liv. V, chap. 7.

elle a résisté si long-tems à ce principe de mort; c'est que la force de ses institutions était telle, d'ailleurs, qu'elle semblait devoir être au-dessus de toutes les atteintes.

Sans trop nous arrêter à ce sujet, qui nous éloignerait trop de celui que nous nous proposons, examinons les coups qui furent portés à cette république par les orateurs populaires, et ne négligeons pas d'examiner le bien qu'ils purent lui faire. Je choisis d'abord la république romaine, parce que les faits ont une suite peu interrompue, et que toute son histoire est un argument contre les innovations et l'abus de cette éloquence populaire dont on a trop vanté les effets. D'ailleurs, la république d'Athènes était fondée sur d'autres principes : le peuple y était souverain; il nommait tous ses magistrats; il n'y avait pas un corps particulier destiné à maintenir la constitution de l'Etat : les orateurs entraînaient le peuple et faisaient eux-mêmes ses décrets, sans éprouver d'autre résistance que celle des orateurs qui ne pensaient pas de même : c'était purement la démocratie. A Rome, au contraire, deux ordres étaient sans cesse en présence : le sénat et le peuple romain étaient les deux pouvoirs de la république; mais comme ils avaient des droits différens à

soutenir, leurs prétentions firent naître des troubles, et c'est cette résistance réciproque qui alimenta les dissentions et ces éternelles harangues qui troublèrent si souvent la paix intérieure. Je trouverai, néanmoins, dans l'histoire d'Athènes et dans ses orateurs, bien des traits qui serviront à développer les rapprochemens que je me propose de faire entre l'éloquence véritable et l'éloquence des sophistes. Enfin, s'il fallait me justifier par une dernière raison d'intervertir l'ordre historique des événemens, je répondrais que je ne fais pas l'histoire de l'éloquence, mais que je choisis seulement chez les divers peuples ce qui peut avoir rapport au développement de mes principes, et principalement les faits qui ont le plus d'analogie avec l'histoire moderne. Parcourons rapidement les annales de Rome (1).

Dès l'abolition de la royauté, l'esprit d'indépendance échauffe les têtes plébéiennes, et comme s'il n'y avait pas des lois dans la république, on les voit à chaque instant invoquer le nom, le doux nom de liberté, et se plaindre de la domination des grands. Rome venait de terminer des guerres glorieuses; le nom latin était

(1) Je suivrai les livres de Tite-Live, sans me croire obligé d'indiquer toujours les citations.

lié à l'empire ; mais la joie publique est tout-à-coup troublée par des craintes et par des rumeurs populaires. Le peuple murmure qu'alors même qu'il combat au-dehors pour la liberté et pour l'empire il est opprimé au-dedans par la jalousie des grands, et ce mécontentement public est bientôt accru par le malheur d'un particulier. Un vieillard se présente au milieu du Forum, chargé des marques honorables de ses ancêtres ; tout son extérieur annonce un homme accablé par de grands malheurs ; ses vêtemens déchirés, ses traits abattus, sa barbe négligée, ses cheveux épars, rendent son aspect touchant et horrible. Cependant on le reconnaît, on dit qu'il a rendu des services à la patrie, lui-même montre les cicatrices des blessures qu'il a reçues autrefois, et lorsqu'il voit un peuple assez nombreux rangé autour de lui, il fait d'un ton lamentable le récit de ses infortunes. Chacun partage sa douleur. Mais lorsque le malheureux vint à se plaindre des cruautés d'un homme riche qui l'avait réduit à ce dernier degré de misère, alors son éloquence s'échauffa, et se déchaînant avec force contre les avares créanciers qui pouvaient ainsi poursuivre des malheureux, il rendit son sort commun à tous ceux qui l'écoutaient. Déjà l'on frémit

d'indignation; un cri s'élève; le tumulte n'est pas seulement dans le Forum, il se répand dans toute la ville; on accourt de tous côtés; on se précipite dans la place publique, et les sénateurs qui se trouvent là courent le danger d'être mis en pièces par les furieux. Les consuls arrêtent un instant le désordre, mais ils n'avaient pu le réprimer, et c'est à la suite de cette harangue que le peuple quitta la ville et se retira sur le mont sacré. Ainsi la première révolution qui s'opère dans la république est produite par un malheureux qui a le talent d'entraîner ceux qui l'écoutent par son éloquence toute populaire; c'était le prélude des séditions que cette éloquence devait faire naître.

Quelques années après, Coriolan, à qui la république devait d'importans services, ose se déclarer contre les prétentions des tribuns. Soudain le peuple tout entier est ému par leurs harangues; on eût dit qu'il s'agissait de perdre non pas un ennemi, mais tout le sénat à-la-fois. Sicinius et Décius paraissent tour-à-tour à la tribune; le premier, plein d'insolence et de fureur; l'autre, plus habile, mais non moins dangereux. Coriolan avait défendu l'autorité du sénat, et les tribuns laissent croire au peuple que c'est pour le livrer lui-même à la mort ou

à l'esclavage. Il n'est pas nécessaire d'avoir long-tems étudié le caractère du peuple pour comprendre l'effet que doivent produire sur lui de pareils discours. Les factieux s'écrient qu'il ne reste plus aux plébéiens que d'être livrés tout enchaînés à Coriolan ; qu'un nouveau bourreau désormais menace leur tête, et qu'il ne sera satisfait que lorsqu'il les aura fait mourir ou rendus esclaves.

Coriolan, en vain défendu par ses anciens exploits et par son caractère plein de noblesse, est chassé de la ville, et l'on sait que la perte de la république faillit être la suite de cette violence.

Mais bientôt s'élève dans Rome le sujet éternel des discordes populaires : un ambitieux patricien conçoit l'espérance de devenir roi, et paraît au milieu des citoyens en leur proposant une loi sur le partage des terres conquises. On peut juger des transports qui éclatèrent en faveur de ce Cassius, qui couvrait ainsi son ambition du prétexte flatteur de favoriser le peuple. Il est inutile d'entrer dans des détails ; il suffit de remarquer que, dès ce moment, la tribune de Rome fut ouverte à tous les factieux qui aspiraient à la domination. Cassius, en parlant le premier de lois agraires, avait pour

ainsi dire suspendu à cette tribune une arme dangereuse que chacun pouvait aller manier à son tour, pour combattre sous les yeux du peuple contre des ennemis prétendus, mais qu'il fallait noircir de ce nom d'*ennemis* pour parvenir à son but. Le peuple est une masse aveugle et essentiellement ignorante; il est, par cela même, facile à tromper, et rien ne le séduit comme les mots de *liberté* et de *domination*, employés à propos. C'est une chose bien remarquable, et qui devrait enfin servir de leçon aux hommes, c'est qu'il ne se fit pas dans Rome une seule révolution qui ne fût excitée par le prétexte de délivrer le peuple de la tyrannie (1). Si Sp. Mélius aspire à la royauté, il commence par répandre des largesses et par flatter les passions de la populace, et lorsqu'il se voit menacé de l'autorité d'un dictateur, il paraît sur la place publique, et s'écrie que le

(1) Il serait facile de prouver que tout ce que les tribuns demandèrent au nom du peuple fut toujours funeste. Mais il ne faut point multiplier les citations. Celles-ci suffisent pour faire trouver singulière la réflexion de Laharpe, qui dit que *le peuple eut presque toujours l'avantage, et, ce qui est remarquable, presque toujours raison.* Je ne trouve pas dans toute l'histoire de Rome une seule dissention où le peuple n'ait demandé des choses injustes et n'ait voulu porter atteinte à la constitution de l'Etat. Cela s'appelle avoir raison à la manière des démocrates modernes.

sénat veut le faire périr par jalousie, qu'on n'a rien à lui reprocher que d'avoir soutenu le peuple contre les prétentions et les injustices des hommes puissans; enfin, qu'il meurt innocent, mais satisfait de s'être sacrifié pour des malheureux opprimés. Si Camille, ce généreux citoyen qui venait de remporter des triomphes, se déclare contre une prétention funeste du tribun, bientôt il est cité devant le peuple, et comme sa vertu est irréprochable, on l'accuse vaguement de vouloir dominer sur ses concitoyens; *Il a paru, le jour de son triomphe, sur un char attelé de quatre chevaux blancs*. Cette chimère est une raison puissante aux yeux du peuple, qu'on feint de protéger contre la tyrannie, et le grand homme est envoyé en exil.

Mais peut-être l'histoire de Rome ne nous fournit-elle pas d'exemple plus frappant que celui de Manlius. Cet homme avait sauvé le Capitole, on l'appelait *Capitolinus*, et ce titre était sans doute glorieux, mais il ne devait pas être un moyen pour celui qui le portait d'asservir sa patrie après l'avoir délivrée d'un joug étranger. Ses discours populaires laissèrent bientôt percer ses prétentions; ici, les lois triomphèrent, et le dictateur Cornélius fit traîner le factieux en prison, au milieu des cla-

meurs de la populace, qui se plaignait ouvertement qu'on lui arrachait ses protecteurs, rappelant les exploits de Manlius, et cette nuit où les Gaulois, presque maîtres du Capitole, avaient été repoussés par sa valeur, et ce surnom de *Capitolinus*, qui l'égalait presque à Jupiter. La foule assiégeait encore la prison à l'approche de la nuit, et menaçait d'en enfoncer les portes, lorsqu'un sénatus-consulte fit ce que la violence allait faire. Manlius fut relâché, et soudain on le vit paraître au milieu de la populace, excitée par l'ignominie de son chef et plus encore par sa victoire. Il fit bientôt éclater ses fureurs, et dans ses transports il laissa échapper ce discours : « Jusqu'à quand, enfin, ignorerez-vous vos propres forces, lorsque la nature n'a pas même permis aux bêtes féroces d'ignorer les leurs ? Comptez au moins combien vous êtes, combien vous avez d'ennemis. Quand le nombre serait égal de part et d'autre, je croirais encore que vous combattriez avec plus de courage pour votre liberté qu'eux pour leur domination ; mais autant vous étiez de cliens autour d'un seul patron, autant vous êtes d'ennemis contre un seul tyran. Montrez donc la guerre, et vous aurez la paix ; qu'ils vous voient disposés à la vengeance, et

ils renonceront à leurs prétentions. Vous devez tous ensemble vous montrer pleins d'audace, si chacun de vous ne veut souffrir tous les maux. Jusqu'à quand vos regards se fixeront-ils sur moi? Je ne manquerai à aucun de vous; faites en sorte que la fortune ne me manque pas à moi-même. Moi, votre vengeur, je suis tout-à-coup tombé dès qu'il a plu à mes ennemis, et vous avez vu traîner en prison celui qui avait délivré vos têtes de l'esclavage. Qu'ai-je à espérer, si mes ennemis s'acharnent encore contre moi? Attendrai-je le sort de Cassius et de Mélius? Cette pensée vous fait frémir, et les dieux, sans doute, ne le permettront pas; mais enfin ils ne descendront pas du ciel pour moi. C'est donc à vous à l'empêcher, et il faut qu'ils vous en inspirent la résolution, comme ils m'ont toujours inspiré celle de vous défendre contre des ennemis barbares et contre des citoyens orgueilleux. Mais quoi! un si grand peuple peut-il être en même tems si faible? Il a tout ce qu'il faut pour résister à ses ennemis, et il ne livre point de combats aux patriciens qu'il n'en soit toujours vaincu! Non, la nature ne vous a pas condamnés à tant d'ignominie; c'est l'habitude qui vous enchaîne. Pourquoi, en effet, êtes-vous si pleins de valeur contre

les ennemis du dehors, et pourquoi prétendez-vous au droit de leur commander? Parce que vous êtes accoutumés à combattre contre eux pour l'empire, et que vous essayez bien plus que vous ne défendez votre liberté contre vos autres ennemis. Cependant, quels qu'aient été vos chefs, quels que vous ayez été vous-mêmes, quelques droits que vous ayez réclamés, vous avez tout obtenu, soit par la force, soit par votre bonheur. Il est tems de faire de plus grands efforts; éprouvez enfin votre fortune, éprouvez ma fidélité, que vous connaissez déjà, comme je l'espère. Vous imposerez bien plus facilement un maître aux patriciens, que vous n'avez pu jusqu'ici trouver des hommes pour leur résister. Il faut détruire les dictatures et les consulats, pour que le peuple romain puisse lever sa tête. Ainsi donc, empêchez qu'on ne porte des lois sur les débiteurs. Je me déclare ici le patron du peuple; mon attachement et ma fidélité m'ont acquis ce titre. Quant à vous, si vous croyez devoir donner à votre chef un nom plus imposant, et qui soit en même tems plus redoutable et plus glorieux, servez-vous du nom qui vous paraîtra le plus propre à vous faire obtenir ce que vous désirez. » Ce nom était celui de *roi*, et, certes, Manlius le deman-

dait avec toute l'adresse d'un homme accoutumé à se servir des ressources de l'éloquence populaire. Il prétendait donc délivrer Rome, en l'asservissant; on peut dire que c'est là l'unique but de tous les flatteurs du peuple. Tous ne montrent pas ainsi leurs vues secrètes, mais tous sont également dévorés d'ambition, et bouleverseraient leur patrie pour y régner. Cette fois, ce désir de domination fut réprimé par un exemple mémorable de sévérité, et Manlius, malgré ses anciens services, fut précipité du haut de ce Capitole qu'il avait sauvé.

En parcourant l'histoire de cette fameuse république, on voit à chaque instant des troubles civils excités par des discours de ce genre. Tantôt c'est le corps entier du sénat, attaqué par les clameurs d'un tribun; tantôt c'est un grand homme, en butte à la haine des factieux, et rendu odieux par des calomnies. Les Gracches bouleversent l'empire en prétendant favoriser le peuple; ils semblent se perpétuer dans le Forum, et font trembler les bons citoyens par leurs harangues incendiaires; et un autre tribun, non moins séditieux, cite devant le peuple le grand Scipion, le vainqueur d'Annibal, qui est contraint de s'exiler lui-même pour se soustraire à l'opprobre de comparaître

comme accusé devant des factieux. Plus tard, c'est un Saturninus, l'homme le plus scélérat de la république, qui, par ses poursuites et ses discours, parvient à perdre un bon citoyen (1), dont le crédit faisait ombrage à la superbe ambition du plébéien Marius. Salluste nous a laissé un monument de l'éloquence rude dont celui-ci se servit à son tour pour rendre les nobles odieux, moyen adroit de cet esprit grossier pour parvenir à cette puissance presque souveraine dont il accabla sa patrie. Que dirai-je? toutes les pages de l'histoire de Rome sont pleines de ces sortes de troubles excités par l'éloquence des tribuns, depuis ce fougueux Scilius, qui fait porter une loi d'après laquelle le peuple peut s'assembler sur la convocation de ses magistrats, pour délibérer sur ses intérêts; jusqu'à cet infâme Clodius, qui remplit l'Italie de ses crimes, et par ses déclamations parvient à faire exiler celui qui avait sauvé Rome des brigandages de Catilina.

Un pareil examen pourrait nous conduire à une conclusion rigoureuse contre l'éloquence tribunitienne. Nous pourrions presque affirmer qu'elle n'a jamais produit que des troubles, des crimes et des fureurs, si, d'un autre côté,

(1) Métellus.

nos regards ne tombaient de suite sur les Démosthènes, les Phocion, les Cicéron et tous les défenseurs de la véritable liberté. Or, pour que l'éloquence, si dangereuse dans les mains des factieux, fût une arme puissante et salutaire dans les mains de ces illustres orateurs, il fallait sans doute qu'ils soutinssent des principes opposés. Si les premiers prêchaient la révolte, les autres devaient veiller au maintien des lois; si les premiers voulaient faire dominer le crime, les autres devaient combattre pour faire triompher la vertu. Chose admirable! partout je trouve la vertu à côté du génie, et les modèles classiques de l'éloquence antique sont aussi des modèles de sagesse, ce qui peut nous laisser croire que, s'il y a pour nous une postérité de vingt ou trente siècles, elle condamnera les malheureux qui parmi nous ont préconisé le crime, comme elle a flétri les factieux des tems anciens.

D'après cela, il est inutile de chercher longtems comment on peut faire de l'éloquence populaire un usage utile ou funeste pour l'Etat. On a vu que toutes les fois qu'elle a servi à proclamer la liberté, à attaquer la puissance du sénat et la majesté des lois anciennes, elle a été un sujet de bouleversement; et de conces-

sions en concessions, de victoires en victoires, elle a conduit peu-à-peu le peuple romain, non pas à la domination, mais à l'anarchie, et ensuite au despotisme d'un seul. Marius en fit le premier essai, et le peuple, qui avait écouté avec transport son discours contre les patriciens, ne savait pas, sans doute, qu'en l'élevant contre eux il l'élevait contre lui-même. Cela eût été facile à prévoir; mais le peuple ne prévoit pas : il se laisse entraîner, et si on lui dit qu'on veut le rendre heureux, et sur-tout qu'on veut le rendre maître, le moyen d'arrêter le torrent qui part dès l'instant même et va entraîner dans sa course précipitée les institutions, les lois et les hommes! Le peuple romain fut long-tems un torrent véritable, et ce qui est admirable, c'est que sa constitution demeura long-tems inébranlable, comme un rocher au milieu des flots. Je ne doute pas que le sénat n'ait été le seul et véritable appui de ce grand corps, qui se perdait ainsi lui-même. Supposez que les premières fureurs des tribuns fussent parvenues à le faire disparaître et à le confondre avec les autres ordres, comme ils prétendirent dès le commencement. Pensez-vous que la république eût soumis le monde? Il est probable que le plus adroit de ces nova-

teurs aurait, sans tarder, asservi sa patrie, puisque cela manqua d'arriver plusieurs fois, malgré la résistance généreuse des patriciens. D'éternels déchiremens auraient bouleversé cette belle Italie ; ce peuple, si souvent furieux quand il n'était pas réprimé par le sénat, aurait disparu au milieu des débris de l'anarchie, et mille ambitieux l'auraient dévoré, en supposant qu'il n'eût pas fini par être avili par un despote. Donc les bons citoyens, les amis de la patrie devaient protéger le sénat, l'ame de la république, contre les prétentions des tribuns et les attaques des orateurs populaires : de leur côté devaient se trouver les vrais triomphes de l'éloquence tribunitienne. Je vais montrer les efforts qu'ils firent, et de quelle gloire ils furent souvent couronnés.

J'ai déjà dit que les tribuns s'emparaient à Rome de l'esprit du peuple en flattant ses passions. C'est lorsqu'ils s'en étaient ainsi rendus les maîtres qu'ils proposaient des lois pernicieuses, et si le sénat opposait de la résistance, ils poussaient le peuple aux derniers excès ; ils en vinrent même à l'empêcher plus d'une fois de prendre les armes au moment même où l'ennemi menaçait de s'emparer de Rome.

C'est dans ces occasions que les victoires des

orateurs patriciens étaient vraiment honorables, parce que leur but ne pouvait être que celui de sauver la patrie. C'est ainsi que le consul Valérius Publicola foudroie du haut des rostres les tribuns séditieux qui ont ôté les armes des mains des Romains, tandis que cinq mille exilés se sont emparés de la citadelle, sous la conduite d'Herdonius.

« Qu'est-ce donc, tribuns? s'écrie-t-il; vous préparez-vous à renverser la république, à la suite et sous les auspices du perfide Herdonius? Quoi! il aurait réussi à vous corrompre, après n'avoir pas pu corrompre vos esclaves. C'est lorsque les ennemis sont sur vos têtes qu'il vous plaît de poser les armes et de faire des lois! Romains, si le salut de Rome, si votre propre salut, ne vous touchent pas, craignez du moins le courroux des Dieux, que votre indolence laisse au pouvoir des ennemis. Le grand Jupiter, la reine Junon, Minerve, les autres dieux et déesses sont assiégés; un camp d'esclaves occupe la demeure des dieux protecteurs de la patrie, et cependant les comices se tiennent dans le Forum, le sénat est assemblé; on délibère, on donne ses suffrages; est-ce donc là l'état d'une république bien ordonnée? Tout ce qu'il y a de sénateurs et de peuple, les con-

suls, les tribuns, tous les citoyens ne devaient-ils pas courir au Capitole et délivrer l'auguste demeure du puissant Jupiter? Père Romulus, inspire à tes enfans le courage dont tu fus enflammé, lorsque tu sus reconquérir sur ces mêmes Sabins la citadelle dont ils s'étaient emparés à prix d'or! Précipite-les dans ce chemin où tu conduisis ton armée! Moi, consul, je marcherai sur tes traces, et je te suivrai autant qu'il est permis à un mortel de suivre les traces d'un Dieu. » Voilà de l'éloquence; elle est vraie, parce qu'elle défend la justice: elle veut faire triompher la liberté de Rome, et remarquez que le consul n'a pas employé ce mot répété mille fois dans les discours séditieux des tribuns. C'est au nom des dieux du Capitole, c'est au nom de Jupiter et de Junon qu'il implore l'assistance des Romains. Cette grande idée est bien différente du mépris que les factieux témoignent pour ce qu'il y a de respectable et de saint dans la croyance des peuples.

Aussi, comme Valérius m'a déjà pénétré de ses sentimens, j'applaudis avec un nouveau transport, lorsque je l'entends s'écrier qu'il prend les armes, qu'il appelle aux armes tous les Romains, et si quelqu'un ose y mettre obstacle, qu'on le verra mépriser la majesté consulaire,

le pouvoir tribunitien et les lois sacrées, et traiter l'audacieux en ennemi, quel qu'il soit, en quelque lieu qu'il soit, au Capitole, au Forum. *Puisque les tribuns empêchaient de prendre les armes contre Herdonius, ils n'avaient qu'à les faire prendre contre le consul. Qu'il oserait faire contre eux ce que le chef de sa famille avait osé faire contre les rois.*

Après de tels discours, il fallait vaincre ou mourir; Valérius fut tué dans le combat contre Herdonius, et Quintus Cincinnatus, nommé consul à sa place, hérita de ses généreux sentimens. On le voit, après ces troubles, monter à la tribune et demander vengeance contre les tribuns, et sur-tout contre Virginius. « Serait-il moins coupable, disait-il, qu'Herdonius lui-même, parce qu'il ne s'est pas trouvé avec lui au Capitole? Il l'est plus, si l'on veut bien juger son crime.

» Herdonius, du moins, en levant l'étendard de la révolte, vous a donné le signal de prendre les armes; l'autre, en soutenant qu'il n'y avait point de danger, vous a ôté les armes des mains, et vous a livrés sans défense à la fureur des esclaves et des exilés. Est-ce donc protéger le peuple, tribuns, que de le livrer ainsi à ses ennemis? Si quelqu'un de cette classe d'hommes,

que vous avez pour ainsi dire séparée du reste du peuple, pour en faire votre patrie et votre république particulière; si quelqu'un d'entre eux venait vous annoncer que sa maison est assiégée par ses esclaves, vous croiriez devoir lui porter secours. Et le grand Jupiter, assiégé par des exilés, ne vous a paru digne d'aucun secours humain! et vous demandez qu'on vous regarde comme inviolables, vous pour qui les Dieux eux-mêmes ne sont ni saints, ni sacrés! Ainsi chargés de crimes divins et humains, vous déclarez que vous porterez votre loi cette année!.... Si cela devait arriver, je regarderais le jour où j'ai été nommé consul comme un jour bien plus funeste que celui où le consul Valérius a péri. Mon intention, Romains, est de conduire les légions d'abord contre les Eques et les Volsques; je ne sais par quelle destinée les Dieux nous sont plus propices en tems de paix qu'en tems de guerre. Le passé peut nous faire juger ce que nous aurions eu à craindre de la part de ces peuples, s'ils avaient su que le Capitole était assiégé, et nous sommes trop heureux de ne l'avoir pas éprouvé en effet. »

On voit que lorsque les tribuns cherchaient leur intérêt en proposant une loi, ils sacrifiaient tout pour la faire passer; ils seraient restés au

milieu de leurs assemblées quand même les ennemis auraient porté le feu dans toutes les parties de la ville. Cette obstination, qui s'acharne à faire triompher l'injustice, doit nous faire connaître les séditieux de tous les tems; car les circonstances changent, mais l'ambition est la même, et le cœur humain est constamment aveuglé par les mêmes passions. Rome fut heureuse d'avoir des magistrats intéressés peut-être par la diversité de leurs droits à repousser la fureur des tribuns; c'est toujours à leur sagesse, ou, si l'on veut, à leur résistance intéressée, que la république dut son salut. Un pareil exemple se reproduit, et je le cite encore parce qu'il peint très-bien l'aveuglement des partis, et que rien n'est important comme de se donner là-dessus des notions exactes. La division s'était mise entre les deux ordres de l'Etat. « Chacun, prétendant maintenir l'égalité, dit Tite-Live, cherchait au contraire à s'élever aux dépens de son ennemi; tous les jours quelque sénateur comparaissait devant les tribuns, en présence d'un peuple excité par eux. » Au bruit de ces désordres, les Eques et les Volsques se réveillent et s'arment; leurs chefs, avides de proie, leur persuadent qu'une levée ordonnée contre eux depuis deux ans n'a

pu être faite parce que le peuple résiste aux ordres du sénat, que les Romains n'ont plus une commune patrie, et que l'occasion est propice de surprendre et de massacrer chez eux ces loups aveuglés par une rage intestine. Les ennemis se répandent sur le pays latin, et, ne trouvant pas de résistance, ils portent partout le ravage et s'avancent la flamme à la main jusqu'aux pieds des murs de Rome, fiers de leur triomphe et menaçant déjà le Capitole. Cependant les dissentions troublaient encore le Forum, et les tribuns continuaient leurs fureurs. Alors le consul Quintius convoqua le peuple, et, enflammé par l'amour de la patrie, par la honte d'une servitude prochaine, par la coupable résistance des tribuns et par la lâche insouciance de ses concitoyens, il fait entendre ce discours, chef-d'œuvre d'éloquence :

« Quoique je ne me sente coupable d'aucune faute, Romains, cependant ce n'est qu'avec un profond sentiment d'humiliation que je parais devant vous. Quoi ! vous savez, et la postérité l'apprendra, que les Eques et les Volsques, ces ennemis naguère à peine égaux aux Herniques, sont venus impunément les armes à la main, sous le quatrième consulat de Quintius, jusqu'aux pieds des murs de la ville de Rome. Si

j'avais pu prévoir (quoique l'état présent des affaires ne nous présage que des malheurs) que cette opprobre nous menaçait cette année, je m'y serais soustrait ou par l'exil ou par la mort, si je n'avais eu d'autres moyens de fuir les honneurs consulaires. Ainsi donc, si des hommes de cœur avaient porté dans leurs mains ces armes que nous voyons briller à nos portes, Rome pouvait être prise sous le consulat de Quintius! J'avais joui d'assez d'honneurs, j'avais assez et trop long-tems vécu, je devais mourir dans mon troisième consulat. Mais, enfin, qui ces lâches ennemis ont-ils méprisé? Est-ce nous, consuls? est-ce vous, Romains? Si la faute en est à nous, ôtez leurs dignités à des citoyens qui n'en sont pas dignes; et si ce n'est point assez, ajoutez-y des châtimens; si la faute en est à vous, que ni les dieux ni les hommes ne vous en punissent, Romains; sachez seulement vous en repentir. Mais ce n'est point votre lâcheté qu'ils ont méprisée, ce n'est pas leur valeur qui les remplit de confiance: battus et mis en fuite tant de fois, chassés de leur camp, dépouillés de leurs terres, passés sous le joug, ils vous connaissent, ils se connaissent eux-mêmes. C'est la division des ordres qui est la source de nos maux: tandis que les grands et le peuple se li-

vrent à leurs débats, tandis que nous ne mettons pas de bornes, nous, à notre domination et vous à votre liberté, tandis que vous ne pouvez pas supporter les magistrats patriciens, et nous les magistrats du peuple, nos ennemis ont repris courage. Au nom des dieux ! que voulez-vous donc? Vous avez désiré des tribuns du peuple, nous vous les avons accordés pour avoir la paix ; vous avez désiré des décemvirs, nous les avons laissé créer ; vous vous êtes fatigués de ces nouveaux magistrats, nous les avons forcés d'abdiquer. Votre haine les a poursuivis encore lorsqu'ils sont devenus simples particuliers ; nous avons souffert qu'on envoyât à la mort ou en exil les personnages les plus distingués de notre ville. Vous avez voulu des consuls tirés de votre sein ; quoique ce fût là une prétention injuste, nous vous avons accordé un droit qui n'appartenait qu'aux patriciens. Le secours tribunitien, l'appel au peuple, la loi qui soumet les sénateurs aux plébiscites, tous nos droits méconnus et violés sous prétexte de maintenir les vôtres, nous avons tout supporté, nous supportons tout. Quelle sera la fin de nos discordes? quand nous sera-t-il donné de n'avoir qu'une seule ville, qu'une seule patrie? Vaincus, nous sommes plus paisibles que vous

mêmes, qui êtes les vainqueurs. N'est-ce point assez de vous être rendus redoutables pour nous? C'est contre nous qu'on s'empare du mont Aventin, qu'on s'empare du mont Sacré. Mais si l'ennemi est près de se rendre maître des Esquilies, si les Volsques sont près de monter sur nos remparts, personne ne les repousse. C'est contre nous que vous avez du courage, c'est contre nous que vous avez des armes. Eh bien! après que vous aurez tenu le sénat assiégé, après que vous aurez rempli de troubles la place publique, et les prisons des principaux citoyens, sortez par la porte Esquiline avec les mêmes transports de fureur, ou si vous n'osez pas même paraître hors des murs, montez sur nos remparts, et de là contemplez vos campagnes ravagées par le fer et le feu, le butin enlevé et la fumée des maisons incendiées de toutes parts. Mais, dites-vous, nos champs sont dévastés, la ville assiégée, la gloire de la guerre entre les mains de l'ennemi; ce ne sont là, après tout, que des malheurs publics. Et vos affaires particulières, où en sont-elles? Bientôt chacun de vous apprendra les pertes qu'il a faites; et qu'avez-vous ici qui vous puisse dédommager? Vos tribuns vous rendront-t-ils ce que vous aurez perdu? Ils vous feront des discours tant que

vous voudrez, ils accumuleront des accusations contre les grands, ils porteront des lois, ils tiendront des assemblées. Mais aucun de vous s'est-il jamais retiré de ces assemblées plus riche ou plus heureux? qui de vous en a jamais rapporté à sa femme et à ses enfans que des haines, des divisions, des inimitiés publiques et particulières? et ce qui vous sauve de ces fureurs, c'est toujours le secours d'autrui et non votre vertu et votre innocence.

» Lorsque vous faisiez la guerre sous les drapeaux de vos consuls et non de vos tribuns, dans les camps et non dans le Forum; lorsque vos cris faisaient trembler l'ennemi dans les combats et non les sénateurs romains dans vos assemblées, alors vous reveniez triomphans auprès de vos pénates, chargés de butin, enrichis de dépouilles, comblés de biens, et fiers à-la-fois de votre gloire et de celle de la république. Aujourd'hui, c'est l'ennemi que vous laissez partir chargé de vos fortunes. Demeurez donc dans vos asemblées et vivez dans la place publique; vous fuyez la nécessité de combattre, elle vous poursuit. Il était dur de porter la guerre chez les Eques et les Volsques; elle est à vos portes, et si vous ne la repoussez, bientôt elle sera dans vos murs; elle pénétrera dans

votre citadelle, dans le Capitole, et vous poursuivra jusque dans vos maisons. Il y a deux ans, le sénat a ordonné qu'on levât des troupes et qu'on menât une armée au mont Algide, et nous restons tranquilles chez nous, nous disputant comme des femmes, jouissant de la paix présente, et ne voyant pas que de ce repos doivent naître pour nous des guerres multipliées. Je sais qu'on peut vous dire des choses plus agréables; mais je dois, avant tout, vous dire la vérité, et quand mon caractère ne m'y porterait pas, la nécessité m'y contraindrait. Je voudrais vous plaire, Romains, mais j'aime encore mieux vous sauver, quels que doivent être vos sentimens pour moi. C'est une espèce de fatalité que celui qui ne songe qu'à ses propres intérêts soit plus agréable à la multitude que celui qui parle pour l'intérêt général. Eh! pensez-vous que les flatteurs publics, que ces prétendus amis du peuple pensent beaucoup à vos intérêts, lorsqu'ils ne vous laissent ni en paix ni en guerre, et qu'ils vous font vivre au milieu des dissentions? C'est leur ambition qu'ils servent en vous soulevant contre nous, et comme ils voient qu'ils sont nuls, lorsque la concorde règne parmi les ordres, ils se mettent à la tête des troubles et des séditions, ai-

mant mieux pouvoir le mal que de ne pouvoir rien. Si vous êtes enfin fatigués de ces divisions, si, renonçant à ces changemens funestes, vous voulez reprendre vos anciennes mœurs et celles de vos pères, je me dévoue à tous les supplices si je ne taille en pièces ces insolens ennemis qui dévastent nos campagnes, si je ne les chasse de leur camp, et si, des portes de Rome et des pieds de nos murailles, je ne fais passer jusque dans leurs propres villes les alarmes de la guerre dont vous êtes aujourd'hui troublés. »

Quel Romain, en entendant ce discours, n'a pas cru entendre la voix de la patrie elle-même, le conjurant de renoncer à jamais à ce funeste désir de domination, à ces dissentions éternelles, et de voler à la défense des remparts. C'est dans ces grandes circonstances que l'éloquence est digne de produire des effets sublimes. Si elle remporte des triomphes, elle ne les doit pas aux passions d'une multitude effrénée ; elle les combat, au contraire, et sa gloire est de les vaincre ; différente de ces déclamations incendiaires qui ne tendent qu'à enflammer un peuple déjà aigri, et à le précipiter avec plus de fureur dans les nouveautés qui le flattent. Cette fois l'éloquence de la raison l'emporta sur les fureurs populaires. « Jamais tribun, dit Tite-

Live, n'avait été entendu avec plus de transport. » La jeunesse courut aux armes et demanda la guerre à grands cris. Bientôt les habitans des campagnes, se réfugiant dans la ville et annonçant leurs désastres, augmentèrent cette première ardeur. Le sénat s'assembla, et tous les regards s'étant fixés sur le consul, on l'appelait hautement *le sauveur de la patrie.* Les premiers du sénat déclaraient que son discours était digne de la majesté consulaire et d'une vie illustrée par tant d'honneurs et par tant de services. Ils supplient les tribuns de se réunir aux consuls et de s'entendre enfin pour repousser un danger commun. La paix renaît, une armée est sur pied, et les Volsques, partout battus et mis en fuite, éprouvèrent cette parole solennelle par laquelle le consul Quintius s'était dévoué aux supplices s'il ne dispersait ces superbes ennemis. Effet admirable d'une éloquence généreuse, qui s'empare des passions et les maîtrise à son gré, non pour bouleverser un peuple, mais pour sauver sa gloire!

Je pourrais multiplier les citations : Tite-Live nous a conservé une foule de discours populaires tenus au milieu du Forum par des tribuns séditieux ou par des consuls pleins de fer-

meté. Je sais qu'on peut douter si les discours ont été prononcés comme on les lit dans Tite-Live ; mais si l'éloquent historien les a revêtus de la couleur de son style, il est toujours sûr qu'il n'en a point imaginé le fond. Et quand bien même il se serait permis de changer l'expression de la pensée, cette pensée reste, et c'est toujours pour nous une source vraie d'instruction que de voir, à la lecture de ses histoires, comment les patriciens défendaient les principes de la liberté et les fondemens de la république contre des orateurs amis de la licence. Tite-Live n'a pu mettre dans leur bouche que des discours qui expriment les divers caractères des uns et des autres, leurs diverses prétentions, leurs mutuels désirs et leurs injustes demandes. J'ajoute une dernière citation.

Les tribuns Sextius et Licinius avaient proposé trois lois, l'une sur les dettes du peuple, l'autre sur le partage des terres; la troisième, pour qu'un des deux consuls fût nécessairement choisi parmi le peuple. On doit remarquer que les lois tribunitiennes sont toujours contraires à l'ordre, à la paix et à la justice. Cette fois, les tribuns se montraient pleins d'audace, et leurs lois menaçaient de bouleverser la république. Ils s'étaient perpétués dans leurs charges de-

puis neuf ans, et, comme s'ils fussent devenus par cette longue prorogation tribuns perpétuels de droit, ils s'exprimaient ainsi devant le peuple :

« Depuis neuf ans nous combattons, comme dans un champ de bataille, contre les nobles ; mais si nous n'avons pas craint de nous dévouer, il semble que nous l'ayons fait inutilement : la liberté du peuple n'y a point gagné, et les projets de lois et toute la force du pouvoir tribunitien semblent avoir vieilli avec nous. C'est aujourd'hui, enfin, que vous devez vous-mêmes défendre vos intérêts. Vous pouvez, si vous voulez, vous délivrer de vos créanciers, chasser des possesseurs injustes des terres qu'ils ont envahies, et, enfin, rendre vos comices libres et vous emparer du consulat. Osez prendre cette courageuse résolution ; ce n'est qu'à ce prix que nous consentons encore à rester tribuns ; sinon, nous n'avons pas besoin d'un homme qui nous serait odieux. » Ces discours insolens étaient pourtant écoutés avec transport, et Appius Claudius dut à peine être entendu lorsqu'il défendait ainsi le parti de la raison :

« Qu'est-ce donc, Romains, ce Sextius et ce Licinius, ces tribuns perpétuels, ont pu,

depuis neuf ans qu'ils règnent, en venir à ce point d'insolence, qu'ils vous ôtent aujourd'hui la liberté des suffrages? Ce n'est que sous condition qu'ils veulent rester tribuns, disent-ils. Qu'est-ce autre chose que déclarer publiquement : ce que les autres ambitionnent, nous le méprisons, et nous n'en voulons point sans une grande récompense ; et quelle est cette récompense? c'est que vous adoptiez tous ensemble, et avec empressement, les projets de lois, soit qu'ils vous plaisent ou non, soit qu'ils soient utiles ou funestes.

» Je vous le demande, vous qui régnez sous le nom de tribuns, supposez que du milieu de l'assemblée un citoyen s'écrie : Qu'il nous soit au moins permis de choisir parmi vos lois celles que nous jugeons salutaires. Non, dites-vous ; acceptez les lois sur l'usure et sur les terres ; elles sont utiles à vous tous ; recevez tout, ou je ne propose rien. C'est comme si l'on présentait à un homme pressé de la faim une nourriture empoisonnée, et qu'on lui défendît de manger ce qui est sain sans manger ce qui est mortel. Quoi donc, si Rome eût été libre, des milliers de voix ne se seraient-elles pas écriées : Fuyez loin d'ici avec vos tribunats et vos lois! Quoi! si vous ne proposez pas ce qui peut être

utile au peuple, n'y aurait-il personne ici qui le puisse proposer? Si quelque patricien venait dire : Acceptez tout, ou je ne propose rien? Qui de vous, Romains, le supporterait? N'examinerez-vous jamais plutôt les choses que les hommes? Ecouterez-vous toujours favorablement ce qui sort de la bouche d'un tribun, et avec défaveur tout ce que nous vous disons? Vos discours ne nous flattent pas, dites-vous; mais ce projet de loi qu'ils vous accusent d'avoir laissé dans l'oubli, doit-il beaucoup vous flatter? Ils demandent que vous ne puissiez pas nommer consuls ceux que vous voudrez. Et, en effet, n'est-ce pas exiger cela que d'ordonner qu'un des consuls soit tiré du peuple, et que vous ne puissiez pas désigner deux patriciens? Si donc nous avions aujourd'hui à soutenir des guerres comme celle des Etrusques, lorsque Porsenna s'empara du Janicule, ou comme celle des Gaulois lorsqu'ils étaient déjà maîtres de Rome, et que ce Sextius demandât le consulat en concurrence avec un Camille ou quelque autre patricien, pourriez-vous souffrir une loi qui vous obligerait à nommer Sextius et à repousser Camille? Est-là rendre les honneurs communs que de prétendre que deux plébéiens peuvent être consuls et non deux patriciens? Je crains, dit votre tribun, que s'il vous est permis d'élire

deux patriciens, vous ne choisissiez pas de plébéiens. Qu'est-ce dire autre chose, sinon: Vous ne voulez pas nommer des hommes indignes de votre choix, et je veux vous imposer la nécessité de choisir ceux mêmes que vous ne voulez pas! Que dirai-je de nos pratiques et de nos augures, dont le mépris rejaillit sur les dieux eux-mêmes? Ne sait-on pas que c'est sous leurs auspices que cette ville a été fondée, que c'est sous leurs auspices que nous faisons la guerre, que nous faisons la paix? Ne sait-on pas que, d'après la coutume de nos pères, les auspices nous appartiennent de droit? Ils nous appartiennent tellement, que les magistrats du peuple sont créés sous les auspices des dieux, et qu'il a besoin de les consulter lorsqu'il crée des magistrats patriciens. Or, qu'est-ce autre chose que faire disparaître cette cérémonie de la religion, que de l'enlever aux patriciens, pour qui elle était un droit?

» Mais, disent-ils, qu'importent les vaines cérémonies? qu'importe que les poulets ne mangent pas? qu'un oiseau ait fait entendre des chants sinistres? ce ne sont-là que des chimères. Soit; mais c'est avec ces chimères que nos ancêtres ont élevé Rome à ce haut point de gloire; et, maintenant, comme si nous n'avions plus besoin de la protection des dieux,

nous méprisons ces cérémonies, nous voulons qu'on crée au hasard les pontifes, les augures, les sacrificateurs ; qu'on fasse des lois sans consulter les dieux ; qu'on élise les magistrats sans prendre les auspices, et que les sénateurs n'aient plus de voix dans les comices. Nous voulons que Sextius et Lucinius règnent dans Rome comme autrefois Romulus et Tatius, parce qu'ils abolissent nos dettes et qu'ils nous donnent des terres, tant il est doux de s'emparer des fortunes d'autrui ! Et il ne vous vient pas dans l'esprit qu'une de ces lois va faire de nos campagnes une vaste solitude en chassant les possesseurs de leurs biens, et que l'autre ruine à jamais la bonne foi, sans laquelle toute société humaine ne saurait exister ? Quant à moi, je vous engage, Romains, à rejeter de pareils projets, et, du moins, puissent les dieux ne pas rendre vos résolutions funestes ! »

Nous sommes assez loin des assemblées où se débattaient de pareils intérêts pour les juger raisonnablement ; et, certes, je ne pense pas qu'un homme sage pût aujourd'hui s'élever en faveur d'un Sextius et d'un Licinius. Cependant ils parlaient au nom du peuple, ils voulaient abolir ses dettes, ils voulaient partager ses terres, ils voulaient le forcer lui-même à nommer ses

consuls dans une certaine classe de citoyens. Nouvelle preuve que la liberté n'est jamais où est le désordre, et de quelque langage flatteur que se parent les prétendus amis du peuple, le premier devoir de l'homme sage c'est d'examiner si les flatteries sont la raison, et si des lois populaires ne sont pas des lois capables de tout ruiner dans un empire. Cicéron, le plus grand orateur de Rome et l'esprit le plus juste de toute l'antiquité, sentit bien la force de ces principes. Aussi, toutes les fois qu'il eut à parler en présence du peuple sur des questions publiques, on le vit courageusement s'élever contre les excès de la liberté, rappeler les Romains aux vieilles coutumes de leurs ancêtres, défendre l'autorité du sénat, combattre les tribuns factieux, et maintenir un juste équilibre entre les divers ordres dans un tems où le peuple avait enfin à peu près vaincu, et où il ne restait guère de l'ancien sénat qu'un souvenir honorable et quelques débris glorieux. Soit qu'il tonne contre Catilina, soit qu'il se déchaîne contre Antoine, soit qu'il défende les particuliers, soit qu'il attaque cette loi agraire, source de tant de débats, Cicéron se montre partout digne de lui-même ; partout on retrouve cette sage liberté qu'il a si bien définie dans ses *Pa-*

radoxes (1), et cette connaissance du peuple qu'il a si bien exprimée dans divers passages de ses *Offices*, et de ses Lettres, et du livre des lois (2).

Il est à remarquer que Cicéron défendant de pareils principes fut presque toujours victorieux. Chose difficile auprès d'un peuple qui s'imaginait toujours que ceux qui combattaient ses passions voulaient l'asservir, et qui avait été accoutumé par ses flatteurs à repousser les discours sévères des patriciens ou des personnages consulaires. Cette remarque semble doubler la gloire de l'orateur; non pas que l'éloquence ait besoin du succès du moment pour entraîner les suffrages de la postérité; mais lorsqu'elle est parvenue à dompter les préventions toujours extravagantes de la multitude et à réprimer le torrent impétueux de ses passions, c'est déjà une forte raison de penser que cette éloquence est grande, élevée, sublime, et mille fois au-dessus des emportemens passionnés d'un tribun qui ne parle que pour exciter ce qu'il y a de désirs violens et injustes dans l'ame de ses auditeurs. Je rappellerai ici le discours de Cicéron contre

(1) *Quid est enim libertas? potestas vivendi, ut velis. Quis igitur vivit ut vult, nisi qui recta sequitur, etc.* Parad.

(2) *Ep. ad Br., lib. XI, de Legibus* 23, *de Officiis, lib. II*, 77.

le tribun Rullus, qui avait livré aux discussions, ou plutôt aux passions du peuple, ce sujet éternel des discordes, la loi agraire. Pour sentir ce qu'il y a de beau dans le triomphe de l'orateur romain, il serait nécessaire de se pénétrer d'avance de ce qu'était un peuple habitué à vivre au milieu des agitations du Forum, poussé en mille sens divers par ses harangueurs comme les flots de la mer par une tempête, excité encore plus, s'il est possible, par ces tems malheureux de troubles civils où vécut Cicéron; sans cesse inquiet et remuant; demandant à ses tribuns des dissentions plutôt que des lois; cherchant partout l'occasion d'humilier les nobles et les hommes riches, trompé par un désir excessif de liberté, s'échauffant à ce seul nom et se livrant à tous les excès; demandant à grands cris l'égalité, fier des triomphes qu'il avait déjà remportés sur les patriciens, plein de l'espérance de les asservir tout-à-fait, saisissant avidement tout ce qui flattait cet espoir, et menaçant d'user cruellement de sa victoire : c'est à un tel peuple que Rullus vint parler du partage des terres; il est facile d'imaginer ses transports. Mais Cicéron était là, Cicéron qui avait précédemment éprouvé les faveurs du peuple et qui ce jour-là même entrait dans son consulat.

Songez que Cicéron était un *homme nouveau* et qu'il paraissait ne devoir ses honneurs qu'à une protection particulière des Romains. Il était difficile de prendre une résolution qui eût l'air d'être opposée aux vœux du peuple. Cependant, préférant la justice à toute autre considération, il parla avec force dans le sénat, en présence même de Rullus, et se déchaîna contre une loi qu'il regardait comme funeste. Les tribuns, effrayés, appellent le consul devant l'assemblée du peuple, espérant être victorieux si le peuple était juge dans une affaire qui touchait si vivement à ses intérêts. Cicéron, toujours calme, et sûr de son éloquence, ordonne au sénat de le suivre, et paraît au milieu de l'assemblée. On jugera par ses paroles mêmes de l'art qu'il faut à l'orateur populaire pour faire entendre des vérités utiles à une masse d'hommes trompés par un faux intérêt.

« C'est une coutume antique parmi nous, Romains, que ceux qui ont reçu de vous le droit de conserver les images de leurs familles, consacrent leur premier discours à la reconnaissance et à leur propre apologie; et si dans ces sortes de discours plusieurs montrent souvent qu'ils ne sont point indignes de remplacer leurs aïeux, la plupart font tellement éclater le

mérite de leurs pères, qu'il en rejaillit toujours quelque chose sur leur postérité. Quant à moi, je ne peux pas vous parler de mes pères, non pas qu'ils n'aient été tels que moi-même, qui suis de leur sang et imbu de leurs doctrines; mais parce qu'ils n'ont pas, comme moi, obtenu les faveurs populaires et l'éclat de vos dignités. Or, vous parler de moi peut ressembler à de l'orgueil; n'en rien dire peut ressembler à de l'ingratitude; aussi, Romains, j'essayerai de me contenir aujourd'hui dans de justes bornes, je rappellerai vos bienfaits, et, s'il le faut, j'oserai dire comment je m'en suis cru digne; ce sera à vous à juger mes paroles, vous qui déjà avez jugé ma conduite.

» Je suis le premier homme nouveau que depuis les tems les plus éloignés vous ayez appelé au consulat; et ce poste, dont la noblesse s'était emparée et qu'elle avait rendu inaccessible au reste des Romains, vous en êtes devenus les maîtres en m'y élevant, et vous avez voulu montrer à la postérité que le mérite désormais devait triompher. Et vous ne m'avez pas seulement nommé consul, ce qui est en soi-même le comble de la faveur, mais vous m'avez nommé avec un empressement si flatteur, que si un pareil témoignage a été la récompense de quel-

ques nobles, jamais il n'a été le prix d'aucun homme nouveau. J'ai pu me mettre sur les rangs des candidats dès que je suis parvenu à l'âge exigé, et vous m'avez élu dès l'instant même où j'ai été mis sur les rangs, en sorte que je suis parvenu à cette charge honorable, non par de longues intrigues et par des prières redoublées, mais par la confiance soudaine que je vous ai inspirée. J'ajouterai à cette insigne bienveillance une circonstance qui semble encore me flatter davantage, c'est que je n'ai pas été choisi par les suffrages secrets de chacun d'entre vous, mais par l'acclamation universelle de tout le peuple romain. Une si éclatante faveur, si elle est douce et flatteuse pour moi, m'impose de dures et de pénibles obligations; elle agite mon esprit de pensées graves et profondes dont je ne saurais être distrait ni par mes affaires du jour ni par le repos de la nuit. J'ai d'abord à défendre l'honneur du consulat: voilà ce qu'il y a de plus important et qui est sur-tout difficile pour moi; si je me trompe, point d'indulgence; si je fais bien, à peine un peu de gloire, encore faudra-t-il, pour ainsi dire, l'arracher de force; si j'ai besoin de conseils, je n'en aurai pas de fidèles; si j'ai besoin de secours, en trouverai-je d'assurés dans la noblesse? Une autre

difficulté s'élève pour moi, c'est la résolution même que j'ai prise de m'écarter, dans mon consulat, de la coutume des autres consuls, qui semblent fuir votre présence et qui ne paraissent jamais à cette tribune ou ne s'y montrent qu'avec peine. Mais moi, je le dis ici comme je l'ai déjà dit en plein sénat, j'ai résolu d'être un consul populaire.

» Et je ne comprends pas comment, après m'être vu élevé à cette dignité, non par le crédit de quelques hommes puissans, mais par la faveur de tout le peuple romain; comment, dis-je, après avoir été ainsi préféré aux personnages les plus distingués, je ne serais pas populaire dans cette charge, et même toute ma vie. Mais ici j'ai besoin de toute votre sagesse pour interpréter le véritable sens de ce mot; car il semble avoir été, pour ainsi dire, enveloppé d'obscurités par les insinuations dangereuses de quelques-uns qui combattent non-seulement les intérêts du peuple, mais son existence elle-même, cherchant néanmoins, par leurs discours, à se donner le titre de *populaires*. Lorsque j'ai pris le gouvernement des affaires, je sais dans quel état violent était la république : les gens de bien étaient dans les alarmes, les méchans remplis d'espérance ;

déjà se préparaient des complots contre le repos public; la bonne foi ne régnait plus dans le Forum, non par la suite de quelque malheur étrange, mais par la défiance des citoyens, par le trouble qui régnait dans les jugemens, et par le mépris même pour les choses jugées. On parlait de nouvelles dominations et de pouvoirs extraordinaires, et c'est lorsque je voyais ces alarmes, que je déclarai dans le sénat que j'avais résolu d'être un consul populaire. Or, qu'y a-t-il de plus populaire que la paix? La paix, qui fait la joie, non-seulement des êtres à qui la nature a donné le sentiment, mais des êtres inanimés eux-mêmes, de nos demeures, de nos campagnes. Quoi de plus populaire que la liberté, ce bien ambitionné des hommes et des bêtes féroces elles-mêmes? Quoi de plus populaire que le repos, ce terme après lequel ont soupiré vos ancêtres et les citoyens les plus généreux, après lequel vous soupirez vous-mêmes en entreprenant les plus pénibles travaux? Comment donc ne serais-je point populaire, Romains, lorsque je vois tous ces biens: la paix étrangère, la liberté du nom romain, le repos intérieur, enfin tout ce qui vous est cher placé sous la sauve-garde de mon consulat?

» Mais, Romains, vous ne devez pas regarder comme populaires les lois promulguées, dont on peut vanter l'utilité apparente par des paroles trompeuses, et qu'on ne pourrait mettre à exécution qu'en ruinant le trésor public. Vous ne devez pas regarder comme populaire ce qui porte le trouble dans nos jugemens, la révocation des choses jugées, le rappel des condamnés; c'est par ces abus que les Etats commencent d'ordinaire à être ébranlés. Si donc il est des hommes qui promettent des terres au peuple romain, ou qui préparent dans le silence quelque projet semblable, et en montrent les avantages mensongers, vous ne devez pas les regarder comme populaires. Je dois le dire, Romains, je ne puis blâmer le principe même de la loi agraire; car mon esprit est frappé soudain du souvenir de deux hommes illustres et d'un esprit élevé, de deux hommes dévoués au peuple romain, Tibérius et Caïus Gracchus, qui établirent le peuple en possession des terres publiques tombées au pouvoir de quelques particuliers. Je ne suis point un consul qui pense, comme presque tous les autres, que c'est une espèce de crime que d'oser faire l'éloge des Gracches; je reconnais, au contraire, que leurs conseils, leur sagesse et leurs

lois ont amené dans la république bien d'utiles améliorations.

» Aussi lorsque, désigné consul, j'appris que les tribuns désignés se proposaient de présenter la loi agraire, je désirais connaître le fond de leurs pensées; car, puisque nous devions ensemble gérer les affaires de la république, je pensais qu'il fallait entre nous de l'intelligence pour les gérer d'une manière utile. Mais si je m'insinuais dans leurs entrevues, on se défiait de moi, on me repoussait; et lorsque je témoignais que je serais le premier à soutenir la loi, si je la croyais utile, on méprisait ma libéralité, on ne pensait pas que je fusse capable d'approuver une loi favorable au peuple; enfin, je me retirai de peur que mon empressement ne parût perfide ou déplacé. Cependant ils ne cessaient pas de se réunir et d'admettre auprès d'eux quelques amis; c'était toujours durant la nuit et dans un mystère profond. Vous pouvez juger de mes inquiétudes par celle où vous fûtes alors plongés vous-mêmes.

» Enfin, les tribuns entrent dans leurs charges. On attendait le discours de Rullus, parce que c'était lui qui devait proposer la loi, et qu'il paraissait plus audacieux que les autres. Dès le jour même de son élection on l'avait vu

changer de contenance, de traits même, et de langage. Son extérieur négligé, sa chevelure éparse, sa barbe longue, son regard terrible, tout en lui annonçait la violence et semblait menacer la république de tout le pouvoir tribunitien. J'attendais donc la loi, le discours de cet homme. La loi n'est point proposée; il convoque l'assemblée; on accourt de tous côtés; il fait un discours assez long, assez élégant. Une chose me frappa, c'est que sur la multitude des auditeurs pas un n'avait compris ce que disait le tribun. Je ne sais si c'était un piége, ou parce qu'il a adopté ce genre d'éloquence. Cependant, ce qu'il y avait d'esprits les plus pénétrans dans l'assemblée soupçonnait qu'il avait voulu dire je ne sais quoi de la loi agraire. Enfin, lorsque je fus désigné, la loi fut proposée publiquement, je la fis transcrire exactement, et on me l'apporta.

» Je puis vous assurer, Romains, que je la lus et que je l'étudiai avec l'intention de la défendre vivement, si je la trouvais utile et convenable à l'état présent. Ne pensez pas que ce soit par une haine naturelle que semble s'être élevée une espèce de guerre entre le tribunat et les consuls; ne pensez pas que, parce que de généreux consuls ont eu souvent à com-

battre l'audace des tribuns, sans que le pouvoir tribunitien ait jamais eu à réprimer l'insolence des consuls, ce soit une animosité naturelle ou une haine profonde qui ait établi la guerre entre le tribunat et le pouvoir consulaire. Ce n'est pas l'opposition des deux pouvoirs, mais les divers caractères de ceux qui les exercent, qui produisent ces divisions. Ainsi donc je pris cette loi et je la lus avec le désir de la trouver utile à vos intérêts, et telle qu'un consul populaire pût la défendre, non pas seulement en paroles, mais en effets, d'une manière conforme à l'honneur et à la liberté. Or, depuis le premier chapitre jusqu'au dernier, je trouve, Romains, que tout ce qu'on a pensé, que tout ce qu'on a entrepris, que tout ce qu'on a fait enfin, c'est qu'on établirait des rois qui disposeraient à leur gré du trésor public, de tous les impôts, de toutes les provinces, de toute la république, des royaumes, des peuples libres, de toute la terre, et cela sous le nom et le prétexte d'une loi agraire. J'établis donc, Romains, que, par cette loi si belle et si populaire, on ne vous donne rien; on donne tout à quelques-uns; on montre des terres au peuple, et on lui arrache sa liberté; on comble les fortunes des particuliers, et on épuise la fortune

publique ; enfin, et voilà ce qu'il y a de plus odieux, c'est un tribun, chargé par les institutions de nos pères de veiller au maintien de la liberté, qui donne des rois à la république (1). »

La rhétorique nous apprend à admirer l'art avec lequel Cicéron passe, dans ce bel exorde, des actions de grâce qu'il rend au peuple romain aux protestations de fidélité et de dévouement pour le peuple, et de ces protestations-là même à une attaque violente de la loi proposée. Lorsqu'on voit le ton modeste et soumis de ses premières paroles, on ne s'attend pas à le voir bientôt tonner avec force ; et après qu'il a fait l'éloge des Gracches, on ne croit pas qu'il ose en venir à ce brillant trait d'éloquence qui se trouve à la fin de son discours :

« Suis-je un consul à redouter une assemblée, à trembler devant les tribuns du peuple, à m'alarmer sans sujet, à craindre d'être traîné en prison par ordre d'un tribun ? Avant d'être environné de vos armes et des marques de la première dignité de Rome, je n'ai jamais balancé à paraître dans cette tribune pour y résister à l'audace des pervers ; et aujourd'hui, plein de force comme je suis, dois-je craindre que la république succombe sous leurs coups ?

(1) Cic., *de Lege ag. ex.*

Si j'avais pu le craindre précédemment, certes, mes alarmes se seraient dissipées dans cette assemblée ; car, qui jamais défendit avec plus de succès la loi agraire que je ne l'ai combattue aujourd'hui, si toutefois cela peut s'appeler la combattre, et non pas la renverser et la détruire entièrement? »

Cicéron pouvait parler ainsi, il l'avait en effet renversée, et le tribun Rullus n'eut pour lui que la honte d'une tentative inutile. Je le répète, je laisse aux maîtres d'éloquence le soin de faire admirer cette harangue pleine d'adresse, et où triomphe le véritable talent de l'orateur. Le but de mes observations n'est pas de montrer l'art de composer un exorde et d'arranger les paroles d'un discours. Cela peut s'appeler le vêtement de la pensée, et tant qu'on ne s'arrête qu'à l'extérieur, on peut se montrer un rhéteur habile, un dissertateur ingénieux, mais aussi ces remarques peuvent n'être pas d'une utilité reconnue. Il est une chose plus importante à considérer dans l'éloquence, c'est ce qui constitue sa force, je veux dire le fond même des pensées, les principes de morale, la raison enfin, qui est la première arme de l'orateur et son unique moyen de triomphe. Or, remarquez que, dans les chefs-

d'œuvre des anciens, l'éloquence est toujours consacrée à défendre les vérités les plus simples, et qu'elle devient de la déclamation lorsqu'elle combat ces mêmes vérités. Ceux qui sont nourris de l'étude de l'histoire romaine n'ont pas besoin du développement de cette pensée, et peut-être même suffit-il du petit nombre des morceaux que j'ai cités pour la faire sentir vivement. Mais le coup-d'œil trop rapide que je viens de jeter sur l'éloquence du Forum romain peut encore faire naître d'autres réflexions importantes. La première, c'est que dans tous les discours des tribuns se trouvent développés les principes qu'on a crus nouveaux à une époque plus moderne de notre histoire, et dont les philosophes du dix-huitième siècle se sont fait honneur ; certes, il n'y avait pas là de quoi s'enorgueillir.

Après avoir renversé la vérité, on n'a pas même eu la gloire d'avoir inventé le mensonge. Toutes les doctrines nouvelles sont dans l'histoire du peuple roi ; mais elles ne sont pas dans les principes du gouvernement, au contraire, elles sont dans la bouche de ses ennemis. C'est un rapprochement bien frappant à faire que la comparaison des discours populaires avec l'éloquence de nos sophistes. Ce sont les mêmes ter-

mes, les mêmes désirs, les mêmes transports. Ce sont partout des hommes qui s'emparent de la multitude, qui flattent ses passions, qui ruinent la force des empires en excitant les partis, qui aiguisent les haines et qui préconisent l'indépendance pour devenir maîtres. Tant que la généreuse résistance du sénat put s'opposer aux innovations, Rome marcha de triomphe en triomphe à la conquête du monde, et contint par les lois la licence des factieux. Mais lorsqu'à force de discordes le peuple eut été accoutumé à voir des particuliers dominer les uns sur les autres et à se soumettre au plus fort, tout en prétendant servir sa cause, alors commencèrent ces grandes luttes où la république fut divisée en deux partis, qui s'entrechoquaient violemment jusqu'à ce qu'enfin elle tomba morte au milieu de leurs victoires mutuelles. Il n'est pas douteux que les agitations populaires avaient peu-à-peu conduit Rome à ce dernier malheur; il était inévitable, dès qu'on vit les ordres sortir des limites qui leur étaient tracées par le législateur et prétendre à des droits extraordinaires. J'indique cette vérité, qui peut servir de rapprochement avec les tems où nous avons vécu, rapprochement, au reste, qu'on n'a pas assez approfondi lorsqu'on a

voulu nous faire goûter les systèmes des gouvernemens républicains de l'antiquité. Ce qu'on aurait dû examiner d'abord, c'est que cette république de Rome, si souvent citée, n'était bâtie que sur des fondemens monarchiques. Des rois lui avaient donné naissance et y avaient régné au commencement; ils avaient fixé la division des ordres et les distinctions entre les citoyens. Si des consuls prirent leur place, le nom seul avait été changé; le pouvoir consulaire n'était autre chose que la royauté (1); la seule différence était en ce que le tems de cette nouvelle magistrature était limité, mais les droits étaient également étendus, et les haches des licteurs marchaient devant les consuls avec le même appareil de puissance. Chose digne de réflexions profondes : ce peuple, qui ne pouvait entendre prononcer le nom de roi, laissa créer une puissance toute semblable, mais sous un nom différent, et il put s'accoutumer à voir les têtes des citoyens menacées de la violence d'un dictateur, lui qui croyait s'être affranchi pour toujours de la tyrannie royale en expulsant les Tarquins; tant il y a de puissance dans l'emploi

(1) *Consules in locum regum successisse nec aut juris aut majestatis quidquam habere, quod non in regibus antea fuerit.*

T. L., lib. IV, cap. 3.

des mots ! De plus, la véritable force de la république était dans le sénat, assemblée évidemment toute royale et destinée à défendre les formes antiques du gouvernement, intéressée même à les défendre par les priviléges exclusifs dont ses membres jouissaient. Si, maintenant, on se demande ce qu'étaient les assemblées du peuple, on trouvera que dans l'intention du législateur elles ne devaient pas avoir l'influence qu'elles acquirent par une sorte d'usurpation. Ce peuple, dès le commencement, délibérait et donnait ses suffrages ; tout se faisait par élection ; mais les dispositions étaient telles, que les patriciens réunis aux plébéiens avaient toujours pour eux la majorité, quoiqu'ils fussent le plus petit nombre. Les premiers législateurs avaient vu là le salut de Rome ; mais bientôt il s'éleva du milieu du peuple des ambitieux qui furent peu flattés de cet avantage du sénat, et qui engagèrent le peuple à secouer le joug d'une loi odieuse. Alors le peuple donna ses suffrages par tribus, et ici il fut toujours vainqueur ; ce furent les tribuns qui profitèrent de ces triomphes. Ainsi se corrompaient peu-à-peu les institutions primitives, et se préparait cette puissance tribunitienne qui fut si souvent redoutable ; elle naquit elle-même

d'une innovation, quoiqu'elle fût par sa nature ennemie des principes établis, et par conséquent toujours contraire à un état d'ordre. Mais peut-être est-il permis de penser que la création de cette dignité populaire fut moins funeste encore que n'aurait pu l'être l'abandon du peuple à lui-même. Cicéron fait cette remarque, et je suis porté à croire les paroles de cet illustre défenseur de la majesté consulaire. « Qui nie, dit-il, que le pouvoir des tribuns ne soit trop étendu? Mais la violence du peuple est bien plus redoutable lorsqu'il est sans chef, que lorsqu'il en a un. Le chef, en effet, en s'avançant, songe à ses propres dangers; le peuple se précipite sans songer à rien (1). » Quoi qu'il en soit, je distingue dans Rome deux puissances: l'une invariable et monarchique, l'autre anarchique et inconstante. La première sauve la république pendant six cents ans; la seconde l'attaque de tous ses efforts et finit par la perdre; l'une est attachée à la véritable liberté, aux coutumes des ancêtres, au maintien des lois; l'autre fait consister *la liberté dans le mépris du sénat, des magistrats, des lois, des coutumes antiques, des institutions primitives, de la*

(1) *De Legibus*, 23.

discipline militaire (1). Rome ne se soutient que tant que la première résiste aux coups de la seconde.

Si donc les publicistes modernes avaient quelque intérêt à fonder leurs gouvernemens sur un pareil modèle, ils devaient considérer son ensemble, et après avoir examiné les abus qui résultèrent du concours de deux puissances hétérogènes, ils devaient faire en sorte que celle qui tend à conserver fût constamment maîtresse de celle qui ne tend qu'à détruire. Que serait-ce s'ils avaient fait précisément tout le contraire? C'est là cependant ce qu'on a vu, et si je le dis ici, ce ne peut pas être par une digression étrangère au sujet; car comme l'éloquence populaire produit d'ordinaire les changemens dans les systèmes politiques, il est bon d'étudier dans quelles circonstances particulières ces changemens peuvent être utiles ou dangereux. Or, remarquons que dans la république romaine ils amenèrent de très-loin la monarchie despotique en portant successivement des atteintes à la monarchie tempérée,

(1) *Ea demùm Romæ libertas est, non senatum, non magistratus, non leges, non mores majorum, non instituta patrum, non disciplinam vereri militiæ.*

T. L., lib. V, cap. 3.

qui était évidemment l'espèce de gouvernement existant sous les consuls.

D'un autre côté, il est utile de considérer l'éloquence tribunitienne par rapport à l'état moral du peuple romain. Numa avait rendu le peuple éminemment religieux. Une religion chargée de pratiques, de cérémonies faites avec pompe, quoique souvent ridicules, les solennités des temples, des fêtes publiques, le respect accordé aux pontifes, l'éclat de leurs dignités, tout cela faisait aimer un culte qui parlait beaucoup aux sens et qui ne gênait pas les passions ; aussi était-on sûr d'émouvoir le peuple assemblé lorsqu'on lui parlait de ses dieux. Jupiter était le dieu du Capitole, son nom faisait une impression profonde sur l'ame des Romains ; un orateur ne l'invoquait pas en vain dans la place publique. Il en était de même des autres dieux de la patrie, dont les noms se mêlaient aux harangues avec un charme inexprimable pour la populace. Des superstitions s'étaient naturellement attachées au culte de ces dieux, qui, quoique redoutés, n'en étaient pas moins l'ouvrage des fables antiques ou des inventions des législateurs. Des prêtres étaient chargés de leurs volontés, et leurs volontés avaient une autorité respectée, quoiqu'elles s'ex-

pliquassent par des moyens mystérieux et cachés, et que les hommes raisonnables pussent sentir que cette autorité n'était autre que le caprice de ceux qui faisaient parler les dieux. On vit les Romains gagner des batailles parce qu'un pontife leur avait annoncé que les entrailles d'une victime annonçaient des présages heureux, et se laisser vaincre, parce qu'un général impie avait combattu malgré les oracles d'un poulet. Les consuls quittaient leur armée et suspendaient les affaires s'ils se souvenaient que les auspices n'avaient pas été consultés fidèlement, et cette exactitude religieuse des premiers hommes de la république ne contribuait pas peu à remplir la multitude d'une confiance aveugle en ses dieux. Il est donc facile de sentir de quelle importance était, pour le salut même de Rome, le respect qu'on s'efforçait de conserver pour la religion. De plus, si l'on considère que le droit de consulter les auspices n'appartenait qu'aux patriciens, et que c'était parmi eux seulement qu'on choisissait les pontifes chargés d'interroger les dieux, on sentira que les patriciens étaient proprement les maîtres du sort de la république. Il leur importait donc de maintenir les croyances populaires, et si leur domination s'attachait à ces

superstitions, il est vrai de dire aussi que l'existence de Rome y était également liée.

Mais les tribuns, jaloux de tous les priviléges du sénat, furent sans doute les premiers à diminuer devant le peuple le respect qu'il conservait pour des cérémonies antiques; c'était un moyen de diminuer le pouvoir. On ne les voit pas du moins invoquer les dieux immortels comme font les consuls; le nom de la divinité se trouve rarement dans la bouche des factieux. Au contraire, on a vu, dans un discours cité précédemment, qu'un sénateur leur reproche vivement de fouler aux pieds la religion et ces cérémonies antiques dont on faisait précéder l'élection des magistrats et les délibérations importantes. « *Pratiques vaines, si vous voulez*, disait-il, *mais qui ont élevé la république à ce haut degré de gloire et de majesté.* » Il est probable cependant qu'un orateur n'aurait pas osé en venir au point de déclamer ouvertement, du haut de la tribune, contre la majesté des dieux; mais il y avait dans le silence, ou même dans de légères insinuations, un mépris fatal qui porta bientôt atteinte aux croyances religieuses, et le peuple, devenu impie, commença dès-lors à n'être plus le peuple souverain. L'empire devait se dissoudre dès

qu'on renonçait à tout ce qui l'avait consolidé. Or, on ne peut juger si les Romains avaient précédemment appris à mépriser leur propre croyance, puisque Cicéron lui-même fut obligé dans la suite de sacrifier la persuasion intime qu'il avait de l'immortalité de l'ame au plaisir de flatter les esprits par des plaisanteries sur les peines de l'autre vie (1). C'est sans doute une faute grave de la part du philosophe qui a expliqué des vérités si religieuses dans plusieurs de ses écrits, mais elle nous instruit de l'état où le peuple avait été réduit par les déclamateurs qu'il écoutait, et une foule de sophistes qui inondèrent ses portiques et qui y débitaient publiquement leurs leçons.

Au reste, si le mépris des choses anciennes parvint à dominer, par une suite des innovations continuelles que les tribuns proposaient pour établir leur puissance; si les innovations finirent par faire disparaître tout-à-fait l'ordre de choses établi dès le commencement; si les hommes qui semblaient être préposés à la garde des lois primitives succombèrent enfin sous la puissance des innovations, on se console en songeant qu'au milieu des bouleversemens qui survinrent, les principes défendus par le sénat

(1) *Pro Cluentio*, 171.

restèrent debout. Le naufrage avait dévoré les hommes, mais la vérité avait échappé, et elle est parvenue jusqu'à nous avec des avertissemens terribles. C'est ainsi qu'il en arrive dans toutes les révolutions. Il est clair que la dernière qui survint à Rome, celle qui rendit Rome esclave, n'était que le complément de toutes celles qui furent excitées par l'éloquence séditieuse des tribuns; il semblait donc que ceux qui avaient profité de ces troubles auraient dû chercher à faire triompher les principes qui les avaient amenés, et à étouffer les principes contraires. Ils l'entreprirent souvent par tous les moyens que leur fournissait la puissance la plus absolue, jointe à la haine du bien et à une démoralisation profonde. Mais la vertu éclate comme une lumière au milieu même des ténèbres. Toutes les persécutions n'ont pu détruire un seul principe. La véritable éloquence a passé jusqu'à nous, et nous a transmis les vérités éternelles qu'elle avait proclamées. Tel est l'avantage de la justice, de l'ordre, de la vertu, sur le crime, qu'alors même que celui-ci l'emporte, il est destiné à être flétri tôt ou tard. C'est un beau triomphe pour la vérité, que l'antiquité n'ait pu nous laisser aucun monument de son génie que la vertu n'y soit con-

sacrée par les plus beaux hommages. Tous ne nous sont pas parvenus, mais n'est-ce pas une chose bien admirable que ceux qui ont échappé aux bûchers des tyrans ou à l'ignorance des âges soient destinés à défendre les bases éternelles des sociétés ? Que diraient les novateurs de tous les tems, si le génie de Cicéron ou de Démosthènes avait été consacré à préconiser la licence ?

CHAPITRE III.

Des orateurs d'Athènes.

Observations sur les démocraties.

J'AI dit que la plupart des vérités établies dans le chapitre précédent pourraient être heureusement développées par l'étude de l'histoire des autres républiques anciennes. Néanmoins, il me faut peu de faits pour démontrer une doctrine qui est simple. Je ne parlerai donc ni de Lacédémone, qui avait banni l'éloquence du sein de ses assemblées, ni d'une foule de petites villes libres qui avaient pourtant leurs orateurs, mais dont les exemples n'amèneraient

que des répétitions inutiles, ni de la république carthaginoise, sur laquelle nous n'avons que des monumens incertains. Il est fâcheux que je n'aie pas à rappeler quelques documens sur le gouvernement de l'antique Marseille, que Cicéron en balançe pas à préférer à tous les gouvernemens de la Grèce (1). Je citerais volontiers des faits qui auraient rapport à cette ville, parce que sa gloire nous appartient comme un héritage que nous avons par malheur trop laissé dissiper. Il faudra que je me contente de parler de l'histoire d'Athènes, de cette république célèbre, où l'éloquence faisait les lois, où les orateurs gouvernaient les affaires. Nous ne trouverons pas ici deux ordres différant de principes, comme les tribuns et le sénat de Rome. C'est un rapport de moins entre l'histoire athénienne et la situation présente de quelques gouvernemens modernes.

Néanmoins, nous découvrirons encore ici une source de méditations et de rapprochemens remarquables. Et d'abord il est utile d'observer que l'assemblée du peuple, à Athènes, était proprement le souverain ; c'est elle qui statuait sur les grands intérêts de l'Etat. Ces lois, à la vérité, étaient d'abord discutées dans un sénat

(1) *Pro Flacco*, 63.

composé de l'élite de la nation, mais elles n'étaient ratifiées que par le peuple. C'est à ce sujet qu'Anacharsis, attiré du fond de la Scythie par la réputation des sages de la Grèce, disait un jour à Solon : « J'admire qu'on ne laisse en partage aux sages que la délibération, et qu'on réserve la décision aux fous. » Cette réflexion était juste. Car si l'on considère que la multitude athénienne était, plus qu'aucun autre peuple de la terre, sujette à l'inconstance et avide de nouveautés, on jugera combien il était facile à ses orateurs de faire approuver ou rejeter les projets de lois, suivant qu'ils y voyaient un obstacle à leur ambition ou un moyen de dominer. Telle était l'influence que les orateurs avaient sur le gouvernement, et l'on sent combien cette influence pouvait être utile ou funeste. Ce n'était pas, comme à Rome, des magistrats particuliers qui se chargeaient de défendre les intérêts du peuple : tous les citoyens pouvaient monter à la tribune. « Toutes » les fois que l'assemblée délibère sur ce qui » regarde le gouvernement de la république, » dit Platon, alors elle écoute tout le monde indifféremment. Vous voyez le maçon, le serru» rier, le cordonnier, le marchand, le patron de » vaisseau, le pauvre, le riche, le noble, le ro-

» turier, se lever pour lui donner ses avis, et » personne ne le trouve mauvais (1). » Il semble que c'était une source de plus de troubles et de malheurs.

D'un autre côté, observons que le plus grand de ces malheurs paraissait devoir être dans le rejet d'un bonne loi ou l'approbation d'une mauvaise, ce qui est sans contredit un désordre véritable. Mais, du moins, les orateurs ne pouvaient qu'avec de grandes difficultés proposer eux-mêmes des innovations, et faire passer des lois qu'ils auraient préparées, comme faisaient les tribuns, à Rome, pour leur propre avantage encore plus que pour celui du peuple. Ainsi celui qui paraissait à la tribune pour faire abroger une loi ancienne était obligé d'en proposer une nouvelle, et si celle-ci était jugée dangereuse ou même inutile, l'orateur était poursuivi et pouvait être condamné à mort. D'après le réglement, chacun devenait responsable de ses fautes, aussi fallait-il être sûr de sa propre sagesse pour oser faire des propositions nouvelles. Cette responsabilité effrayante pour ceux qui avaient la conscience du mal était énoncée en tête du décret qu'on parvenait à arracher au peuple. Il était porté au nom de celui qui l'avait provoqué. De là, la

(1) PLATON. *Prot.*, ou *les Sophistes.*

fureur du peuple contre ceux qui l'avaient trompé, lorsqu'il avait éprouvé les suites funestes de son erreur; de là les causes importantes qui se plaidaient en présence du peuple pour accuser ou défendre les auteurs de ses décrets; de là l'intérêt des assemblées auxquelles on vit quelquefois accourir toute la Grèce, comme pour assister à un combat d'homme à homme. Au reste, une chose doit nous frapper ici, car d'ordinaire on ne remarque dans les républiques anciennes que ce qui peut flatter les passions, et l'on cherche peu à approfondir les lois qui pouvaient améliorer cette sorte de gouvernemens, par eux-mêmes vicieux et funestes. Si les orateurs dirigeaient les affaires, comme nous l'avons dit, le législateur avait prévu les abus qui résulteraient de l'entraînement de leur éloquence, et il était établi que tout citoyen qui se destinait à porter la parole en public serait soumis à un examen rigoureux, et chacun avait le droit de l'accuser publiquement, s'il était parvenu à soustraire aux regards de ses juges la honte de sa vie et l'immoralité de ses mœurs. C'était là une loi pleine de sagesse, et sans trop chercher par combien de moyens on pouvait éluder sa sévérité, il nous est permis de remarquer que ces sortes de lois

ne se trouvent que chez les peuples anciens; tant ils étaient soigneux de faire respecter la morale des peuples, ou de fixer des bornes à la liberté.

Au reste, les orateurs n'en restèrent pas moins les maîtres du gouvernement, mais il faut observer que ce ne fut pas par les mêmes moyens employés à Rome par les tribuns. Ceux-ci, en flattant le peuple, proposaient constamment des lois qui pouvaient renverser la république; les autres, parlant à des assemblées moins nombreuses et par conséquent plus éclairées, ne pouvaient que difficilement faire triompher l'erreur. Le danger d'une loi aurait pu être reconnu à Athènes; ainsi le talent d'un orateur consistait plutôt à supplanter un rival qu'à détruire une loi; c'est là le principal intérêt des harangues grecques qui nous sont restées. Car il faut le reconnaître, les républiques anciennes étaient livrées à l'ambition des particuliers, et, ce qui est étonnant, c'est que cette vérité s'applique sur-tout à la république d'Athènes, qui était une démocratie; tant il est vrai que le peuple qui se dit souverain est encore plus esclave que tous les autres. Il se charge lui-même de chaînes en se livrant à ses corrupteurs, et à mesure que les lois primitives s'af-

faiblissent, le joug s'appesantit, et l'on finit par le despotisme ou par la dissolution.

Lorsque les sages institutions de Solon avaient encore leur vigueur, les orateurs ne pouvaient porter atteinte à la chose publique; quand même ils l'auraient voulu, le peuple les aurait repoussés ; il n'avait pas encore été corrompu. Ainsi, c'est sans danger qu'Aristide et Thémistocle défendent des avis contraires ; et si le premier paraît au milieu du peuple et déclare que l'avis de l'autre est utile, mais injuste, un cri s'élève de toutes parts contre l'avis de Thémistocle, et ce sublime élan d'une vertu toute jeune devient pour la postérité un sujet éternel d'admiration. Cette sévérité de mœurs se maintint encore sous Périclès (1). Cet orateur, la première fois qu'il parut à la tribune, se fit remarquer par la gravité de son éloquence et par la force entraînante de ses raisonnemens. On connaissait sa vertu, ses discours firent des effets prodigieux ; et comme il ne se distinguait pas moins par sa modestie que par ses talens, il augmentait encore la haute idée qu'on avait de lui. On pensait déjà que les affaires ne devraient que prospérer entre les mains d'un homme qui semblait fuir les honneurs et les

(1) Voyez Plut., *Vie de Périclès*.

applaudissemens. Périclès, qui avait adopté ce moyen nouveau de devenir peu-à-peu le maître de la république, ne saisissait pas avidement cet empressement du peuple, mais il l'entretenait dans son admiration par une conduite sage, par la sévérité de sa conduite, par une brillante et majestueuse éloquence. Cette éloquence était telle, dit Plutarque, qu'elle lui avait valu le surnom d'*Olympien*, parce que sa parole était comme le tonnerre de Jupiter. Enfin, lorsqu'il vit que le peuple était subjugué, il se laissa porter aux affaires, et les gouverna pendant quarante ans en véritable roi. Il avait pour adversaire Cimon, citoyen recommandable, dont il sentait tout le mérite, et qu'il essaya de renverser. Pour y parvenir, il se jeta tout-à-fait dans le parti du petit peuple, soit qu'il voulût éviter le soupçon d'aspirer à la tyrannie, soit parce que Cimon était attaché à la noblesse et aux riches. Parvenu là, il se maintint dans un pouvoir presque absolu par son talent à manier les volontés des citoyens. Quelque vertu qu'il eût montré d'avance, il abusa néanmoins plus d'une fois de son crédit. Sévère pour lui-même, il corrompit le peuple pour le flatter, répandit des largesses aux dépens du trésor public, éleva des monumens superbes,

et pour dominer avec plus de liberté il fit bannir Cimon, et peu après Thucydide, beau-frère de ce dernier. C'est ce Thucydide qui disait à Archidamus, roi de Lacédémone, en parlant de Périclès : « Quand je l'ai jeté par terre, il s'écrie qu'il n'est point vaincu, et il le persuade à tout le monde. » L'orateur qui peut ainsi devenir le maître des opinions de la multitude est sans doute l'homme le plus dangereux qui puisse se trouver dans une république. Il ne manquerait pas de l'asservir s'il voulait user de cette puissance que le peuple lui donne contre lui-même, ce peuple, si soupçonneux et si cruel envers ceux qui n'ont pas la même adresse, mais qui ont peut-être des désirs plus généreux et un dévouement plus véritable. Nous devons regretter que Périclès n'ait pas songé à laisser à la postérité le recueil des discours dont il se servait pour captiver les assemblées et faire triompher son parti. Nous y trouverions, je n'en doute pas, de graves sujets de méditation. Nous verrions par quel adroit déguisement ce grand orateur avait su s'insinuer dans l'ame de la multitude ; car il faut se rappeler *que de son naturel il n'était point populaire* (1), et qu'il dut presque toujours combattre contre sa pro-

(1) Plut., *ib.*

pre pensée en combattant pour le peuple. Cette conduite nous montre une ambition dévorante, mais qui s'alimente en secret et qui cherche l'occasion pour éclater ; peut-être la verrions-nous encore mieux dans ses discours, car l'homme se peint dans ce qu'il dit, sur-tout lorsqu'il parle pour obtenir de la puissance ou pour conserver celle qu'il s'est donnée.

Thucydide, dans son histoire, fait tenir à Périclès quelques discours qui peignent cette adresse profonde à s'emparer de l'esprit du peuple par des flatteries. Jamais assemblée publique n'entendit un orateur laisser éclater plus de louanges et d'admiration qu'il n'y en a dans la harangue que Périclès prononça en l'honneur des guerriers morts pour leur patrie. C'est par ces flatteries populaires, exprimées avec une dignité imposante, qu'il parvint à régner sur les esprits. « La démocratie subsistait de nom, dit l'historien, mais on était en effet sous la domination du premier citoyen. » (1) « Sa puissance devint telle, ajoute Cicéron, qu'en combattant l'avis du peuple ses discours n'en paraissaient pas moins populaires et agréables même à tous ses auditeurs (2). » Quelle

(1) *Th.*, liv. II, chap. 65.
(2) *De or.*, 21.

leçon ce serait pour les peuples qui prétendent à l'honneur d'être libres, s'ils voulaient un instant considérer leur propre histoire dans celle des peuples qui ne sont plus! La liberté, dans tous les tems, ne fut jamais qu'une servitude plus ou moins volontaire. C'est là que se réduisent toutes les déclamations sur les républiques anciennes.

Sous Périclès, les Athéniens ne s'étaient pas tout-à-fait détournés de leurs institutions et de leurs mœurs; néanmoins cet homme, d'abord sévère et irréprochable, ne leur avait pas toujours donné de grands exemples. Les ambitieux avaient pu apprendre comment on arrivait à la puissance, et comment on renversait des rivaux dangereux. Ils avaient vu les effets de la calomnie, et l'exil de deux hommes de bien. Ils avaient vu le trésor public ouvert pour le plaisir de la multitude; des jeux, des fêtes, des monumens publics avaient fixé l'attention, et empêchaient de songer que Périclès était maître. Lui-même s'abandonnait au plaisir, et il grossit la cour de la célèbre Aspasie, qui devint son épouse. Enfin une nouvelle impulsion était donnée; on avait laissé relâcher les liens de la société; Alcibiade parut, et le torrent se déborda.

Ce jeune Athénien s'était d'abord rendu maître des assemblées par la grâce de ses discours, par l'agrément de sa figure, par tous les charmes dont la nature semblait l'avoir environné. Capable également de dissimuler ses vices et ses vertus, il employait avec une égale adresse la générosité et la perfidie, et après s'être fait chérir du peuple pour le corrompre, il s'en rendit maître pour ruiner la république. C'est encore un des orateurs grecs dont nous n'avons pas les harangues. Thucydide nous en a cependant conservé quelques-unes qui sont peut-être plutôt l'ouvrage de l'historien que de l'orateur. Quoi qu'il en soit, celle qu'Alcibiade prononça pour engager les Athéniens à la guerre de Sicile est remarquable par de grands traits d'éloquence et de politique. Il paraît que les orateurs qui ont précédé Démosthènes remplissaient leurs discours de sentences pour donner de la force aux raisonnemens. J'en cite une ici qui me paraît une vérité profonde, quoique notre siècle ait émis des principes tout opposés. « Il faut, dit-il, être fidèle aux anciennes maximes, fussent-elles moins bonnes, plutôt que d'en créer de nouvelles, fussent-elles meilleures, parce que la nature est un principe qui vient de bien plus haut que la raison : celle-

ci n'étant que l'ouvrage ordinaire de l'homme, et l'autre venant de l'ordre de Dieu. » Au reste, j'ai pensé que le gouvernement d'Athènes étant tout différent des empires modernes, il me suffirait d'indiquer l'influence que quelques orateurs s'étaient donné par leur éloquence, sans être obligé de reproduire leurs discours, comme je l'ai fait pour quelques tribuns de Rome. La république romaine me paraît se rapprocher beaucoup de nos systèmes actuels; on y voit sans cesse en opposition les principes des deux ordres qui formaient à Rome le pouvoir républicain.

A défaut de cette opposition constante de principes et de cette lutte d'opinions politiques, on trouve dans les orateurs d'Athènes, comme je viens de le dire, des vérités générales dignes de fixer l'attention des publicistes, et qui sont d'autant plus remarquables qu'elles semblent être annoncées aux peuples comme les principes éternels qui servent de bases à tous les empires: les orateurs ne discutent plus alors les intérêts du moment, en se servant du langage des passions; ils parlent à tous les siècles et proclament des sentences qui survivent aux révolutions humaines. Tel est le commencement d'un discours prononcé par Cléon contre

les Mityléniens, dont il voulait faire hâter la ruine par un arrêt du peuple.

« Depuis long-tems, Athéniens, je suis convaincu que la démocratie ne convient pas à une nation conquérante : vos incertitudes dans l'affaire des Mityléniens m'ont confirmé dans cette pensée. Vivant entre vous avec franchise et dans une sécurité parfaite, vous conservez le même caractère avec vos alliés, sans songer que les fautes où vous entraînent une funeste indulgence et des insinuations perfides vous compromettent sans inspirer de reconnaissance. Vous ne considérez donc pas que votre domination n'est autre chose qu'un pouvoir usurpé sur des hommes libres ; que ces hommes conspirent contre ce pouvoir, et que s'ils plient sous votre autorité, vous le devez non à des ménagemens qui vous deviennent funestes, mais à l'ascendant de votre puissance plutôt qu'à leur affection. Le plus grand mal, c'est que nos décrets n'aient rien de fixe ; que nous manquions de fermeté à soutenir nos résolutions ; que nous ignorions qu'un état se soutient mieux avec des lois vicieuses, mais inébranlables, qu'avec de bonnes lois qui n'ont pas de stabilité. La médiocrité modeste vaut mieux que le talent qui ne veut pas de frein. En général, des hommes

ordinaires gouvernent mieux les Etats que les hommes supérieurs ; ceux-ci veulent se montrer plus savans que les lois et faire prévaloir leurs idées sur les avis successivement ouverts, comme s'ils ne pouvaient jamais trouver de plus belles occasions de montrer leur supériorité : orgueil qui a souvent mis l'Etat en danger de sa ruine. Mais ceux qui se défient de leur intelligence croient en savoir moins que les lois, et avoir trop peu de talent pour oser censurer l'orateur qui parle bien ; ils font rarement des fautes, parce qu'ils écoutent un avis avec l'impartialité d'un juge plutôt qu'avec la prétention d'un rival. Voilà nos modèles. Mais n'allons pas, fiers d'une éloquence et d'une subtilité funeste, donner à la multitude des idées que nous démentions intérieurement (1). »

C'est ainsi, sans doute, qu'on dut souvent entendre parler tant de citoyens également illustres, quoique mus peut-être par des sentimens plus ou moins vifs d'ambition ou de jalousies secrètes, les Thémistocle, ou les Aristide, ou les Miltiade. Je ne parle pas de Lysias, d'Isocrate et de quelques autres qui s'occupèrent moins des affaires publiques, comme dit Cicé-

(1) Thuc., liv. III, chap. 37. J'ai suivi la traduction de M. Gail.

ron, que du soin d'embellir certains lieux communs des charmes d'une éloquence fleurie (1).

Pour revenir à Alcibiade, et pour hâter la fin de ce récit, il nous suffit de dire qu'après avoir fixé sur lui tous les regards, il accoutuma les citoyens à le voir gouverner du sein des plaisirs et quelquefois de la débauche. Ce que son éloquence n'osait pas entreprendre, ses largesses le faisaient; la corruption était partout. Cette république jalouse de sa liberté la sacrifiait à un jeune homme qui avait fait graver sur son bouclier un Cupidon armé. Cependant il éprouva des disgraces, et chassé de sa patrie il courut chez des nations ennemies fomenter une guerre qui devait précipiter Athènes dans l'esclavage. Il répara cette perfidie en chassant les tyrans nouveaux qui l'opprimaient; mais par un de ces retours inévitables pour ceux qui se sont rendus un instant les maîtres de la multitude, il fut encore exilé, et termina par une mort violente une vie mêlée de grandes actions, de perfidies et de débauches. L'exemple avait été donné; l'amour du plaisir remplaça l'amour de la gloire, et la jeunesse, qui avait admiré les talens d'Alcibiade, ne chercha à imiter que ses désordres; c'est l'ordinaire lorsque les vices sont

(1) *De claris*, *or.* 32.

donnés en spectacle par des hommes élevés.

Enfin Athènes, tour-à-tour dominée par les orateurs les plus habiles et souvent les plus corrompus, vit naître une domination d'un autre genre. Un roi étranger lui apportait des fers, et l'éloquence tribunitienne, en les repoussant, allait se donner un véritable triomphe. Ici, du moins, la liberté n'était pas un vain mot ; celui qui le faisait retentir à l'oreille des Grecs ne pouvait être accusé de le profaner et de cacher son ambition sous un voile brillant et trompeur, et si depuis deux cents ans les orateurs avaient abusé de leur talent pour asservir leur patrie, pour y répandre le trouble et pour enflammer les passions diverses, cette république, avant de tomber tout-à-fait, allait jouir enfin d'un beau spectacle, elle allait voir un de ses concitoyens lutter seul contre la puissance d'un roi qui déjà avait asservi les autres peuples et qui la menaçait elle-même. Démosthènes fut cet homme. A ce nom se réveillent dans l'ame des souvenirs imposans ; le génie lui-même de l'éloquence semble se montrer à nos regards ; la patrie, la liberté, la gloire nous apparaissent comme des fantômes animés par la puissance de la parole ; nous tressaillons en voyant la Grèce, avant d'expirer, faire un dernier effort

et s'ébranler à la voix d'un seul homme ; nous éprouvons les sentimens dont il était dévoré, nous nous agitons avec les Athéniens, nous sentons que de pareils discours nous feraient, comme eux, voler à la mort ; nous applaudissons comme eux, et nous nous écrions : Oui, il est véritablement sublime cet art qui peut protéger la patrie et arrêter les coups d'un ennemi puissant !

Au reste, je répète que je ne cherche point dans cette éloquence foudroyante des principes de politique en opposition avec des doctrines erronées. Démosthènes, en montant à la tribune, est enflammé du désir de sauver ses concitoyens ; il veut les armer contre un dominateur, et par conséquent ce qu'il doit faire avant tout, c'est de s'armer contre eux-mêmes, c'est-à-dire contre leur insouciance. Le peuple d'Athènes, accoutumé à changer de maîtres, voyait sans s'effrayer le roi macédonien le menacer de l'esclavage. Démosthènes cherche à les enflammer, et il le fait par les discours les plus violens. Qui n'a lu ces immortelles harangues qu'il lance du haut de la tribune comme des foudres ? Tous les critiques en ont traduit les plus beaux morceaux dans leurs livres ; mais comme je cherche moins à enseigner l'élo-

quence qu'à montrer l'influence qu'elle peut avoir dans le gouvernement, je choisirai de préférence les passages où Démosthènes rappelle les Athéniens aux mœurs anciennes. Chose admirable ! pour inspirer la vertu, la valeur, l'amour de la patrie, les orateurs sont contraints sans cesse de parler des choses antiques et de déplorer le malheur des innovations.

« Je sais, s'écrie Démosthènes à la fin de la troisième olynthienne, que mes discours m'attireront l'inimitié de plusieurs d'entre vous, et, certes, je ne suis point assez insensé que de m'exposer à des inimitiés particulières, si je n'avais l'espoir de travailler au bien public. Mais je crois que le devoir d'un bon citoyen est de préférer l'intérêt de la patrie au plaisir de vous dire des choses flatteuses. C'est ainsi qu'agissaient, dans le maniement des affaires publiques, les orateurs que vous connaissez comme moi (car ceux qui tiennent vos assemblées louent les grands hommes, s'ils ne les imitent point) : Aristide, Nicias, Périclès. Mais depuis que vos flatteurs ont paru au milieu de vous en s'écriant : Que désirez-vous ? que vous dirai-je ? par quels discours dois-je vous plaire ? la fortune publique dépérit au milieu des plaisirs, et les flatteurs ruinent vos affaires tout en songeant à

faire les leurs. Or, Athéniens, comparez ces tems anciens avec les tems présens; car vous n'avez besoin que de recourir à des exemples domestiques, et non pas à des exemples étrangers, pour apprendre à vous rendre heureux. Vos ancêtres, qui n'étaient point flattés par leurs orateurs comme vous l'êtes par les vôtres, ont commandé pendant soixante-cinq ans au reste de la Grèce, ils ont grossi le trésor de plus de dix mille talens, ils ont dicté des lois au roi de Macédoine, comme il convient que des Grecs dictent des lois à un barbare. Ils ont élevé de brillans trophées militaires pour immortaliser leurs victoires sur terre et sur mer, et seuls d'entre tous les hommes ils ont laissé après eux une telle gloire de leurs hauts faits, que l'envie n'a pu y porter jamais aucune atteinte. C'est en défendant la Grèce entière qu'ils ont acquis cette gloire, et voyez quelle a été dans leur propre ville leur conduite soit publique, soit particulière. Ils ont élevé des édifices si majestueux, ils ont orné les temples de dons si magnifiques, qu'il nous est impossible désormais de rien ajouter à tant d'éclat. Dans leur conduite privée, au contraire, ils ont été si modestes, ils ont été si fidèles aux institutions de la république, que si quelqu'un de vous a

vu la maison d'Aristide, de Miltiade ou des autres grands hommes de leur tems, il a pu juger qu'elles ne surpassent en rien la simplicité de celles de leurs voisins; car ce n'est pas pour augmenter leur fortune privée qu'ils géraient les emplois, mais pour accroître la fortune publique. Ils n'ont acquis de la gloire, ils n'ont été heureux que par leur fidélité à administrer les affaires de l'Etat, par leur piété envers les dieux, et par une égalité modeste avec tous leurs concitoyens. Voilà comment la république s'est élevée sous le gouvernement de ces grands hommes. L'état de vos affaires est-il le même sous la main de ceux qui les gouvernent aujourd'hui? Je passe ici sous silence bien des choses sur lesquelles je pourrais m'étendre. Au moment où nous étions, comme vous le voyez tous, la seule puissance de la Grèce, lorsque Lacédémone n'était plus, que Thèbes était sans force, lorsqu'il ne restait plus assez de pouvoir à aucun autre peuple de la terre pour oser se mesurer avec nous, lorsque nous pouvions gouverner nos affaires sans péril, et devenir même les arbitres de celles d'autrui, nous nous sommes laissé dépouiller de nos provinces, et nous avons dépensé inutilement plus de quinze cents talens; nous avons

perdu dans la paix les alliés qui devait nous aider durant la guerre, et nous avons nous-mêmes laissé fortifier contre nous le plus formidable ennemi. Que quelqu'un paraisse maintenant dans l'assemblée, et qu'il me dise comment s'est accrue la puissance de Philippe, si ce n'est par notre faute. Mais cela même fût-il incertain, en quel état se trouvent nos affaires intérieures? Et nos remparts, dites-vous, que nous avons recrépis? et nos chemins que nous avons rétablis? et nos fontaines? et autres choses semblables? Or, voyez, je vous prie, les hommes à qui vous devez ces grandes améliorations. Les uns ont passé de la misère à l'opulence, les autres de l'obscurité à la splendeur, quelques-uns ont élevé des édifices particuliers, plus magnifiques que nos monumens publics; leur fortune enfin s'est accrue à mesure que la république penchait vers sa ruine. »

Nous remarquons déjà que ce qui enflamme le plus l'indignation de Démosthènes, c'est le changement des mœurs, l'introduction des nouvelles habitudes, les flatteries dont les ambitieux amorcent le peuple, la corruption, la vénalité. Voyez avec quelle force il se déchaîne contre ces deux derniers vices, qui sont d'ordinaire la perte des Etats. « Pourquoi donc vit-

on autrefois tous les Grecs embrasser avec tant d'ardeur la liberté, et les voit-on aujourd'hui embrasser avec tant d'ardeur la servitude ? C'est qu'il régnait alors dans l'esprit des peuples ce qui n'y règne plus aujourd'hui, ce qui triompha de l'opulence des Perses, ce qui maintint la Grèce libre. Quoi donc ! une haine unanime contre tout homme assez lâche pour se vendre à qui voudrait asservir la Grèce ou même la corrompre. Alors accepter des présens était un crime ; quiconque en était convaincu subissait les peines les plus graves ; alors vos orateurs ni vos généraux ne pouvaient trafiquer de ces conjonctures favorables que la fortune accorde quelquefois à la fortune et à la négligence, contre le mérite et la valeur ; alors on ne trafiquait ni de la concorde des citoyens, ni de la défiance des barbares et des tyrans, ni enfin de tout ce qui fait l'appui des Etats. Aujourd'hui tout cela se vend comme sur une place publique, tandis que d'un autre côté on importe parmi nous les abus qui ruinent et qui perdent la Grèce. Quels abus, Messieurs, de porter envie au traître qui reçoit des présens, de rire s'il avoue son crime, de lui pardonner s'il est convaincu, de flétrir de notre haine le citoyen qui l'ose accuser, enfin de nous précipiter dans tous les

vices qu'entraîne la vénalité (1)! » En citant de pareils morceaux, on est tenté de passer au tems présent et de se demander si Démosthènes a fait l'histoire de l'avenir? Cette question, on la fait bien souvent en lisant attentivement les écrits des anciens, qui semblent avoir deviné toutes les vérités utiles aux gouvernemens, et avoir poursuivi tous les vices qui les détruisent. Peut-être aussi serait-il plus vrai de dire que tous les gouvernemens se ressemblent, que les passions sont les mêmes chez tous les peuples, que chez tous les peuples il y a des flatteurs publics en opposition avec les vrais citoyens, et qu'enfin il est de la destinée de la justice et de la vérité d'avoir sans cesse à combattre contre le crime triomphant ou contre l'aveuglement des hommes; le plus grand malheur c'est qu'il soit si difficile de désabuser les esprits. Démosthènes le disait au peuple d'Athènes : « Vous en êtes venus à ce point, que c'est vous-mêmes qui appelez à la tribune ces vils mercenaires, dont quelques-uns ne rougiraient pas de s'avouer pour tels, et que vous applaudissez à leurs calomnies; et ce mal, quelque cruel qu'il soit, n'est pourtant pas le plus cruel. Le comble du désordre, c'est que les prévaricateurs trouvent

(1) 3e *Philipp.*

auprès de vous plus de sûreté que les orateurs fidèles qui défendent vos vrais intérêts. »

Ces succès des flatteurs populaires ne doivent point surprendre; Démosthènes en dévoile la cause en mille endroits. Entendons encore ce grand homme tonner contre les orateurs qui cherchent leur triomphe dans le triomphe des passions :

« Je vois, dit-il, que certains orateurs ne pensent pas pour vous comme pour eux. Quelques outrages que vous receviez, ils veulent que vous restiez en paix; mais eux-mêmes n'y sauraient rester, quoiqu'ils ne soient offensés par qui que ce soit au monde. Qu'un d'entre eux monte à la tribune, c'est par ces paroles qu'il m'apostrophe : *Eh quoi! vous ne proposez point de décret; vous n'osez en courir les risques! Vous êtes un lâche.* Je ne suis ni un audacieux, ni un téméraire, ni un impudent; je ne le suis ni ne voudrais l'être. Néanmoins je me crois mille fois plus courageux que ces braves qui manient vos affaires avec tant d'insolence. Car, Athéniens, celui qui, au mépris de vos intérêts, juge, proscrit, récompense, accuse, ne donne pas pour cela une preuve de courage. Il sait qu'en vous tenant des discours flatteurs, et en évitant de traiter des questions

qui le compromettent, il se donne à lui-même un gage de sûreté personnelle ; il redouble alors de confiance et d'audace. Mais celui qui pour l'intérêt de la république résiste souvent à vos volontés, qui n'accorde rien à la complaisance, et qui fait tout pour le bien public, qui propose des résolutions dont le succès dépend encore plus de la fortune que de la raison, et qui néanmoins se rend comptable envers vous de l'une et de l'autre, celui-là est un homme généreux, celui-là est un bon citoyen, et non ces orateurs avides de la faveur populaire, qui, par leurs flatteries de tous les jours, ont ruiné les plus fermes appuis de la république. Tant s'en faut que je cherche à les imiter, ou que je les regarde comme de dignes citoyens ; que si quelqu'un me demandait compte de mes services, quoique je pusse, Athéniens, rappeler des armemens de galères, des représentations de jeux, des contributions d'argent, des rachats de prisonniers, et d'autres pareils actes de générosité, ce n'est pas là cependant ce que je rappellerais ; je dirais seulement que je repousse loin de moi le système d'administration de vos flatteurs. Je pourrais peut-être, aussi bien que d'autres, accuser, flatter, proscrire, faire enfin tout ce qu'ils font, jamais cependant

je ne fus porté de mon propre mouvement à employer leurs basses intrigues ; jamais je n'y fus sollicité par l'appât du gain et par l'ambition. Au contraire, je vous répète éternellement des maximes qui, sans doute, diminuent mon crédit auprès de vous, mais qui augmenteraient vôtre puissance si vous les suiviez. Peut-être puis-je me rendre à moi-même ce témoignage sans craindre d'exciter l'envie. Il ne me semble pas, en effet, que le devoir d'un bon citoyen fût de proposer des principes de gouvernement qui, en m'élevant au premier rang parmi vous, vous abaisseraient au dernier rang parmi les nations. Il faut que la république et ceux qui la gouvernent s'agrandissent en même tems et par les mêmes moyens. Tous doivent chercher sa gloire en proposant, non pas les partis les plus aisés, mais les meilleurs. La nature nous porte assez d'elle-même aux premiers ; c'est au bon citoyen à nous porter aux autres par ses talens et son éloquence (1). »

Ici la doctrine de Démosthènes se rapproche de celle de Cicéron, quoiqu'il parle au sein d'une démocratie ; mais elle s'en approche encore plus, dans ce passage admirable qu'il adresse aux pauvres d'Athènes : on y verra que

(1) *De Chersoneso.*

l'égalité, dans ces tems de liberté républicaine, n'était pas entendue dans le même sens que lui ont attribué des démocrates plus modernes. Je cite ces divers morceaux, parce que ce sont les principes des grands orateurs de l'antiquité que nous cherchons en ce moment à faire revivre. On ne trouve les germes de l'anarchie populaire que dans les discours des ambitieux qui veulent s'élever sur les débris de leur patrie : ne nous lassons pas de répéter cette vérité éternelle. Dans les tems de troubles, les factieux opposent les riches aux pauvres : c'est un moyen d'exciter l'envie et de perpétuer la discorde. Démosthènes voit dans les uns et les autres des citoyens également protégés par la loi, et il répond d'avance aux hypocrites de tous les tems, qui cherchent à soulever le peuple contre les classes supérieures de la société.

« Quant aux pauvres, dit-il, je leur conseillerais d'ôter aux riches tout sujet légitime de mécontentement et de plaintes........ Certes, il n'est personne, je ne dis pas d'entre les Athéniens, mais d'entre tous les hommes, qui soit assez cruel et assez inhumain pour s'indigner de voir les indigens prendre part aux distributions. Qu'est-ce donc qui amène des troubles ? quand voit-on naître des révoltes ? Lorsque des

orateurs proposent de faire peser sur les particuliers ce qui n'est qu'une charge publique; lorsqu'on voit l'auteur de semblables propositions devenir tout-à-coup auprès de vous un grand homme, ou plutôt un homme immortel, s'il n'avait à craindre que vos jugemens, et lorsqu'après l'avoir condamné par vos bruyantes clameurs, vous le renvoyez absous par vos suffrages secrets : voilà d'où naissent les défiances et les ressentimens. En effet, Athéniens, chaque membre de la république doit trouver dans ses lois une égale protection; en sorte que les riches ne puissent avoir de craintes sur la sûreté de leur vie et de leur fortune; qu'ils concourent néanmoins de leurs biens au salut de la patrie, mais que les pauvres ne regardent comme deniers publics que les deniers publics; qu'en en jouissant selon la portion qui leur est due, ils sachent reconnaître que les biens des particuliers appartiennent en propre à leurs possesseurs. C'est ainsi qu'une petite république s'agrandit, et qu'une grande se maintient, etc. (1) »

On voit que Démosthènes n'aurait pas été le défenseur d'une loi agraire. Les principes que nous venons d'entendre sont les seuls qu'ils fau-

(1) 4e *Philipp.*

drait mettre en vigueur dans toutes les espèces de gouvernemens, pour les opposer à cette prétendue *égalité* qui est encore de notre tems la chimère des insensés, et avec laquelle ils parviendraient de nouveau à soulever les peuples, si les peuples n'avaient appris par leurs propres malheurs à être plus sages que leurs guides.

Je quitte à regret Démosthènes; il n'entre pas dans mon plan de faire connaître le genre particulier de l'éloquence de ce grand homme. Je trouverais, d'ailleurs, difficilement dans ses immortelles harangues de nouveaux développemens sur les doctrines fondamentales des sociétés. Démosthènes tonne le plus souvent contre l'insouciance d'un peuple ami des plaisirs, contre des orateurs qui l'entretiennent dans cette inaction, contre un roi qui veut l'asservir. Ce n'est que de loin en loin qu'on rencontre quelques-unes de ces dissertations graves et profondes qui s'appliquent aux gouvernemens en général, et quoique ses *Philippiques*, son discours pour Ctésiphon soient des chefs-d'œuvre dignes d'être à jamais médités, on peut dire, néanmoins, que leur principal intérêt consiste dans la violence d'une lutte où l'un des combattans doit périr, sans qu'il en résulte des avertissemens d'une vérité absolue

sur la conduite à venir des rois ou des peuples.

Je vais donc tâcher de suppléer à ce qui manque, sous ce rapport, dans les harangues des orateurs grecs. Il est utile de recueillir ici nos pensées sur ces gouvernemens populaires, où l'éloquence faisait les lois, où les orateurs dictaient les résolutions, ordonnaient la paix ou la guerre, et commandaient aux volontés d'un peuple capricieux.

Et, d'abord, il nous suffit de jeter un coup-d'œil attentif sur les républiques anciennes, pour voir qu'un Etat où le peuple est roi renferme en lui-même un principe de dissolution. Ce peuple, en effet, ne peut prononcer ses arrêts qu'autant que ses volontés sont réunies en une seule. Or, l'orateur qui le harangue pour réunir ainsi ses opinions, lui présente, sans doute, un point où il puisse les fixer : ce point, c'est l'opinion de l'orateur lui-même ; d'où il suit que l'orateur qui aura le plus de talent ou d'adresse pour faire prédominer ses désirs et ses pensées sera le véritable roi. Voilà la république d'Athènes, voilà toutes les démocraties du monde. Que si le peuple entre comme partie essentielle du pouvoir, mais non comme pouvoir unique dans un gouvernement républicain, si, par exemple, il a ses magistrats particuliers

pour se défendre contre l'ambition des grands, et qu'il soit pour eux une puissance redoutable, il est évident que ces magistrats tendront incessamment à s'entourer du crédit du peuple pour s'opposer eux-mêmes aux grands, et parvenir, s'il est possible, à la domination. Ici, la force du gouvernement résistera plus long-tems, à cause de la nature même des choses, les grands étant intéressés à le défendre pour conserver leurs prérogatives; et le peuple ne tombera sous la puissance d'un seul que lorsqu'une suite successive de concessions aura ruiné à la longue la puissance patricienne, ou bien que des querelles domestiques auront accoutumé les esprits à se diviser pour deux citoyens puissans, et enfin à se soumettre au vainqueur. C'est par-là que doivent finir nécessairement les républiques, où le peuple veut sans cesse acquérir et court avec une vîtesse toujours croissante après une vaine image de liberté.

Or, une fois que l'élan est pris, qu'on ne pense pas pouvoir l'arrêter; le peuple brise tout ce qui veut le modérer, il ne termine sa course que lorsqu'il tombe dans les fers. Cela est d'expérience. En vain ses flatteurs prétendent-ils jouir de sa bienveillance. Comme la jalousie excite les divers ambitieux qui recher-

chent ses faveurs, le peuple épouse tour-à-tour leurs opinions, et renverse tour-à-tour ceux qu'il avait d'abord élevés. Cette vérité est sans exception, et s'étend même à ceux-là qui font des lois les plus favorables en apparence et les plus agréables au peuple.

« Ceux qui veulent être populaires, dit Cicéron (1), et qui pour cela proposent des lois agraires, sapent les fondemens de la république, troublent la concorde, qui ne peut exister si l'on ôte aux uns ce qu'on veut donner à d'autres, et blessent toutes les lois de la justice, puisque chaque citoyen ne peut plus jouir de ses droits. Mais, dans cette calamité publique, ils n'obtiennent pas même ce qu'ils recherchent avec tant d'avidité, la faveur du peuple. C'est pour une semblable injustice que les Lacédémoniens chassèrent leur éphore Lisandre et qu'ils mirent à mort leur roi Agis, crime dont on n'avait point d'exemple parmi eux. Dès-lors la concorde fut tellement troublée, qu'on vit s'élever des tyrans, égorger les principaux citoyens, et s'écrouler l'Etat le mieux constitué. Mais ce ne fut pas seulement Lacédémone qui périt; le mal qui l'avait dévorée se répandit au loin, et elle entraîna dans sa chute le reste de la

(1) *De Officiis*, lib. II, 78.

Grèce. Nos Gracches eux-mêmes, fils de Gracchus, citoyen recommandable, et neveux de Scipion l'Africain, n'ont-ils pas péri victimes de la faveur populaire? Ceux, dit ailleurs le même Cicéron, qui ont méprisé les conseils du sénat, l'autorité des gens de bien et les institutions de nos ancêtres pour se rendre agréables à une multitude ignorante et avide de troubles, ont presque tous été punis ou par une mort violente, ou par un honteux exil (1). » Que d'exemples à ajouter aux raisonnemens de Cicéron! Il est vrai de dire que le peuple, j'entends le peuple qui gouverne, est une véritable bête féroce qui déchire à belles dents ceux qui veulent le flatter; ou s'il consent un instant à se laisser mener, aussitôt que le frein le gêne il jette à terre ceux qu'il portait dans ses bras, et les écrase sous ses pieds. Comme je veux parler le moins possible de la manière dont notre peuple a gouverné pendant quelque tems, je rappellerai encore ici les anciens. Ils étaient accoutumés à voir les exemples des fureurs du peuple, et ils les ont peintes avec autant d'énergie que de vérité dans leurs récits historiques. « Le peuple, dit Platon, fait mourir sans raison, et il voudrait ensuite faire revivre de

(1) Cic. *pro Sextio*, 140.

même s'il lui était possible (1). » Tite-Live nous fait connaître aussi ses caprices, et nous le montre *tantôt esclave soumis, tantôt dominateur cruel* (2). Et c'est sans doute après avoir long-tems étudié les républiques turbulentes de l'antiquité que Montesquieu a tracé ces lignes pleines d'images et de vérité : « Le peuple a toujours trop d'action ou trop peu; quelquefois avec cent mille bras il renverse tout; quelquefois avec cent mille pieds il ne va que comme les insectes (3). » Je pourrais aller loin en examinant ainsi le caractère du peuple; ce soin appartient plus aux publicistes qu'à moi, et je ne dois pas trop m'écarter de mon sujet, qui consiste principalement à examiner ce que pourra l'éloquence sur une masse turbulente, emportée, légère, inconstante, souvent insouciante, ingrate ou furieuse. Je conçois qu'un homme habile à manier les esprits puisse dans un discours animé et éloquent les conduire à son gré et leur persuader les choses les plus difficiles à exécuter, des desseins généreux, des entreprises périlleuses, des projets utiles. Mais qui

(1) Criton.

(2) *Populus aut humiliter servit aut imperat crudeliter*, dit-il quelque part.

(3) *Esprit des Lois*, liv. II, chap. 2.

m'assure que le lendemain ce même peuple, excité par un autre orateur, ne s'emportera pas comme un furieux, et ne s'armera pas contre celui qui l'avait d'abord rempli d'enthousiasme? N'oublions pas qu'Aristide fut banni malgré sa vertu, que Périclès ne jouit pas toujours de ses triomphes, qu'Alcibiade, d'abord chéri du peuple, en fut bientôt persécuté, que Phocion fut condamné à mort, que Démosthènes lui-même essuya les insultes de la populace. N'oublions pas que presque tous les grands hommes de la république romaine furent récompensés de leurs services par la haine, les violences et l'exil; non pas que le peuple soit ingrat ou cruel de lui-même, mais c'est qu'il épouse toutes les passions de ceux qui lui parlent. Cicéron, au sortir de son consulat, comparut devant le peuple pour y faire le serment d'usage, et déclarer qu'il avait rempli sa charge avec intégrité et honneur. Un tribun jaloux de la gloire de ce grand homme, craignant qu'il ne harangua les Romains, lui ordonna de se borner au serment. Cicéron, qui se disposait à parler, s'écria alors de toutes ses forces: « Citoyens, je jure que j'ai sauvé la république. » Le peuple fut transporté d'admiration, et accompagna le consul dans sa maison avec de grands applaudisse-

mens, laissant au milieu du Forum le tribun honteux de sa résistance. Mais quelque tems après, le même Cicéron fut cité devant le même peuple pour avoir fait mourir des citoyens romains de la simple autorité d'un consul, et celui qui avait sauvé Rome du pillage et du massacre fut obligé de s'exiler.

Après de pareils exemples, et ils sont fréquens dans l'histoire, on se demande s'il est possible que des assemblées populaires, telles que nous les voyons dans les républiques anciennes, puissent faire des lois utiles et prendre des résolutions calmes, justes et réfléchies, et, certes, la réponse négative se présente naturellement. Je pourrais, pour rendre cette vérité sensible, me servir d'une comparaison vraie. Un historien grec rapporte que pour engager les Athéniens à prendre part aux délibérations, on avait été obligé d'accorder une récompense de quelques oboles aux hommes du peuple. Il paraît que les Athéniens n'étaient pas exacts à se rendre aux assemblées ; il y avait des officiers qui les faisaient marcher au lieu des réunions, au moyen d'une bande d'étoffe teinte d'une couleur rouge. Ceux qui avaient sur leurs habits l'empreinte de cette couleur étaient regardés comme les plus négligens, et c'était une espèce de flétris-

sure. Comme tous les peuples du monde se ressemblent, je suppose que cela vienne à se pratiquer dans une ville moderne. Une foule d'hommes, attirée par l'appât d'une modique récompense, ou poussée par des hérauts d'armes, s'est assemblée dans un vaste espace. Chacun peut lire sur un poteau l'inscription d'une loi proposée, et c'est cette multitude d'hommes sortis de leurs maisons pour gagner trois oboles qui vont décider si cette loi est utile. Il y a tant d'absurdité dans un pareil système de législation, qu'en faisant un effort pour en imaginer la pratique, on reste confondu, et l'on se demande s'il est vrai que quelques peuples ont été régis autrefois par des lois acceptées et rendues par une masse d'hommes payés trois sous par séance (1). Cela a pourtant existé; il est vrai que des lois primitives avaient été données d'abord à ce peuple par un législateur éclairé; mais il est facile de voir s'il était possible de conserver long-tems l'esprit de ces institutions, et si la république pouvait ainsi subsister, ou du moins subsister sans troubles. Mais puisque nous sommes éloignés de ces époques, je dois chercher à dire des choses qui puis-

(1) Est-il possible qu'on ait voulu appliquer ce singulier système à un peuple de vingt-cinq millions d'hommes?

sent convenir à tous les tems. Or, dans tous les tems on a cru, et l'on répète même aujourd'hui, que pour la confection des lois on doit avant tout consulter la volonté du peuple. Peut-être maintenant ne donne-t-on pas à ces mots toute l'étendue qu'on leur a donnée quelquefois ; mais sans entrer dans la discussion des motifs pour lesquels on les a si souvent répétés, consultons la raison pour pouvoir tracer à l'orateur la route qu'il doit suivre dans l'usage qu'il est appelé à faire de son éloqnence. C'est sur ce point que je cherche à éclairer ceux qui, parmi nous, sont destinés à faire triompher *la raison publique*, mots employés si diversement, et auxquels on ne parviendra peut-être jamais à donner un sens universellement reconnu.

Pour moi, je pense qu'il faut se garder d'appeler ainsi l'opinion de ce qu'on appelle le peuple. Il existe, indépendamment des passions des hommes, un petit nombre de vérités fondamentales, vérités éternelles qui survivent aux Etats, et que rien ne saurait altérer ; vérités qui subsistent en elles-mêmes, lorsque le mensonge domine dans le monde, et qui subsisteraient encore quand même elles ne se trouveraient dans le cœur d'aucun mortel. Au nombre de ces vérités sont comprises toutes

les idées justes sur la morale et sur la vertu, et les premiers principes de la politique universelle, comme la justice, la soumission aux lois, la fidélité. C'est la réunion de ces vérités utiles que j'appelle *la raison publique*, et l'on voit qu'il y a loin de là à la fausse signification qu'on donnerait à ces mots, si on les confondait avec ce qu'on peut appeler *la raison du peuple*.

Il suit de ces principes évidens que l'orateur qui parle au peuple, et j'étends ceci à l'écrivain qui parle au monde entier, doit consulter bien moins les opinions populaires que la raison éternelle qui leur est presque toujours opposée. En vain s'écrierait-on de toutes parts qu'il outrage les opinions de la multitude, il pourrait avec bien plus de justice s'écrier que la multitude outrage la vérité. C'est pour cela que l'orateur doit avoir des idées bien fixes sur ce qu'on appelle la majorité et la minorité des assemblées populaires; il pourrait, en effet, être quelquefois ébranlé en voyant devant lui une masse imposante de citoyens qui s'élèvent violemment contre ses opinions. Mais s'il vient à jeter un regard sur l'histoire des républiques, ne verra-t-il pas qu'il en est toujours ainsi? que toujours le citoyen, véritablement populaire, combat contre la multitude? et que même

le triomphe du génie consiste à arrêter tout seul l'impétuosité de cette masse ignorante qui n'entend pas même les mots avec lesquels on la fait marcher. Voyez Démosthènes employant tous les efforts de son éloquence pour arracher le peuple athénien à son apathie ! Voyez un seul homme résister aux vœux de la populace romaine, qui attend impatiemment le partage des terres ! Et s'il s'agit de faire prédominer les doctrines de la morale, voyez Socrate essayant vainement de faire revivre la vertu, et Caton luttant tout seul contre la corruption du siècle. Ainsi donc l'orateur qui a la conscience des forces de son génie doit s'élancer dans l'arène avec confiance, et se dire à lui-même qu'il marche sur les pas des grands hommes qui ont combattu tout seuls. Ces cas doivent se rencontrer souvent dans les gouvernemens populaires, où la multitude est emportée par ses passions et trompée par des sophistes. Or, puisque c'est avec la majorité, c'est-à-dire avec la multitude, que se font les lois, combien doit-il être rare et difficile que ces lois soient bonnes et raisonnables ! Cependant, pour ne pas donner à ma pensée une étendue trop absolue, je crois devoir entrer dans des explications. Lorsque je prononce le mot *majorité*, je suis loin

de confondre la majorité d'une assemblée délibérante avec ce que j'appelle la majorité d'un peuple pris dans toute sa masse. Je respecte la première parce qu'elle est éclairée; je redoute la seconde parce qu'elle est aveugle.

Lorsque Montesquieu composa son *Esprit des lois*, il disait qu'il ne connaissait en France qu'un seul homme qui dût l'entendre : je crois que cet homme était Rousseau; certes, si jamais il y eut une minorité, c'est bien celle qui est ainsi réduite à l'unité; et il paraît que le mot de Montesquieu n'était pas une exagération; car, s'il en faut croire Laharpe, cet ouvrage qui, dans la suite, devait être le guide de tous les publicistes, trouva d'abord peu d'admirateurs et même peu de lecteurs. Les uns le repoussaient comme trop profond, les autres comme trop léger. Voltaire se contenta de répéter, après Mme du Deffand, que c'était de l'*esprit sur les lois*, et cette parodie du titre fut regardée comme un jugement sans appel du livre lui-même. Ainsi donc la majorité se déclarait contre un ouvrage (1) dont l'auteur avait dit ailleurs que les jugemens devraient être portés à la minorité, parce que c'est la majorité qui se trompe. Cette sentence, qui

(1) Que d'ouvrages à citer qui ont été ainsi accueillis!

n'est pas autant qu'on le pense une plaisanterie, pouvait être appliquée à son auteur avec une grande justice, et comme je ne pense pas qu'on puisse soutenir le contraire avec quelque apparence de raison, je ne suis point fâché d'avoir eu occasion de citer ce mot de Montesquieu, parce que je peux l'appliquer ici à beaucoup d'autres choses. Or, voici comment j'entends sa pensée : si l'on supposait qu'il a voulu dire que sur un certain nombre d'hommes éclairés c'est la minorité qui a raison, on prêterait à ce grand homme une absurdité ; mais, d'un autre côté, supposer que sur une masse de peuple composée d'une multitude d'ignorans et d'un très-petit nombre d'hommes éclairés, c'est la majorité qui raisonne juste, c'est là une erreur grossière qu'on ne doit pas même prendre la peine de réfuter. D'après ces deux propositions incontestables, il s'ensuivrait qu'on a tort quelquefois de s'écrier avec un air de triomphe : Cela est juste, car vous voyez que le plus grand nombre applaudit. Moi, je répondrais volontiers : Cela est faux ; et comme il n'y a pas de raisonnement plus juste qu'un fait, ni de méthode plus sûre pour reconnaître la justesse d'un principe que de le mettre en pratique, je citerai encore ici un

exemple déjà cité, au risque de tomber dans des répétitions. Nous sommes sur le Forum de la ville de Rome ; tout le peuple s'est assemblé ; on attend impatiemment une loi qui doit être proposée. Un tribun s'avance ; on le reconnaît à son air de popularité ; des acclamations se font entendre. Bientôt le tribun, enhardi, se déchaîne contre les nobles, et se déclare le protecteur fidèle du peuple ; de nouveau applaudissemens retentissent de tous côtés. Enfin, il lit un projet de loi dont le titre est : *Loi agraire*. Il faut, dit-il, dépouiller les grands et les riches, et partager leurs biens entre de malheureux citoyens qui furent si long-tems opprimés par leurs vexations. Alors le Forum est ébranlé par mille cris ; on remercie les dieux d'avoir suscité un tel citoyen ; on le porte jusqu'aux cieux ; on lui prépare des couronnes ; on va aux voix. Vous supposez, sans doute, que la loi sera acceptée à une majorité absolue ; s'ensuivrait-il que la loi fût bonne ? Mais vous reconnaissez qu'elle est injuste ; vous sentez même qu'elle est impraticable. Ces acclamations universelles sont donc une erreur générale, et le petit nombre d'hommes désintéressés qui se retirent en silence dans leurs maisons sont la minorité, dont la raison aurait dû fixer les suf-

frages du reste de l'assemblée, ou du moins ouvrir les yeux du législateur. Je pense qu'il est inutile d'expliquer les transports dont nous venons d'être les témoins; ne croyez pas qu'on doive, à cause de ces transports, hésiter un instant à déclarer que le peuple romain s'est trompé. Indépendamment des passions qui viennent ici d'être excitées avec violence, l'erreur éclate d'ordinaire par de pareils élans d'enthousiasme, et j'aurais des doutes sur la bonté d'une loi ainsi accueillie, quand ce ne serait pas une loi agraire.

En effet, l'erreur est le propre partage d'une multitude réunie, et toutes les fois qu'un orateur excite des transports parmi des auditeurs sans choix, il peut s'écrier avec un ancien: Est-ce que je viens de dire quelque sottise? Cette vérité est de tous les tems, des tems barbares et des tems éclairés; et quand la philosophie nous conduirait au plus haut degré de la perfection humaine, elle ne pourrait pas faire que, même dans cet état qu'elle semble nous promettre, les lumières fussent divisées avec une égalité absolue; quelque éclairés qu'on nous suppose devoir être un jour, grâce à quelques inventions modernes, on doit supposer aussi qu'un certain choix d'hommes en minorité

composera la partie éminemment éclairée de la nation, et que le reste sera la classe ignorante, je dis ignorante par rapport à la minorité, mais éclairée toutefois par rapport à des siècles déjà éloignés. Cette vérité est si palpable, qu'on a presque honte de la développer ; il le faut cependant : oui, il faut insister aujourd'hui sur des principes qui servaient autrefois d'axiomes, précisément parce qu'il n'y a pas une seule erreur qui n'ait été énoncée et soutenue.

J'ai déjà parlé de la loi agraire, et le fait est sans réplique. Je cite, quoiqu'à regret, un exemple pris parmi nous.

En France, la multitude a été corrompue par une longue révolution. Après qu'elle s'est reposée des violentes secousses qu'elle a éprouvées, des flatteurs viennent lui dire (1) que c'est l'abus de la chose qui a été nuisible, mais que la chose est bonne. Cette chose-là consacre cependant toutes les espèces de crimes ; elle consacre l'insubordination sous le nom de liberté, l'athéisme sous le nom de tolérance, l'anarchie sous le nom d'égalité. Cette multitude, et on peut le dire sans l'insulter, la majorité ignorante, est abusée par ces mots, qui

(1) On peut, si l'on veut, regarder ceci comme une supposition.

sont agréables. Déjà elle regarde autour d'elle, et, excitée par des discours perfides : *En effet,* dit-elle, *je sens qu'on en veut à ma liberté, à ma croyance, à mes droits,* et soudain les soupçons pénètrent dans son ame, les soupçons sont aigris par de nouveaux discours, on fait entendre partout des paroles sinistres, on dit à cette partie de la nation : Réveillez-vous, on veut rendre inutiles les efforts que vous avez faits pour conquérir vos libertés ; voyez-vous déjà le despotisme qui vous menace, l'intolérance qui vous persécute ? La majorité, sans doute, ne voit pas cela ; mais elle le croirait volontiers, si on laissait plus long-tems parler ces orateurs incendiaires ; elle le croirait, parce que la majorité est aveugle et toujours entraînée du côté des passions ; elle le croirait, et la France serait de nouveau bouleversée. Or, les factions ne manqueraient pas alors de s'écrier avec un accent de triomphe : Tel était le vœu de la France, telle était la majorité. Oui ; mais, par malheur, du côté de la minorité se seraient trouvés précisément les hommes sages, vertueux et éclairés, la France raisonnable enfin.

De tous les tems, les législateurs sages ont senti l'importance de donner peu d'influence à cette partie du peuple qu'on appelle *la popu-*

lace. Ce mot ne doit pas paraître un terme de mépris. Nul ne pourra faire qu'il n'y ait une populace chez un peuple quelconque ; les Romains appelaient *plébicoles* les flatteurs de cette classe de citoyens avec lesquels on commet tous les crimes. Romulus, qui l'avait senti, et qui voulait donner de la consistance à son nouvel empire, avait partagé le peuple en cent quatre-vingt-treize centuries, dont chacune avait une voix. Les quatre-vingt-dix-huit premières étaient remplies par les principaux de Rome, et le reste de la multitude composait les quatre-vingt-quinze autres. De cettte manière, les patriciens étaient toujours les maîtres des suffrages, et cela devait être d'après les principes que j'ai posés. Or, on a suivi parmi nous une route toute contraire. Les patriciens ont été traités comme les plébéiens à Rome, ce qui est un contre-sens absurde. J'avoue, néanmoins, que la minorité des patriciens pourrait bien n'être pas la minorité raisonnable ; mais ce n'est pas la grande majorité qui reste que l'on devait regarder comme la véritable majorité, quoiqu'on puisse en extraire une minorité éclairée, et c'est là précisément ce qu'il faut toujours faire.

Que si l'on me demande à présent quel rap-

port ces réflexions peuvent avoir à mon sujet; je répondrai que mon but n'a pas été seulement de montrer en général l'influence de l'éloquence populaire, mais d'indiquer les moyens de rendre cette influence heureuse pour les peuples. Or, c'est une chose évidente pour moi, qu'on ne peut leur être utile qu'en ne s'écartant pas de la raison. Si donc la raison est le plus souvent en opposition avec les désirs et les vœux de la multitude, le plus souvent aussi l'orateur populaire doit se garder d'écouter ces désirs et ces vœux. C'est là que j'en voulais venir. Que son erreur serait étrange! qu'elle serait funeste s'il pensait, avant d'élever la voix, qu'il doit avant tout connaître l'avis du grand nombre, pour y conformer le sien. « Quoi, s'écrie Socrate dans Platon, suivez-vous donc aussi, Lysimache, l'avis du plus grand nombre? Pour bien juger, ajoute-t-il, ce n'est pas par le nombre, mais par la science qu'il faut juger (1). » Vérité profonde, qu'on méconnaît toutes les fois que l'on s'autorise des applaudissemens d'une foule aveugle. Je répète que la véritable majorité ne saurait être la majorité de la multitude, mais celles des hommes instruits et des citoyens vertueux. Eh! les Gracches et les Sa-

(1) Plat., *Lâches*, ou *de la valeur*.

turninus n'avaient-ils pas aussi leur majorité? n'en avaient-ils pas une aussi ces tribuns séditieux qui, pendant tout le tems que dura la république romaine, firent trembler les bons citoyens dans leurs maisons et les sénateurs dans le palais? et ce Romain, peu digne de l'être, qui tenait les citoyens assemblés dans la place publique pour leur faire entendre ses déclamations contre les nobles, tandis que l'ennemi montait au Capitole; et ce Manlius qui voulait se faire roi, et ce Catilina qui voulait tout égorger. Je ne sais si je m'abuse; mais partout où se portent mes regards, je vois presque toujours la minorité raisonnable défendant la justice contre une majorité pleine d'audace (1). Henri IV combat avec une armée de vingt-cinq mille hommes contre une multitude d'ennemis que les factions toujours renaissantes lui suscitent de toutes parts; le parlement résiste à des milliers de factieux; un seul homme s'écrie au milieu de la populace: « Il y a loin du poignard d'un assassin au cœur d'un honnête homme. » Mais quoi! qui est-ce qui défend la vérité d'ordinaire? Dans le monde, un petit nombre d'esprits justes; dans les académies, un petit

(1) Je ferai voir, dans un autre chapitre, que cela ne s'étend pas aux choses de sentiment.

nombre de grands talens; dans les assemblées populaires, un petit nombre d'orateurs désintéressés; dans les cabinets des souverains, un petit nombre de publicistes profonds. Qui oserait dire que les hommes privilégiés doivent se tromper nécessairement, lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec la multitude?

J'ai donc raison de dire que l'orateur ami de son pays, et qui est appelé à l'éclairer par son éloquence, devra presque toujours se trouver en opposition avec les passions, et je dois exiger de sa probité et de sa vertu qu'il les combatte de toutes ses forces. Si le succès ne répondait pas à ses efforts, qu'il se console de l'injustice des hommes, qu'il méprise leurs caprices, et que son regard se porte alors vers la postérité qui ne se souvient jamais des méchans que pour les flétrir, et des hommes de bien que pour leur décerner des couronnes. Qu'il laisse à d'autres l'honneur d'entraîner une multitude aveugle, qui ne voit pas le chemin où on la fait marcher, mais qui marche parce qu'on la flatte et qu'on lui promet du tumulte et des nouveautés. Pour lui, peu jaloux de ces faciles triomphes, il sera toujours prêt à dire des vérités utiles, fussent-elles contraires aux désirs d'une masse ignorante. Il saura, s'il le faut, lutter

seul contre le crédit des ambitieux et contre les préjugés de ses concitoyens ; l'œil fixé tour-à-tour sur le passé pour s'instruire, et sur l'avenir pour se consoler, il sera toujours sûr de trouver dans sa conscience un remède à la haine publique et aux persécutions des hommes puissans. Voilà l'orateur homme de bien, tel que j'aime à me le dépeindre, tel qu'on vit autrefois les Aristide, les Démosthènes et les Cicéron. C'est sur ces modèles que doivent se former tous ceux qui sont destinés à paraître dans les tribunes publiques. En vain ils seraient fiers d'une certaine abondance de paroles, qui souvent trahit la stérilité de leurs pensées, si, comme ces grands hommes, ils ne cherchent pas à appuyer leur éloquence sur la vertu ; la patrie a droit de repousser leurs services, et leurs concitoyens d'accuser leurs talens.

J'ai montré que l'orateur devait s'attacher à la raison publique et non aux opinions de la multitude, et cette courte dissertation se liait naturellement à deux chapitres où la même vérité se trouve développée par l'histoire des peuples anciens. Pour peu que nous ayons été attentifs à ce que nous en avons parcouru, nous jugerons qu'il est une foule d'autres vérités po-

litiques qui en découlent avec une égale nécessité. Nous en indiquerons une seulement, laissant aux esprits justes le soin de saisir les autres. Celle dont je veux parler, c'est cette maxime éternelle qui ne saurait être goûtée dans un siècle comme celui-ci : *Que changer en fait de gouvernement, c'est détruire.* On a vu le principe consacré par l'éloquence de Démosthènes et par celle de l'orateur romain. Ce serait répéter leurs paroles que de s'étendre là-dessus ; mais je ne puis m'empêcher de terminer ce chapitre par quelques lignes de Montesquieu, et de les offrir à la méditation de ceux qui ne se contenteraient pas de la doctrine des anciens. « Il faut sur-tout, dit-il, que le sénat s'attache aux institutions anciennes et fasse en sorte que le peuple et les magistrats ne s'en départent jamais. Il y a beaucoup à gagner, en fait de mœurs, à garder les coutumes anciennes. Comme les peuples corrompus font rarement de grandes choses, qu'ils n'ont guère établi des sociétés, fondé des villes, donné des lois, et qu'au contraire ceux qui avaient des mœurs simples ou austères ont fait la plupart des établissemens ; rappeler les hommes aux maximes anciennes, c'est ordinairement les ramener à la vertu.

» De plus, s'il y a eu quelque révolution, et que l'on ait donné à l'Etat une forme nouvelle, cela n'a guère pu se faire qu'avec des peines et des travaux infinis, et rarement avec l'oisiveté et des mœurs corrompues. Ceux mêmes qui ont fait la révolution ont voulu la faire goûter, et ils n'ont guère pu y réussir que par de bonnes lois. Les institutions anciennes sont donc ordinairement des corrections, et les nouvelles des abus. Dans le cours d'un long gouvernement, on va au mal par une pente insensible, et on ne remonte au bien que par un effort (1). »

Ces paroles sages sont un arrêt contre les factieux de tous les tems, qui, sous prétexte d'amener des améliorations, ne songent qu'à détruire ce qui est ancien, et je les ai transcrites ici pour qu'elles servent de leçon à l'orateur qui, séduit par sa vanité plus encore que par l'ambition, serait quelquefois tenté de monter à la tribune pour y proposer des changemens et pour attacher son nom à une innovation qu'il croirait utile et qui serait réellement funeste.

(1) *Esprit des Lois*, liv. V, chap. 7.

CHAPITRE IV.

Effets particuliers de l'éloquence populaire. Intérêt qu'elle a jeté dans les histoires de l'antiquité.

En portant un coup-d'œil sur les gouvernemens anciens, je n'ai pas prétendu épuiser l'histoire de leurs orateurs. On ferait de longs écrits si l'on voulait analyser ce qu'il y a de juste et de profond dans les discours de ces grands hommes ; mais il m'a suffi de rappeler quelques-unes de leurs doctrines pour appuyer aux yeux de mes lecteurs l'idée que je me suis formée de l'influence de l'art oratoire dans les gouvernemens populaires. Peut-être cette idée sera-t-elle encore plus confirmée par les exemples que je me réserve de prendre dans l'histoire moderne. Avant d'en venir là, j'examinerai quelques questions qui se rattachent à mon sujet, et je me propose de montrer quelques effets particuliers de l'éloquence ; effets qu'on pourrait regarder comme tout-à-fait distincts de son influence politique, et qui sembleraient plutôt se rattacher à des questions purement littéraires.

Or, voici une différence que je crois d'abord essentielle à établir à ce sujet. L'éloquence tend à convaincre ou à persuader : elle cherche à convaincre lorsqu'elle s'adresse à la raison, à persuader lorsqu'elle parle au cœur. Ces deux mérites peuvent se trouver ensemble, et l'éloquence n'en est que plus triomphante. Néanmoins, il me semble que l'éloquence politique semble avoir plus particulièrement la raison pour but, et comme la raison n'est pas également bien sentie par tous les hommes, il est rare, très-rare, que cette sorte d'éloquence excite des transports dans une multitude. Qu'est-ce donc qui d'ordinaire fait tressaillir une foule de citoyens assemblés? C'est l'éloquence qui s'adresse au cœur, qui échauffe l'imagination et qui bouleverse tous les sens. Montesquieu expliquant aux Romains les causes de leur décadence n'aurait pas été écouté; il le serait à peine par un nombreux auditoire, fût-il composé avec quelque choix. Mais recueillez au hasard une multitude ignorante, et parlez-lui de l'honneur et de la patrie, faites-lui la peinture touchante d'un malheur inoui, de la persécution d'un grand homme, de l'esclavage d'un peuple à délivrer, et vous allez voir des milliers de bras qui se lèvent en signe d'approbation, des cris

de vengeance vont retentir de tous côtés, toute l'assemblée vous paraîtra agitée, furieuse ; l'éloquence de persuasion aura triomphé. C'est là une raison évidente qui me fait penser que des gouvernemens tels que ceux des anciens sont par eux-mêmes vicieux; car on ne saurait convaincre la multitude ; on peut tout au plus que la persuader, c'est-à-dire l'émouvoir, l'agiter, parler à ses passions, et l'on voit s'il peut résulter rien de bon d'une délibération où les têtes ne font que céder à une impulsion violente qui vient de leur être imprimée. Je sens combien cette idée serait féconde en méditations; peut-être en pourrait-on déduire cette conséquence, que quel que soit le talent d'un orateur, il ne peut espérer de faire passer dans l'ame de tout un peuple aucune de ces vérités de spéculation qui sont pourtant nécessaires au bien des sociétés, et que de toutes les vérités dont il peut les pénétrer, ce sont les vérités de sentiment que le cœur est toujours disposé à recevoir lorsqu'on les lui présente revêtues du charme de la parole ; conséquence qui me paraît toute naturelle, et qui même nous explique pourquoi il est aisé de tromper le peuple en lui offrant des mensonges qui peuvent un instant passer pour des vérités de sentiment. En effet,

on est toujours sûr de l'entraîner si l'on sait se rendre maître de son cœur ; et qui ne sait que c'est le cœur qui nous trompe le plus souvent, nous-mêmes qui nous flattons de n'être pas peuple, et qui nous glorifions d'avoir secoué le joug des préjugés ?

Cette distinction entre l'éloquence de raisonnement et l'éloquence proprement dite populaire, établit nécessairement les règles d'après lesquelles l'orateur doit varier ses discours, soit qu'il paraisse en présence d'une multitude, soit qu'il parle dans un conseil. Moi, qui ne veux point déterminer ces règles, puisque ce serait tomber dans les préceptes, je trouve dans cette distinction-là même l'explication des grands effets qu'on attribue à l'éloquence, je dis à l'éloquence populaire, à celle qui s'empare du cœur bien plus que de la raison, et qui entraîne après elle tous les obstacles comme un véritable torrent. Je parcourrai ici rapidement ces effets, en cherchant ce qui, dans les républiques anciennes, a pu encore les augmenter.

Et, d'abord, j'observerai que c'est sans doute par un certain amour du merveilleux qu'on s'est plu à grossir les espèces de prodiges opérés par l'éloquence. Si l'on en croit des esprits graves de l'antiquité, elle aurait, comme la poésie,

policé les hommes barbares, elle les aurait contraints de se réunir dans l'enceinte d'une ville, elle leur aurait donné des lois, elle leur aurait appris à s'aider mutuellement, à se soumettre à leurs chefs, à se gouverner avec sagesse. Pour faire l'éloge de l'éloquence, il ne faut point l'exagérer. J'aime à voir les anciens reconnaître sa puissance; mais je m'amuse de leurs fictions. S'il est vrai qu'avant la naissance des sociétés les hommes aient erré à l'aventure dans les forêts, *se disputant une vile nourriture*, comme dit le poète; il est clair qu'ils ne se seront réunis que pour se prêter de mutuels secours contre des besoins mutuels. Ce sont les besoins qui les ont conduits d'abord sous une même cabane, ensuite dans l'enceinte d'une ville, et l'éloquence est entrée là pour peu de chose. Bien plus, on peut dire que si les besoins ont formé les sociétés, elles les ont ensuite entretenues. L'homme a besoin de l'homme, et cela doit être, ou bien nous retomberions dans le désordre; et voilà encore, pour le dire en passant, la plus puissante objection contre le système d'égalité absolue rêvé quelquefois par des insensés; car l'égalité absolue ne peut subsister que dans une société d'êtres qui n'auraient pas de besoins. Ainsi donc contentons-nous

d'expliquer les faits par la nature, et laissons à la poésie le plaisir de décrire les villes qu'elle a bâties, les rochers qu'elle a émus, les tigres qu'elle a domptés; si nous voulions transporter ces images à l'éloquence, nous pourrions à peine nous en servir comme d'une allégorie; car j'avoue qu'il est difficile de concevoir un orateur au milieu des forêts, haranguant une troupe d'hommes sauvages, et les forçant à le suivre dans un lieu favorable pour s'y élever des habitations, lui qui jusque là aurait été sauvage comme eux; j'aime mieux expliquer ces effets par leurs causes vaisemblables, *le tems et le besoin*, si tant est que les hommes aient été en effet dispersés au milieu des bêtes féroces, ce qui n'est guère conforme à nos croyances et aux traditions des livres saints.

Mais quelle que soit l'origine des sociétés, je conçois qu'aussitôt qu'elles ont été formées des hommes aient paru et aient voulu profiter ou de la force de leur corps, ou de leur adresse, ou de leur éloquence, enfin, pour gouverner leurs semblables; car, il faut le dire, le premier sentiment qui s'élève dans le cœur de chaque individu au moment que naît une société, c'est celui de la domination; à moins que les membres de cette société ne se soient

mis d'avance sous le patronage d'un seul homme, comme il paraît que cela a dû avoir lieu, d'après ce que nous voyons dans les monumens les plus antiques. Or, dans cette dernière supposition, aucun genre de supériorité n'aurait guère pu servir à un particulier pour s'élever au-dessus des autres; la force ou le talent de la parole n'a pu être utile que dans quelqu'une de ces associations amenées pour ainsi dire par le hasard, et où chaque membre a pu prétendre à une part égale de domination. Aussi est-ce seulement dans les républiques que nous trouvons des exemples de cette éloquence qui cherche à triompher et à s'établir au-dessus de tous les autres citoyens. Il ne faut point ici nous flatter dans l'admiration où nous sommes pour cette reine des cœurs. L'éloquence, dans son origine, a été consacrée peut-être à servir l'ambition autant qu'à détruire les désordres. Et qu'on prenne garde que ce que je dis ne saurait flétrir sa gloire; il valait encore mieux que les ambitieux, dans une république naissante, se servissent des ressources de leur éloquence au lieu d'abuser de la force et la violence. Les empires ne se seraient pas formés seulement par le dernier moyen, du moins ils ne se seraient pas maintenus.

De plus, si nous avançons vers les siècles de civilisation, nous voyons que dans toutes les républiques l'éloquence était un moyen sûr d'ambition. A Athènes, par exemple, où le peuple était maître des affaires, les orateurs habiles furent toujours les maîtres du peuple ; de là le soin qu'on donnait à l'étude de l'éloquence. Il en fut à peu près de même à Rome, où ceux qui recherchaient les honneurs ne pouvaient guère se faire connaître que par leurs discours publics. C'était là une raison puissante pour que l'éloquence fût portée dans les républiques à un haut degré de supériorité. A ce sentiment personnel d'ambition qui devait, ce semble, doubler le talent des orateurs, se joignait l'intérêt des causes qu'on avait à défendre, la présence d'une grande multitude dont on aime toujours les faveurs et les applaudissemens, la majesté des lieux, la gloire du triomphe, des noms imposans, des souvenirs mémorables, la patrie toujours personnifiée, que chaque citoyen se figurait aisément comme une véritable divinité. Il faut convenir que c'étaient là de grands moyens d'inspirer l'orateur, d'échauffer les cœurs, d'enflammer les passions, et ces grandes ressources ont dû produire les effets les plus extraordinaires. Joignez à cela

l'espèce de caractère dramatique que devaient prendre les débats où l'on voyait un citoyen monter subitement à la tribune pour repousser une accusation ou pour accuser lui-même ; pour soutenir les droits du peuple, pour faire triompher la justice, et souvent pour saper les fondemens de la république, tout en proclamant la liberté et en se déchaînant contre l'ambition des grands et les prétentions de la noblesse. Sans doute il dut se trouver une multitude d'occasions où l'orateur put avec raison être assimilé à un dieu. On peut juger des grands effets que l'éloquence produisait alors, par l'empressement avec lequel on accourait de toutes parts aux harangues des orateurs célèbres. Je n'en voudrais pour exemple que le fameux débat qui eut lieu entre Eschine et Démosthènes, au sujet de la couronne que Ctésiphon voulait faire décerner à ce dernier. La cause avait été préparée d'avance, et le bruit s'en était répandu au loin. Toute la Grèce accourut, dit Cicéron (1), pour assister au jugement ; et qu'y avait-il, en effet, de plus digne de l'attention des hommes, que cette cause où le talent et le génie allaient lutter ensemble avec tout l'appareil de force qu'a-

(1) *De optimo genere oratorum.*

vaient pu donner de longs préparatifs? Quel aspect imposant dut présenter alors la ville d'Athènes, et combien les deux combattans durent se sentir enflammés en se trouvant en présence d'un auditoire attiré de toutes parts par leur renommée.

Nous lisons maintenant de sang-froid les discours qu'ils prononcèrent; mais pour en être véritablement émus, pour sentir ces grands traits d'éloquence qui y sont prodigués, il faut se transporter en idée sur la place publique d'Athènes, se mêler dans la foule des Grecs, et faire, s'il est possible, un dernier effort pour entendre cette voix retentissante d'Eschine (1) déclamant avec facilité et avec abondance, et accusant Démosthènes de la mort des braves Athéniens qui avaient péri à la bataille de Chéronée. Qu'on écoute ensuite Démosthènes se venger d'une pareille accusation, prouver que ses concitoyens devaient mourir, s'enorgueillir, pour ainsi dire, d'avoir été l'auteur de leur désastre, et s'écrier ensuite : « Non, Athéniens, vous n'avez point failli en » bravant tous les dangers pour le salut et la » liberté de tous les Grecs; vous n'avez point » failli : j'en jure et par les mânes de vos an-

(1) Il avait été comédien, et avait une très-belle voix.

» cêtres qui ont péri dans les champs de Ma-
» rathon, et par ceux qui ont combattu à Platée, à Salamine, à Artémise; par tous les
» grands citoyens dont la Grèce a recueilli les
» cendres dans des monumens publics. Elle
» leur accorde à tous la même sépulture et les
» mêmes honneurs; oui, Eschine, à tous; car
» tous avaient eu la même vertu, quoique la
» destinée souveraine ne leur eût pas accordé
» à tous le même succès (1). »

De pareils spectacles sont admirables; ces grandes scènes font sur nous une impression profonde, même après tant de siècles. Mais que devait-ce être pour le peuple, qui prenait intérêt aux deux combattans? quels sentimens durent tout-à-coup émouvoir l'ame des Athéniens, lorsqu'ils entendirent évoquer les mânes de leurs ancêtres, et ces noms fameux de Marathon et de Salamine? Certes, si jamais l'éloquence a dû produire de grands effets, ce fut bien sans doute lorsque toute la Grèce assemblée crut voir ranimer les ombres de ses héros, et les entendre elles-mêmes s'écrier, par la bouche de Démosthènes : *Non, Athéniens,*

(1) Je me suis servi ici de la traduction de Laharpe, qui me paraît avoir très-bien traduit tous les morceaux qu'il a cités de Démosthènes.

vous n'avez point failli. Et il faut convenir que cette admirable apostrophe, et ce serment patriotique ne pouvaient guère être adressés qu'en présence de tout un peuple, ou du moins que cette circonstance ajoute beaucoup à l'effet que de pareils traits doivent produire. Telle est l'éloquence populaire.

A Rome, elle dut être quelquefois encore plus imposante. Combien l'aspect d'un consul, par exemple, revêtu des marques de sa dignité, devait ajouter à la puissance de son génie. Nous lisons les immortelles harangues de Cicéron, et elles nous font une vive impression. Mais lorsqu'on se représente cet orateur montant à la tribune, précédé de ses licteurs, et environné tout à-la-fois du respect des citoyens et de leur estime profonde, on a une toute autre idée de l'effet qu'il devait produire; le peuple se laisse plus entraîner par ce qui frappe ses regards, et j'aime à me figurer les Romains tout émus à l'aspect de leur consul, et se laissant dominer par ses discours. Je pourrais ici, en citant seulement ce grand homme, montrer l'ascendant que l'art de la parole peut avoir sur des auditeurs déjà émus par le concours de plusieurs circonstances importantes. Plus que personne il eut l'art de faire passer ses sentimens dans

l'ame de ceux qui l'écoutaient. Il s'attribuait à lui-même cette gloire, et il dit qu'il est souvent parvenu à enflammer les esprits, non en recourant aux efforts de son génie, mais en paraissant seulement pénétré des sentimens qu'il voulait inspirer, *non ingenio, sed dolore* (1). Il cite lui-même la harangue par laquelle il réduisit au silence l'audacieux Catilina, accusé en plein sénat, et celle où, prenant dans ses bras un jeune enfant qu'il défendait, *il remplit le Forum de pleurs et de gémissemens.* Le peuple ne résiste pas à de pareils spectacles. S'il n'entend pas les vérités abstraites, les vérités de sentiment parviennent toujours à son cœur, et il cache rarement l'émotion qu'il éprouve alors ; elle éclate, au contraire, par mille transports, et souvent par des cris de fureur. Quintilien parle de l'effet que produisit Antoine sur l'esprit de la multitude, en paraissant au milieu d'elle après le meurtre de César, et en lui présentant sa robe ensanglantée. Le peuple savait bien, ajoute Quintilien, que César n'était plus, mais l'aspect de sa robe toute dégouttante de sang, joint aux paroles de l'orateur, ralluma plus sa fureur que n'aurait peut-être pu le faire le spectacle même de l'assassinat. Un autre An-

(1) *Orator*, 26.

toine souvent cité par Cicéron, plaidant pour Aquilius en présence du peuple romain, saisit son client à la fin du discours, et ayant violemment déchiré sa robe, il montra à tout le peuple assemblé les cicatrices des blessures que ce brave Romain avait reçues, et par ce beau mouvement remplit d'admiration la multitude et frappa les juges eux-mêmes par la honte qu'il y aurait eu à condamner un citoyen si généreux (1). Il ne faut point se le dissimuler, considérée sous ce rapport, l'éloquence populaire est une véritable source de beautés oratoires sous l'influence d'un génie heureux. Mais elle peut aussi devenir une source de déclamations plus ou moins dangereuses pour la république, si des factieux s'en servent pour égarer la multitude : c'est ainsi que le mal se trouve à côté du bien. Si la république n'eût eu que des Scipions, nous ne trouverions pas dans ses histoires ces exemples qui nous font regarder les gouvernemens populaires comme un état continuel de désordre.

Les citoyens vertueux n'abusent pas de leur génie pour corrompre, ils n'en abusent pas même pour se venger de leurs ennemis, parce qu'ils respectent le repos de leur patrie ; ainsi

(1) *Verrès, de suppliciis*, 3.

ce généreux Romain que je viens de nommer, ayant été cité devant le peuple par un tribun séditieux, se contenta de s'écrier : « C'est à pareil jour, Romains, que j'ai vaincu autrefois Annibal et Carthage ; allons au Capitole en rendre grâce aux Dieux. » Toute la multitude transportée accourut sur les pas de Scipion ; mais le grand homme quitta la ville pendant la nuit, et pour n'avoir pas la honte d'être accusé par des citoyens ingrats, il se retira dans la solitude et passa le reste de ses jours dans les délices de la philosophie. Cependant il avait par un seul mot couvert de confusion ses accusateurs, et le peuple n'avait pas résisté à ce trait admirable (1).

Les orateurs d'Athènes ne nous offrent guère de pareils transports excités soudainement par des traits inattendus ou par des péroraisons pathétiques. Les lois défendaient aux orateurs de chercher à corrompre la conscience des juges de l'aréopage par des discours étudiés et par la peinture des passions. Cette coutume passa aux orateurs de tribune ; aussi, comme on l'a remarqué, Démosthènes lui-même, si impé-

(1) C'est par un semblable mouvement que, dans des tems plus près de nous, les braves Hongrois, harangués par leur reine, l'infortunée Marie-Thérèse, s'écrièrent avec acclamations : *Mourons pour notre roi Marie-Thérèse ;* serment généreux auquel ils furent si fidèles.

tueux dans tous ses discours, n'a pas de ces péroraisons touchantes qui semblent être destinées, dans Cicéron, à émouvoir les auditeurs après que leur esprit a été convaincu, par des preuves et par l'exposition des faits. Peut-être cette loi n'est-elle pas sans une grande prévoyance; le législateur avait vu sagement que des hommes qui passent tout émus et même tout en pleurs à une délibération importante, ne peuvent pas y apporter le calme et la raison nécessaires pour faire triompher la justice. Ce que l'on remarque dans les orateurs athéniens, c'est une répartie prompte qui semble faire de la tribune une espèce de scène où une action se joue en présence d'un peuple frivole. Il n'en était pas de même sur la place publique de Rome. Il fallait de la gravité dans les discours, parce que le peuple était grave, et une répartie devait consister, non pas dans un bon mot, mais dans une réfutation sérieuse; aussi ne trouvons-nous pas dans l'histoire romaine des traits qui ressemblent à ceux que l'on nous a transmis sur les orateurs athéniens. J'en rappellerai un seul. Un jour qu'Eschine venait de parler, Démosthènes monta à la tribune et nia tout ce que l'autre avait avancé. « Eschine et Philocrate, dit l'abbé Barthélemy, s'étaient mis

auprès de lui, à droite et à gauche; ils l'interrompaient à chaque phrase par des cris ou des plaisanteries. La multitude en faisait autant. « Puisque vous craignez, ajouta-t-il, que je ne » détruise vos espérances, je proteste contre » ces vaines promesses (1) et je me retire. — » Pas si vîte, reprit Eschine; encore un mo- » ment. Affirmez du moins que dans la suite vous » ne vous attribuerez pas le succès de vos col- » lègues. — Non, non, répondit Démosthènes » avec un sourire amer, je ne vous ferai jamais » cette injustice. » Alors Philocrate, prenant la parole, commença ainsi : « Athéniens, ne » soyez pas surpris que Démosthènes et moi ne » soyons pas du même avis; il ne boit que de » l'eau, et moi que du vin. Ces mots excitèrent » un rire excessif, et Philocrate resta maître » du champ de bataille (2). »

Ce trait nous montre le caractère du peuple athénien, et nous laisserait penser que devant ces hommes légers les grands orateurs étaient obligés souvent d'abandonner leur gravité pour se livrer à des scènes bouffonnes. Cette idée suffirait seule pour détruire ces grands effets que nous aimons à nous figurer de l'éloquence po-

(1) Les promesses d'Eschine.

(2) *Voyage du jeune Anacharsis.*

pulaire. Serait-il possible que le grand Démosthènes ait été la risée d'un peuple éclairé ? L'histoire le rapporte, du moins, et sans doute nous nous indignons, en lisant de pareils traits, contre les caprices de la multitude ; ne serait-ce pas plutôt le lieu d'avoir pitié des génies immortels qui ont recherché ses faveurs ? Phocion, cet homme vertueux dont les sentimens généreux faisaient toute la force de son éloquence, et que Démosthènes appelait *la hache de ses discours ;* Phocion lui-même eut quelquefois à essuyer les insultes du peuple, et je ne le cite que pour avoir occasion de rappeler son impassibilité et le calme de son caractère. Un jour qu'il avait été interrompu dans son discours par les clameurs d'un ennemi, il s'arrêta sans paraître ému, et lorsque les éclats de rire de la multitude eurent cessé, il continua gravement : *Je vous ai parlé de la cavalerie*, dit-il ; *il me reste à vous parler*, etc., » et tant de sang-froid déconcerta son adversaire. Aussi est-ce là une des premières qualités de l'orateur populaire ; rien ne doit l'émouvoir, ni les clameurs du peuple, ni les insultes d'un ennemi, ni le pouvoir de quelque homme puissant, ni aucun de ces ressorts imaginés par les envieux pour exciter la fureur d'un parti et interrompre

celui qui parle. La première fois que Démosthènes parut à la tribune, il fut couvert des huées de la populace, et cet accueil extraordinaire éloigna long-tems des affaires publiques celui qui devait être un jour le premier orateur du monde. On dit qu'il s'en alla sur le bord de la mer, et que là il débitait des harangues, comme s'il avait été en présence de la multitude soulevée, grossissant sa voix, et luttant pour ainsi dire contre la fureur des flots de la mer. L'amour des choses extraordinaires a pu encore glisser ce fait dans les Œuvres du bon Plutarque; il n'en est pas moins vrai que lorsque Démosthènes reparut ce fut un autre homme, et qu'il devint à son gré le maître d'un peuple qui l'avait d'abord si mal accueilli.

La fermeté manquait à Cicéron, et l'on a souvent cité cette fameuse harangue pour Milon, qu'il ne prononça pas, parce que se rendant au Forum il fut déconcerté par quelques cris et par l'aspect des soldats que Pompée avait disposés autour de la place publique. Quel triomphe, cependant, c'eût été pour Cicéron, si, maître de lui-même, il était parvenu à faire entendre sa voix de la multitude qui était accourue à cette grande cause, et qui couvrait jusqu'aux toits des maisons! Lorsqu'on lit le dis-

cours admirable qu'il nous a laissé, on reste persuadé que Milon était sauvé si la fermeté n'eût pas manqué à Cicéron, et il faut avouer que rien ne nous donne une plus grande et plus imposante idée de l'éloquence tribunitienne que cet appareil de puissance qu'on lui oppose. Il manque alors quelque chose à l'imagination, lorsqu'elle se représente d'un côté le Forum assiégé et une multitude avide, et de l'autre une tribune muette. O Cicéron! que n'as-tu fait tonner cette éloquence qui déjà t'avait rendu si souvent le patron des malheureux et le vengeur ducrime? Cette fermeté manque à sa gloire, et l'éloquence elle-même a perdu un de ses triomphes. Néanmoins, ne jugeons pas son caractère par une seule circonstance de sa vie. Un autre trait, qu'on a souvent négligé de citer, prouve que ce grand orateur était capable de réduire au silence une multitude agitée. Il plaidait pour Rabirius, et lorsqu'il en fut venu à la question du meurtre de Saturninus, dont Rabirius était accusé, au lieu de chercher à justifier son client, il voulut lui en faire un honneur, et en se plaignant que l'accusation fût fausse, il s'écria : « Plût aux dieux que ma cause me permît de publier qu'en effet Saturninus, cet ennemi du peuple ro-

main, a été tué de la main même de Rabirius! » Aussitôt quelques citoyens turbulens l'interrompirent par leurs clameurs, et Cicéron s'adressant à eux-mêmes : « Vos cris, leur dit-il, ne m'effraient point, mais ils me consolent, en me montrant le petit nombre des citoyens séditieux et ignorans. Jamais, croyez-moi, le peuple romain qui m'écoute en silence ne m'eût nommé consul, s'il eût pensé que je pourrais être troublé par vos clameurs. Mais déjà votre tumulte s'apaise. Etouffez, étouffez tout-à-fait ces voix qui ne font que témoigner votre démence et votre petit nombre (1). »

Cette apostrophe est éloquente, et le souvenir n'en doit pas être perdu, puisqu'elle fait honneur à un homme accusé le plus souvent de faiblesse et de pusillanimité. Ce serait faire l'histoire des orateurs que d'entrer dans tous les détails sur les victoires qu'ils ont remportées par leur génie; sans doute une pareille histoire ne serait pas moins intéressante que le récit des conquêtes et des batailles qui nous attristent lorsque nous parcourons les annales des peuples; mais elle m'éloignerait de mon but; je serai déjà assez contraint de m'en éloigner par quelques digressions que j'ai cru

(1) Cic., *pro Rab.*, 18.

importantes, et que j'ajouterai à la fin de ce chapitre. Avant d'y arriver, remarquons encore que si l'éloquence jouait un si grand rôle dans les affaires publiques, elle n'était pas moins influente lorsqu'un général, à la tête de son armée, croyait devoir encourager ses soldats par l'aiguillon de la gloire, ou même par celui de la nécessité. Ces sortes de harangues ne ressemblent pas tout-à-fait à celles qui étaient prononcées au milieu d'une délibération. L'éloquence militaire, chez tous les peuples, a un caractère qui lui est propre. Chez les anciens, elle a de l'énergie et de la concision, quelquefois aussi de la jactance, car il faut imposer aux soldats par une confiance aveugle, fût-elle même téméraire; et les phrases les plus hasardées ne sont pas celles qui animent le moins les courages. Il faut que la coutume de haranguer les troupes fût universelle autrefois : tous les historiens anciens sont pleins de discours tenus par les généraux, et peut-être les écrivains n'ont-ils pas été fâchés d'avoir une occasion de montrer leur propre génie en composant eux-mêmes la plupart de ces discours. Quoi qu'il en soit, on peut dire que l'éloquence a été souvent employée à animer au combat les cœurs irrésolus, à soutenir les braves dans le

péril et les vaincus dans les défaites. Et les harangues, si multipliées dans les anciens écrivains, sont même une des choses qui contribuent le plus à jeter dans leurs histoires cet intérêt qui naît d'une action animée et rendue, pour ainsi dire, présente à nos yeux par la manière dramatique dont les événemens sont racontés. Les critiques qui se sont plu à admirer l'histoire ancienne, tout en se plaignant de l'aridité de la nôtre, n'ont pas assez observé que cela tenait principalement à la cause que je viens d'indiquer (1). Les plus petits événemens prennent à nos yeux de l'importance et un aspect imposant, lorsque nous les voyons se passer sur le même théâtre où se jouent les grandes scènes politiques : l'accusation d'un tribun, la défense d'un citoyen, l'exil d'un homme inconnu, les plaintes d'un particulier, tout nous intéresse, tout nous émeut, et joignez à cela la

(1) Je suis bien aise de pouvoir citer à cette occasion l'excellente *Histoire des Croisades*, par M. Michaud, la seule histoire moderne où l'on trouve l'intérêt du récit toujours animé par les harangues qu'il met dans la bouche de ses personnages. Au reste, les principaux traits de ces harangues se trouvent dans les vieilles chroniques. Pourquoi nos historiens n'ont-ils pas su également en profiter? On a fait de l'histoire un récit de faits classés par ordre et par époques. Comment, avec ce pauvre mérite, prétend-on nous faire lire de gros in-folios?

liberté que les anciens historiens se donnaient de choisir parmi les événemens ceux qui devaient le plus jeter de la variété dans leurs écrits. Il suffit d'avoir lu Tite-Live pour sentir cette vérité; mais comme après avoir laissé entendre jusqu'à quel point les anciennes républiques renfermaient dans leur propre sein un germe de ruine, je ne serais pas fâché de montrer comment ces sortes de gouvernemens pouvaient servir en quelque sorte à donner de l'élévation au génie des orateurs et des historiens, pour mieux faire sentir ma pensée, je citerai ici deux morceaux d'histoire où l'éloquence tribunitienne vient souvent animer le récit et y répandre un intérêt toujours croissant.

Le dictateur Papirius avait quitté l'armée pour aller à Rome reprendre les auspices; pendant son absence, Fabius, maître de la cavalerie, ayant voulu profiter d'une occasion favorable, livra la bataille aux Samnites, malgré la défense du dictateur, et les battit complètement. « Papirius, dit Tite-Live (1), ayant appris cette nouvelle, laissa éclater son courroux tandis que tous les citoyens se réjouissaient de la victoire. Plein de colère, et portant la menace, il se rendit au camp; mais il ne put devancer le bruit

(1) Lib. VIII.

de son retour, car déjà quelques citoyens étaient venus de Rome et avaient annoncé que le dictateur arrivait avide de vengeance, et justifiant par ses discours le fait récent de Manlius (1). Fabius aussitôt assemble les soldats et les conjure de le protéger contre la cruauté du dictateur avec la même valeur dont ils avaient défendu la république contre des ennemis redoutables sous sa conduite et sous ses auspices. *Papirius arrivait*, disait-il, *transporté de jalousie*, *ennemi de la gloire et du bonheur d'autrui*, *et furieux de ce qu'en son absence les affaires de la république avaient été sagement gouvernées ; quant à lui*, *il remettait à leur fidélité et à leur bravoure sa vie et leurs propres fortunes.*

» Un cri général se fait alors entendre ; on lui dit d'être tranquille, que personne n'osera lui faire violence tant qu'il restera quelques soldats des légions romaines. Bientôt après arrive le dictateur, et soudain il convoque l'assemblée à son de trompe. Quand le silence régna, un héraut cita Fabius, maître de la cavalerie, qui parut aussitôt au pied du tribunal. Alors le dictateur prit la parole : « *Je te demande, Fabius*, dit-il, *si l'autorité du dictateur étant sou-*

(1) Le consul Manlius avait, quelque tems auparavant, fait mourir son fils pour avoir combattu les Latins contre son ordre.

veraine et élevée même au-dessus de celle des rois et des consuls, tu crois ou non que le maître de la cavalerie lui doive être soumis. De quel droit, au mépris de ma défense et sous des auspices incertains, as-tu osé combattre l'ennemi, contre la coutume militaire et la discipline de nos ancêtres? Réponds à ces questions, et garde-toi de répondre autre chose. Approche, licteur.» Comme il n'était point facile à Fabius de répondre, il se plaignait *que le même homme fût en même tems son accusateur et son juge dans une affaire où il y allait de sa tête; bientôt il s'écriait qu'on lui ôterait la vie plutôt qu'on ne flétrirait la gloire de ses hauts faits; se justifiant tour-à-tour, tour-à-tour accusant lui-même.* Alors Papirius, enflammé d'une nouvelle colère, fit dépouiller le maître de cavalerie et préparer les verges et les haches. Fabius, implorant la fidélité des soldats, s'échappe des mains des licteurs qui déchiraient ses habits, et se réfugie au milieu des vieux légionnaires, qui déjà répandaient le tumulte dans l'assemblée. De-là partit un cri soudain qui retentit de tous côtés; on n'entendait plus que des prières ou des menaces. Ceux qui étaient placés près du tribunal suppliaient le dictateur d'épargner le général de la cavalerie, et de ne point condamner toute l'armée avec lui; ceux qui étaient

éloignés, et principalement ceux qui entouraient Fabius, accusaient hautement la cruauté de Papirius, et paraissaient sur le point de se révolter tout-à-fait. Le tribunal lui-même commençait à ne plus être un lieu de sûreté. Les lieutenans qui l'environnaient priaient Papirius de renvoyer l'affaire au lendemain, pour laisser à son courroux le tems de se calmer, et pour mûrir sa résolution. « *La jeunesse de Fabius avait été assez punie, et l'honneur de la victoire assez flétri; pourquoi y ajouter encore la honte du supplice? pourquoi couvrir d'un tel opprobre un jeune homme unique, un père distingué par ses services, et la race des Fabius tout entière?* » Ces prières, la justice de la cause, tout étant inutile, on supplie le dictateur *de jeter ses regards sur cette assemblée furieuse, qu'il n'était ni de son âge ni de sa prudence d'enflammer davantage des soldats déjà irrités, et d'ajouter de nouveaux alimens à une sédition toute prête; que personne n'en ferait un crime à Fabius, puisqu'il demande sa grâce, mais bien au dictateur, puisqu'aveuglé par sa colère il aurait soulevé contre lui-même par sa rigueur une multitude irritée.* » Les lieutenans par ces discours ayant enflammé le dictateur plutôt contre eux que contre le maître de la cavalerie, il les fit descendre de

son tribunal ; mais en vain voulut-il ensuite imposer silence par la voix du héraut ; les cris et le tumulte empêchaient d'entendre la voix du dictateur lui-même et celle des huissiers, et la nuit mit fin au débat. Le maître de la cavalerie fut cité pour le lendemain ; mais on assurait que Papirius serait encore plus furieux. Fabius sortit du camp secrètement, et s'enfuit à Rome. Là, par le conseil de Fabius son père, qui avait été dictateur et trois fois consul, il convoque aussitôt le sénat ; mais au moment même où il se plaignait le plus vivement aux sénateurs de la violence et des outrages du dictateur, tout-à-coup un grand bruit se fait entendre à la porte du palais : c'était les licteurs qui écartaient la foule, et Papirius qui venait poursuivre sa vengeance et ordonner de nouveau qu'on se saisît de Fabius. Comme, malgré les supplications des premiers sénateurs et de tout le sénat, cet homme implacable n'en persistait pas moins dans sa résolution, le vieux Fabius s'écria : « *Puisque tu n'es point ému ni par l'autorité du sénat, ni par ma vieillesse que tu veux accabler, ni par la valeur et la noblesse du maître de la cavalerie que tu as toi-même nommé, ni par les prières qui souvent ont fléchi l'ennemi, et qui apaisent la colère des*

dieux, j'en appelle aux tribuns du peuple et à tout le peuple romain. » On sort du sénat et l'on se rend à l'assemblée. Là le vieux Fabius, accusant l'orgueil et la cruauté de Papirius, s'écriait que « *lui aussi avait été dictateur, et que jamais il n'avait porté atteinte aux droits d'aucun Romain, homme du peuple, centurion ou soldat. Papirius, au contraire, cherchait à triompher d'un général romain comme d'un général ennemi. Quelle différence entre la modération des tems anciens et l'orgueil et la cruauté des tems modernes! Etait-ce une chose convenable de voir Fabius, l'auteur de la joie publique et l'objet de toutes les félicitations, de voir cet homme pour les exploits duquel les temples sont ouverts, les autels fument du sang des victimes et sont chargés d'offrandes, dépouillé, battu de verges à l'aspect du peuple romain, à l'aspect du Capitole et de la citadelle, à l'aspect des dieux mêmes qu'il n'avait pas vainement invoqué dans deux combats? De quel œil l'armée qui avait vaincu sous sa conduite et sous ses auspices verrait-elle cette indignité? quel deuil allait attrister le camp romain! quelle joie allait remplir le camp ennemi!* » Au milieu de ces discours et de ces plaintes, le vieillard implorait la foi des

dieux et des hommes, et tenant son fils embrassé, il versait un torrent de larmes. A ce spectacle touchant étaient ajoutés la majesté du sénat, la faveur du peuple, le secours tribunitien, le souvenir de l'armée absente; mais d'un autre côté on rappelait « *la puissance invincible du peuple romain, la discipline militaire, les édits des dictateurs, toujours respectés comme un ordre des dieux, la sévérité de Manlius et l'amour paternel sacrifié à l'utilité publique. Brutus, fondateur de la liberté romaine, avait employé cette rigueur contre ses propres enfans; aujourd'hui les pères étaient doux et les vieillards faciles lorsqu'il s'agissait du mépris de l'autorité d'autrui, et l'on faisait grâce à la jeunesse de la violation de la discipline militaire, comme d'une faute peu importante. Quant à lui*, ajoutait Papirius, *qu'il persisterait dans sa résolution et qu'il ne diminuerait rien du juste châtiment réservé à celui qui avait osé combattre malgré sa défense et sous des auspices incertains; qu'il n'était pas en son pouvoir que la majesté de l'empire romain ne fût éternelle; qu'il ne laisserait porter aucune atteinte à ses droits, qu'il faisait des vœux pour que le pouvoir tribunitien, qui était inviolable, n'allât pas violer lui-même, en intercédant, la*

puissance romaine, et pour que le peuple n'éteignît pas en lui, d'un seul coup, et le dictateur et la dictature. »

» Les tribuns étaient confondus dans l'étonnement et songeaient plus à eux dans cette circonstance qu'à celui pour lequel on implorait leur assistance, lorsqu'ils furent tirés de leurs embarras par le concours de tout le peuple qui s'écria par acclamation : *que le dictateur lui remit la peine du général de la cavalerie.* Les tribuns, voulant poursuivre l'effet de ces prières, supplient le dictateur d'accorder *la grâce à une erreur de l'humanité et à la jeunesse de Fabius ; que déjà il avait été assez puni.....* Aussitôt le jeune homme et Fabius son père, oubliant la discussion, tombent aux genoux du dictateur, et s'efforcent de fléchir son courroux. Le dictateur alors fait faire silence : « C'est
» bien, dit-il, Romains ; la discipline militaire,
» la majesté de l'empire l'emportent. Il s'agis-
» sait aujourd'hui de savoir si elles disparaî-
» traient pour toujours. Ce n'est point à la pu-
» nition des lois qu'on arrache Fabius, qui a
» combattu contre les ordres de son général ;
» mais condamné à être puni, sa grâce est ac-
» cordée au peuple romain, elle est accordée au
» pouvoir des tribuns, qui ont employé pour

» lui non pas leur assistance, mais leurs suppli-
» cations. Vivez, Fabius, vivez plus heureux du
» concours empressé de tous les citoyens pour
» vous protéger, que de la victoire même dont
» vous étiez tout à l'heure si fier; vivez, après
» avoir osé une action dont votre père lui-
» même, s'il eût été à la place de Papirius,
» n'eût pu vous accorder le pardon. Vous ren-
» trerez en grâce avec moi comme vous vou-
» drez; quant au peuple romain à qui vous
» devez la vie, vous ne saurez mieux lui mon-
» trer votre reconnaissance que si vous appre-
» nez en ce jour à vous soumettre en paix et
» en guerre à des commandemens légitimes. »
Papirius ayant ajouté que *rien ne retenait plus le maître de la cavalerie*, celui-ci se rendit au temple accompagné du sénat transporté de joie et du peuple plus joyeux encore, tous les citoyens s'empressant de féliciter tour-à-tour Fabius et le dictateur. Ainsi la discipline militaire ne paraissait pas moins établie par le danger que Fabius venait de courir, que par le supplice déplorable du jeune Manlius. »

J'ai dit que ce récit si animé, si touchant et si dramatique devait son intérêt aux scènes variées que présentent tour-à-tour le coupable, son père, le dictateur, les tribuns exprimant des senti-

mens opposés, et adressant la parole aux soldats ou au peuple, et le peuple et les soldats eux-mêmes prenant part à l'action et faisant entendre des supplications ou des menaces. Il est donc permis de penser que la beauté de ce morceau doit être attribué, après le génie de l'écrivain qui en est l'auteur, au système du gouvernement populaire, système d'après lequel la tribune était ouverte aux citoyens et aux magistrats pour l'accusation comme pour la défense, et les historiens anciens ne nous paraissent si pleins de vie que parce qu'ils ont su souvent transporter dans leurs récits l'intérêt qui se trouve naturellement dans les débats de la tribune. Mais je ferai ici une remarque qui se place sous ma plume comme d'elle-même, c'est que pour tempérer l'admiration que pourrait faire naître l'aspect de tant de beautés, alors même que nous nous intéressons vivement à ces scènes dramatiques, je ne sais quelle douleur secrète nous attriste si nous oublions le talent de l'écrivain et la chaleur de son style pour ne songer qu'aux mœurs qu'il décrit. Ces mœurs, à la vérité, ont donné de l'activité à son génie; mais combien elles nous paraissent peu dignes de la liberté! On est tenté de s'écrier: Ce peuple n'avait donc point de lois!

Quoi! un dictateur transporté par la jalousie peut appeler un coupable à son tribunal, et tout en lui demandant de se justifier, il le trouble, il l'épouvante par ces paroles terribles: *Approche, licteur*. Quelle est donc cette charge effrayante qui donne à un citoyen le droit de faire dépouiller un autre citoyen, parce que celui-ci s'écarte un peu de la question, et qu'il cherche à émouvoir son juge. Admirateurs de la liberté républicaine, voudriez-vous bien à ce prix jouir des avantages qu'elle vous promet et que vous préconisez quelquefois? Quel despote usurpa jamais tant de pouvoir? quel roi, parmi ceux-là-mêmes qu'on a nommés tyrans, a jamais pu paraître sur une place publique, effrayer à-la-fois les magistrats du peuple et tout le peuple assemblé, et enfin ne consentir à la clémence que lorsque tout le peuple, ses magistrats, le coupable, son père, enfin une ville libre tout entière tombent à genoux et demandent grâce? Je l'avoue, une pareille liberté n'est faite que pour des cœurs féroces; elle ne saurait trouver parmi nous que des cœurs flétris pour admirateurs.

Quoi qu'il en soit de cette réflexion que je fais en passant, si nous devons repousser de pareilles mœurs, nous n'en devons pas moins

admirer les écrits qui les peignent avec tant de vérité. Le cœur humain est naturellement ami des grandes émotions ; il les cherche dans les fictions lorsqu'il ne les trouve pas dans la vérité, et, chose inexplicable, il accueille avec intérêt et avec transport celles qu'il s'empresserait de repousser si la réflexion et le sang-froid parvenaient à remplacer cette avidité pour les choses extraordinaires et pour les sentimens passionnés. Je reviens à mon sujet, et pour ajouter encore à l'idée que nous pouvons nous former de l'éloquence des anciens et de son influence dans les agitations de la ville ou dans les tumultes des camps, je choisirai quelques traits de Tacite, dont le principal mérite est dû à la diversité des scènes et à l'intérêt de l'action.

« A la nouvelle de la mort d'Auguste, dit le profond historien (1), les jeunes soldats que les dernières levées venaient d'arracher aux délices de Rome, et qui n'étaient pas encore accoutumés aux fatigues des camps, cherchaient à s'emparer de l'esprit grossier des autres soldats : *C'était le tems*, disaient-ils, *où les vétérans pouvaient demander un congé depuis long-tems mérité, les jeunes gens une paie plus avanta-*

(1) *Ann.*, lib. II.

geuse, tous, le terme de leurs malheurs; c'était le tems où ils pourraient se venger de la cruauté de leurs centurions....... Germanicus ayant appris le tumulte des légions, partit à la hâte, et les rencontra aux portes du camp, les yeux fixés contre terre, comme touchées par le repentir. Aussitôt qu'il fut entré, des cris et des plaintes se firent entendre. Quelques soldats saisirent sa main comme pour la baiser, et la portèrent à leur bouche pour lui montrer qu'ils n'avaient point de dents; d'autres découvraient leurs membres courbés sous le poids de l'âge.

» Comme le tumulte régnait au milieu de cette multitude, le prince les fit ranger par ordre pour qu'ils entendissent mieux ses paroles, et fit porter les drapeaux en tête des cohortes pour mieux les distinguer. Les soldats obéirent, quoique avec peine.

» Alors il commença par l'éloge d'Auguste, et passa ensuite aux victoires et aux triomphes de Tibère, vantant principalement les exploits qu'il avait faits en Germanie avec les mêmes légions; enfin il parla de la soumission de l'Italie et de la fidélité des Gaules : *La paix régnait partout; partout Tibère était reconnu.* Ces paroles furent écoutées en silence ou avec

de légers murmures. Mais lorsque Germanicus vint à parler de la sédition et à demander aux soldats *ce qu'étaient devenues la soumission militaire et la gloire de l'ancienne discipline, ce qu'ils avaient fait de leurs tribuns et de leurs centurions*, tous découvrent leurs corps et montrent les cicatrices de leurs anciennes blessures et les marques des coups qu'ils ont reçus. Bientôt élevant la voix ils se plaignent du prix qu'on met à leurs exemptions, de la modicité de leur paie, de la dureté de leurs travaux; ils font une longue énumération des fatigues auxquelles on les soumet; les retranchemens, les fossés, les fourrages, les fascines et tous les travaux imposés par la nécessité ou inventés contre l'oisiveté des camps.

» Les plus violentes clameurs partaient surtout du lieu où étaient les vétérans, qui, comptant trente ans ou plus de service, demandaient qu'on portât remède à leurs maux, au lieu de les laisser mourir au milieu de leurs fatigues, et qu'on mît fin à de si longs services, au lieu de ne leur laisser entrevoir, au bout de leur carrière, que la misère et le repos tout ensemble. Quelques-uns même demandèrent l'argent qui leur avait été légué par Auguste, et laissant entrevoir d'heureux présages pour Germanicus,

ils se montrèrent disposés à soutenir ses droits s'il voulait aspirer à l'empire.

» Alors, comme s'il eût été souillé d'un crime, il se précipita de son tribunal; mais les soldats lui opposèrent leurs armes, et le menacèrent de le frapper s'il ne remontait. Il s'écrie qu'*il mourra plûtôt que de trahir sa foi*, et en même tems il tire son épée et allait s'en percer le sein, si ceux qui l'entouraient ne l'avaient arrêté. Cependant les soldats les plus éloignés s'ameutaient entre eux, et, chose à peine croyable! quelques-uns s'avancèrent en lui criant de frapper. Un soldat, nommé *Clausidius*, tira même son épée, et la lui présenta en disant qu'elle était plus tranchante.

» L'indignation que cette action horrible fit naître dans les cœurs des plus furieux laissa aux amis de Germanicus le tems de l'emporter dans sa tente. Ce fut là qu'on délibéra du remède..... Cependant le prince fut obligé de courir à l'autre corps d'armée, qui s'était aussi révolté..... Les mutins voulaient attenter à la vie de Plancus, que sa dignité empêchait de fuir, et dans le danger qu'il courait il n'eut d'autre ressource que de se jeter dans le camp de la première légion. Là, il embrassa l'aigle et le drapeau, se protégeant ainsi dans un asile sacré,

et si le porte-enseigne Calpurnius n'eût arrêté la fureur des soldats, on eût vu une cruauté sans exemple, même envers des ennemis, un ambassadeur du peuple romain souillant de son sang, dans un camp romain, les autels des Dieux.

» Enfin Germanicus entra dans le camp à la naissance du jour, lorsqu'on pouvait distinguer les chefs et les soldats aussi bien que les actions de chacun. Il commande qu'on lui amène Plancus, et il le fait asseoir sur son tribunal. Alors, s'emportant contre cette rage fatale, et l'imputant plutôt à la colère des Dieux qu'à la fureur des soldats, il *explique les motifs de l'ambassade, et déplore éloquemment l'infortune de Plancus, l'injustice de la légion, et la honte dont elle vient elle-même de se couvrir.* L'assemblée s'étonne plutôt qu'elle ne s'apaise, et le prince fait retirer les députés en leur donnant pour escorte des cavaliers des troupes auxiliaires.

» Au milieu de ces alarmes, on blâme généralement Germanicus de ne pas recourir à l'autre armée, où il trouverait de l'obéissance et des secours contre les rebelles : *Il avait déjà employé assez et trop de licenciement et de récompenses ; il s'était assez long-tems laissé*

aller à des mesures de faiblesse. S'il ne tenait point à sa vie, pourquoi laisser son fils, encore enfant, et une épouse enceinte, au milieu de furieux capables de violer tous les droits de l'humanité? Il devait, au moins, les conserver à l'empereur et à la république. Il balança long-tems. Son épouse méprisait les conseils et attestait que la fille d'Auguste n'avait point dégénéré, et qu'elle était capable de braver les dangers; mais enfin Germanicus la conjure au nom du gage qu'elle porte dans son sein et au nom de leur fils qu'il serre dans ses bras, en versant des larmes abondantes, et il la contraint de se retirer.

» On vit donc une troupe de femmes sortir du camp tout éplorées; l'épouse du général portant son fils dans ses bras, et les épouses des amis du prince entraînées avec elle, et se livrant ensemble aux gémissemens et à la douleur. La tristesse n'était pas moindre parmi ceux qui restaient au camp. Un pareil spectacle, peu digne de la fortune de Germanicus, et qui ressemblait plutôt à l'image d'une ville vaincue qu'au camp d'un général victorieux, les cris et les lamentations, frappèrent l'oreille et les regards des soldats. Ils sortent de leurs tentes : *D'où partent ces gémissemens et ces*

plaintes? quel est ce spectacle de tristesse? des femmes illustres, sans centurions, sans soldats pour escorte; sans aucune distinction, sans aucune suite digne de l'épouse d'un général, vont chez les Trèves se livrer à la fidélité d'un peuple étranger!

» Touchés de compassion et de honte, ils rappellent à leurs souvenirs les noms de son père Agrippa, d'Auguste son aïeul, et de son beau-père Drusus; sa vertu, rendue plus respectable encore par son heureuse fécondité; son fils né dans les camps, élevé dans la tente des légions, et que les soldats avaient eux-mêmes appelé *Caligula*, parce qu'il paraissait souvent au milieu d'eux avec une chaussure semblable à la leur. Mais rien ne les émeut comme de voir que le lieu de la retraite est chez un peuple barbare. Ils conjurent, ils font des instances pour que la princesse revienne au milieu d'eux. Les uns se précipitent sur ses pas; les autres courent auprès de Germanicus, et comme sa douleur était récente, le prince parla en ces termes à ceux qui l'entouraient: « Mon épouse ou mon fils ne me sont pas plus chers que mon père ou la république, mais l'empereur est assez défendu par sa majesté, et l'empire romain par ses autres armées, et en

faisant éloigner mon épouse et mes enfans, qu'en d'autres occasions je sacrifierais volontiers pour votre gloire, je les mets à l'abri de vos fureurs, afin que tous les crimes qui se préparent ici ne soient expiés que par mon sang, et que le meurtre du petit-fils d'Auguste et de la belle-fille de Tibère ne vous rende pas encore plus coupables. A quels excès, en effet, ne vous êtes-vous pas livrés pendant ces jours malheureux? Quel nom donner à cette assemblée! vous appellerai-je soldats, vous qui tenez assiégé dans son camp le fils de votre empereur; citoyens, vous qui méprisez l'autorité du sénat, vous qui avez violé les droits communs des nations, les droits même des ennemis, en outrageant un ambassadeur? Le grand César arrêta d'un seul mot la révolte de son armée, en appelant *quirites* des hommes qui violaient leur serment de fidélité. Auguste épouvanta d'un seul regard les légions qui avaient vaincu à Actium. Et moi, issu de ces grands hommes, quoique je n'aie pas encore leur vertu, si les soldats de Syrie ou d'Espagne méprisaient mon commandement, j'aurais droit de me plaindre d'une pareille indignité; mais était-ce à la première et à la vingtième légions, l'une formée par les soins de Tibère, l'autre compagne de

ses exploits et enrichie de ses récompenses; était-ce à ces légions à se montrer ainsi reconnaissantes envers leur général? Ainsi, tandis que mon père reçoit de toutes les autres provinces de si heureuses nouvelles, lui annoncerai-je que ses nouveaux soldats et ses vétérans ne sont satisfaits ni par l'argent ni par les congés? que ce n'est qu'ici qu'on massacre les centurions, qu'on chasse les tribuns, qu'on emprisonne les ambassadeurs, que le camp et les fleuves sont souillés de sang, et que moi-même je traîne une vie incertaine au milieu des furieux? Pourquoi m'avoir arraché, le premier jour, le fer dont je voulais me percer? imprudens amis! Il m'aimait mieux, sans doute, celui qui m'offrait son épée. Je serais mort sans avoir été témoin de tant de désordres; vous auriez choisi un autre général qui aurait, à la vérité, laissé ma mort impunie, mais qui aurait vengé la défaite de Varus et de trois légions; car fassent les Dieux que les Belges, avides de cette vengeance, n'aient point la gloire d'avoir secouru le nom romain et d'avoir comprimé les peuples de la Germanie!

» O divin Auguste! que votre ame reçue dans les cieux, et vous, mon père Drusus, que votre image, que le souvenir de vos exploits, effacent

ce sanglant affront par les mains de ces mêmes soldats que le repentir et la gloire animent déjà ; qu'ils mettent un terme à leurs fureurs civiles pour les tourner contre l'ennemi !

» Et vous, dont je vois les cœurs changés ainsi que les traits, si vous rendez au sénat ses ambassadeurs, à l'empereur votre obéissance, à moi-même mon épouse et mon fils, évitez la contagion et séparez-vous des coupables ; ce sera la marque certaine de votre repentir et le gage de votre fidélité. »

» A ces mots ils tombent à ses pieds en supplians, et avouant que ces reproches sont justes, ils le prient *de punir les coupables*, *d'épargner ceux qui s'étaient laissé égarer*, *de les mener tous à l'ennemi ; sur-tout que son épouse revînt au camp avec le nourrisson des soldats*, *et qu'il ne fût pas livré comme un ôtage entre les mains des Gaulois*..... Ils se répandent ainsi changés, se saisissent des plus séditieux, et les traînent à Cétronius, chef de la première légion, qui rendit ses jugemens et décerna les peines à chacun de cette manière : les légions étaient assemblées autour de lui, l'épée à la main ; le tribun faisait monter le coupable sur un lieu élevé, et le montrait aux soldats ; si leurs acclamations témoignaient qu'il méritait

la mort, il était précipité et livré à leur fureur. Ils semblaient se réjouir de ces massacres, comme s'ils eussent expié leur propre crime. César ne cherchait pas à arrêter ces violences; mais comme il ne les commandait pas, l'odieux d'une pareille cruauté retombait sur eux-mêmes. »

Je n'ajoute point de réflexions à ce récit; comme celui de Tite-Live, il montre jusqu'à quel point les coutumes républicaines ont pu contribuer à jeter de l'intérêt dans les anciens historiens. Cet avantage est réel pour nous, qui cherchons dans les écrits de l'antiquité les jouissances littéraires, si supérieures à toutes les autres. Mais en était-ce une véritable pour les acteurs de ces tragédies tumultueuses qui se terminaient rarement par de beaux traits et de généreux dévouemens, qui étaient, au contraire, presque toujours ensanglantées par des massacres? Je n'examine pas cette question, mais je trouve qu'un peuple serait bien aveugle, si pour le plaisir d'assister à des scènes piquantes il croyait devoir sacrifier sa tranquillité; je trouverais sur-tout bien insensé le philosophe qui se déciderait pour la forme républicaine, par cela seul qu'elle fournit à l'historien l'occasion de présenter des tableaux pleins de vie et de mouvement, ou à l'orateur l'oc-

casion de se signaler par des traits d'éloquence.

Au reste, je n'ai pas dissimulé les inspirations soudaines qui naissent pour le génie du sein des agitations populaires. Il ne faut pas, néanmoins, nous laisser pousser trop loin par l'admiration. La variété des événemens a jeté de la variété dans le récit des historiens; mais cette proposition, qui est vraie, ne doit pas faire admettre également l'opinion assez répandue que les débats de la tribune pouvaient être favorables au génie, et qu'en cela les formes républicaines développaient un plus grand nombre de beaux talens. On a adopté facilement cette opinion, parce que, comme je l'ai déjà remarqué, on aime généralement ce qui émeut violemment le cœur, et l'on n'a pas été éloigné de penser que les agitations des places publiques et les transports des tribuns ne fussent une vraie source d'éloquence, parce qu'on s'intéresse naturellement à ces agitations et à ces transports. Mais, à considérer cela avec quelque attention, on pourrait, non sans une grande apparence de raison, être porté à croire que les débats populaires pourraient bien être, au contraire, une source de mauvais goût, de déclamation et de violences; et tout cela n'est pas le génie.

Il y a, à ce sujet, une chose importante à remarquer, c'est que l'éloquence n'a pas fleuri précisément aux grandes époques de la liberté, et plus j'y réfléchis, plus je me sens porté à cette conclusion rigoureuse, que la liberté républicaine, en même tems qu'elle fait naître de beaux mouvemens oratoires, est contraire, néanmoins, à la réunion des diverses qualités qui forment l'orateur. En effet, dans un tems de liberté, où les diverses opinions peuvent se combattre aisément dans une arène ouverte, on peut croire que l'exagération, la haine et la vengeance se trouvent dans toutes les têtes. Or, ces passions excluent nécessairement la vérité, et même ce goût délicat des bienséances avec lequel la vérité veut être défendue. Il ne restera donc à l'orateur que quelques éclats d'enthousiasme par lesquels il peut ravir un instant des auditeurs passionnés comme lui, mais qui n'exciteront pas la même admiration devant la postérité impartiale, qui ne cherche que la justice et la modération.

Mais si après de longues agitations les peuples fatigués ou vieillis se laissent tomber d'eux-mêmes dans les bras d'un homme influent, autant par besoin de repos que par faiblesse, alors les esprits réfléchis, devenus calmes dans

la recherche de la vérité, et n'étant plus distraits par des disputes populaires, se livrent tout entiers à de savantes méditations, et si par un reste de vraie liberté il leur est permis encore d'adresser la parole à leurs concitoyens, c'est alôrs qu'ils pourront faire entendre les accens d'une raison calme et vigoureuse; ce ne seront plus ici les déclamations d'un tribun factieux qui cherche à bouleverser la république, ce sont les discours d'un sage qui a long-tems médité sur des vérités utiles à la patrie, qui paraît à la tribune nourri de l'étude de la philosophie, et qui a passé de longues années, comme Démosthènes, sur le bord de la mer, ou comme Cicéron dans ses voyages en Grèce. Veut-on des exemples? ouvrons encore l'histoire ancienne. Les beaux tems de l'éloquence attique fut celui où Périclès sut se rendre maître des affaires, en sorte que ce siècle s'appelle encore le siècle de Périclès. Alors la république étant pour ainsi dire confiée à la sagesse d'un seul homme, et le peuple ne pensant pas qu'un autre fût capable comme lui de gérer ses affaires avec la même supériorité, la porte des honneurs devait être fermée à tous les ambitieux, à moins qu'ils ne se présentassent avec des titres imposans à la confiance des Athé-

niens, avec des talens nourris par une étude profonde, avec une sagesse et une raison acquises par de longues méditations. Sans doute ceux qui aspiraient à l'honneur de gouverner l'Etat sentirent la difficulté. Il n'était pas aisé de détourner les regards de l'objet qui les fixait; Périclès avait même accoutumé les oreilles athéniennes à une éloquence plus grave et plus séduisante que tout ce qu'on avait entendu jusque là. Se faire écouter au milieu des transports d'admiration qu'il faisait éclater était difficile, se faire applaudir paraissait impossible. Voilà pourquoi l'on vit alors une foule de jeunes orateurs profiter de cette espèce d'enchaînement où le peuple était tenu par Périclès, pour se livrer à des études opiniâtres, et se préparer pour un tems où son influence disparaîtrait. Si, comme dans les tems ordinaires, ils avaient pu paraître à la tribune et y porter la confiance et la présomption de la jeunesse, occuper les esprits de leurs passions et de leurs haines particulières, s'égarer dans une fausse éloquence, et parvenir par tous les moyens possibles à jouer un rôle incertain dans le gouvernement des affaires, ce beau siècle ne fournirait pas à notre admiration une multitude de si beaux esprits, et, qu'il me soit permis de le dire,

Démosthènes lui-même n'aurait pas cru devoir s'enfermer dans un souterrain, et ne serait plus pour nous l'orateur par excellence.

Mais ces raisonnemens semblent prendre un nouveau degré de force, si l'on fait attention que le même âge où vécut Périclès, en faisant naître des orateurs habiles, fit naître en même tems ces génies profonds qui devinèrent tant de vérités spéculatives, et qui sont encore aujourd'hui les pères de la vraie philosophie. Soit qu'ils jugeassent impossible ou inutile de chercher à briller sur la scène politique, que Périclès occupait seul, soit que leur attention ne fût pas détournée par le bruit des débats populaires et par l'intérêt des affaires dont tout le peuple semblait s'être déchargé sur une seule tête, ils purent se livrer à leurs savantes réflexions, étudier l'homme et la nature, et durent à l'état actuel de la république de devenir pour tous les siècles à venir les modèles des sages.

Que si je porte un regard sur la république romaine, un même état de choses se présente à moi. Tant que le Forum fut une arène où les ambitieux se disputaient par la violence, la souveraineté et la puissance, il était difficile que les talens naquissent ou se perfectionnassent dans ces luttes où il ne s'agissait que de bien

parler le langage des passions. Aussi ne voit-on briller le génie romain que lorsque les grandes guerres étrangères étant terminées, les esprits sont moins livrés à l'incertitude. Scipion, vainqueur de Carthage, put s'abandonner tranquillement à l'étude des arts lorsqu'il ne resta plus rien à conquérir, et si l'on découvrit d'autres peuples inconnus jusque là, le soin de les soumettre fit éclipser un instant la lumière que Térence avait annoncée; joignez à cela les grandes luttes que les citoyens se livraient entre eux. Tant qu'elles furent incertaines, le génie resta éteint; il ne reparut que lorsqu'un vainqueur, devenu à peu près le maître des affaires, laissa aux esprits le tems de respirer; car l'incertitude et l'agitation dans les débats populaires donna la mort aux véritables inspirations du génie, parce qu'elles nuisent nécessairement aux méditations de l'esprit.

Mais, enfin, Marius et Sylla avaient appris aux Romains qu'ils pouvaient avoir un maître. C'était un funeste exemple pour les ambitieux, qui crurent pouvoir parvenir à la domination par la force des armes, et qui tentèrent ce terrible moyen avec des succès variés. Quant aux ambitieux d'un autre genre à qui il restait assez de vertu pour ne pas recourir à de telles vio-

lences, ils durent se livrer à l'étude de l'éloquence, persuadés qu'elle les montrerait aux yeux des Romains comme des génies non moins dignes de commander; tels furent Hortensius et Cicéron. Ces hommes ne seraient point parvenus à la puissance, ils n'auraient pas même acquis cette grave et sublime éloquence qui les distingue, s'ils avaient vécu dans les tems plus voisins de la liberté, où un tribun pouvait d'un seul mot agiter le peuple, et où la place publique était tous les jours livrée aux tumultes populaires. Je répète les raisons que j'ai déjà données, c'est que Cicéron et Hortensius auraient dû alors prendre part à ces mouvemens, et les exciter même par des moyens contraires à leur génie, par des moyens qui auraient pu faire d'eux des tribuns éloquens, et non des modèles de raison et de sagesse; mais ils arrivèrent à une époque où le peuple ayant déjà éprouvé sinon la domination, au moins la puissante influence des citoyens ambitieux, semble avoir pris un caractère plus calme; l'éloquence doit aussi, par conséquent, devenir plus grave et plus raisonnable; et c'est ce que Cicéron avait senti lorsqu'il crut que pour devenir le maître du peuple il ne fallait pas lui parler comme un tribun séditieux. Par-là il nous a appris à dis-

tinguer le langage emporté d'un furieux, du langage modéré d'un honnête homme. Le premier peut faire impression sur un peuple qui jouit de tous ses droits et qui peut abuser de sa liberté ; le second ne peut s'adresser qu'à un peuple qui a éprouvé qu'il n'est plus le maître de se livrer à ses emportemens : réduit alors à écouter les accens de la raison, il s'habitue à ce langage nouveau, finit par l'admirer de bonne foi, et s'il applaudit, c'est aux harangues des orateurs qui ne cherchent pas à l'agiter. Il sent, d'ailleurs, qu'une force supérieure le retient et l'empêcherait de céder aux impressions des factieux. Chose inexplicable et toute contraire à l'orgueil de ceux qui préconisent l'extrême liberté ! C'est lorsqu'un peuple se laisse aller à la puissante influence d'un seul, que le génie des particuliers semble naître et briller. Le moment où Rome allait avoir un maître fut l'époque la plus brillante de l'éloquence latine. Ainsi pour s'élever et croître les esprits ont besoin de repos, et cette vérité est directement opposée à l'assertion souvent répétée que les agitations des républiques sont singulièrement favorables au développement du génie. On n'a pas distingué, en exprimant cette idée, les mouvemens pathétiques d'une ame fortement agi-

tée, d'avec la grandeur soutenue d'un esprit toujours élevé. Mais enfin, me dira-t-on, prétendez-vous donc que la liberté soit défavorable à l'éloquence, et que les talens ne se fortifient que chez un peuple esclave? A Dieu ne plaise que mes expressions ou mes raisonnemens puissent donner lieu à une pareille interprétation! *Que je hais les tyrans!* m'écrierais-je avec notre illustre Delille. Non, sans doute, un peuple avili n'est pas fait pour produire des génies; mais ce n'est pas l'avilissement des peuples que je veux, c'est leur repos; ce n'est pas des fers que je demande pour eux, mais des lois. Or, on aurait beau se perdre dans des raisonnemens, les faits parlent plus haut; et il est constant que les grands orateurs, comme les grands poètes et les grands philosophes, n'ont brillé sur la scène du monde que dans les momens où la paix et le repos commençaient à devenir un besoin, si déjà les peuples n'en jouissaient pas.

Je n'examine pas si des particuliers comme Périclès ou César avaient le droit d'imposer ce repos à leur patrie, il me suffit de voir qu'il était nécessaire et qu'il a été fécond pour le génie.

Mais le mal se trouve à côté du bien. Les débats vigoureux et animés de la tribune ayant

cessé, et les affaires de la république commençant à rouler sur la tête d'un seul homme, bien des citoyens qui se croyaient appelés à parler en public et à prendre part aux délibérations du peuple, se virent par-là éloignés de la carrière où ils espéraient acquérir de la gloire. Ils s'étaient long-tems exercés à manier la parole; cet art devenait inutile; ils voulurent néanmoins montrer au monde les talens que la nature leur avait donnés, et on les vit se répandre dans les villes et les bourgs, attirer la foule sur leurs pas, inonder les portiques et exercer sur les destinées des empires une influence dont ils ne se doutaient pas, mais qui n'en fut pas moins réelle. Je réserve un chapitre particulier pour ce que j'ai à dire de ces hommes, connus sous le nom de *sophistes*.

CHAPITRE V.

Des sophistes.

Le mot *sophiste* est du grand nombre de ceux dont le sens a été corrompu par l'abus qu'on a fait des choses qu'ils désignent. On sait que ce mot exprime la première qualité du phi-

losophe, la qualité de sage et d'habile, et qu'il est devenu l'expression d'un travers de l'esprit, de la manie de paraître adroit dans ses raisonnemens, manie qui est devenue elle-même l'art de revêtir le mensonge de quelques couleurs de vérité. Les hommes qui veulent plaire à la multitude en flattant ses passions, sont souvent obligés de recourir à cet art, et on sent combien alors il doit être facile. On a pu voir, dans les chapitres précédens, si la plupart des orateurs qui s'étaient emparés des tribunes anciennes n'étaient pas plutôt des sophistes que des orateurs. Mais les hommes vraiment éloquens pouvaient du moins confondre le mensonge dans la même tribune où il venait de se montrer avec audace, et le mal jusque là était toujours accompagné du remède. Il n'en fut pas de même lorsque la tribune étant à peu près fermée, les faux raisonnemens et les mauvaises doctrines se réfugièrent dans les écoles où les sophistes régnaient en maîtres.

Ces hommes s'étaient long-tems exercés à parler sur toutes sortes de matières, et ils couraient dans les villes porter le fruit de leurs méditations. La foule se pressait sur leurs pas; la jeunesse sur-tout était avide de les entendre. Plusieurs même traînaient après eux des jeunes

gens qui étaient comme leur conquête, et qui jouaient le rôle d'admirateurs. Leur arrivée était un grand événement dans une ville. On s'assemblait sur la place publique, et les sophistes haranguaient la multitude sur des sujets fort indifférens, mais qui n'en plaisaient pas moins aux esprits superficiels, toujours étonnés de voir l'abondance et la facilité de ces déclamateurs. L'homme raisonnable prenait sans doute pitié de ces extravagances, car la multitude de paroles n'éblouit pas la raison, elle est au contraire à ses yeux une preuve de faiblesse; et c'en était une sans doute que cette prétention ridicule de parler de toutes choses avec une grande profusion, et pendant des journées entières. Voilà pourquoi Socrate, en quelque endroit de Platon, veut forcer Protagoras à borner ses réponses, parce que leur longueur ne fait que perdre le tems. Mais la plupart de ceux qui allaient entendre ces sophistes n'avaient pas la sagesse de Socrate. « Les discours des sophistes qui ont la prétention de faire parade de leur éloquence, dit Plutarque, sont tellement couverts de fard qu'on n'aperçoit pas le fond de leurs pensées; mais il y a une telle douceur dans leur langage qu'ils ravissent les auditeurs, et les entraînent là où

ils veulent par l'appât d'une vaine volupté; cherchant ainsi pour eux-mêmes une gloire plus vaine encore..... Néanmoins ils ne sont admirés que pendant le tems qu'ils demeurent dans leur chaire pour haranguer ; le discours fini, le plaisir des uns disparaît, et la gloire des autres disparaît encore plus vîte, en sorte que les auditeurs ont vainement dépensé leur tems à écouter, et les harangueurs vainement employé leur vie à apprendre à parler ainsi (1). »

Le même Plutarque compare, en divers endroits de ses œuvres morales, ces sophistes, tantôt à des guêpes qui, voulant vainement imiter les abeilles, parcourent les diverses fleurs, mais négligent celles qui donnent du miel; tantôt à l'oiseau dont parle Homère, qui porte sa nourriture à ses petits, sans y toucher lui-même : *les sophistes*, dit-il, *n'ayant pas la force de digérer les mets prétendus dont ils veulent nourrir ceux qui les écoutent.*

Un autre ridicule des sophistes, et que les lois sans doute n'auraient pas dû souffrir, c'est de s'engager à prouver le pour ou le contre dans toutes les questions. Je dis que les lois n'auraient pas dû souffrir ce travers, parce qu'il est évident que rien ne devait être plus funeste

(1) Plut. *Comment il faut écouter.*

à la vérité. Cette prétention pouvait être admirée par la multitude ; mais elle l'accoutumait à ne voir rien de positif sur la terre, à douter de tout, et à combattre tout. Considérés sous ce rapport, les sophistes ont sapé de tout leur pouvoir les fondemens des républiques, car ils ont ruiné les idées saines et ont fait disparaître les principes des choses ; or, c'est par-là que l'on fait crouler les empires. Et qu'on ne prenne pas ceci pour une exagération : le sophiste qui commence par ruiner une vérité indifférente (quoique aucune vérité ne le soit *absolument*) apprend par cela même à ruiner une vérité fondamentale. On sourit de pitié sans doute, lorsqu'on entend un sophiste s'exercer à prouver qu'un rat ne mange pas de lard (1); mais les auditeurs qui applaudissent aux raisonnemens de cet insensé l'écouteront sans doute avec le même transport, lorsqu'il ruinera les principes sur la nature de l'ame ou sur l'immortalité. Xantippe, fils de Périclès, racontait (2) que, pendant la célébration de certains jeux, un trait, lancé par mégarde, ayant tué un cheval, son père et Protagoras passèrent

(1) Un rat est une syllabe; or, une syllabe ne mange pas de lard. Donc, etc.

(2) PLUT. *In Per.*

une journée entière à rechercher la cause de cet accident. Etait-ce le trait? était-ce la main qui l'avait lancé? étaient-ce les ordonnateurs des jeux? Il semble qu'une pareille question est indifférente pour le bien d'un Etat; cependant on peut affirmer que lorsque les esprits, chez un peuple, ont été égarés au point de prendre intérêt et de s'échauffer à de telles disputes, la vérité est à peu près disparue; et puisqu'il est de fait que les doctrines font ou défont les empires, il est évident que les sophistes, en faisant crouler les unes, ont aussi fait tomber les autres.

Platon, ce profond philosophe, qui s'est presque élevé jusqu'aux hauteurs de la sagesse révélée, avait sans doute deviné les maux que de pareils raisonneurs pouvaient faire à la société. Il leur fit une guerre terrible, et les combattant tantôt par des armes cruelles, tantôt par les traits perçans du ridicule, il eût éclairé les Grecs si les peuples n'en étaient pas dès-lors venus à ce point où la vérité se fait entendre inutilement, quel que soit le talent de ceux qui la proclament. C'est sur-tout dans son *Protagoras* qu'il a confondu la vanité des sophistes, et qu'il a montré le danger qu'il y avait pour la jeunesse de s'abandonner à ces

corrupteurs ; car c'est pour la jeunesse sur-tout que leurs déclamations pouvaient être fatales. Facile à s'enflammer et à saisir les choses nouvelles sans trop examiner leurs conséquences, la jeunesse ne voit dans un sophiste qu'un homme qui revêt ses pensées d'une expression élégante. La tournure des phrases fait sur elle plus d'impression que la justesse des raisonnemens, et une fois que l'admiration s'est emparée d'elle, il n'est point d'erreur qu'on ne puisse lui insinuer. Platon, qui sentait ce danger, et qui prévoyait le malheur de la république si les générations nouvelles étaient corrompues, s'efforça de prévenir l'effet des discours des sophistes.

« Il faut bien prendre garde, mon cher ami, fait-il dire à Socrate, que le sophiste, en nous vantant trop sa marchandise, ne nous trompe comme les gens qui nous vendent tout ce qui est nécessaire pour la nourriture du corps. Car ces derniers, sans savoir si ce qu'ils débitent est bon ou mauvais, le vantent néanmoins pour le mieux vendre. Il en est de même de ces marchands qui vont vendre les sciences dans les villes ; ils louent indifféremment tout ce qu'ils vendent. Il peut bien se faire que la plupart d'entre eux ignorent si ce qu'ils débitent

est bon ou mauvais pour l'ame ; et tous ceux qui achètent quelque chose sont certainement dans cette ignorance, à moins qu'il ne s'en rencontre quelqu'un qui soit éclairé sur ce qui regarde la vie des esprits. Si vous vous y connaissez donc, et que vous sachiez ce qui est bon ou mauvais, vous pouvez acheter sûrement les sciences chez Protagoras et chez tous les autres sophistes ; mais si vous ne vous y connaissez pas, prenez bien garde, mon cher Hippocrate, d'aller faire un marché funeste, et de hasarder ce que vous avez de plus cher au monde ; car le risque qu'on court dans l'emplette des sciences est bien plus grand que celui que l'on court dans l'achat des provisions pour se nourrir (1). »

Ces conseils sont de tous les tems, car si les sophistes ne vont plus de ville en ville porter leurs sciences et s'emparer des jeunes esprits, ils n'en ont pas moins d'influence sur les opinions et sur les mœurs publiques par la nouveauté ou la hardiesse de ce qu'ils écrivent dans leurs livres. Platon fait une longue énumération des jeunes Athéniens qui formaient la cour de Protagoras, et les paroles qu'il ajoute mérite également d'être rapportées, parce qu'elles

(1) *Protag.*, ou *les Sophistes.*

exprime nt d'une manière plaisante le respect empressé que l'ignorance témoigne d'ordinaire à la vanité des sophistes.

« Derrière eux, ajoute Socrate, marchait une troupe de gens dont la plupart paraissaient étrangers, et que Protagoras traîne après lui par la douceur de sa voix comme un autre Orphée. Il y avait aussi quelques Athéniens parmi eux. Quand j'ai aperçu cette belle troupe, j'ai pris un plaisir extrême à voir avec quel respect elle marchait toujours derrière le philosophe, prenant bien garde de ne pas se trouver devant lui; dès que Protagoras retournait sur ses pas avec son cortège, on voyait cette troupe s'ouvrir, avec un silence religieux, jusqu'à ce qu'il fût passé, et se remettre à le suivre (1). »

Plutarque, après Platon, a parlé de cet empressement de la jeunesse grecque à courir sur les pas des sophistes. « Car de fortune il étoit avenu, dit son naïf traducteur, que parmi la Grèce il y avoit du tems de Socrate une grande volée de sophistes, auxquels les jeunes hommes payant grosse somme de deniers pour leur salaire, se remplissoient de grande opinion d'eux-mêmes, et de vaine persuasion de science et de désir des lettres, consumant leur tems

(1) *Ibid.*

en dispute et contentions oiseuses, sans rien faire, au demeurant, de beau ni de bon (1). »

Faudrait-il s'étonner, maintenant, si l'on disait que les sophistes ont eu sur le sort des républiques une influence bien marquée ? Ils commandaient à l'opinion, ils faisaient à leur gré prédominer le mensonge et ruinaient les vérités reçues. La plupart d'entre eux jetèrent des doutes criminels sur l'existence des dieux ; Protagoras enseigna même positivement qu'ils n'existaient pas. De-là une suite d'absurdités saisies avec enthousiasme par la foule des auditeurs. Il est vrai que cet insensé fut obligé de s'exiler et que ses livres furent brûlés sur la place publique d'Athènes, car on défendait aux sophistes de parler de la religion ; mais en leur laissant la liberté de parler de toute autre matière, à combien d'abus n'ouvrait-on pas la porte ! Toutes les vérités se lient, parce que toutes découlent d'une seule, de la vérité absolue, *de Dieu*. Ainsi donc, attaquer les plus indifférentes, c'est détruire la chaîne des vérités, c'est attaquer la *vérité* absolue elle-même, c'est menacer le monde du malheur inoui de voir régner les erreurs de toute espèce. Et voyez combien de vérités essentielles les sophistes pou-

(1) *Les Questions platoniques.*

vaient encore saper, tout en ne touchant pas évidemment aux vérités religieuses! La morale et la politique étaient abandonnées à leur vaine philosophie ; aussi jetèrent-ils le désordre et la confusion dans ces deux sciences profondes, où tout est essentiel, et où la moindre erreur introduite porte atteinte à l'ordre moral qu'elles établissent. Les sophistes pouvaient donc, en ne s'occupant que de ces sujets, renverser toutes les idées positives; il était impossible que cela ne fût pas ainsi, puisqu'ils faisaient consister leur gloire à montrer la fausseté des principes les plus évidens. Un d'eux prouvait que le juste était injuste, et à ne considérer cette prétention qu'en elle-même et indépendamment de ses conséquences, il est encore permis de dire qu'elle seule annonçait la décadence des esprits, une espèce de maladie morale qui devait inévitablement finir par la mort de la société. Les magistrats sentirent quelquefois le danger d'une telle philosophie, et ils poursuivirent ses propagateurs. J'ai parlé de Protagoras, qui fut exilé. Prodicus, le plus célèbre de tous, et peut-être le plus véritablement éloquent, fut condamné à mort, comme corrupteur de la jeunesse. Bien qu'on n'approuve pas des peines si rigoureuses, on ne laisse pas que de déplorer

les abus qui les provoquaient ; ces abus perdaient en même tems la morale, la politique et l'éloquence ; car tout se lie nécessairement, et la ruine de la vérité entraîne la perte du goût aussi bien que la perte des empires.

Au reste, les sophistes n'eurent pas seulement de l'influence dans les villes grecques, ils se répandirent bientôt en Italie, et auraient peut-être hâté la corruption et la chute de la république romaine, s'ils eussent eu le tems d'y introduire leurs faux raisonnemens, leurs systèmes ridicules, et cet esprit de doute qui ruine la morale par cela même qu'il ne reconnaît rien de positif. Peut-être que la gravité romaine aurait résisté plus long-tems aux charmes de ces enchanteurs; peut-être aussi les occupations extérieures et les guerres lointaines en fixant l'attention ailleurs, auraient empêché les esprits de s'arrêter à des sujets qu'on regarda comme frivoles tant que Rome eut des nations à soumettre (1). Néanmoins, comme l'erreur, une fois introduite, finit par opérer ses effets, on peut regarder comme une mesure de sagesse le sénatus-consulte porté l'an 592 de Rome, sous les consuls Faunius Strébion et

(1) *Tu regere imperio populos, Romane, memento.*
Hæ tibi erunt artes.....

Valérius Messala, par lequel on bannissait les sophistes de la république (1).

Mais ils reparurent lorsque la république cessa d'être libre : les esprits, alors contraints de s'abandonner au repos, désireux néanmoins de choses nouvelles, ne purent saisir avidement que celles qui ne contrariaient point la volonté du maître. Les débats des tribuns et des patriciens étaient à peu près terminés ; les disputes philosophiques fixèrent l'attention des jeunes Romains, et l'on s'emporta à toutes les fureurs des passions pour soutenir des opinions vagues, comme on s'était déchaîné précédemment pour soutenir des droits divers. Or, aucun genre de vérités ne pouvait gagner à de pareils débats. Les sophistes de Rome avaient, comme ceux d'Athènes, la prétention de faire triompher le mensonge et les doctrines les plus absurdes ; c'était là leur gloire. Ils croyaient y parvenir par de longues déclamations, et cette facilité de parler long-tems et d'entasser de faux raisonnemens s'étant introduite dans l'éloquence publique, tout dégénéra, et au lieu d'orateurs on n'eut plus à Rome que des rhéteurs. Leurs écoles, ouvertes à la jeunesse romaine, furent une source de dépravation pour

(1) Voyez Aulu-Gelle.

les doctrines, comme elles le furent pour les arts d'imagination, tout alla en déclinant; et ce grand corps n'ayant plus que des membres affaiblis et corrompus par les nouvelles doctrines, tendait ainsi à la dissolution la plus complète.

Tel doit être l'effet inévitable de l'introduction de principes faux dans un empire quelconque. J'ai parcouru rapidement l'histoire de cette secte de sophistes, qui ne cherchaient rien autre chose qu'à ruiner les croyances anciennes. Ce sujet pourrait fournir de longs aperçus. Il serait intéressant de montrer aux hommes comment l'existence des sociétés se lie avec celle des doctrines raisonnables. Si on pouvait leur faire sentir ce rapport, peut-être seraient-ils moins curieux de nouveautés; car on est prudent d'ordinaire sur ce qui intéresse la vie et la mort, et bien qu'il y ait des choses flatteuses dans les idées nouvelles, on apprendrait à se défier de l'amorce, si l'on était persuadé qu'elle cache un poison funeste. Nous sentons que de pareils rapports ne pourraient être bien développés que par un de ces hommes accoutumés à saisir l'ensemble des choses, et qui savent d'un coup-d'œil embrasser tous les anneaux de la chaîne qui unit les principes et

les conséquences. Notre siècle est avare de ces grands esprits. Néanmoins, je ne puis m'empêcher de citer un passage d'un livre remarquable par l'élévation du style et des pensées. Le rapport dont je parle y est sinon développé, au moins indiqué avec une énergie remarquable.

« Nous disons (1) qu'à l'égard de la société il n'y a point de doctrine indifférente, et il est étrange qu'on soit obligé de prouver, dans le siècle des lumières, aux peuples chrétiens, un principe si évident que les nations païennes en avaient fait une des premières maximes de leur politique. Elles sentaient que la stabilité des Etats dépendait de la stabilité des croyances. Aussi, voyez combien, à l'époque sur-tout de leur plus grande force réelle et de leur gloire la plus pure, elles se montrèrent jalouses de la conservation des doctrines établies. On connaît le serment que faisaient les jeunes Athéniens dans le temple d'Agraule : « Je jure de » combattre jusqu'au dernier soupir pour les » intérêts de la religion et de la patrie, et je » resterai constamment attaché à la foi de mes » pères. » Caton ne redoutait tant l'introduction de la philosophie des Grecs dans sa patrie, que parce qu'il prévoyait qu'en apprenant

(1) *Essai sur l'indifférence en matière de religion.*

à disputer sur tout, les Romains finiraient par ne croire à rien. L'événement justifia complètement ses craintes. Bannis plusieurs fois de Rome, les philosophes triomphèrent enfin de la résistance des lois, de la sagesse du sénat et des destins mêmes de la ville éternelle. Quelques rêveurs, armés du doute, firent ce que n'avaient pu faire les forces du monde entier; ils vainquirent avec des opinions cette république superbe qui avait vaincu la terre, et c'est un fait digne de la plus sérieuse considération, que tous les empires dont l'histoire nous est connue, et que le tems et la prudence avaient affermis, ont été renversés par des sophistes. »

De ce principe découle naturellement la nécessité de donner des règles pour empêcher l'erreur de s'introduire dans les esprits, et la nécessité non moins rigoureuse d'éclairer les gouvernemens et les peuples sur l'importance de la vérité et des doctrines raisonnables. Je reviendrai ailleurs sur ces idées; je termine ici ce que j'ai cru devoir dire sur l'éloquence ancienne. Mes regards vont se porter à présent sur des peuples et des hommes moins éloignés: je parlerai de ce qui intéresse les peuples modernes, et ma patrie en particulier.

CHAPITRE VI.

Aperçu rapide sur la représentation nationale. Idée véritable de la liberté des peuples.

En arrivant à cette seconde partie de mon ouvrage, j'ai senti la difficulté de l'achever sans heurter violemment les passions humaines. Tant que je n'ai parlé que des Grecs et des Romains, j'ai pu rappeler tour-à-tour les pensées des grands hommes de ces tems reculés, et sans avoir d'avance préparé un système, j'ai pu naturellement faire voir que ces ardens républicains n'entendaient pas la liberté comme quelques tribuns modernes. Les citations ont été faites pour ainsi dire au hasard; j'aurais donné une grande étendue à mon livre si j'avais voulu transcrire tout ce qu'il y a de beau, de raisonnable, de sage et de modéré dans les chefs-d'œuvre que j'ai rappelés. Jusque là donc mes idées ne devaient rien avoir qui pût déplaire aux esprits les plus mal faits; elles étaient le fruit de la lecture des livres des anciens, et étaient confirmées par leurs propres pensées. Maintenant, ma tâche est changée, j'ai à parler de l'élo-

quence moderne ; des noms récens devront venir se placer sous ma plume, et j'aurai des jugemens à porter. Et comment porter des jugemens au milieu de la diversité d'opinions qui partage les hommes, au milieu de ce déchaînement des passions qui trouble la société? Moi-même, suis-je assez sûr du calme de mon ame, pour ne pas me laisser emporter aussi dans ce tourbillon? Et si par malheur mes idées ont reçu quelque influence étrangère, ne dois-je pas craindre de prononcer des sentences?

Telle est la malheureuse position où se trouve jeté l'écrivain, lorsqu'après de longs orages politiques il est obligé de rappeler des souvenirs pénibles et de citer des noms qui se trouvent tantôt confondus et tantôt divisés au milieu des agitations d'un peuple long-tems abandonné aux naufrages. Encore si dans des jours qui semblaient destinés à ramener le repos, les esprits, moins aigris par des haines invétérées, avaient pu consentir au bonheur, la vérité serait moins difficile à dire, et du moins l'erreur d'un jugement ne serait pas imputée comme un crime. Mais tel est l'aveuglement des hommes, que la paix n'a pu leur donner le repos : les uns, parce qu'ils n'ont pu pardonner le mal qu'ils avaient fait ; les autres, parce qu'ils n'ont pas

eu assez de force pour l'oublier, sont également jetés dans les incertitudes et les craintes qui d'ordinaire préludent aux grands changemens. Les inimitiés publiques et particulières subsistent encore, lorsque les citoyens ne devraient songer qu'aux vertus privées et aux arts de la paix. Le retour d'une dynastie si long-tems pleurée n'a pas même comprimé ce désir violent de troubles et d'agitations, et la France est encore devenue une espèce d'arène où le sang ne coule plus, à la vérité, mais où se livrent des combats perpétuels, où règnent le tumulte et le bruit, où les disputes de mots entretiennent les discordes politiques, un des plus grands malheurs qui puissent affliger un peuple après de longues tourmentes. Arrêté donc par la gravité de ces circonstances, j'ai senti combien il me serait difficile de faire l'histoire de cette éloquence qui parmi nous, comme chez les anciens, a joué un si grand rôle. Néanmoins, comme je ne prétends pas ici décerner la gloire aux orateurs et juger les grandes réputations, j'espère pouvoir continuer utilement un travail entrepris dans le désir du bien public. Aucune passion n'a jusqu'ici conduit ma plume, et la modération étant à mes yeux la plus belle des vertus publiques, c'est elle qui me guidera en-

core lorsque j'essaierai de montrer, comme je l'ai fait dans l'histoire ancienne, comment l'éloquence tribunitienne a pu être parmi nous utile ou funeste. Ce ne sont pas les effets du style que je considère, je ne parle pas de ce qui peut faire prodiguer l'admiration à l'éloquence d'un orateur; j'examine si ce qu'il dit est conforme à la raison, et je prouve qu'il porte une atteinte à la liberté des peuples toutes les fois qu'il viole les principes éternels établis par la nature des choses ou par la divinité même. Avant d'entrer dans ces raisonnemens, je jetterai un coup-d'œil sur l'histoire de ma patrie; car c'est la France principalement qui va, dès ce moment, fixer mes observations.

S'il fallait en croire quelques écrivains, la France ne connaît la liberté que depuis un petit nombre d'années. C'est un peuple esclave qui a été l'auteur des grandes merveilles qui embellissent nos histoires! Certes, si l'on veut prouver *que l'esclavage régnait encore au tems de Louis XVI*, il ne faudrait pas au moins flétrir à-la-fois, d'un seul trait, quatorze siècles de gloire, et s'il est vrai que la nation soit devenue libre par la mort d'un monarque infortuné, qu'on dise, si l'on veut, qu'elle n'a fait que reconquérir des droits dont jadis elle avait joui;

car je ne peux pas imaginer que ce peuple, aujourd'hui si fier, descende d'un peuple accoutumé à porter des chaînes. Les hommes qui n'ont jamais été libres n'apprendront jamais à le devenir; et ce n'est pas, d'ailleurs, d'aujourd'hui seulement que le monde connaît ce caractère généreux, fier, sensible, français en un mot, si incompatible avec l'esclavage. Qui ne sait que les chaînes dégradent la nature humaine? Est-ce parmi les ilotes de Sparte et les esclaves d'Athènes et de Rome, ou les êtres avilis de Constantinople, que nous trouverons des héros comme Roland, Duguesclin ou Gaston de Foix; des ministres comme Suger, des armées comme celles de Charlemagne, des génies variés, sublimes, profonds, comme ceux dont les noms remplissent toutes nos annales? Qu'ils sont méprisables ces Français indignes de leur nom, qui semblent jeter un voile sur des époques glorieuses, et qui osent flétrir le peuple valeureux et brillant dont ils sont descendus! Tels n'étaient pas ces orateurs des républiques anciennes, qui s'inclinaient avec respect devant les ombres de leurs aïeux. Ah! s'ils avaient osé accuser la gloire de leurs ancêtres, le peuple tout entier les aurait accablés de son indignation et de son mépris. Comment pense-t-on,

en effet, qu'eût été accueilli Démosthènes, si au lieu de cette éloquente évocation des mânes de Marathon, il avait insulté à ces héros morts pour la patrie ? Et nous, avons-nous une patrie ? Nous outrageons d'un air superbe tous ceux qui firent sa gloire. Et parce qu'un peuple a fait des merveilles pendant douze cents ans, nous semblons nous être lassés de les célébrer, et nous lui prodiguons à lui-même les titres infâmes que nous accorderions à peine à un peuple ennemi. Non, les Français ne furent jamais faits pour porter des fers ; ils ont pu quelquefois être malheureux ; des méchans ou des ambitieux ont pu ruiner leur pays, eux-mêmes ont pu être un instant privés de leurs beaux droits, mais alors la liberté régnait dans les cœurs avec les généreux sentimens qu'elle enfante. Que des esprits mal faits ne voient dans notre belle histoire que la nuit d'un siècle barbare ou quelques règnes marqués par des malheurs, qu'ils ne voient que les tems funestes d'une anarchie qu'on nous rappelle souvent, comme si elle nous menaçait de nouveau, mais qui est éloignée de nous par tant de siècles. Pour moi, j'aime à reposer mes regards sur les règnes magnifiques d'un Charlemagne ou d'un Philippe-Auguste, sur la sagesse d'un Charles V ou d'un

saint Louis, sur la modération et la vertu d'un Louis XII, sur les qualités brillantes d'un François Ier, sur la clémence et la popularité d'un Henri IV, sur la grandeur imposante et majestueuse d'un Louis XIV, et, s'il m'est permis de le désigner ici, sur la bonté paternelle de ce monarque que nous avons fait mourir, Français ingrats, fils révoltés contre un père généreux! Voilà les grandes images qui m'apparaissent lorsque mes regards se reportent sur la longue suite de nos histoires. Soit que je voie les Français cultiver les arts de la paix, ou s'abandonner à leur humeur martiale, je me félicite moi-même avec un bonheur égal d'être né sur cette terre destinée à enfanter de grands hommes, des vertus généreuses, des talens sublimes. Est-il un grand exemple dans l'antiquité ou chez les nations modernes qui ne soit mille fois surpassé par nos exemples domestiques? Où sont les Bayard et les Dunois des autres peuples? où sont leurs Catinat et leurs Condé? où sont leurs Corneille et leurs Bossuet? Non, la terre que féconde le génie n'est pas la terre de la servitude, et le génie est partout dans notre histoire.

Mais on dira : Il y avait des hommes libres, sans doute, mais le peuple ne l'était pas ; tou-

jours il fut abandonné à l'abrutissement et à la misère : qui ne sait les désordres des tems de féodalité ?

Je réponds, d'abord, que je ne justifie pas les désordres. Les grands qui ont opprimé leurs vassaux sont de vrais tyrans à mes yeux, et ce n'est pas l'anarchie excitée par l'ambition de petits souverains qui peut mériter l'assentiment d'un Français libre encore. Au contraire, elle pourra me fournir un argument invincible en faveur du gouvernement d'un seul, et comme ce fut là le mode qui long-tems régit les Français, il s'agit d'examiner si ce mode laissait aux peuples les moyens de faire valoir leurs droits et de les défendre contre les vexations des rois qui auraient été tentés d'abuser de leur puissance. Je n'aurai pas souvent, dans un pareil examen, l'occasion de parler des effets de l'éloquence, qui est pourtant mon véritable sujet ; mais c'est y rentrer, pour ainsi dire, que d'indiquer les moyens que le peuple français eut dans tous les tems de défendre sa liberté dans les assemblées nationales.

S'il en faut croire d'anciens monumens et quelques récits de Tacite, le premier gouvernement des Français fut à peu près ce qu'on a appelé de nos jours le gouvernement repré-

sentatif. Ils avaient un roi, entouré des principaux de la nation, qui formaient son conseil. La nation s'assemblait quelquefois pour prendre part aux résolutions de ses chefs, et pour les confirmer par son approbation. Cela ressemblait à une démocratie tempérée (1). Mais lorsqu'ils furent maîtres des Gaules, bientôt ils cessèrent de se rendre à ces assemblées, connues encore sous le nom de *champ de mars*. Occupés de leurs nouvelles possessions, ils laissèrent aux grands et au prince le soin de les gouverner; l'aristocratie se forma.

Ces formes paraissaient favorables à la liberté, l'anarchie finit par accabler ce malheureux pays; l'oubli des lois et des coutumes fut une suite naturelle du désir d'établir de grandes fortunes; la distinction entre le peuple conquérant et le peuple vaincu fit des esclaves et des maîtres, cela était inévitable; mais ce ne sont pas là les beaux jours de notre monarchie. Aussi je m'empresse d'arriver à cette époque où la liberté fut fondée ainsi que les lois, au règne de Charlemagne, règne unique, peut-être, dans toutes les histoires du monde, où l'on vit un roi conquérant faire des guerres perpétuelles sans écraser ses sujets, et fonder

(1) *Mor. Ger.*, c. 7.

le grand empire d'Occident, dont les débris même devinrent dans la suite des royaumes si florissans.

Ce grand homme rétablit l'usage de ces grandes assemblées où les lois semblaient prendre un caractère plus auguste par le concours même des peuples. Il donna de la solennité à ces assemblées, et étendit leur pouvoir. Il crut devoir agir ainsi après avoir éprouvé la fidélité et la tendresse de ses peuples. Elles furent convoquées tous les ans, et l'on vit le beau spectacle d'un prince puissant au-dehors qui venait consulter ses sujets sur leurs intérêts, se confondant parmi eux pour apprendre leurs besoins et leurs volontés, et leur apprenant ainsi à rester constamment fidèles aux lois qu'ils avaient adoptées solennellement, auxquelles même ils avaient concouru. Là se jugeaient souverainement les causes majeures, les infractions de foi, les révoltes et les conjurations, et cette puissance s'étendait sur toutes les conditions, *sans exception de la royauté, ni même de la dignité impériale*, dit M. de Boulainvilliers (1). Là était réglé le gouvernement intérieur de l'Etat, l'impôt, la répartition et la manière d'en faire le recouvrement; ces assemblées délibé-

(1) *Lettres sur les parlemens.*

raient même sur la guerre et sur la paix, enfin elles prenaient part à tout ce qui se faisait au nom du monarque, et étaient chargées de porter aux pieds du trône les plaintes des sujets et les vexations des hommes puissans. Certes, à moins que ce ne soit là des mots inventés pour faire oublier l'esclavage, il semble que Charlemagne ne pouvait pas accorder plus de droits à son peuple; il est facile de saisir le rapport que cet état de choses devait avoir avec le gouvernement de quelques empires modernes, et pour qu'on puisse le saisir encore mieux, je transcrirai ici un long passage du célèbre Hincmar, archevêque de Reims, qui se trouve traduit dans le même ouvrage de Boulainvilliers. Pourquoi ne chercherions-nous pas à nous instruire des formes de la liberté de nos pères?

« A l'égard de la deuxième division qui regarde l'état de tout le royaume, et sa conservation, telle en était la forme. La coutume du tems était de tenir deux assemblées générales, chaque année, et non plus; l'une au printems, dans laquelle on réglait l'état de tout le royaume, sans qu'aucun événement suivant, si ce n'était une extrême nécessité, en pût changer la disposition. Cette assemblée était composée de tous les grands, tant du corps du clergé

que des laïcs français. Les anciens, honorés du nom de seigneurs, pour former le réglement, les plus jeunes pour le recevoir, et quelquefois pour y concourir par leur obéissance. La deuxième assemblée ne se tenait que pour recevoir les dons, c'est-à-dire le tribut des provinces, et n'était composée que de véritables seigneurs ou des plus anciens, et de quelques-uns des conseillers-d'état. On commençait à y prévoir et à disposer les délibérations qui regardaient l'année suivante, et si dans le cours de la présente il était arrivé quelques affaires qui eussent besoin d'un réglement présent et provisionnel, tels que les trèves accordées par les gouverneurs des frontières, sur lesquelles il fallait avoir l'agrément du public pour les continuer ou pour agir après leur expiration, où bien des occasions urgentes de paix ou de guerre, telles qu'il fût nécessaire d'assurer certains lieux par préférence à d'autres qu'on voulait laisser ouvertes ; mais quelque pût être le réglement, soit que l'exécution en fût actuelle, soit qu'elle fût différée jusqu'à la prochaine assemblée générale, le secret en était aussi impénétrable aux étrangers qu'il était inviolable de la part de ceux qui l'avaient déterminé et qui en étaient les auteurs ; de sorte que, soit au-de-

hors, soit au-dedans de l'Etat, quelque application que dût avoir ce réglement, il était impossible d'en prévenir l'effet aussi peu par l'artifice que par la force, tant les résolutions étaient digérées et formées avec prudence et sagesse, ou soutenues avec courage par ceux qui en étaient chargés. S'il se rencontrait aussi quelques mécontentemens particuliers des seigneurs qui méritassent une juste satisfaction, ou qu'il ne fût besoin que de ranimer leur zèle et celui des peuples qui dépendaient d'eux, on prenait toujours les tempéramens les plus convenables pour maintenir l'union et les faire souvenir de la magnanimité qu'ils devaient à leur patrie et à leur propre réputation. Ainsi, sous la conduite d'un chef incomparable, l'ordre et la règle éclataient partout, et une année finie donnait lieu à une suivante aussi glorieuse que celle qui l'avait précédée.

» A l'égard des conseillers-d'état, soit d'église, soit séculiers, on les choisissait toujours tels que, dans la condition qui leur était propre, on fût assuré qu'ils eussent la crainte de Dieu, et assez de foi, de vertu et de courage pour qu'ils fussent incapables, à l'exception de la vie éternelle, de préférer quelque chose au roi et à l'intérêt de l'Etat. Amis, ennemis, parens,

flatteurs, donneurs de présens, maîtresses, amours, jalousies, rien de tout cela n'était capable de les détourner de leur devoir; mais véritablement sages, de cette espèce qui sait toujours confondre la malice et la fausse prudence du siècle, les conseillers ainsi élus avaient une règle inviolable entre le roi et eux, que ce qu'ils se confiaient mutuellement et familièrement, soit sur l'état du royaume, soit au sujet de quelques particuliers, ne pût être révélé, quand le secret aurait dû durer, non pas quelques jours, mais plusieurs années, et toute la vie. En effet, *ajoute Hincmar, par réflexion*, l'expérience m'a fait connaître qu'un discours ignoré ne nuit jamais, au lieu qu'étant rapporté à ceux qui y sont intéressés, il peut les agiter, les troubler et les porter également au désespoir ou à l'insolence; les engager à la perfidie, ou tout au moins priver l'Etat de l'utilité de leurs services; ce que je dis, *ajoute-t-il*, à l'égard d'un seul, je le dis de cent, de mille, et de toute une province, et j'en conclus qu'il n'y a rien de si important au gouvernement que le secret.

» L'apocrisiaire du grand-chapelain, garde du palais, et le chambrier, étaient toujours membres de ce conseil intime, c'est pourquoi on les

choisissait avec grande précaution : et à l'égard des autres grands-officiers du palais, que l'assiduité du service a fait nommer *palatins*, on examinait scrupuleusement leur capacité et leur conduite, le soin qu'ils prenaient de s'instruire, l'affection qu'ils marquaient pour l'utilité publique, pour juger s'ils étaient dignes d'être ensuite avancés aux premiers honneurs, soit en remplaçant les sujets du conseil qui venaient à manquer, soit en leur confiant les gouvernemens des provinces et des frontières, soit en leur donnant le commandement des armées; et cette heureuse institution n'a jamais manqué de succès, par rapport aux affaires qu'on leur a confiées. A l'égard des autres moindres officiers du palais, dont les emplois n'influaient point sur les affaires générales, mais qui ne se rapportaient qu'à des commissions particulières, le prince les réglait avec un tel ordre qu'il n'arrivait aucune confusion ni différend qui ne pût être apaisé sur-le-champ; que si l'importance de la chose requérait qu'elle fût remise à la décision du parlement, sa sagesse tempérait avec tant de justice et de ménagement les courages les plus aigris, que Dieu n'était point offensé, et qu'aucun ne se pouvait plaindre d'en recevoir aucune honte.

» Quant à la convocation du conseil, on ne la faisait jamais pour la décision des affaires particulières, ni pour terminer les procès ou contestations qui pouvaient naître dans l'étendue de la monarchie ; mais quand ce même conseil avait pourvu aux affaires qui touchaient le roi personnellement ou l'état du royaume, alors, par la permission du prince, et à la demande du comte du palais, on proposait les questions particulières que ce magistrat n'avait pas voulu résoudre sans l'avis du conseil.

» Au reste, quand les grands étaient assemblés dans l'un ou l'autre parlement, le roi leur proposait aussitôt les sujets de leur résolution, par articles ou capitules, tels qu'il les avait dictés de lui-même, ou qu'il les avait reçus des provinces depuis la dernière assemblée. Alors ils les examinaient un jour ou deux, ou quelquefois plus long-tems, suivant l'importance des matières, sans qu'il fût permis d'approcher des lieux où se faisaient les délibérations, à l'exception des domestiques du palais, chargés par le roi de ses demandes ou de ses réponses, ou de celles de l'assemblée ; après quoi les délibérations étant rapportées au prince, il choisissait entre elles, selon sa sagesse, celles dont il ordonnait l'exécution. Mais pendant qu'en

l'absence du prince les seigneurs dirigeaient l'ordre de toute la monarchie, il était lui-même occupé à répondre à la multitude qui venait en ce tems s'approcher du trône, soit pour lui offrir le tribut des provinces, soit pour le saluer; et c'est alors qu'il faisait connaître son affabilité et sa douceur, en adressant la parole à ceux qu'il voyait le plus rarement, compatissant à la faiblesse de l'âge des uns, se réjouissant de la santé et de la jeunesse des autres, de sorte qu'aucun ne sortait mécontent de sa présence. Si toutefois les seigneurs consultans croyaient cette présence nécessaire à leurs résolutions, il ne se refusait jamais à leur demande, et restait avec eux aussi long-tems qu'ils le jugeaient nécessaire pour le plus grand bien; c'était là qu'ils lui rendaient compte familièrement des motifs de leurs avis, jusqu'à ce que l'unanimité fût entière. Il ne faut pas oublier de dire que l'assemblée se tenait toujours en plein air quand le tems le permettait; mais que, quand la saison n'était pas favorable, il y avait des lieux destinés pour recevoir les consultans à part, et d'autres pour la multitude, de laquelle néanmoins toutes les personnes inférieures étaient exclues. Les appartemens des consultans, ornés de siéges et de tapis, étaient séparés : l'un pour le clergé,

où les évêques, les abbés et les vénérables clercs étaient reçus sans que les séculiers y eussent d'entrée; l'autre pour les comtes et les principaux de la nation, où le reste de la multitude n'était point admis. Chacun se rendait de grand matin dans la chambre où il devait avoir place, jusqu'à l'heure où le roi, présent ou absent, les chambres se devaient réunir pour se communiquer leurs délibérations, se séparer ensuite et retourner chacune chez elles les continuer; ainsi il était à leur volonté de s'unir ou de se séparer, suivant l'exigence des matières qui les occupaient, religieuses, séculières ou mixtes. De même il leur était permis d'appeler en leurs différentes chambres ceux dont ils avaient besoin pour prendre une information de quelques faits, ou ceux qui leur apportaient à manger. Mais l'occupation la plus importante du prince était d'entendre les rapports de ceux qui venaient de chaque partie du royaume; car non-seulement il leur était permis de les faire, mais étroitement commandé de rendre compte de tout ce qu'ils auraient appris du dedans ou du dehors, des étrangers ou des naturels, des amis ou des ennemis, sans trop d'attention à la personne d'où venaient les avis. Toutefois le principal objet de cette information était

d'apprendre si quelque partie du royaume était troublée, ne fût-ce que le dernier village, et quelle était la cause du trouble qu'elle ressentait, qui devait être rapportée au parlement. On voulait aussi savoir, à l'égard des nations soumises, quelles étaient leurs dispositions à l'obéissance, à l'agitation, à la révolte, à la perfidie, et sur-tout le principe des unes et des autres. Telles étaient les matières des délibérations, des assemblées, et les fondemens de l'administration de l'Etat français. »

On voit que cet état de choses a quelque rapport avec le gouvernement actuel du royaume, et si rien pouvait assurer la liberté du peuple, c'était le droit qu'on lui accordait de concourir à la marche des affaires, de faire parvenir ses réclamations aux pieds du trône, de demander la correction des abus, de se plaindre des vexations des chefs, et de trouver dans ses lois une garantie contre toute espèce de domination injuste.

Il serait curieux maintenant de pouvoir citer quelques traits des discours qui durent se tenir dans ces assemblées. Je ne pense pas qu'on en puisse recueillir d'authentiques dans nos vieilles histoires, ce qui est sans doute une véritable perte; car rien ne nous fait mieux connaître

les mœurs, le caractère et l'esprit d'un siècle, que les discours publics tenus au sein des délibérations. Les orateurs ne cédant qu'à leur propre conviction, expriment alors leurs pensées avec toute la franchise qu'on a droit d'attendre d'eux, et ce qu'ils disent ne peut manquer d'être pour les philosophes à venir un objet de réflexions utiles, soit qu'ils défendent les projets indiqués par le chef de l'Etat, soit qu'ils expriment des opinions contraires.

Nous ne pouvons pas faire cette étude, puisqu'aucun de ces discours ne nous a été transmis. Peut-être aussi est-il permis de penser que les délibérations se faisaient plutôt avec la franchise et la simplicité de ces tems qu'au moyen des harangues préparées d'avance. Ceux qui étaient appelés à ces assemblées ne cherchaient pas à s'emparer des suffrages par des traits d'éloquence; enfin le secret environnait les délibérations, ce qui était, sans contredit, la meilleure et peut-être l'unique manière de les rendre utiles. Il suffit à la gloire de ces sortes de *parlemens* de dire qu'ils ont concouru à la confection des admirables *Capitulaires* qui forment encore aujourd'hui un corps de lois qui n'est pas le moindre titre de Charlemagne. C'est ainsi qu'un monarque peut espérer de devenir un

vrai législateur, lorsque déjà guidé par une raison sûre et par l'amour du bien, amour qui n'égare jamais, il appelle auprès de lui des hommes sages pour écouter leurs conseils et pour profiter de leurs lumières. C'est ainsi que le peuple lui-même peut sans danger porter la main sur la machine du gouvernement, lorsque, représenté pour cela par des hommes sages, il attend avec confiance le fruit de leurs délibérations, sans les charger d'avance de l'entretenir de passions et de discordes, et de porter le trouble là où ils doivent seulement porter la paix.

Les parlemens furent convoqués avec une grande exactitude sous Charlemagne ; ils le furent même long-tems après lui. Ils prirent part à tout ce que ce grand homme fit de plus admirable, aux traités de paix, aux déclarations de guerre, aux punitions des grands coupables, aux résolutions du clergé, aux établissemens nouveaux dont le monarque couvrait la France. Lui-même se plaisait à donner ainsi à son peuple des marques de sa confiance.

C'est dans un parlement (en 777) qu'on vit un prince arabe venir implorer le secours des Français contre l'oppression du calife d'Espagne. Ce fut dans un autre (en 788) que Tassil-

las, roi de Bavière, cousin-germain et beau-frère de Charlemagne, comparut pour se justifier d'une infraction de sa foi, et qu'ayant été reconnu coupable, il fut condamné à mort d'une voix unanime, à l'exception de celle du roi, qui obtint sa grâce en le faisant enfermer dans le monastère de Jemièges.

Les parlemens, tels que Charlemagne les convoqua toujours, ainsi que ses successeurs, étaient seulement composés de la noblesse, du clergé et des seigneurs. Ceux-ci, en leur qualité d'*anciens* (*seniores*, d'où est venu *seigneurs*), étaient là pour protéger le peuple, qui avait seulement le droit de se tenir à quelque distance du lieu des délibérations pour recevoir par ses acclamations les mesures adoptées. Ces institutions se corrompirent, comme il arrive toujours, par les abus et l'ignorance des âges. Le gouvernement féodal, dont Charlemagne avait posé le premier les bases, pour protéger la liberté des communes, fut bientôt la première source du désordre ; ceux qui étaient chargés de défendre le peuple étant devenus ses oppresseurs, l'anarchie naquit, le onzième siècle fut une nuit véritable, la France fut livrée aux discordes, et pendant ce tems de troubles les états-généraux perdirent ce qu'il y avait d'utile dans leur établissement. On ne les

voit reparaître que de loin en loin, et enfin, sous le grand saint Louis, le parlement devint une cour purement judiciaire, chargée de régler les intérêts des particuliers. Le zèle ardent avec lequel ce grand homme ruina l'anarchie féodale, et la confiance que ses vertus inspiraient, semblaient pour un tems rendre inutile tout autre moyen de maintenir la liberté.

Ce ne fut que sous Philippe-le-Bel qu'on revit une assemblée générale composée des trois ordres du royaume; et il est à remarquer que ces états, appelés *généraux*, se tenaient à peu près de la même manière que nous le voyons aujourd'hui. Le roi, dans la première séance, prit sa place, et son chancelier, Pierre Flotte, exposa les desseins de S. M. pour la réformation des abus, ainsi que les difficultés excitées de toutes parts par les ennemis du royaume. Le roi lui-même porta la parole et demanda aux trois ordres de fixer chacun sa résolution sur les sujets qui leur avaient été développés par son chancelier. Il est déplorable que Philippe-le-Bel n'ait ainsi appelé son peuple à prendre part aux affaires que pour le flatter par cette confiance et pour l'engager à réparer les maux que lui-même avait faits, et qu'il devait encore renouveler. Mais le pouvoir du par-

lement n'en fut pas moins réel. On est surpris des exemples d'autorité dont il frappa de grands coupables au milieu d'une corruption de mœurs qui avait besoin d'être réprimée par des mesures terribles. « Les trois femmes des trois enfans du roi, dit le comte de Boulainvillers, se trouvèrent à-la-fois prévenues d'adultère avec deux favoris de leurs maris. Il y en eut deux convaincues d'y avoir persévéré trois ans durant, et Marguerite de Bourgogne, femme de l'aîné, en fut punie par le cordeau, pendant que leurs galans, jugés par le parlement, souffrirent le cruel supplice de la mutilation, et d'être écorchés vifs avant d'être mis au gibet (1). »

Mais la noblesse, le clergé et le peuple se liguèrent contre le roi lui-même pour mettre un terme à ses vexations et à ses folles entreprises. Néanmoins, en formant ce projet, ils ne perdaient point le respect qu'ils devaient à la majesté royale. Ils n'agissaient qu'en vertu de leurs propres droits, et les termes avec lesquels ils s'adressèrent au monarque pour lui représenter le malheur des peuples, avaient la décence qu'il faut toujours garder dans ces sortes de cas, à moins qu'on ne prétende que la

(1) Boul., tome II, page 29.

violence peut inspirer la justice et être utile à ceux qui l'emploient. Ces maximes ne se pratiquent d'ordinaire que dans les tems d'effervescence, où tous les droits sont confondus. On croit alors que, parce que le peuple ne doit pas être livré au caprice des rois, les rois doivent être chassés de leurs trônes. Fureur aveugle qui ferait le malheur des uns et des autres, et dont on ne doit pas avoir d'exemple dans un Etat policé, où les divers ordres sont mis à leur place par la justice, et où chacun peut avec liberté défendre ses droits véritables (1).

(1) Je mets en note une charte par laquelle quelques provinces firent des réclamations au roi ; on y verra que le peuple français a pu, dans tous les tems, faire entendre la vérité, et que ses libertés n'ont pas été une chimère.

« A tous ceux qui verront, orront ces présentes lettres, li nobles et li communs de Champagne, pour nous ; pour les pays de Vermandois, de Beauvoisis, de Ponthieu, de la Ferre, de Corbie, et pour tous les nobles et communs de Bourgogne, et pour tous nos alliés et adjoints étant dedans les points du royalme de France : Salut, sçachent tuis, que comme très-excellent et très-puissant prince, notre très-cher et redouté sire, Philippe, par la grace de Dieu, roi de France, ait fait et relevé plusieurs tailles, subventions, exactions, non deus, changement des monnoies, et plusieurs autres choses qui ont été faites. Par quoi li nobles et li communs ont été moult gervés, appauvris, et à moult grand meschief pour les choses dessus dittes, qui encore sont ; et il n'appert pas qu'ils soient tournés en l'honneur et proufit du roi ne dou royalme, ne en deffen-

Cette vérité est consignée dans plusieurs actes authentiques, où l'on voit les états-généraux s'adresser au monarque pour demander justice de la violation des lois, des vexations des hommes puissans, des concussions des ministres. Souvent eux-mêmes prononcèrent des

sion dou proufit commun : desquels griefs nous avons plusieurs fois, requis et supplié humblement et dévotement ledit sire li roi, que ces choses voulit défaire et délaisser; de quoi rien n'en ha fait; et encore en cette présente année courante par l'an 1314, li dit nos sire li roi, ha fait imposition non deument sur li nobles, et li communs dou royalme, et subvention, les quelles il s'est efforcé de lever, la quelle chose ne pouvons souffrir ne soutenir en bonne conscience; car ainsi perdrions nos honneurs, franchises et libertés, et nous, et cis qui après nous verront, par les quelles choses dessus dittes, nos li nobles et communs dessus dits, et pour nos, et pour nos parens et alliés, et autres dans les points dou royalme de France, en la manière que dessus est dit, avons juré et promis par nos serments, leaument et en bonne foi, par nous, et nos hoirs, aux comtés d'Auxerre et de Tonerre, aux nobles et communs des dits comtés, leurs alliés et adjoints, que nos, en la subvention de la présente année, et tous autres griefs et novelletez non deument faites, et à faire, au temps présent et à venir, que li rois de France nos sires, ou autres lor voudront faire, lor aiderons et secourerons, à nos propres coustes et dépends, etc., et à savoir qu'en cette chose faisant avons retenu et retenons, voulu et voulons, que toutes les obéissances, feautez, leautez et hommages jurez et non jurez, et toutes autres droitures que nous devons aux rois de France nos sires, et à nos autres seigneurs, et à leurs successeurs, soient gardés, sauvés et réservés, etc. ».

peines capitales contre les violateurs de la foi jurée; toujours ils protégèrent le peuple contre la violence, c'est par leur consentement que les impôts étaient établis; enfin, rien de ce qui a paru nouveau dans ces derniers tems ne l'est véritablement, et si notre roi actuel a cru devoir céder à ses sujets une partie de sa puissance, on peut dire qu'il n'a fait que suivre l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs; il n'en mérite pas moins la reconnaissance de la nation, car il n'est pas moins difficile de suivre les pareils exemples que de les donner.

Ce que je viens de dire sur les états-généraux ne paraîtra pas éloigné du sujet, si l'on remarque que l'éloquence a dû nécessairement exercer quelque influence dans ces assemblées populaires. Les discours qui y furent prononcés ont été perdus par rapport aux difficultés de la publication qui existaient alors, et sans doute aussi parce que les orateurs ne cherchaient point à s'immortaliser par leurs harangues. On sait au moins que les princes qui avaient besoin d'intéresser leurs peuples à quelque grande entreprise, leur en démontraient la nécessité dans ces sortes de parlemens. C'est ainsi que saint Louis prêcha une croisade et entraînà de nouveau une grande partie de ses

sujets dans ses excursions lointaines. Pierre l'Hermite avait paru dans une pareille assemblée pour donner le premier l'idée de ces guerres imprudentes, et l'histoire de ces tems nous montre partout des délibérations et des corps politiques qui ne nous permettent pas de douter de leur importance dans le gouvernement du royaume. Je ne parle pas des parlemens, qui se sont perpétués jusque vers la fin du 18ᵉ siècle, et qui, tout éloignés qu'ils étaient des premières formes de cette institution, n'en avaient pas moins conservé, comme par tradition, le désir de protéger constamment les libertés du peuple contre les atteintes du pouvoir royal lui-même. Malheureusement, dans ces sortes de résistances aux coups de l'autorité du prince, les parlemens considérèrent trop souvent leurs propres intérêts; mais c'est ainsi qu'il arrive presque toujours. Il est dans la nature humaine de mêler de l'égoïsme dans la plupart des actions honorables qui nous semblent ensuite les plus désintéressés, et c'est sur-tout lorsqu'on prétend agir au nom de la liberté du peuple, que l'on cache plus adroitement des sentimens ambitieux; ce sont des passions qui s'exercent sous un voile agréable aux yeux, et qui peuvent pour cela même devenir plus fatales. Je cite à

ce sujet un passage du philosophe Bayle, qui me paraît remarquable.

« C'est ici que je dois examiner un discours que l'on entend à toute heure, et qui fait considérer comme un principe de misère la suppression du droit qu'ont eu autrefois les parlemens de rejeter les édits qui leur paraissaient injustes. C'étaient une digue, dit-on, qui empêchait que le peuple ne fût submergé sous le pouvoir arbitraire du monarque. La rupture de cette digue doit être comparée au coup par lequel Eole fit pencher la montagne qui servait de prison aux vents. On embellit cela de plusieurs maximes qui ont un grand air de solidité; mais on ne passe pas plus avant, on ne tourne point la médaille, on ne consulte point l'expérience, on n'examine point si quelqu'un pourrait répondre ; j'en appelle à la pratique. Or, voilà le côté faible; car il est aisé de prouver que la France n'a jamais été si désolée et si malheureuse que lorsque les parlemens jouissaient le plus de l'autorité de rejeter les édits et les ordonnances du prince.....

« Vous n'alléguez, me dira quelqu'un, que l'abus que les parlemens firent alors du droit qu'ils avaient de rejeter les édits du prince. —Mais, lui répondrai-je, la tyrannie et la plu-

part des autres déréglemens sont-ils autre chose qu'un mauvais usage du bien? Il suffit, pour réfuter vos réflexions, qu'on vous puisse dire que cette digue ou cette barrière dont vous parlez, et qui, à proprement parler, renferme la contradiction qu'un Etat est monarchique et ne l'est pas, ne peut point passer pour un bon remède, puisqu'elle a fait beaucoup plus de mal que du bien (1). »

Le philosophe Bayle était-il un partisan du pouvoir absolu? ce passage le laisse penser, ainsi que plusieurs autres de son Dictionnaire, sur le même sujet. Certes, je suis loin de combattre sa doctrine, et je vois comme lui les abus qui devaient nécessairement naître du droit accordé à un corps particulier de résister à la puissance du roi.

C'était établir une seconde puissance qui aurait pu, en plusieurs occasions, se rendre maîtresse des affaires et porter des atteintes à la royauté. Cela arriva souvent, en effet, et il faut croire que Louis XIV avait l'esprit frappé des malheurs qui, depuis peu, avaient troublé sa minorité, lorsqu'on le vit, au commencement de son règne, déclarer qu'il voulait être maître, et entrer dans la chambre du parle-

(1) Bayle, *Dict.* — Hospital, *Notes.*

ment en habit de chasse pour lui donner des ordres. Néanmoins, on peut dire que les grands corps n'ont pas été inutiles au bien du royaume. Souvent leur fermeté arrêta les injustices et les vexations, et leur histoire est féconde en noms illustres qui figurent avec éclat sur la liste de nos grands hommes. Les Harlay, les Molé, les Lavaquerie, ne font pas moins d'honneur au caractère français que les Turenne et les Vauban; car il n'y a pas moins de gloire à résister aux entreprises des factieux ou au despotisme d'un prince, qu'à combattre généreusement les ennemis de l'Etat.

J'ai parlé de despotisme, et ce mot échappé à ma plume laisserait croire, peut-être, que la France monarchique, telle qu'elle a subsisté pendant quatorze siècles, aurait été exposée, en effet, à ce genre de gouvernement, sans la fermeté courageuse des parlemens ou des états-généraux. J'explique ici ma pensée : j'ai dit que les assemblées ou les corps établis pour la défense de la liberté avaient souvent mérité la reconnaissance de la nation, et que de leur sein s'étaient élevés de grands hommes capables d'arrêter, par leur caractère, l'imprudence des gouvernans. Quant au despotisme, ce mot n'est guère applicable, sur la longue suite de nos rois,

qu'à un seul monarque, à Louis XI ; et son caractère absolu, et même cruel, ne fait que mieux ressortir la générosité de ce Lavaquerie, que j'ai nommé, et qu'on vit résister avec tant de courage aux volontés de son maître, jusqu'à lui déclarer, à la tête de tous les membres du parlement, dans une circonstance où leur résistance était honorable, qu'ils *aimaient mieux mourir qu'obéir.*

Mais après avoir payé un tribut d'éloges aux parlemens de France, après avoir reconnu qu'ils avaient été utiles, ne pourrait-on pas examiner s'ils étaient nécessaires, et si la liberté publique était essentiellement attachée à leur existence, ou même à l'institution de ces assemblées générales qui les précédèrent, pour ne reparaître que de loin en loin ? Ici je rentrerai dans l'opinion de Bayle, et si j'ai montré dans les siècles reculés de notre histoire des assemblées délibérantes comme celles que nous voyons aujourd'hui concourir au maintien des droits du peuple, il serait facile de faire voir que ces droits avaient ailleurs une protection bien plus puissante, je veux dire la religion. Il ne faut point se faire illusion à soi-même ; notre vanité peut être un instant séduite par l'aspect de certains droits que nous croyons avoir conquis.

Mais ces droits seraient bien peu de chose, si les affaires tombaient entre les mains d'un roi puissant et ami du pouvoir. Qui ne sent qu'en conservant même toutes les apparences de la liberté, il lui serait facile de l'étouffer avec de l'adresse ou de la force ? Je le dis ici avec une profonde conviction, les grandes assemblées céderont toujours à la volonté ferme d'un roi qui voudra s'emparer d'elles, et elles n'auront de fermeté que contre les rois faibles qui les redouteront. D'un côté, elles obéissent et croient le faire avec dignité, parce qu'on a l'air de les respecter; de l'autre, elles oppriment et croient ainsi montrer de la puissance, et faire voir que ce sont des droits qu'elles exercent.

Quelle autre chose faut-il donc pour maintenir la liberté ? Je le dirai, et je le dirai sans redouter les ris moqueurs d'un siècle qui n'estime que ses nouveautés. Il faut la religion; c'est la religion qui est venu dire aux hommes : *Soyez libres;* qui a, en effet, brisé les chaînes des ilotes, et qui a établi sur la terre la véritable égalité, la seule qui puisse subsister, l'égalité des citoyens aux yeux du prince et aux yeux de la loi. Et, certes, il faudrait être ou bien ingrat ou bien aveugle pour repousser le souvenir de ce bienfait, lorsqu'il se perpétue en-

core de nos jours; une expérience récente l'a démontré. Le monde chrétien retomberait nécessairement dans son ancien esclavage, si la religion pouvait être bannie de la société.

Je n'exprime pas là un paradoxe. La religion semble être descendue sur la terre pour veiller à la liberté des peuples; les chaînes sont tombées à son approche, et le despotisme a disparu de l'Europe. La raison en est simple: elle était venu révéler à l'homme sa dignité, cette dignité dont les philosophes avaient tant parlé, tout en accablant de leur orgueil des milliers d'esclaves assimilés à la brute. Cet être une fois agrandi ne devait plus être avili comme il l'avait été jusque là, et ceux qui lui commandaient, éclairés eux-mêmes sur des devoirs dont ils ne pouvaient pas auparavant sentir la nécessité, furent obligés de se regarder comme les égaux de ceux dont ils se croyaient les maîtres. Quel philosophe athénien aurait osé dire à ses concitoyens assemblés: *Rentrez dans vos maisons, là vous trouverez des milliers d'esclaves enchaînés; rompez leurs fers, ils sont vos frères.* Quel rhéteur aurait osé dire à Rome, au milieu de ses disciples: *Les esclaves dont on engraisse les murènes ou qu'on donne aux bêtes féroces, sont des hommes comme nous; comme nous*

ils portent l'empreinte de la divinité. Pourquoi ne pas leur accorder au moins quelque pitié?

La religion les prononça ces paroles, et après avoir rétabli les droits des individus, elle éleva de même la dignité des nations; non pas en les armant contre la puissance légitime, mais en donnant à la puissance des avertissemens salutaires. C'est elle qui apprit la justice aux rois, c'est elle qui leur montra un juge implacable au-dessus de leurs têtes, dont le coup-d'œil perçait les abîmes, et qui devait un jour juger les justices. Aussi les tyrans ne se remontrent pas parmi les princes qui croient à cette religion, et l'on peut affirmer qu'elle seule suffirait pour ruiner le despotisme. Telle elle se montra à sa naissance, telle elle se conserva pendant des siècles. Les hommes pouvaient bien encore s'égarer, car elle n'était pas venue les rendre parfaits, mais bien leur apprendre à le devenir. Mais dans ces égaremens des particuliers elle conservait en elle-même toute sa pureté et toute sa grandeur; souvent elle inspira des hommes généreux pour faire entendre la vérité aux rois, et sans sortir de notre propre histoire, combien de fois n'a-t-on pas vu de simples ecclésiastiques rappeler leurs devoirs à des monarques redoutables. Pourquoi nos

historiens n'aiment-ils pas à embellir leurs récits des discours hardis et généreux de ces apôtres ? Il faut compulser nos vieilles chroniques pour trouver la lettre apostolique d'un Alcuin qui s'adresse à Charlemagne pour lui reprocher d'avoir si violemment traité les peuples saxons. « Ce n'est point ainsi, lui disait-il, que la religion veut être établie. Les hommes que vous avez fait mourir étaient vos frères ; ce sont des ministres de paix et non des bourreaux qu'il leur fallait envoyer. » Chose vraiment admirable, il n'est pas un seul excès commis au nom de cette religion qui ne soit condamné par elle, comme il n'est pas un seul bienfait dont elle ne donne le précepte. Et ici je suis heureux de pouvoir m'appuyer de l'autorité de Montesquieu, pour montrer que la religion est réellement la sauve-garde de la liberté. « Quand il serait inutile, dit-il, que les sujets » eussent une religion, il ne le serait pas que » les princes en eussent, et qu'ils blanchissent » d'écume le seul frein que ceux qui ne crai- » gnent pas les lois humaines puissent avoir. » Un prince qui aime la religion et qui la » craint est un lion qui cède à la main qui le » flatte ou à la voix qui l'apaise. Celui qui craint » la religion et qui la hait est comme les bêtes

» sauvages, qui mordent la chaîne qui les em-
» pêche de se jeter sur ceux qui passent; celui
» qui n'a point du tout de religion est cet ani-
» mal terrible qui ne sent sa liberté que lors-
» qu'il déchire et qu'il dévore (1). »

Ainsi donc ceux qui ont cherché si longtems à renverser la religion travaillaient à forger les chaînes des peuples; car on peut assurer que jusque là c'était elle qui les avait préservés de la tyrannie, et si le peuple français fut de tous les tems le premier de tous les peuples, je ne crains pas de dire que c'est à elle qu'il dût cette gloire. Le titre de roi très-chrétien, porté par son souverain, était pour l'un la garantie de la liberté, et pour l'autre un encouragement à toutes les vertus. Le prince que son ambition aurait porté à la violence eût été à chaque instant arrêté par le souvenir de ce titre glorieux. Les despotes ne se trouvent que parmi les princes impies, et un prince pieux qui aurait tourmenté ses sujets et qui les aurait asservis est un phénomène politique dont l'exemple n'a point été donné et ne le sera pas.

Pourquoi donc a-t-on travaillé pendant un siècle entier à ruiner ce qui devait sauver les nations? pourquoi a-t-on pensé que la religion

(1) *Esprit des Lois*, liv. XXIV, chap. 2.

abolie serait le commencement de la liberté? pourquoi l'a-t-on présentée comme un moyen d'asservissement? C'est qu'on avait pris *l'ordre* nécessaire qui découle d'elle pour une gêne, pour un véritable enchaînement; et c'en était un, en effet: car la religion apprenant leurs devoirs à tous les hommes, tenait chacun à sa place, inspirait aux sujets l'obéissance, comme elle commandait la modération aux rois; et une fois qu'on put penser que l'obéissance était de la servitude, on dut, par une conséquence naturelle, s'élever avec violence contre le principe qui l'établissait. Absurdité palpable! Comme si la société pouvait subsister avec des sujets qui n'obéiraient pas; comme si les lois n'étaient pas destinées à commander; comme si le moment où l'on dirait aux hommes: Vous n'avez plus aucun frein qui vous retienne, n'était pas le moment où les passions s'armeraient de torches pour incendier l'univers.

Je suis donc loin de penser que les peuples ne doivent point obéir; ils le doivent sous peine de périr eux-mêmes. Ils ont des droits néanmoins, et des droits très-respectables aux yeux de ceux qui commandent. Mais ceux qui parlent tant de ces droits les ont détruits en détruisant la religion, qui les consacre. Croit-on

avoir rendu les nations libres en les affranchissant du joug des lois? Les hommes l'étaient donc aussi, lorsque dans l'enfance du monde ils erraient au hasard dans les forêts, s'il en faut croire les poètes; ils l'étaient donc, lorsqu'à des époques moins reculées on les a vus s'indigner contre tout ce qui les dominait, briser les lois, les institutions et les trônes, et laisser douter s'ils voulaient se faire présent à eux-mêmes de la barbarie des premiers âges, ou se donner le spectacle de leur propre mort. Mais d'où était venu ce sentiment nouveau d'une liberté outrée qui, à diverses reprises, semble avoir rempli les cœurs des mortels? D'où venait cette grande passion pour l'indépendance de tout frein? Ils ont dit eux-mêmes qu'elle venait de leur dignité, et il était facile de voir, au contraire, qu'elle ne venait que de leur orgueil. La différence est grande, sans doute, entre ces deux sentimens: l'un appartient à la vertu qui se suffit à elle-même; l'autre est le propre de la bassesse qui veut s'élever. Et voyez comme ils étaient emportés par leur propre aveuglement! A les entendre, eux seuls méritaient de fixer les regards du monde, eux seuls devaient donner le spectacle de la grandeur et de la liberté. Mal-

heureux, qui ont corrompu les mots après avoir corrompu les choses ! Quoi donc, la dignité de l'homme devait consister désormais à déclarer ouvertement qu'il n'y a point de lois dignes de le régir ! L'ordre devait être une chimère, et la religion un moyen d'opprimer ! Donc, pour être libre, il fallait s'armer de la coignée, et la porter au pied de l'édifice social ! il fallait même représenter l'Être suprême comme un tyran, et nouveaux Encelades entasser des montagnes pour aller le détrôner ! il fallait étouffer la voix de cette conscience qui épouvante le crime malgré lui ! il fallait devenir l'oppresseur des peuples, et faire disparaître tout ce qui avait assuré leur gloire antique ! Quoi ! c'était là de la dignité ! O dignité trop facile à acquérir, et qui, par malheur, pouvait être le partage commun du philosophe et de l'assassin, des régénérateurs des peuples et de leurs bourreaux ! dignité qui fait frémir d'épouvante, et que repousse le caractère de l'homme véritablement libre. Et nous aussi, pouvaient dire les gens de bien, les vrais philosophes, et nous aussi nous avons notre dignité : elle consiste à respecter la divinité, à suivre les lois de notre pays, à honorer la patrie, à la défendre, ainsi que notre roi, à mourir, s'il le faut, esclaves du devoir. Mettez

nos consciences à l'épreuve, et vous verrez si vous pouvez les corrompre; essayez d'acheter notre vertu, et vous verrez si nous l'estimons mieux que votre argent; chargez-nous d'outrages, et vous verrez si nous sommes émus; accablez-nous de chaînes, livrez-nous à l'infamie, enfermez-nous dans des cachots, dressez des échafauds pour nous, faites tomber nos têtes, exterminez toute notre race, et vous verrez si nous pâlirons. Voilà notre dignité, à nous, voilà notre indépendance. Vous avez dit que vous étiez libres et que nous étions des êtres avilis par les préjugés; les préjugés donnent peut-être la force de soutenir la misère, l'exil et la mort; mais votre liberté ne vous empêchera pas, vous, de vous précipiter au-devant de la servitude toutes les fois que vous croirez avoir quelque part à la tyrannie. Vous avez vanté votre raison et vos lumières, et vous avez parlé de notre barbare ignorance. L'ignorance pourra peut-être donner quelque jour de grands enseignemens de vertu, et ces lumières et cette raison dont vous vous vantez ne vous empêcheront pas de croire à la possibilité d'une nation athée, d'une société fondée seulement sur un code pénal, ni de donner au monde le spectacle d'un peuple qui court après de vains

songes à travers les précipices, les abîmes et les tempêtes. Votre morale pourra se passer de Dieu, mais aussi elle égorgera les hommes; vous aurez ruiné les sentimens généreux, la fidélité, le dévouement, la reconnaissance, mais vous serez victimes des vices contraires; et qui sait? peut-être monterez-vous tour-à-tour sur les échafauds que chacun de vous aura dressés pour ses ennemis. Quant à nous, toujours fidèles à nous-mêmes, toujours attachés à la colonne sacrée qui soutient le temple, nous tomberons à ses pieds, convaincus qu'elle restera debout, après nous, au milieu des ruines de l'édifice. Nous tomberons, mais sans pâlir, conservant le calme de Socrate et l'immobilité de Caton. Alors, peut-être, quelque rayon éclairera à nos yeux l'avenir de nos enfans; mais dussent-ils mourir comme nous, ils ont appris par nos discours quelles étaient notre dignité, notre indépendance, et ils les sauront conserver au milieu de vos vénalités et de vos corruptions, jusqu'à ce que la mort vienne aussi les frapper. Voilà notre liberté, ô vous qui en avez prêché une autre! voilà celle que nous apprîmes de nos pères, voilà celle qui se fécondait sur le sol français alors que vous n'y vîtes que l'esclavage, voilà celle qui doit vivre à jamais dans

le cœur de l'homme de bien et le rendre inébranlable au milieu de vos perpétuelles agitations.

Il semble que pour conserver à l'homme toute sa dignité, les philosophes n'auraient pas dû puiser à une autre source. Les nations elles-mêmes n'avaient pas besoin d'une autre indépendance ; car si leur liberté repose sur les lois, les lois elles-mêmes devaient se ressentir nécessairement de l'influence que de pareils sentimens exerçaient sur l'esprit des législateurs. Mais le tems était arrivé où le sophisme viendrait détruire l'ouvrage des siècles et ruiner les nobles sentimens qu'une longue habitude du bien avait rendus propres au caractère français. Des abus, suite inévitable d'une législation quelconque, frappèrent les regards de quelques hommes, et l'on prétendit les arracher par la violence, lorsque le progrès des lumières aurait pu en amener la correction, sans secousses et sans meurtres politiques. Nous verrons comment la régénération s'opéra.

CHAPITRE VII.

De l'éloquence politique au dix-huitième siècle.

L'ÉLOQUENCE politique n'a pas paru parmi nous seulement à l'époque où le dernier de nos rois appela autour de lui les représentans de la nation. Elle était née avec l'esprit d'innovation qui sembla distinguer les premières années du dix-huitième siècle. Louis XIV, en descendant au tombeau, emportait toute la gloire du sien. Il avait vu s'éteindre la plupart des grands génies qui jetèrent tant d'éclat sur son règne. Il restait, à la vérité, quelques esprits supérieurs; mais rien n'annonçait au monde qu'ils se rendraient dignes des souvenirs mémorables qui occupaient encore la nation. Néanmoins, il ne fallait pas paraître avoir dégénéré, et s'il n'était pas possible d'atteindre à la hauteur des Bossuet, à la profondeur des Pascal et des Bourdaloue, au sublime des Corneille, à la perfection des Racine, on voulait se distinguer également et remplir cette avidité des Français pour les choses grandes et merveilleuses. On n'avait point l'espérance de

pouvoir leur présenter des chefs-d'œuvre, on leur présenta des choses nouvelles. Or, l'innovation ne fut pas seulement dans les choses, mais encore dans la manière de les dire, et les doctrines du dix-huitième siècle, considérées sous ce double rapport, fourniraient une abondante matière aux méditations.

Et, d'abord, on doit remarquer que les premières années d'une minorité qui s'écoula au milieu de la dépravation d'une cour dissolue durent être d'une influence remarquable sur les mœurs de la nation et sur l'esprit des philosophes qui voulaient l'éclairer. Louis XIV avait gardé de la décence jusque dans ses égaremens, et pendant qu'il s'abandonnait à des passions malheureuses, il veillait au maintien des doctrines qui le condamnaient lui-même. Il n'en fut pas de même au tems de la régence. Les Mémoires du tems diront aux âges à venir jusqu'à quel point la corruption fut portée, et je ne rappelle cette époque scandaleuse que parce que la corruption du cœur passa nécessairement à l'esprit, et que je peux désigner une source commune à la dépravation des peuples et aux erreurs des philosophes dont le siècle fut témoin.

En effet, les hommes, une fois corrompus,

ne pouvaient guère être satisfaits de la gravité d'un Bourdaloue, ou de la morale austère d'un Pascal. Ils se seraient gardés d'occuper leur esprit de la lecture de ces écrivains qui les accusaient. Ils sentaient bien leur supériorité, néanmoins ils n'auraient pas repoussé le plaisir de les voir pour un moment oubliés; et, quoique les hommes qui n'avaient pas traité des matières de morale n'eussent rien dans leurs écrits qui pût être également importun pour les regards du siècle nouveau, on savait cependant quelles avaient été leurs doctrines. On n'ignorait pas la vie et la mort des deux Corneille; de Racine, de Boileau, de la Bruyère, et l'on peut affirmer que ces noms qui rappelaient la délicatesse, la décence, l'urbanité, la piété même, étaient autant de sujets d'envie, et comme autant de juges qui avaient condamné d'avance la licence qui venait de s'introduire. C'était là une raison de s'écarter des routes tracées. La corruption avait inspiré des doctrines nouvelles, l'envie qu'on porta aux hommes du siècle passé inspira le désir de les faire triompher. On comptait que le succès devait donner évidemment la prééminence au siècle présent.

Il s'agissait pour cela de démontrer que jusque là les hommes n'avaient point eu l'opi-

nions, mais des préjugés. Ce mot seul renversait la gloire littéraire du siècle de Louis XIV. Quelle gloire, en effet, que celle qui n'aurait été fondée que sur des erreurs accréditées! L'éloquence du grand Bossuet devait disparaître, la logique pressante de Bourdaloue devait devenir un sophisme continuel. La littérature et la morale n'auraient plus qu'un petit nombre d'écrits indifférens à présenter à la postérité, tout le reste allait tomber avec les principes faux qu'on avait eu l'imprudence de proclamer sans examen. Jusque là on ne s'était occupé que de la science des mots; on allait approfondir désormais la science des choses : la différence était grande. Or, remarquez que je ne cherche pas ici à exagérer : le siècle nouveau s'appela lui-même *le siècle philosophe*, dénomination qui fut remplacée ensuite par celle de *siècle des lumières*. Pour se rendre digne de ce titre, il raisonna sur la plupart des opinions que le siècle précédent avait adoptées, et se fit un devoir de les modifier d'abord, ensuite de les rejeter.

Ainsi on avait précédemment adopté les croyances du christianisme ; on commença par jeter du doute sur plusieurs points de ces croyances, et en avançant par degrés dans la

carrière qu'on s'était ouverte, on finit par nier toutes les vérités que cette religion enseigne; on finit même par nier Dieu. Le dix-septième siècle avait reçu le christianisme avec toutes ses conséquences. Le dix-huitième, en rejetant ses dogmes, se contenta d'admirer sa morale, sans accepter aucun des principes généraux qu'elle établit. On avait vu précédemment le sacerdoce honoré; c'était une conséquence du respect qu'on portait au culte. Bientôt on prit pour prétexte quelques abus, et l'on chercha à attirer le mépris sur le clergé; on y réussit par mille moyens dont aucun ne pouvait rester sans effet.

De là les atteintes portées à la morale. On vit naître des livres scandaleux, et cela ne devait point étonner. Après que la société s'était abandonnée à la licence, il était naturel de la prêcher dans les livres : c'était un moyen de justifier les scandales; ils durent être accueillis avec avidité par les hommes de toutes les conditions, et principalement des conditions élevées, puisque de là était parti tout le mal.

Après que le premier pas eut été fait, il devait conduire à d'autres erreurs. On sait bien que les liens de la morale sont la seule garantie de l'existence des sociétés, néanmoins ils se re-

lâchent quelquefois par degrés, sans menacer le corps d'une ruine totale, lorsqu'une constitution robuste s'oppose aux efforts de la corruption; le poison alors n'agit que par degrés, et ce n'est qu'insensiblement que le malade s'éteint. A l'époque dont je parle, la morale ne fut pas seulement relâchée, elle fut brisée, et les diverses parties de l'Etat s'en allaient tombant par lambeaux. Or, avec quelle précipitation le mal ne devait-il pas emmener la destruction de l'édifice, lorsque des ouvriers appelés de toutes parts pour hâter sa ruine arrivèrent armés de fer et de feu, et s'empressèrent de l'attaquer dans ses bases! Ici j'ai besoin de modérer les termes; la vérité tout entière serait à peine croyable.

L'innovation, en s'introduisant dans la morale, dans la religion, dans la littérature, s'introduisit aussi dans la science de la politique. On avait accusé Louis XIV de despotisme; il avait, en effet, étendu la puissance royale, et plusieurs de ses actes annonçaient en lui un pouvoir absolu. Mais ce n'était pas tant cette puissance que l'on détestait, que l'abus presque toujours glorieux qu'il en avait su faire. Tour-à-tour au comble de la prospérité, et accablé par la fortune, on l'avait toujours vu le même

homme, étonner par sa fermeté l'Europe, qu'il avait tant de fois vaincue par ses armes.

Tant de gloire ne lui fit point pardonner d'avoir travaillé au triomphe de toutes les vérités ; on n'accusa pas d'abord ce dernier mérite, ce fut sa gloire elle-même qu'on attaqua, en lui reprochant d'avoir opprimé les peuples. L'histoire n'oubliera pas que son tombeau fut profané, non pas par des sujets qu'il aurait persécutés, mais par des ingrats qu'il avait comblés de bienfaits ; et cette haine allant toujours croissant, on partit de là pour tomber dans les dissertations générales, et pour déclamer vaguement sur la liberté des peuples et sur les usurpations des rois. Sans doute, c'est une mission honorable que celle d'un philosophe qui se charge de présenter aux souverains les limites où ils doivent s'arrêter ; mais ce n'était pas cette mission que l'on remplissait ici. On eut la prétention de renverser toutes les idées reçues ; et parce que sous le règne de Louis XIV on avait vu prédominer les doctrines sur le pouvoir absolu, on déclara que tout pouvoir était une usurpation, et qu'il ne se trouvait nécessairement qu'entre les mains du peuple. Telles furent les principales idées qu'il fallait faire triompher. De là découlaient un change-

ment dans les principes du gouvernement et dans les lois du royaume, la ruine de la royauté, l'établissement de la démocratie; et je ne fais ici que résumer les plans d'amélioration indiqués par les novateurs. Ils ne les déguisaient pas, leurs livres ont passé jusqu'à nous, et nous pouvons y apprendre quels furent leurs désirs et leurs espérances. Certes, ce n'est pas calomnier ces hommes que de dire qu'ils entreprirent tour-à-tour de ruiner la religion et les principes de la morale et de la politique. Je ne sais pourquoi on est accusé de partialité toutes les fois qu'on répète cette assertion déjà tant de fois prouvée; mais eux-mêmes se faisaient gloire d'avoir apporté de nouvelles idées. Ceux qui ne partagent pas mes opinions leur font un mérite d'avoir donné le signal de ces innovations. Pourquoi donc ne pourrais-je pas dire à mon tour qu'ils ont innové? Voudra-t-on démontrer que la morale du *Système de la nature* est celle de Pascal et de Nicolle; que la politique de Rousseau est celle de Bossuet, que les écrits de Voltaire reposent sur les mêmes principes que ceux de Corneille, de Racine ou de Boileau? Je n'attaque pas ici, j'établis une différence; qu'on remarque cela. Or, cette différence est sentie évidemment par ceux-là même

qui se plaignent amèrement lorsqu'on se permet de soulever le voile de l'histoire, ou seulement de lire et de citer les livres des philosophes nouveaux. Si, comme d'autres l'ont fait, j'entreprenais de les réfuter, on pourrait prendre leur défense; mais pour le but que je me propose, il me suffit de montrer qu'ils ont soutenu tout le contraire de ce qui avait été admis jusqu'alors, qu'ils ont accoutumé les esprits de leurs contemporains à des doctrines toutes nouvelles, à des doctrines qui flattaient les passions ou le désir du changement en toutes choses, ce désir si naturel à l'homme, et qui le pousse à de si violens excès.

Cette remarque, comme on voit, est générale, et je ne cherche pas à saisir tour-à-tour les opinions particulières de chaque philosophe pour démontrer ses erreurs. Ce qu'il m'importe ici de répéter, c'est la vérité incontestable qu'ils firent une révolution dans les idées, et cette révolution, par la force même des choses, devait être suivie d'une révolution bien plus grave, bien plus importante; l'une était le principe de l'autre. La logique le démontre; mais il est permis d'observer comment ce fait arriva.

J'ai dit que tout avait changé dans l'esprit de

l'homme, les principes, les idées, la manière de voir les choses ; le langage le fut aussi. Ainsi les grands écrivains du siècle de Louis XIV avaient destiné leurs écrits pour le jugement sévère d'un petit nombre d'hommes éclairés ; les écrivains qui suivirent voulurent avoir pour juges un public plus nombreux, et sur-tout plus bruyant. Avides de renommée plutôt que de gloire, ils ne se seraient pas contentés, comme Racine, du suffrage d'un seul ami comme Boileau. Dès qu'un poète ou un philosophe venait à paraître, il fallait que subitement son nom fût porté par toute l'Europe et répété par mille échos. Or, que l'on fasse attention aux erreurs où cette prétention devait conduire, même sous le rapport littéraire. En fait de goût, ce n'est pas le peuple qu'il faut consulter, mais le public ; encore ce dernier mot doit-il être restreint à un petit nombre d'hommes éclairés. Ce principe devient d'une toute autre importance, lorsqu'au lieu de matières purement littéraires les écrivains traitent des sujets moraux, religieux ou politiques. Car ici l'erreur pouvant être également accueillie avec enthousiasme, entraîne des conséquences nécessaires et toujours graves.

C'est donc pour exciter les transports de

tous les peuples à-la-fois qu'on vit des écrivains chercher à fixer l'attention par un langage nouveau; car ils savaient bien que les livres qui sont le plus goûtés par la raison, et le plus appréciés dans le silence du cabinet, ne sont pas ceux qui peuvent plaire à la multitude des lecteurs. On laissait aux œuvres du siècle précédent les suffrages de la raison, et l'enthousiasme aveugle de la multitude fut la récompense ambitionnée par les philosophes. On les vit, non pas travailler leurs écrits avec le sang-froid de la raison, mais les achever à la hâte, pour qu'ils eussent un certain air d'inspiration; et comme s'ils eussent été montés sur une tribune pour haranguer un peuple assemblé, ils adressaient souvent la parole aux peuples, parlaient à leurs passions, échauffaient leur imagination, se déclaraient leurs protecteurs, s'armaient pour leurs intérêts, et les flattaient en leur parlant constamment de leurs droits et de leur liberté. C'était ici véritablement une espèce de tribune aux harangues, avec la différence néanmoins que l'influence de l'orateur ne s'exerçait pas seulement sur une place publique, mais que ses paroles volaient dans toutes les parties du monde pour exciter partout les mêmes transports.

Or, pour montrer que ce que je dis n'est pas imaginaire, je laisserai parler ici un homme qui a connu tous ces tribuns du dix-huitième siècle. « Ce n'est pas, dit Laharpe en parlant de Rousseau, qu'une arrière-pensée ne se fît encore entendre chez lui, et ne lui dit : « La » raison de tous les siècles et la voix de tous » les hommes sages vont s'élever contre toi. » L'amour-propre répondait : « Qu'importe ? Il » s'agit d'être lu et *de faire effet :* tout est dit » en fait de vérité, on ne peut plus être neuf » qu'en déraison, et d'ailleurs combien je mets » d'intérêts dans mon parti ! C'est la classe in- » férieure qui est la plus nombreuse ; elle sera » tout entière pour moi contre *l'inégalité.* Tous » ceux qui ne se trouvent pas *bien* dans *la société* » diront à coup sûr comme moi, que *tout y est* » *mal.* J'ai pour moi l'orgueil du plus grand » nombre contre l'orgueil du plus petit : il n'y » a pas à balancer ; le succès est sûr. J'attaque » tout ce qu'on envie, et je flatte tout ce qui est » mécontent : c'est le moyen de *faire secte ;* et » puis, quel beau champ pour les belles phrases » que la satire continuelle du grand monde et le » panégyrique de la multitude ! Qu'y a-t-il de » *plus moral*, de *plus philosophique ?* Si l'on » réfute mes paradoxes, je *ne répondrai* jamais

» qu'en annonçant le plus profond mépris pour
» tous ceux qui n'opposent que des *préjugés* à *la*
» *vérité*, qui est ma devise ; et combien de fous
» prendront à la lettre cette devise imposante :
» *Donner sa vie pour la vérité* (*vitam impen-*
» *dere vero*). J'écris pour un peuple qui ne
» fait cas de rien que de *l'esprit ;* et où peut-
» on en mettre plus que dans des paradoxes?
» J'écris pour un peuple ennuyé ; et qui le ré-
» veillera mieux que des singularités hardies?
» J'écris pour un peuple amateur de nouveau-
» tés ; et qu'y a-t-il de plus nouveau que de
» prétendre tout renouveler ? »

Laharpe appliquait ces paroles à Rousseau ; elles peuvent être également appliquées à la plupart des écrivains d'alors. Ce qui distingue proprement leur éloquence, c'est le ton déclamateur et emporté qui jusque là avait paru seulement appartenir au langage d'un tribun. Il fallait ce ton-là pour faire accueillir avec confiance des paradoxes annoncés avec certitude. Un air de conviction produit toujours son effet, et souvent cette conviction devint de l'enthousiasme dans les philosophes qui, doués d'une tête ardente, conçurent les nouveautés avec transport, et voulurent les faire accueillir de même. Tel fut Diderot, qui, en proclamant des

doctrines bizarres, prenait volontiers le ton d'un inspiré, et les enveloppait alors d'une obscurité qu'on était tenté de prendre pour de la profondeur; obscurité, au reste, qu'il ne se déguisait point à lui-même, mais qu'il regardait comme une espèce de charme pour les adeptes. Voici un passage de cet écrivain, où il semble avoir voulu divulguer son secret : il y dit clairement que s'il est obscur ce n'est pas sans préméditation.

« S'il était permis à quelques auteurs d'être
» obscurs (dut-on m'accuser de faire ici mon
» apologie), j'oserais dire que c'est aux seuls
» métaphysiciens proprement dits. Les grandes
» abstractions ne comportent qu'une lueur
» sombre; l'acte de la généralisation tend à dé-
» pouiller les concepts de tout ce qu'ils ont de
» sensible. A mesure que cet acte avance, les
» spectres corporels s'évanouissent, les notions
» se retirent peu-à-peu de l'imagination vers
» l'entendement, et les idées deviennent pure-
» ment intellectuelles. Alors le philosophe spé-
» culatif ressemble à celui qui regarde du haut
» de ces montagnes, dont les sommets se per-
» dent dans les nues: les objets de la plaine ont
» disparu devant lui; il ne lui reste plus que
» le spectacle de ses pensées et que la cons-

» cience de la hauteur à laquelle il s'est élevé,
» et où peut-être il n'est pas donné à tous de
» le suivre et de respirer (1). »

Il faut le dire, cette espèce de mystère jeté sur des choses d'ailleurs très-simples, ne pouvait manquer de produire de la surprise et de l'admiration sur le vulgaire des lecteurs; quelque chose d'imposant leur était présenté, et ils le saisissaient avec avidité, comme une multitude assemblée accueille des discours qu'elle n'entend pas, mais qui lui paraissent sublimes. Dans ce moment de surprise où l'on était d'abord jeté, on aurait applaudi avec transport

(1) « Je le crois, dit Laharpe, en citant ce même morceau, et descends bien vîte *de la montagne* afin d'y *respirer* de la terrible phrase et *de la conscience de la hauteur*, dont je suis tout essoufflé. Mais si du haut *de sa montagne* Diderot avait été capable d'entendre quelque chose, je lui aurais représenté d'en bas que Locke et Condillac sont bien des *métaphysiciens proprement dits*, et n'ont point réclamé le privilége d'être *obscurs*, parce qu'ils n'en avaient pas besoin. Je lui aurais demandé comment des *notions* qui ne peuvent être dans *l'entendement*, peuvent *se retirer vers l'entendement*; ce que c'est que des *spectres corporels*, puisque tout spectre est fantastique et n'a point de corps, et ce que sont les *corps* et les *spectres* à la métaphysique, qui ne considère point les *corps* ni les *spectres*... J'allais lui faire encore bien d'autres questions, mais il était *sur sa montagne*, occupé du *grand acte de sa généralisation, du spectacle de ses pensées et du dépouillement de ses concepts.* »
(*Cours de littérature.*)

aux choses les plus extraordinaires, et si, par hasard, on n'avait pas toujours compris, on n'aurait pas manqué de dire que c'était sans doute parce que le philosophe s'était élevé à la hauteur *où il n'est pas donné à tous de le suivre.* Il faut croire que ce fut dans de pareils momens qu'on accueillit tant de systèmes absurdes rêvés par la plupart des écrivains du tems. A la vérité, le prestige variait suivant la nature des esprits. Diderot s'annonçait presque comme un prophète, il paraissait rempli de quelque dieu. Rousseau, doué d'un esprit grave, n'eut besoin que d'une éloquence toute simple et naturelle: c'était là son charme, et ce charme lui est encore resté. Voltaire eut fait goûter à-la-fois les propositions les plus contraires par le piquant de son esprit et par la grâce de son style; je ne parle pas de plusieurs autres qui s'étaient jetés dans la carrière philosophique avec une sorte de jactance, et qui ont laissé voir, à leurs grossières invectives, qu'ils n'étaient que des imitateurs capables seulement d'outrer toutes les idées.

Or, une fois que les peuples eurent ouvert l'oreille aux discours des novateurs, le triomphe de leurs doctrines était assuré. Ils avaient tout pour eux, le désir de la nouveauté naturel

aux hommes, un langage extraordinaire qui semblait être lui-même une innovation, les passions de la multitude flattées par les discours qu'on lui adressait. Ceux qui jusque là avaient seulement eu des doutes sur les vérités de la religion, furent enchantés de trouver des esprits supérieurs annoncer hardiment que ces vérités étaient des mensonges. Ceux qui avaient réfléchi sur l'inégalité des conditions, et qui se sentaient humiliés de n'être pas portés aux premiers rangs de la société, reçurent avec attendrissement des livres où on leur disait que cette inégalité était contre nature. Ceux qui avaient rêvé des systèmes sur les gouvernemens populaires, furent transportés lorsqu'on leur dit que la souveraineté était dans le peuple. Les grands coupables n'étaient point fâchés de voir établir des doctrines qui ruinaient l'immortalité; ils vécurent tranquillement dans le désordre : on déifiait à leurs yeux des philosophes païens qui avaient passé leur vie dans la débauche, et des empereurs qui n'avaient d'autre mérite que d'avoir renversé les autels. Les crimes publics et les crimes secrets étaient encouragés, la justice humaine et la justice céleste perdaient toute leur force; la tranquillité du monde n'était désormais appuyée sur aucun fondement;

la carrière était ouverte, les passions pouvaient s'y précipiter, la liberté n'avait plus de bornes, et par conséquent le désordre naissait.

Je suppose qu'on n'en fût pas d'abord venu à tous ces excès, il n'est pas au moins douteux que des principes extrêmement hasardés n'eussent tiré les esprits de leur assiette naturelle; et si la société subsistait encore, le désordre était au moins dans toutes les têtes. A quelles idées positives sur la religion pouvaient s'arrêter, par exemple, ceux qui, admirant le génie de Diderot, l'entendaient s'écrier que les temples étaient inutiles pour honorer la divinité? « Les hommes ont banni la divinité d'entre eux; ils l'ont reléguée dans un sanctuaire; les murs d'un temple bornent sa vue; elle n'existe point au-delà. Insensés que vous êtes, détruisez ces enceintes qui rétrécissent vos idées; élargissez Dieu (1). » Je ne parle pas des raisonnemens de J. J. Rousseau sur la religion, raisonnemens exprimés toujours avec un style séduisant, et

(1) Sans doute il était facile de répondre à Diderot, que jamais on n'avait eu l'idée de reléguer la divinité dans un sanctuaire, et que si l'on avait cru devoir lui élever des temples, ce n'était pas pour la rétrécir et pour borner sa vue. Mais le vulgaire raisonne peu, et tel lecteur, même aujourd'hui, ne verrait dans ce pathos qu'une idée vraiment digne de l'immensité de Dieu. Pauvre raison humaine!

qui devaient nécessairement entraîner les partisans de cet homme singulier, quelque fussent d'ailleurs ses erreurs les plus palpables ; car de l'admiration de son talent on passait aisément à l'admiration de ses principes. Il était plus simple de les accueillir avec transport que de les discuter avec soin. Néanmoins, lui-même avait averti ses lecteurs : « Pardonnez-moi mes paradoxes, leur disait-il, il en faut faire quand on réfléchit ; et quoi que vous puissiez dire, j'aime mieux être homme à paradoxes qu'homme à préjugés (1). » Ainsi c'était pour secouer le joug des préjugés qu'il secouait le joug de la religion et qu'il établissait que toutes les religions sont également bonnes, laissant entendre néanmoins que la religion naturelle était la meilleure (2). C'était aussi pour dissiper les préjugés des hommes qu'il leur apprenait à regarder comme des maîtres injustes, ou des possesseurs iniques, ceux que la fortune avait distingués dans le partage des conditions de la vie. « Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire *ceci est à moi* (3), et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fonda-

(1) *Emile*, liv. II.
(2) *Emile*, liv. IV.
(3) *De l'inégalité des conditions*, deuxième partie.

teur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, *arrachant les pieux ou comblant le fossé* (1), eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne (2) ! » C'est à peu près sur de pareils principes que les orateurs de Rome flattaient le peuple par l'espoir d'un partage de terres. Et l'on sait bien où l'on peut aller lorsqu'on a pu ainsi échauffer les ambitions et les jalousies. Quelle est l'absurdité qu'on ne puisse persuader, le crime qu'on ne puisse inpirer, lorsqu'on a insinué ces doctrines dans l'esprit des hommes. Est-il possible que ceux qui, jusque là, ont été délaissés dans les derniers rangs de la société, pauvres et sans honneurs, ne brûlent pas de reconquérir des droits dont on leur dit qu'ils ont été dépouillés par la plus cruelle

(1) Rousseau ne remarque pas que cet acte eût été lui-même une déclaration de guerre, et une premiere source de meurtres, de misères et d'horreurs.

(2) Il faut donc attendre que la terre porte d'elle-même ses fruits ; mais si elle n'en porte pas sans le travail de l'homme, il faut sans doute que l'homme travaille. Est-ce après qu'il aura travaillé que les fruits qu'il aura fait naître appartiendront à tous ? Où sont la justice et la récompense de l'homme laborieux ?

des injustices ? Or, que dans ce mouvement qui déjà leur est imprimé on vienne leur dire que le gouvernement sous lequel ils se trouvent est par lui-même sujet à mille erreurs funestes, qu'il est une véritable usurpation, que c'est à eux, *peuple*, qu'appartient le droit de commander, que ceux qui sont à la tête des affaires, outre qu'ils usent d'un droit qui n'est pas le leur, en usent avec une ineptie qui les rend méprisables, que dans les républiques *le peuple n'élève presque jamais aux premières places que des hommes éclairés et capables, qui les remplissent avec honneur, et qu'au contraire ceux qui parviennent dans les monarchies ne sont le plus souvent que de petits brouillons, de petits fripons, de petits intrigans, à qui les petits talens, qui font dans les cours parvenir aux grandes places, ne servent qu'à montrer au public leur ineptie aussitôt qu'ils y sont parvenus* (1). Qu'on répète ces discours et d'autres semblables au moment où l'on vient d'aigrir les passions de la multitude, il n'est point douteux qu'elle ne se croie destinée à se régénérer elle-même, et à donner au monde un grand exemple de liberté et d'indépendance. L'auteur a beau terminer par cette réflexion : *On sait*

(1) *Contrat social*, liv. III, chap. 6.

bien qu'il faut souffrir un mauvais gouvernement quand on l'a ; la question serait d'en trouver un bon (1) ; la multitude répond : Détruisons d'abord le mauvais, nous chercherons le bon ensuite ; d'ailleurs, vous-même avez dit : *Tout gouvernement légitime est républicain* (2), et sans trop examiner dans quel sens vous avez prononcé ces paroles, nous les suivrons à la lettre, et vous serez notre législateur.

Voilà incontestablement l'effet que devait produire, sur les esprits du vulgaire, un langage en apparence flatteur. Joignez à cela la foule des déclamations habituelles, qui étaient comme le développement des principes généraux ; joignez-y les histoires où l'on se plaisait à rappeler les égaremens ou les crimes des rois, l'état barbare des peuples soumis au *despotisme* d'un seul, l'énergie et les beaux exemples de ceux qui secouaient le joug, les traits de dévouement et de générosité inspirés par l'amour de la liberté ; ces sentimens se trouvaient partout, dans les livres sérieux, dans les romans, dans les poëmes et jusque sur les théâtres ; on ne désigna plus les rois que par le nom de tyrans ; on fit la guerre à la religion,

(1) *Contrat social*, liv. III, chap. 6.

(2) *Ibid*, liv. II, chap. 6.

sous prétexte de poursuivre le fanatisme; on ne parla que des bûchers de l'inquisition, et on oubliait les bienfaits du christianisme. Les systèmes les plus extraordinaires furent mis en vogue; des athées n'eurent pas honte d'expliquer publiquement la formation du monde et des êtres divers dont il est peuplé, *par une attraction mutuelle de je ne sais quelles molécules primitives* (1) *et insensibles qui formaient des mixtes et des masses aggrégatives*. La morale n'eut pas d'autres fondemens; ce fut même

(1) « En s'attirant réciproquement, les molécules primitives et insensibles dont tous les corps sont formés, deviennent sensibles, forment des mixtes, des masses aggrégatives par l'union de matières analogues et similaires que leur essence rend propres à se rassembler pour former un tout. Ces mêmes corps se dissolvent, ou leur union est rompue lorsqu'ils éprouvent l'action de quelque substance ennemie de cette union. C'est ainsi que peu-à-peu se forment une plante, un métal, un animal, un homme... c'est ainsi... (pour ne jamais séparer les lois de la physique de celles de la morale) que les hommes attirés par leurs besoins, les uns vers les autres, forment des unions que l'on nomme *mariages*, *familles*, *sociétés*, *amitiés*, *liaisons*, et que la vertu entretient et fortifie, mais que le vice relâche ou dissout totalement. » (*Système de la nature.*)

Comment se résoudre à expliquer les absurdités de ce pathos philosophique? A ne le considérer même que sous le rapport de la physique, y a-t-il rien de semblable dans les atomes crochus des anciens ou dans les tourbillons de Descartes, dont on s'est tant moqué?

là toute la morale; toutes les idées positives avaient disparu, et après avoir brisé les liens qui unissent les hommes à la divinité, et les hommes entre eux, on errait au hasard sur des routes nouvelles et inconnues; et dans cet état cruel d'incertitude, on saisissait avidement tout ce qui était nouveau, et plus il y avait d'extraordinaire dans les innovations, plus on était porté à l'accueillir, parce qu'après avoir méconnu la vérité, qui est simple de sa nature, on était persuadé qu'elle ne devait se trouver que dans les choses bizarres et inouies.

Ce sera un grand spectacle pour la postérité attentive, que celui d'un grand peuple abandonné par la sagesse éternelle à cause de son orgueil. Agité par des chefs imprudens, mais pleins d'une confiance téméraire, on l'a vu se presser sous les pas de ces nouveaux apôtres et adopter ces théories mensongères qui bientôt lui devaient être fatales. Mais il s'élève une difficulté à ce sujet. Il est parmi nous des admirateurs des génies du dix-huitième siècle; et, certes, lorsqu'il ne s'agit que de l'art de présenter des systèmes et de les revêtir de couleurs éloquentes, lorsqu'il ne s'agit que de juger l'imagination ou le style, personne n'est plus que moi admirateur de quelques-uns de ces philo-

sophes. Mais on a dit souvent, et l'on répète encore, que c'est à tort qu'on les a accusés d'avoir emmené les esprits vers le désir d'un changement, ou d'avoir été les premiers la cause de l'événement mémorable qui a renversé toutes les institutions françaises. Or, il y a dans cette espèce d'apologie une contradiction évidente et plus d'une espèce d'absurdités. Quoi ! pendant un siècle tout entier des philosophes ont prêché à un peuple qui n'était point barbare et qui pouvait entendre leur langage, l'oubli des devoirs sociaux et l'oubli de la divinité, et ce peuple a dévoré leurs livres sans en être seulement ému. Ils ont tour-à-tour attaqué la religion chrétienne et cherché à établir l'athéisme ; ils ont lâché la bride à toutes les passions humaines, et ont ruiné la vertu en renversant le dogme si consolant et si terrible de l'immortalité, et le peuple, avide de leurs discours, les a reçus sans partager leurs croyances ! Ils ont appelé les hommes à la liberté, c'est-à-dire à la violation de l'ordre établi, et les hommes ont pu rester paisibles ! ils ont parlé au peuple de ses droits, et lui ont montré tous les rois comme des tyrans, et le peuple n'a pas seulement songé qu'il pouvait bien renverser les trônes. Ils ont jeté l'odieux sur les prêtres d'une

religion qui prêche l'amour; ils ont répété mille fois avec des accens de colère que la religion était un moyen d'asservissement, qu'elle rendait les hommes malheureux et que ses prêtres étaient des imposteurs, et il n'est pas venu dans la pensée des peuples qu'il fallait à jamais renverser les temples et bannir des séducteurs hypocrites! Où est donc cette influence si souvent invoquée de la parole et de la philosophie sur l'esprit des hommes? Aime-t-on mieux nier le pouvoir de l'éloquence? on tombe ici dans l'absurdité, ou bien l'on se contraint soi-même à invoquer une exception qui serait le phénomène le plus inoui dans l'histoire de l'esprit humain.

De plus, si je considère qu'en d'autres occasions on se garde bien de nier l'influence des philosophes sur les changemens opérés en France, qu'au contraire on leur fait honneur d'avoir si heureusement combattu pour éclairer les peuples, je dois admettre une distinction pour expliquer cette contradiction apparente. Ainsi on ne veut pas que les philosophes soient accusés des meurtres et des excès commis au milieu des fureurs de la révolution française, mais on veut qu'ils obtiennent la reconnaissance des peuples pour leur avoir appris à

secouer le joug des préjugés et du fanatisme, et pour avoir préparé cette époque de la liberté dont nous jouissons. Cette distinction est-elle juste ?

Les philosophes, comme individus, ne sont pas coupables des crimes commis au milieu de nos dissentions, sans doute, et ce serait vouloir usurper une pénétration qui n'appartient qu'à la divinité, que de prétendre reconnaître à leurs écrits que ces crimes étaient dans leur cœur. Qui jamais eut cette pensée ? Mais s'ils n'ont pas fait les crimes, leurs doctrines les ont faits, et je le dis avec une profonde conviction, sans crainte d'être démenti par les plus ardens propagateurs de leurs systèmes, il n'est pas dans toute la révolution un seul forfait commis par la violence ou au nom de la loi, qui ne puisse être justifié par les sentences philosophiques ; on l'a dit avant moi, mais toute la France le répète, et la postérité attend une histoire où l'on montre les décrets tyranniques de ces tems malheureux, précédés de *considérans* extraits des livres divers du dix-huitième. siècle Ce serait la philosophie mise en pratique.

Ainsi donc on peut affirmer que les doctrines prêchées pendant si long-tems dans notre patrie y ont amené les changemens que l'Eu-

rope a vus avec frayeur, et dont il nous reste un souvenir si douloureux. Voilà ce qui est incontestable. Que certains esprits voient ensuite quelque chose d'heureux dans ce changement, le fait reste le même, et la révolution n'a pas moins suivi le cours que la philosophie lui avait tracé. Je n'ai voulu qu'énoncer ici cette vérité, sans lui donner tous les développemens dont elle est susceptible. Qu'un de ces philosophes, comme M. de Bonald, approfondisse davantage les causes secrètes qui ont fait agir cette grande machine politique, il me suffit de montrer ici par quelles doctrines l'éloquence sauve les peuples ou les égare. La différence s'établirait bien mieux s'il m'était permis maintenant de parcourir l'histoire de la tribune française, depuis l'époque où le monarque à qui on donna le nom de *restaurateur de la liberté* crut devoir convoquer ces grandes assemblées dont on voit des exemples dans les annales de notre nation.

Là, on verrait les ambitieux et les sophistes tromper le peuple par les mêmes discours que nous avons entendus prononcer par les tribuns de Rome; là, on verrait ce qui distingue les factieux de tous les tems, la perfidie dans les termes, l'adresse dans la conduite, la dissimulation dans les entreprises, l'injustice et la vio-

lence dans le succès, et toujours ce désir effréné de domination, qui a passé successivement dans le cœur de tous les tyrans qui se sont tour-à-tour emparés de nos dépouilles après nous avoir flattés par les mêmes espérances. Mais il semble que le tems n'est pas encore venu de faire entendre toute la vérité; il reste encore parmi nous bien des acteurs de ces scènes violentes, qui peut-être en ont conservé un souvenir précieux. Bien plus, les mêmes hommes qui virent autrefois ces événemens avec horreur, les entendent aujourd'hui raconter sans indignation; et comme si tant de calamités avaient étouffé la conscience du genre humain, leurs auteurs semblent s'en glorifier aujourd'hui, insulter aux maux de leurs propres victimes, et après s'être montrés au monde avec l'audace de l'impunité, se montrer presque avec l'audace qui provoque une récompense.

Cette considération m'obligera à abréger des détails; j'aurai déjà assez encouru le reproche d'homme passionné, car la vérité implacable s'est déjà montrée quelque part dans cet écrit.

CHAPITRE VIII.

De l'éloquence politique dans les assemblées de la révolution.

C'est au moment où le peuple français venait d'être imbu des doctrines nouvelles, qu'un autre champ fut ouvert à l'éloquence politique. Les esprits étaient dans l'impatience ou dans l'incertitude, des idées républicaines troublaient les têtes, on était avide de l'avenir. Les affaires publiques étaient dans un état malheureux : la France avait été long-tems ruinée, la dette était à son comble, et le monarque, pour réparer tant de malheurs qu'il n'avait pas faits, appela auprès de lui les députés de son peuple, espérant trouver dans leur sein des lumières et des secours. Mais les novateurs, au lieu de voir dans cette convocation un acte de confiance qui eût dû les toucher, n'y virent que l'occasion de hâter leur triomphe. Ce n'était pas tant des affaires de l'Etat que de leurs propres intérêts qu'ils voulaient s'occuper. C'était, disaient-ils, le moment de ruiner à jamais le despotisme qui avait si long-tems pesé sur les peuples. Il y

avait eu des abus dans l'ordre de choses établi jusque là, on ne vit d'autre moyen de les faire disparaître qu'en renversant l'ordre lui-même. Ces abus, au reste, n'étaient guère qu'un prétexte ; ils s'en allaient tombant d'eux-mêmes, grâce aux progrès d'une civilisation extrême ; et comme si la raison du siècle n'eût pas suffi pour les ruiner sans retour, on s'arma de la violence, sans songer qu'elle ne pouvait qu'être fatale à la société, ou peut-être parce qu'en la détruisant ils se donnaient un prétexte de la réédifier d'après leurs systèmes.

Il n'est pas possible de n'être pas violemment ému, lorsqu'on voit, dès l'approche de la convocation des états-généraux, l'agitation se communiquer à tous les esprits, et les partisans des innovations exprimer hautement les espérances les plus coupables. Ce qui restait d'anciens amis des premiers apôtres de la liberté, durent voir alors jusqu'où les esprits avaient été conduits par leurs éternelles déclamations. Quelques-uns d'entre eux, qui n'avaient été qu'égarés, furent épouvantés des excès dont leur patrie était menacée, et il faut croire qu'en condamnant les conséquences de leurs propres systèmes, ils ne faisaient que revenir à leur première raison, long-tems obscurcie par les

fumées de gloire dont on les avait enivrés. Tels furent sur-tout Marmontel et Laharpe. On connaît la courageuse rétractation de celui-ci, cette rétractation, qu'on a eu tant de peine à lui pardonner, et qu'on lui reproche encore tous les jours. Ses derniers ouvrages doivent être d'un grand poids aux yeux de la postérité, et doivent l'être même pour nous, qui sommes voisins des événemens, et qui pouvons mieux apprécier le courage qu'il y avait à déserter une cause perfide. Néanmoins, s'il m'est permis de juger ce grand critique, et sur-tout la manière même dont il a cru devoir se montrer au monde un homme nouveau, je trouve qu'il est peut-être revenu trop souvent sur sa *conversion*, et qu'il a pris quelquefois contre ses anciens confrères un ton de déclamation peu propre à flatter les amours-propres (1). Aussi

(1) Il n'est pas inutile de citer ici un des passages où il professe avec un honorable courage ses nouveaux sentimens. Après avoir lu une phrase obscure et sententieuse de Diderot, il ajoute : « Au reste, de ce ténébreux sublime, il descend tout de suite au grotesque, et termine ainsi son fastueux galimathias : *Et l'on jetterait les arts au peuple pour lui apprendre à respecter les philosophes.* Quoi! vous riez, Messieurs; vous n'êtes pas frappés de respect devant ce style imposant! vous ne sentez pas la beauté de ce majestueux dédain! *jeter les arts au peuple*, comme on jette les ordures! « Tenez, pauvre peuple,

aime-t-on mieux lire le récit simple qui se trouve dans les Mémoires de Marmontel, et où sont peints les partisans des révolutions, avec leur caractère dangereux, et leurs vues ambitieuses. Je ne peux m'empêcher d'en transcrire ici un fragment qui les fera mieux connaître que ne pourraient le faire tous mes discours.

« Comme je savais, dit l'auteur des Mémoires, que Chamfort était ami et confident de Mirabeau, l'un des chefs de la faction, je crus être à la source des instructions que je voulais avoir; et pour l'engager à s'expliquer, je feignis de ne pas l'entendre. « Vous m'effrayez, lui dis-je, » en parlant de détruire; il me semblait à moi » qu'on ne voulait que réparer. — Oui, me

voilà ce qui vous appartient. Notre *philosophie* est trop au-dessus de vous; nous la gardons. Les *arts* sont trop au-dessous de nous; nous vous les jetons : ramassez. — Grand merci, *philosophe*, je suis peuple ici, et je *ramasse*. » Mais, Messieurs, ils n'ont pas toujours été si fiers; c'est de Voltaire sur-tout qu'ils apprirent depuis à *jeter au peuple* leur *philosophie*, même en la mettant à sa portée à force de libertinages, d'impiété grossière, d'obscénités et de dépravation; et pour cette fois c'étaient bien des ordures en effet qu'ils lui *jetaient*. Vous savez trop combien de gens les ont ramassées, même sans être *peuple*; et moi, qui vous parle, j'en avais bien ramassé quelque chose; mais c'est pour cela même que je me fais un devoir de les fouler aux pieds devant vous et devant le monde entier. » (*Cours de litt.*, 15ᵉ vol., art. *Diderot*.)

» dit-il ; mais les réparations entraînent souvent
» des ruines : en attaquant un vieux mur on ne
» peut pas répondre qu'il ne croule sous le mar-
» teau, et, franchement, ici l'édifice est si délabré
» que je ne serais pas étonné qu'il fallût le démo-
» lir de fond en comble. — De fond en comble !
» m'écriai-je. — Pourquoi pas ? répartit Cham-
» fort, et sur un autre plan moins gothique et
» plus régulier. Serait-ce, par exemple, un si
» grand mal qu'il n'y eût pas tant d'étages, et
» que tout y fût de plain-pied ? vous désoleriez-
» vous de ne plus entendre parler d'éminences,
» ni de grandeurs, ni de titres, ni d'armoiries,
» ni de noblesse, ni de roture, ni du haut, ni
» du bas clergé ? » J'observai que l'égalité avait
toujours été la chimère des républiques, et le
leurre que l'ambition présentait à la vanité ;
mais ce nivellement est sur-tout impossible dans
une vaste monarchie ; et en voulant tout abolir,
il me semble, ajoutai-je, qu'on va plus loin que
la nation ne l'entend, et plus loin qu'elle ne
demande. « Bon ! reprit-il, la nation sait-elle ce
» qu'elle veut ? On lui fera vouloir et on lui fera
» dire ce qu'elle n'a jamais pensé ; et si elle en
» doute, on lui répondra comme Crispin au
» Légataire : *C'est votre léthargie*. La nation
» est un grand troupeau qui ne songe qu'à paî-

» tre, et qu'avec de bons chiens les bergers
» mènent à leur gré. Après tout, c'est son bien
» que l'on veut faire à son insu ; car, mon ami,
» ni votre vieux régime, ni votre culte, ni vos
» mœurs, ni toutes vos antiquailles de préju-
» gés ne méritent pas qu'on les ménage. Tout
» cela fait honte et pitié à un siècle comme le
» nôtre, et pour tracer un nouveau plan, on a
» toute raison de vouloir faire place nette.
» — Place nette ! insistai-je, et le trône, et
» l'autel ? — Et le trône et l'autel, me dit-
» il, tomberont ensemble ; ce sont deux arcs-
» boutans appuyés l'un par l'autre, et que
» l'un des deux soit brisé, l'autre va fléchir. »

» Je dissimulai l'impression que me faisait sa confidence, et pour l'attirer plus avant : « Vous m'annoncez, lui dis-je, une entreprise
» où je crois voir plus de difficultés que de
» moyens. — Croyez-moi, dit-il, les difficul-
» tés sont prévues et les moyens sont calculés. »
Alors il les développa, et j'appris que les calculs de la faction étaient fondés sur le caractère du roi, si éloigné de toute violence qu'on le croyait pusillanime ; sur l'état actuel du clergé, où il n'y avait plus, disait-il, que quelques vertus sans talens, et quelques talens dégradés et déshonorés par des vices ; enfin, sur l'état même de

la haute noblesse, que l'on disait dégénérée, et dans laquelle peu de grands caractères soutenaient l'éclat d'un grand nom.

» Mais c'était sur-tout en lui-même que le tiers-état devait mettre sa confiance. Cet ordre, dès long-tems fatigué d'un autorité arbitraire et graduellement oppressive jusque dans ses derniers rameaux, avait sur les deux autres ordres non-seulement l'avantage du nombre, mais celui de l'ensemble, mais celui du courage, de l'audace à tout braver.

« Enfin, disait Chamfort, ce long amas
» d'impatience et d'indignation, formé comme
» un orage, et cet orage prêt à crever, partout
» la confédération et l'insurrection déclarées,
» et, au signal donné par la province du Dau-
» phiné, tout le royaume prêt à répondre par
» acclamation qu'il prétend être libre; les pro-
» vinces liguées, leur correspondance établie,
» et de Paris, comme de leur centre, l'esprit
» républicain allant porter au loin sa chaleur
» avec sa lumière; voilà l'état des choses. Sont-
» ce là des projets en l'air? »

» J'avouai qu'en spéculation tout cela était imposant; mais j'ajoutai qu'au-delà des bornes d'une réforme désirable, la meilleure partie de la nation ne laisserait porter aucune atteinte

aux lois de son pays et aux principes fondamentaux de la monarchie.

« Il convint que dans ses foyers, à ses comptoirs, à ses bureaux, à ses ateliers d'industrie, une bonne partie de ces citadins-casaniers trouveraient peut-être hardis des projets qui pourraient troubler leur repos et leurs jouissances. « Mais s'ils les désapprouvent, ce ne » sera, dit-il, que timidement et sans bruit, et » l'on a pour leur imposer cette classe déter- » minée qui ne voit rien pour elle à perdre » au changement, et croit y voir tout à gagner.

» Pour l'ameuter, on a les plus puissans mo- » biles : la disette, la faim, l'argent, des bruits » d'alarme et d'épouvante, et le délire de » frayeur et de rage dont on frappera ses es- » prits. Vous n'avez entendu, parmi la bour- » geoisie, que d'élégans parleurs. Sachez que » tous nos orateurs de tribune ne sont rien en » comparaison des Démosthènes à un écu par » tête, qui, dans les cabarets, dans les places pu- » bliques, dans les jardins et sur les quais, an- » noncent des ravages, des incendies, des vil- » lages saccagés, inondés de sang, des com- » plots d'assiéger et d'affamer Paris. C'est là ce » que j'appelle des hommes éloquens. L'argent » sur-tout et l'espoir du pillage sont tout-puis-

» sans parmi ce peuple. Nous venons d'en faire » l'essai au faubourg Saint-Antoine, et vous ne » sauriez croire combien peu il en a coûté au » duc d'Orléans pour faire saccager la manufac- » ture de cet honnête Réveillon qui, dans ce » même peuple, faisait subsister cent familles. » Mirabeau soutient plaisamment qu'avec un » millier de louis on peut faire une jolie sédition.

» Ainsi, lui dis-je, vos essais sont des crimes, » et vos milices sont des brigands. — Il le faut » bien, répondit-il froidement. Que feriez-vous » de tout ce peuple en le muselant de vos prin- » cipes de l'honnête et du juste ? Les gens de » bien sont faibles, personnels et timides ; il » n'y a que les vauriens qui soient déterminés. » L'avantage du peuple dans les révolutions » est de n'avoir point de morale. Comment » tenir contre des hommes à qui tous les moyens » sont bons ? Mirabeau a raison, il n'y a pas une » seule de nos vieilles vertus qui puisse nous » servir ; il n'en faut point au peuple, ou il lui » en faut d'une autre trempe ; tout ce qui est » nécessaire à la révolution, tout ce qui lui » est utile est juste ; c'est là le grand principe.

» — C'est peut-être celui du duc d'Orléans, » répliquai-je ; mais je ne vois que lui pour chef » à ce peuple en insurrection, et je n'ai pas, je

» vous l'avoue, grande opinion de son courage.
» — Vous avez raison, me dit-il ; et Mira-
» beau, qui le connaît bien, dit que ce serait
» bâtir sur de la boue que de compter sur lui.
» Mais il s'est montré populaire ; il porte un
» nom qui impose, il a des millions à ré-
» pandre, il déteste le roi, il déteste encore
» plus la reine ; et si le courage lui manque, on
» lui en donnera ; car dans le peuple même on
» aura des chefs intrépides, sur-tout dès le
» moment qu'ils se seront montrés rebelles et
» qu'ils se croiront criminels, car il n'y a plus
» à reculer, lorsqu'on n'a derrière soi pour re-
» traite que l'échafaud. La peur sans espérance
» du salut est le vrai courage du peuple. On
» aura des forces immenses si l'on peut obtenir
» une immense complicité. Mais, ajouta-il, je
» vois que mes espérances vous attristent ; vous
» ne voulez pas d'une liberté qui coûtera beau-
» coup d'or et de sang. Voulez-vous qu'on vous
» fasse des révolutions à l'eau rose ? »

» Là finit l'entretien, et nous nous séparâmes, lui, sans doute, plein de mépris pour mes minutieux scrupules, et moi peu satisfait de sa fière immoralité. Le malheureux s'en est puni en s'égorgeant lui-même lorsqu'il a connu ses erreurs. »

Ainsi donc tels étaient les vœux de ceux qui

travaillaient à détruire les abus, et qui voulaient apprendre au peuple à conquérir la liberté. Marmontel lui-même vient de nous dire qu'ils ne différaient en rien des vœux de la philosophie. Celle-ci avait ouvert la route; elle avait indiqué les endroits de l'édifice où il fallait porter la hache. Les ouvriers étaient assemblés, et déjà frémissaient de l'espérance d'accomplir tous les projets de leurs premiers maîtres. Quel spectacle ce dut être pour les hommes sages! D'un côté, des furieux qui ne dissimulaient pas leurs desseins; de l'autre, un monarque jaloux de rendre son peuple heureux et s'abandonnant avec confiance à ses propres ennemis. Ce spectacle est inoui dans l'histoire; il est accablant pour une ame tant soit peu capable d'émotions, aussi j'abrégerai mes récits, pour ne pas lasser l'indignation du lecteur. Pour peu que je rappelle des discours tenus en ces graves circonstances, on verra clairement que les révolutions ont dans tous les tems le même langage; toutes offrent les mêmes réflexions à faire. La nôtre, cependant, a cela de particulier qu'elle fût préparée pendant près d'un siècle, et que l'éclat du volcan sembla être d'autant plus furieux que les matières avaient été plus long-tems amoncelées.

J'ai parlé de la confiance de Louis XVI dans

les états-généraux. Lorsqu'il parut à l'ouverture de l'assemblée, il exprima des sentimens dignes de son cœur royal, et se félicita de se voir entouré des représentans d'une nation dont il recherchait le bonheur.

Ce monarque, père de ses peuples, avait besoin de déposer dans leur sein ses pensées et ses vœux; malheureusement cette confiance ne devait point émouvoir des esprits déjà détournés de la raison, et qui, égarés par mille chimères, couraient précipitamment vers un but qui cachait un gouffre pour eux-mêmes. Le roi le sentait, et il crut devoir terminer ainsi son discours : « Les esprits sont dans l'agita» tion ; mais une assemblée des représentans » de la nation n'écoutera sans doute que les » conseils de la sagesse et de la prudence. Vous » aurez jugé vous-mêmes, Messieurs, qu'on » s'en est écarté dans plusieurs occasions ré» centes; mais l'esprit dominant de vos déli» bérations répondra aux véritables sentimens » d'une nation généreuse, et dont l'amour » pour ses rois a toujours fait le caractère dis» tinctif.

» J'éloignerai tout autre souvenir.

» Je connais l'autorité et la puissance d'un » roi juste au milieu d'un peuple fidèle et at-

» taché de tous tems aux principes de la mo-
» narchie ; ils ont fait la gloire et l'éclat de la
» France ; je dois en être le soutien, et je le
» serai constamment. Mais tout ce qu'on peut
» attendre du plus tendre intérêt au bonheur
» public, tout ce qu'on peut demander à un
» souverain, le premier ami de ses peuples,
» vous pouvez, vous devez l'espérer de mes
» sentimens.

» Puisse, Messieurs, un heureux accord ré-
» gner dans cette assemblée ; et cette époque
» devenir à jamais mémorable pour le bonheur
» et la prospérité du royaume ! C'est le souhait
» de mon cœur, c'est le plus ardent de mes
» vœux ; c'est enfin le prix que j'attends de la
» droiture de mes intentions et de mon amour
» pour mes peuples. »

Ce langage ne fut point entendu ; aussitôt que les esprits furent en présence, les prétentions diverses se firent connaître, et la division éclata. Il y eut des torts de part et d'autre, comme il arrive dans de telles circonstances, et *la vérification des pouvoirs* fut le premier prétexte des troubles qui s'élevèrent. Ce fut aussi dans ces premiers débats que quelques orateurs montrèrent d'abord ce qu'ils seraient dans des discussions plus graves. On sent bien

que je ne nommerai ici que les trois ou quatre principaux, car je ne fais pas l'histoire de nos assemblées, mais je cherche à faire connaître les doctrines des orateurs qui y exercèrent le plus d'influence. Mirabeau se montre le premier. Partisan de la liberté, il la défend d'abord avec le respect dû à la royauté, et il cherche à concilier ses opinions démocratiques avec les principes de la monarchie. Néanmoins, dans son premier discours, il laisse éclater sa haine contre la noblesse, et reproduit ces invectives contre les nobles, qu'on retrouve dans la bouche des orateurs populaires de tous les tems. « Laissez-les faire, Messieurs, dit-il au tiers-» état; ils vont vous donner une constitution, » régler l'Etat, arranger les finances, et l'on » vous apportera solennellement l'extrait de » leurs registres pour servir désormais de code » national...... Non, Messieurs, on ne transige » pas avez un tel orgueil, ou l'on est bientôt » esclave...... »

Qu'attendre d'une assemblée où les ordres s'étaient ainsi divisés, et dont les premières séances s'ouvraient par de telles invectives? Des divisions perpétuelles, des jalousies, des haines violentes, jusqu'à ce que la victoire se prononçant pour un parti lui mit les armes à

la maiu pour accabler tous les autres ; c'est ce qui arriva, après une lutte mémorable, que le monde contempla avec plus d'étonnement encore, s'il est possible, que de frayeur : tant il y avait de nouveauté dans un pareil spectacle ! Or tout, dans cette assemblée naissante, semblait annoncer les plus grands malheurs ; mais rien n'était un présage plus sinistre que l'enthousiasme qu'on était sûr d'exciter en se servant de quelques phrases rajeunies contre le despotisme ; car s'il est beau de concourir à la liberté d'un peuple, rien n'est plus funeste que de prétendre le faire en l'encourageant lui-même à la violence, et en exaltant ses idées par des images séduisantes. Voyez comme il était facile de faire naître cet enthousiasme. Si des voix sages venaient, au nom du roi, rappeler les esprits à la concorde et leur parler de l'antique constitution, des coutumes et de la gloire françaises, d'autres voix se faisaient entendre du milieu de l'assemblée. « Vous êtes appelés,
» Messieurs, après deux cents ans d'inertie et
» de pouvoir arbitraire pour régénérer la na-
» tion, et non pour river ses fers. Vous devez
» établir, et non pas maintenir une constitu-
» tion. Vous devez, en un mot, recommencer
» l'histoire des états-généraux ; et comme di-

» sait l'immortel Turgot : *Les droits des hom-*
» *mes réunis en société ne sont point fondés*
» *sur leurs annales, mais sur leur nature.* »
Un instant après, Mirabeau lui-même paraissait à la tribune, et représentait ces mêmes idées avec l'éloquence et la chaleur qui semblaient toujours lui promettre un triomphe.
« Que dans les circonstances, disait-il, où le
» roi lui-même a senti qu'il fallait donner à la
» France une manière fixe d'être gouvernée,
» c'est-à-dire une constitution, on oppose à
» ses volontés et aux vœux de son peuple les
» vieux préjugés, les gothiques oppressions des
» siècles barbares ; qu'à la fin du dix-huitième
» siècle une foule de citoyens dévoile et suive
» le projet de nous y replonger, réclame le
» droit d'arrêter tout, quand tout doit mar-
» cher, c'est-à-dire de gouverner tout à sa guise,
» et qualifie cette prévention vraiment déli-
» rante de propriété ; que quelques personnes,
» quelques gens des trois états, parce que dans
» l'idiôme moderne on les a appelés *des or-*
» *dres*, opposent sans pudeur la magie de ce
» mot vide de sens à l'intérêt général, sans
» daigner dissimuler que leurs intérêts privés
» sont en contradiction ouverte avec cet inté-
» rêt général ; qu'ils veuillent ramener le peu-

» ple de France à ces formes qui classaient la
» nation en deux espèces d'hommes, des op-
» presseurs et des opprimés......; c'est le com-
» ble, sans doute, de la déraison orgueilleuse. »

S'il était question de donner un nom à la nouvelle assemblée, le même Mirabeau, aspirant déjà aux honneurs de la popularité, proposait, avec une espèce d'enthousiasme, celui de représentans du peuple français. « Les re-
» présentans du peuple français! s'écriait-il;
» quel titre pour des hommes qui, comme vous,
» aiment le peuple; qui sentent, comme vous,
» ce qu'ils doivent au peuple!.... Si ce nom n'é-
» tait pas le nôtre, il faudrait le choisir entre
» tous, l'envisager comme la plus précieuse
» occasion de servir ce peuple qui existe, ce
» peuple qui est tout, ce peuple que nous re-
» présentons, dont nous défendons les droits,
» de qui nous avons reçu les nôtres, et dont
» on semble rougir que nous empruntions
» notre dénomination et nos titres. Ah! si le
» choix de ce nom rendait au peuple abattu de
» la fermeté, du courage.... Mon ame s'élève
» en contemplant, dans l'avenir, les heureuses
» suites que ce nom peut avoir! » Ainsi ce nom se retrouvait à chaque instant dans la bouche de Mirabeau, comme pour intéresser aux com-

bats qu'il allait livrer ce peuple dont il rappelait la majesté avec tant de respect et peut-être aussi avec tant de perfidie.

Dès le moment de la session, on crut voir plus de modération dans les discours des deux autres ordres. Ils n'avaient pas besoin d'exciter les passions, qui ne pouvaient guère s'aigrir que contre eux dans l'état où les esprits avaient été depuis long-tems jetés. Néanmoins, de beaux talens s'étaient déjà montrés dans leurs rangs ; mais on eut l'air de les dédaigner, parce qu'ils défendirent les principes anciens, et qu'on ne voulait alors admirer que ce qui était tout-à-fait nouveau. D'ailleurs, toute l'attention se fixait d'elle-même sur les orateurs qui reproduisaient quelques-unes de ces idées républicaines auxquelles on s'était accoutumé pendant un demi-siècle. On était persuadé qu'elles allaient faire éclore les plus beaux chefs-d'œuvre de l'éloquence française.

Enfin, Louis XVI, pénétré de douleur en voyant la mésintelligence s'établir dans une assemblée qu'il avait convoquée pour établir la paix, s'y présenta lui-même, et après avoir rappelé tous les ordres à leurs devoirs, *il leur ordonna de se séparer de suite*. Sa déclaration fut accueillie avec un morne silence ; presque

tous les évêques, quelques curés et une grande partie de la noblesse se retirèrent; le reste, entraîné par Mirabeau, délibéra sur ce qui venait de se passer. « Messieurs, leur dit cet orateur, j'avoue que ce que vous venez d'entendre pourrait être le salut de la patrie, si les présens du despotisme n'étaient pas toujours dangereux. Quelle est cette insultante dictature? l'appareil des armes, la violation du temple national, pour vous commander d'être heureux! Qui vous fait ce commandement? Votre mandataire. Qui vous donne des lois impérieuses? Votre mandataire; lui qui doit les recevoir de vous et de nous, Messieurs, qui sommes revêtus d'un sacerdoce politique et inviolable; de nous, enfin, de qui seuls vingt-cinq millions d'hommes attendent un bonheur certain, parce qu'il doit être consenti, donné et reçu partout. Mais la liberté de vos délibérations est enchaînée, une force militaire environne les Etats. Où sont les ennemis de la nation? Catilina est-il à nos portes? Je demande qu'en vous couvrant de votre dignité, de votre puissance législative, vous vous renfermiez dans la religion de votre serment; il ne nous permet de nous séparer qu'après avoir fait la constitution. » On a dit que c'était là de l'éloquence; quant à moi,

j'y vois seulement un discours rempli de violence, et la résistance d'un homme qui essaie ses forces contre la royauté, parce qu'il sait bien qu'il ne sera pas abandonné de ce peuple dont il a invoqué le nom avec tant de jactance. Au reste, ce discours nous montre déjà quel est le caractère de l'éloquence de Mirabeau; l'homme de goût n'y verra pas sans doute cette gravité mâle qui distinguait celle des grands hommes de l'antiquité, lorsqu'au milieu des dissentions populaires ils conservaient cette majesté qui fait de l'homme public une espèce de dieu. Mirabeau continue à se peindre lui-même dans ce peu de mots. M. de Brezé, grand-maître des cérémonies, voyant que les membres de l'assemblée ne se retiraient pas: « Messieurs, leur dit-il, vous connaissez les intentions du roi. — Oui, Monsieur, lui répondit Mirabeau, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au Roi; et vous, qui ne sauriez être son organe auprès des états-généraux, vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je vous déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour

employer la force ; car nous ne quitterons nos places que *par la puissance de la baïonnette.* »

On s'étonne de tant de violence ; et une assemblée délibérante qui commence sa mission sous de tels auspices ne pouvait sans doute que se laisser entraîner aux derniers excès ; et, certes, à ne considérer ces emportemens que sous le rapport de l'art de l'orateur ; il est évident que ces clameurs et ces invectives détruisaient à jamais la véritable dignité des représentans de la nation. Mais tel était Mirabeau ; telle fut l'impulsion qu'il donna le premier à cette assemblée. Il faut croire que les Français, inhabiles encore dans l'art de délibérer publiquement, durent être facilement entraînés par l'enthousiasme d'une institution nouvelle ; mais aujourd'hui que la nation est éclairée, elle n'admire plus sans doute ces mouvemens qui ressemblent bien plus à de la passion et de la haine qu'à de la véhémence ; c'est pour cela que les morceaux oratoires de Mirabeau, que je citerai encore, pourront être souvent un avertissement contre le mauvais goût et contre la déclamation tribunitienne. Par exemple, une députation est envoyée au roi pour l'éclairer sur les mauvais conseils qu'on lui donnait. « Dites-lui, s'écrie Mirabeau, que *les hordes étrangères* dont

nous sommes investis ont reçu, hier, la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs caresses, et leurs exhortations, et leurs présens; dites-lui que toute la nuit *ces satellites* étrangers, *gorgés d'or et de vin*, ont prédit, dans leurs *chants impies*, l'asservissement de la France, et que leurs *vœux brutaux* invoquaient la destruction de l'assemblée nationale; dites-lui que dans son palais même *les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy;* dites-lui que ce Henri dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté, qu'il assiégeait en personne, et que ses *conseillers féroces font rebrousser les farines* que le commerce apporte dans Paris, fidèle et et affamé. »

Si je donnais ici des préceptes de goût, je remarquerais que la plupart de ces expressions, excellentes peut-être pour agiter une multitude assemblée sur une place publique, n'annoncent pas cette urbanité qu'on doit attendre d'un orateur sage et modéré qui parle à l'élite d'une grande nation. Mais déjà se formait cette langue qu'on a appelé la langue révolutionnaire,

et qui devait être si différente de celle des Bossuet et des Fénélon, afin qu'après avoir détruit toutes les idées il ne restât pas même des vestiges du style pur et simple dont on les avait rendues autrefois. Je n'examine pas ici comment l'éloquence se corrompit au moyen de ces innovations dans le langage; mais n'est-il pas au moins incontestable que la raison et la vérité n'ont pas besoin de cette espèce de frénésie pour se montrer et pour produire de l'effet; et dans la circonstance que je viens de rappeler, l'accusation de Mirabeau fût-elle vraie, ne décélait-elle pas une haine profonde par la manière même dont elle était énoncée? Pourquoi ce vague et ces insinuations perfides? Mirabeau le savait bien; c'est que c'est un moyen unique de suppléer à tous les raisonnemens, de terrasser la logique la plus sûre, d'accabler l'innocence et de soulever les esprits qui d'ordinaire conçoivent d'autant plus profondément, qu'on laisse plus à deviner à l'imagination. Mais la postérité, qui déjà est arrivée, et qui ne se laisse pas également émouvoir, écoute avec plus de sang-froid Mirabeau. Elle pénètre le fond de ses pensées en l'entendant ainsi recourir au langage d'un tribun du peuple, à ces cris furieux, à ces souvenirs réveillés, à ces rappro-

chemens coupables, à des noms odieux jetés au milieu de ses discours, à ces alarmes répandues, à ces insultans mépris et ces invectives sanglantes? Non, la vérité ne s'exprime pas avec tant d'aigreur. Quoi! l'on prétend donner des conseils au meilleur de tous les rois, et l'on prend le ton d'un maître superbe qui lui demande compte de ce qui se passe dans son palais! on l'accuse d'affamer son peuple, et l'on insinue que sous ses propres yeux s'est préparée une nouvelle Saint-Barthélemy! Peuples, voilà comment on vous entraîne, voilà comme on vous aveugle, voilà comment l'ambition triomphe!

Néanmoins, je n'accuse pas ici Mirabeau d'avoir, par ces sortes de discours, travaillé avec préméditation à la chute de la royauté. Il y avait dans cette tête je ne sais quel mélange d'idées républicaines et d'amour pour la monarchie qui jetait l'orateur dans un vrai délire, et qui en faisait tantôt un démocrate fougueux, tantôt un défenseur des priviléges du trône. Attaché naturellement à ses rois, il avait vu avec les yeux de la philosophie les abus qu'il voulait faire disparaître, et il ne s'apercevait pas qu'en les attaquant avec fureur il laissait tomber, malgré lui, plusieurs de ses coups

contre l'objet de ses respects ; aussi toutes les fois que les attaques se dirigeaient ouvertement contre la royauté, il prenait loyalement sa défense ; je saisirai les occasions de montrer qu'il le fit souvent avec énergie. La première qui s'offrit fut la longue délibération de l'assemblée sur la sanction royale.

De grands orateurs se montrèrent dans cette lutte ; mille opinions variées furent énoncées à la tribune, et plusieurs tendaient à faire disparaître à jamais la monarchie en France. Dans cette discussion brillèrent de beaux talens ; je rappelle avec plaisir celui de M. de Lally-Tolendal, qui ayant adopté quelques systèmes nouveaux sur la souveraineté, n'en conservait pas moins de respect pour la monarchie ; il défendit ses droits avec une logique et une éloquence de principes qui annonçaient que la tribune n'était pas seulement ouverte aux déclamations des novateurs, mais qu'elle pouvait aussi se prêter au triomphe de la modération. Monnier donna le même exemple, et si je ne cite pas ici quelques fragmens de leurs discours, c'est pour ne pas donner trop d'étendue à cet écrit. On a, d'ailleurs, fait des recueils de tous les discours remarquables de la révolution, et mon but ne peut pas être de les repro-

duire ; ce serait tomber dans des continuelles répétitions.

Enfin, après plusieurs orateurs, dont quelques-uns n'auraient pas dû oublier ce qu'ils se devaient à eux-mêmes, puisqu'ils croyaient pouvoir oublier ce qu'ils devaient à leur roi, Mirabeau parut à la tribune, et après avoir montré combien il était important de conserver à la royauté le droit d'intervenir d'une manière puissante dans la législation : « N'armons pas, dit-il en finissant, le roi contre le pouvoir législatif, en lui faisant entrevoir un instant quelconque où l'on se passerait de sa volonté, et où, par conséquent, il n'en serait que l'exécuteur aveugle et forcé. Sachons voir que la nation trouvera plus de sûreté et de tranquillité dans les lois expressément consenties par son chef, que dans des résolutions où il n'aurait aucune part, et qui contrasteraient avec la puissance dont il faudrait en tout état de cause le revêtir. Sachons que dès que nous avons placé la couronne dans une famille désignée, que nous en avons fait le patrimoine de ses aînés, il est imprudent de les alarmer en les assujettissant à un pouvoir législatif dont la force reste entre leurs mains, et où cependant leur opinion serait méprisée. Ce mépris

revient enfin à la personne, et le dépositaire de toutes les forces de l'empire français ne peut pas être méprisé sans les plus grands dangers. »

Mirabeau ajoutait même au droit *de sanction* un autre droit peu d'accord avec les prétentions de ceux qui ne voyaient de puissance que dans eux-mêmes ; il voulait que le roi pût dissoudre l'assemblée ; car, dit-il, « quand la nation et le roi se réunissent à désirer une loi, la résistance du corps législatif ne peut plus avoir que deux causes, ou la corruption de ses membres, et alors leur remplacement est un bien ; ou un doute sur l'opinion publique, et alors le meilleur moyen de l'éclaircir est sans doute une élection de nouveaux membres. »

Ce fut dans cette discussion que l'abbé Maury parut, pour la première fois, avec tous les talens qu'il devait, dans la suite, déployer avec tant d'éclat. Déjà l'assemblée avait une opinion formée ; la minorité se distinguait par l'énergie et la fermeté de quelques-uns de ses membres, mais il était difficile que la résistance opérât quelque bien en présence d'une majorité qui avait pour elle l'audace du langage, les passions du peuple, l'enthousiasme des ignorans, et le plaisir de la nouveauté. La France et l'Europe connaissent la gloire que l'abbé Maury s'acquit

dans cette lutte. Cet homme, doué d'une grande facilité d'élocution, d'une présence d'esprit admirable, d'une mémoire prodigieuse, semblait être destiné à porter la parole au milieu des assemblées populaires; son éloquence aurait pu être utile dans des tems moins turbulens; mais à l'époque où il parut, les esprits étaient entraînés par une pente naturelle, en sorte qu'il eût suffi à l'orateur le plus médiocre de savoir à propos les pousser en les flattant pour rendre superflus tous les efforts d'un Démosthènes ou d'un Cicéron. Aussi les orateurs qui entreprirent d'opposer une digue au torrent n'eurent-ils que la gloire d'une résolution généreuse, et la plupart furent entraînés dans l'abîme par ce torrent fougueux qu'aucune puissance humaine ne pouvait désormais arrêter. Mais ce qui nous reste de leurs discours ne sera pas un titre inutile à l'honneur de l'éloquence française, et si le grand génie de Bossuet a été mis hors de toute comparaison avec les génies de l'antiquité, un genre plus analogue nous a fourni des talens qui peuvent leur être opposés avec un avantage qui ne me paraît pas incertain.

Je sais, au reste, que ce que je dis ici des défenseurs de la royauté, beaucoup d'écrivains

l'ont dit et le disent encore des partisans de la démocratie. On pourrait croire alors qu'il y a de part et d'autre de la prévention, et que chacun juge suivant les principes qu'il a admis. Cela peut être et cela doit être même. Il s'agirait alors d'examiner quels sont les principes les plus raisonnables. Or, j'ai déjà montré en plusieurs endroits de ce livre que les principes adoptés pour flatter les passions de la multitude, et pour parvenir au renversement de l'ordre, était évidemment contraires à cette raison qui doit d'abord conduire l'orateur. Que si, parmi nous, il s'est trouvé des hommes assez adroits pour intéresser la multitude à leur propre ambition, qui soient parvenus à ruiner cette antique monarchie qui couvrait la France de son ombre tutélaire, qui aient élevé de leurs propres mains ce fantôme de république qui devait, en tombant, nous accabler de ses ruines, qui aient emmené parmi nous le désordre et l'anarchie, je ne crains pas de le dire, leur gloire m'est odieuse; je ne puis reconnaître en eux le vrai talent, parce que le vrai talent est inséparable de la vertu, et je les confonds avec tant d'orateurs des anciens tems, qui avaient assez d'éloquence pour traîner après eux une multitude séditieuse, mais qui n'en

avaient point assez pour la modérer dans ses fureurs une fois qu'ils l'avaient lancée dans l'arène.

Tels furent la plupart de nos tribuns. Armés de phrases sonores et de termes ambitieux, ils ne parlaient des choses les plus simples qu'avec le ton d'une haine envenimée, d'un mépris outrageant, d'une indignation extrême, et d'une colère implacable. Qui aurait pu reconnaître à ces discours la modération de l'homme de bien qui cherche à éclairer sa nation et à corriger les abus. S'agit-il de rendre les emplois de l'armée accessibles à tous les Français ; il faut, s'écrie un de ces apôtres de liberté, *opposer dans l'organisation de l'armée une barrière insurmontable aux atroces prétentions de l'orgueil, et à la soif dévorante du despotisme*. S'agit-il de mettre des bornes à la faculté qu'un père mourant doit avoir de disposer de ses biens, un orateur dont je tairai le nom, parce qu'il est odieux, voit dans cette extrême faculté le système le plus propre à détruire l'égalité et à mettre la masse du peuple à la merci de quelques hommes riches. Cette raison peut être juste ; mais voici le langage de l'orateur : « Alors, dit-il, les lois ne sont qu'un lien de plus qui enchaîne à l'esclavage ; *l'homme avilit*

l'homme, le vice est couronné par des signes révérés, et la vertu est rejetée, ou plutôt elle n'est qu'un vain nom ; les mœurs se dépravent, le génie de la liberté est anéanti, et *le despotisme avec sa barbare escorte* se replace sur le trône. »

C'est par de pareilles déclamations qu'on cherchait alors à émouvoir les esprits, et si l'on a un peu étudié la nature de l'homme, on sera moins étonné de l'effet que ces sortes de discours produisaient. Cela ne pouvait guère être autrement, car tout ce que les Français désiraient alors, c'est d'être excités par un langage violent, de voir sans cesse attaquer le despotisme, d'entendre parler de chaînes, d'esclavage, de liberté, de tyrans, d'intolérance, de superstition et de fanatisme ; rien n'était plus facile que de faire des espèces de prodiges avec ce langage-là ; et je trouve que c'est sans le moindre examen qu'on a proclamé le génie des orateurs qui soulevèrent plusieurs fois l'assemblée au moyen de leur langue révolutionnaire. Il y aurait eu un plus véritable triomphe à calmer la tempête qui allait bouleverser le monde, et si ceux qui l'entreprirent n'eurent pas l'honneur du succès, ce n'est pas une raison de cesser d'admirer et leurs talens et le géné-

reux dévouement qui les porta à lutter contre la violence du torrent ? C'est une faible gloire que celle de soulever les passions, il ne s'agit pas, pour cela, d'être un philosophe profond, un publiciste habile, un savant nourri des choses anciennes ; il suffit d'être audacieux et téméraire, de parler hardiment de vengeances et de haines, et de verser avec perfidie la calomnie et la diffamation. Quel est l'homme corrompu qui ne puisse avoir ce talent ? mais la victoire qui mérite vraiment des éloges et de la reconnaissance, c'est celle du philosophe sage qui modère les emportemens du peuple, de l'orateur intrépide qui combat et qui étouffe les passions de la multitude. Les Démosthènes, les Cicéron ont-ils cherché la gloire en armant les citoyens les uns contre les autres, en renversant les lois de leur pays, sous prétexte d'en faire de meilleures ? Non, sans doute ; mais ce qui rend leurs noms recommandables aux yeux de la postérité, c'est qu'ils ont constamment lutté contre une populace aveugle et contre les fauteurs des troubles civils. C'est aussi la gloire de quelques-uns de nos orateurs, qui, pénétrés peut-être des vices qui avaient à la longue corrompu notre corps social, ne pensaient pas, néanmoins, qu'il fallût détruire le corps pour

ruiner les abus. Qu'on leur prête, si l'on veut, pour motif de leur résistance, un attachement à un ordre de choses qui les favorisait. Je ne nie pas l'influence des intérêts sur les opinions des hommes; ce qui est certain, c'est que cette fois les intérêts particuliers se confondaient avec l'intérêt général. Ces orateurs, en effet, défendaient la religion, cette unique sauvegarde des lois et de la morale publique; la monarchie, ce gouvernement établi en France depuis quatorze siècles, et qui avait fait de ce royaume, même sous les méchans rois, le premier royaume du monde; ils défendaient l'ordre, la paix publique, contre le désir effréné du changement, qui ne pouvait emmener que l'anarchie; ils défendaient tout ce qu'il y avait de grands et de beaux souvenirs dans notre histoire, contre une démocratie ambitieuse, qui se disposait à renverser toutes les institutions françaises, et à régner sous le nom terrible de *révolution*. On sent que ces généreux sentimens ne pouvaient qu'inspirer de beaux traits d'éloquence; l'éloquence vient du cœur, et il est à remarquer que celle des factieux ne part d'ordinaire que de la tête, exaltée, si l'on veut, par des idées nouvelles, mais égarée par des systèmes pernicieux.

Ce fut donc dans leur cœur que les Clermont-Tonnerre, les Maury, les Cazalès, les Montlosier, et quelques autres, trouvèrent de beaux élans, et souvent des traits sublimes; je consacrerai la fin de ce chapitre à rappeler quelques traits des discours les plus remarquables qui furent destinés à soutenir la monarchie sur son penchant. Mais avant de les citer, c'est pour moi un plaisir comme un devoir de transcrire quelques passages du discours où Mirabeau parut combattre aussi pour les droits de la royauté. Ce n'était pas le cœur qui l'entraînait peut-être ; mais tandis que tous ses sentimens étaient absorbés par la passion de la liberté, la raison lui montrait quelquefois de l'injustice et du danger à dépouiller le monarque des droits qui seuls pouvaient être une garantie de la liberté publique. Ainsi, lorsqu'il fut question de décider à qui appartenait le droit de faire la guerre ou la paix, Mirabeau soutint éloquemment qu'il appartenait au roi, contre l'avis de ceux qui soutenaient qu'il appartenait au corps législatif. Voici comment il s'exprimait à cette occasion :

« Je vous le demande à vous-mêmes, sera-t-on mieux assuré de n'avoir que des guerres justes, équitables, si l'on délègue à une assem-

blée de sept cents personnes l'exercice du droit de faire la guerre? Avez-vous prévu jusqu'où les mouvemens passionnés, jusqu'où l'exaltation du courage et d'une fausse dignité pourraient porter et justifier l'imprudence? Nous avons entendu un de vos orateurs vous proposer, si l'Angleterre faisait à l'Espagne une guerre injuste, de franchir sur-le-champ les mers, de renverser une nation sur l'autre, de jouer, dans Londres même, avec ces fiers Anglais, au dernier écu, au dernier homme, et nous avons tous applaudi; je me surpris moi-même applaudissant, et un mouvement oratoire a suffi pour tromper un instant votre sagesse! Croyez-vous que de pareils mouvemens, si jamais vous délibérez ici de la guerre, ne vous porteront pas à des guerres désastreuses, et que vous ne confondriez pas le conseil du courage avec celui de l'expérience? et pendant que vous délibérerez, on demandera la guerre à grands cris; vous verrez autour de vous une armée de citoyens; vous ne serez pas trompés par des ministres; ne le serez-vous jamais par vous-mêmes?

» Il est un autre genre de danger qui n'est propre qu'au corps législatif dans l'exercice du droit de la paix et de la guerre; c'est qu'un tel

corps ne peut être soumis à aucune espèce de responsabilité. Je sais bien qu'une victime est un faible dédommagement d'une guerre injuste ; mais quand je parle de responsabilité, je ne parle pas de vengeance. Ce ministre, que vous supposez ne devoir se conduire que d'après son caprice, un jugement l'attend ; sa tête sera le prix de son imprudence. Vous avez eu des Louvois sous le despotisme, en aurez-vous encore sous le régime de la liberté ?

» On parle du frein de l'opinion publique pour les représentans de la nation ; mais l'opinion publique, souvent égarée, même par des sentimens dignes d'éloges, ne servira qu'à la séduire ; mais l'opinion publique ne va pas atteindre séparément chaque membre d'une grande assemblée.

» Ce Romain qui, portant la guerre dans les plis de sa toge, menaçait de secouer, en la déroulant, tous les fléaux de la guerre : celui-là devait sentir toute l'importance de sa mission. Il était seul, il tenait dans ses mains une grande destinée, il portait la terreur. Mais le sénat nombreux qui l'envoyait au milieu d'une discussion orageuse et passionnée avait-il éprouvé cet effroi que le redoutable et douteux avenir de la guerre doit inspirer ? On vous l'a déjà dit,

Messieurs, voyez les peuples libres ; c'est par des guerres plus ambitieuses, plus barbares, qu'ils se sont toujours distingués.

» Voyez les assemblées politiques ; c'est toujours sous le charme de la passion qu'elles ont décrété la guerre. Vous connaissez tous le trait de ce matelot qui fit, en 1740, résoudre la guerre de l'Angleterre contre l'Espagne. *Quand les Espagnols, m'ayant mutilé, me présentèrent la mort, je recommandai mon ame à Dieu, et ma vengeance à ma patrie.* C'était un homme bien éloquent que ce matelot ; mais la guerre qu'il alluma n'était ni juste, ni politique ; ni le roi d'Angleterre, ni les ministres ne la voulaient. L'émotion d'une assemblée moins nombreuse et plus assouplie que la nôtre aux combinaisons de l'insidieuse politique en décida.

» Voici des considérations bien plus importantes : comment ne redoutez-vous pas, Messieurs, les dissentions intérieures qu'une délibération sur la guerre, prise par le corps législatif, pourra faire naître et dans son sein et dans tout le royaume ? Souvent, entre deux partis qui embrasseront violemment des opinions contraires, la délibération sera le fruit d'une lutte opiniâtre décidée seulement par

quelques suffrages; et dans ce cas, si la même division s'établit dans l'opinion publique, quel succès espérez-vous d'une guerre qu'une grande partie de la nation désapprouvera? Observez la diète de Pologne; plusieurs fois une délibération sur la guerre ne l'a excitée que dans son sein. Jetez les yeux sur ce qui vient de se passer en Suède. En vain le roi a forcé, en quelque sorte, le suffrage des Etats, les dissidens ont presque obtenu le coupable succès de faire échouer la guerre. La Hollande avait déjà présenté cet exemple; la guerre était déclarée contre le voeu d'un simple stathouder; quel fruit avons-nous retiré d'une alliance qui nous avait coûté tant de soins, tant de trésors? Nous allons donc mettre un germe de dissentions civiles dans notre constitution, si nous faisons exercer exclusivement le droit de la guerre par le corps législatif; et comme le *veto* suspensif que vous accordez au roi ne pourrait pas s'appliquer à de telles délibérations, les dissentions dont je parle n'en seront que plus redoutables. »

Ces raisonnemens étaient justes, même dans les principes adoptés par les plus grands partisans de la liberté; ils ne pouvaient être combattus que par les amis d'une liberté illimitée, qui déjà rêvaient le plan d'une république, et qui

s'efforçaient d'ôter au monarque tous ses privilèges, pour faire ensuite disparaître le monarque sans effort. Mirabeau eut à répondre à leurs objections ; il le fit avec ce ton de tribun qui imposait silence aux plus intrépides ; parce qu'il employait leur propre langage, et que rien, dans une pareille cause, ne le pouvait rendre suspect de travailler pour le despotisme.

« Enfin, dit-on encore, n'a-t-on rien à craindre d'un roi qui, couvrant les complots du despotisme sous l'apparence d'une guerre nécessaire, rentrerait dans le royaume avec une armée victorieuse, non pour reprendre son poste de roi-citoyen, mais pour reconquérir celui des tyrans ?

Eh bien ! qu'arrivera-t-il ? Je suppose qu'un roi conquérant et guerrier, réunissant aux talens militaires les vices qui corrompent les hommes et les qualités aimables qui les captivent, ne soit pas un prodige, et qu'il faille faire des lois pour des prodiges. Je suppose qu'aucun corps d'une armée nationale n'eût assez de patriotisme et de vertu pour résister à un tyran, et qu'un tel roi conduisît des Français contre des Français aussi facilement que César, qui n'était pas né sur le trône, fit passer

le Rubicon à des Gaulois. Mais je vous demande si cette objection n'est pas commune à tous les systèmes, si nous n'aurons jamais à armer une grande force publique, parce que ce sera au corps législatif à exercer le droit de faire la guerre ?

Je vous demande si par une telle objection vous ne transportez pas précisément aux monarchies l'inconvénient des républiques ? car c'est sur-tout dans les Etats populaires que de tels succès sont à craindre ; c'est parmi les nations qui n'avaient point de rois que ces succès ont fait des rois ; c'est pour Carthage, c'est pour Rome que de tels citoyens, tels qu'Annibal et César, étaient dangereux. Tarissez l'ambition, faites qu'un roi n'ait à regretter que ce que la loi ne peut accorder ; faites de la magistrature ce qu'elle doit être, et ne craignez plus qu'*un roi rebelle, abdiquant lui-même sa couronne, s'expose à courir de la victoire à l'échafaud* (1).

(1) Ici, un membre demanda que Mirabeau fût rappelé à l'ordre. « Il oublie, dit-il, que la persónne du roi a été déclarée inviolable. » Mirabeau répliqua : « Je me garderai de répondre à l'inculpation de mauvaise foi qui m'est faite ; vous avez tous entendu ma supposition d'un roi despote et révolté, qui vient avec une armée de Français conquérir la place des tyrans : or, un roi, dans ce cas, n'est plus un roi. »

Quel langage et quelle supposition !

Il est bien étrange que Mirabeau, défendant une vérité simple par elle-même, ait été obligé de prendre le même langage par lequel il attaquait, en d'autres circonstances, les fondemens de la liberté, tout en prétendant les appuyer. Comment expliquer le désordre de ces idées, sinon par l'incertitude où l'on était tombé nécessairement dès l'instant même où l'on avait oublié les principes fixes et éternels sur lesquels repose la paix des empires? C'est de cette incertitude même que naissaient les déclamations vagues, et presque toujours de mauvais goût, par lesquelles on croyait pouvoir remplacer cette chaleur persuasive qui ne peut naître que du sentiment de la vérité. Aussi, c'est sur-tout en ce point que les orateurs de la révolution me paraissent avoir un grand désavantage auprès des orateurs de la monarchie, et je ne doute pas que la postérité, plus calme que nous ne pouvons l'être aujourd'hui, ne distingue, comme moi, ce qu'il y a de jactance et d'excès dans le langage des uns, et de généreuse fermeté dans le langage des autres. Néanmoins, je dois le dire, le ton de déclamation avait gagné toutes les têtes, et on le trouve quelquefois dans les discours des défenseurs du trône, qui pensaient peut-être servir leur cause avec plus

de succès s'ils employaient les mêmes armes par lesquelles on l'attaquait tous les jours aux yeux d'une multitude aveugle. M. de Montlozier tomba plus d'une fois dans ce défaut, comme il sut plus d'une fois défendre avec une éloquence toute de sentiment et la raison et la vertu. On n'a pas ce reproche à faire à M. Cazalès, qui porta à la tribune la gravité d'un publiciste jointe au dévouement généreux d'un Français fidèle. Le morceau suivant pourra donner une idée de l'éloquence de cet orateur. Il s'agissait de la destruction de tous les tribunaux existans. « On vous propose, dit-il, de détruire ces corps antiques qui, liés au berceau de la troisième race, ont depuis huit cents ans, par leurs lumières et leurs vertus, mérité la vénération et l'amour des peuples. Organes impassibles de la loi, les premiers ils l'ont étendue sur tous les citoyens, sans distinction. C'est eux qui ont détruit cette odieuse aristocratie qui n'existait plus quand on en a méchamment renouvelé le nom pour égarer et pour épouvanter les peuples. Je ne vous rappellerai pas que c'est au généreux patriotisme des parlemens que vous devez la convocation des états-généraux, et par conséquent l'assemblée nationale ; je ne vous inviterai pas à la reconnais-

sance, je sais qu'elle n'est pas la vertu des nations ; mais je vous rappellerai un fait qui honore notre histoire : c'est que depuis huit siècles il n'est jamais arrivé qu'un citoyen, injustement poursuivi par l'autorité, ait été condamné par les parlemens. Les rois, lorsqu'ils voulaient abuser de leur autorité, nommaient les commissions dont le nom seul faisait connaître l'innocence de la victime qu'elles devaient immoler.

» Combien est-il important que les lois soient confiées à des corps de judicature qui aient assez de consistance pour résister aux effervescences du peuple et à l'autorité des tyrans ! Il faut du moins prendre le tems d'examiner les reproches qu'on fait aux parlemens; il serait si facile de les lier utilement à la constitution ! Si vous les détruisez, vous précipitez le royaume dans une nouvelle anarchie, vous rendez ces tribunaux ennemis de votre constitution.

» Considérons ensuite le désordre de nos finances ; nous serons obligés de rembourser cinq cents millions de charges, dont aujourd'hui nous ne payons qu'un pour cent. N'est-il pas plus utile d'établir un ordre tel, que le roi, en qui doit résider la plénitude du pouvoir exécutif, dont le pouvoir judiciaire n'est qu'une

branche et une émanation ; que le roi, juge suprême de la nation, qui répond de tous les jugemens, ait une influence directe dans le choix des juges, au lieu de confier ces places à l'élection, c'est-à-dire, chez un peuple corrompu, à la vénalité et à l'intrigue ? »

La corruption, la vénalité, voilà ce qui frappe l'esprit de M. Cazalès ; nous avons vu Démosthènes tonner contre ces mêmes vices. Je rappellerai ici un autre discours de l'orateur moderne, afin qu'on puisse saisir le rapprochement de leurs doctrines. C'est véritablement une chose remarquable, que de voir les esprits justes de tous les tems tenir le même langage, proclamer les mêmes vérités, attaquer les mêmes erreurs. C'est une remarque qui ne peut que faire ressortir encore le danger des sophistes, qui ont l'adresse d'égarer les nations avec leur langage flatteur.

Dans la circonstance dont je parle, il s'agissait de créer une nouvelle représentation nationale pour ratifier *la constitution* faite par l'assemblée législative. L'orateur commençait par énoncer avec simplicité des vérités politiques qu'on n'était pas accoutumé d'entendre à la tribune d'alors.

« Des hommes de bonne foi, des amis de la

vérité, disait-il, ne pouvaient pas reconnaître, dans les adhésions partielles et isolées, dans les adhésions que le parti dominant est toujours sûr d'obtenir, l'expression légale de la volonté de la nation. Une grande nation n'a qu'un moyen d'exprimer son vœu d'une manière légale et complète; ce moyen est d'élire de nouveaux représentans qu'elle charge de rectifier les lois qu'on lui propose. Il était donc nécessaire que la seconde législature fût entièrement renouvelée; il était nécessaire qu'aucun membre de l'assemblée nationale ne pût être réélu, car il eût été trop absurde de charger de ratifier et d'examiner la constitution ceux-là même qui l'avaient faite. Les législatures suivantes n'auront pas une tâche si importante à remplir. Il faut espérer qu'elles seront convaincues d'avance que la mobilité dans les lois de l'Etat est le plus grand malheur auquel un peuple puisse être condamné. Il faut espérer qu'elles ne sortiront pas des bornes de leur mission, et qu'après avoir examiné et ratifié la constitution que vous avez faite, elles ne s'occuperont que des mesures nécessaires pour la maintenir. Il faut espérer que, convaincues de la folie et du danger qu'il y a dans ce luxe de législation, auquel vous vous êtes si imprudemment livrés,

elles ne feront des lois qu'à de longs intervalles, et lorsque les changemens qu'amène une longue suite d'années les auront rendues absolument nécessaires. Restreintes, pour ainsi dire, à de simples actes de gouvernement, elles n'auront pas besoin de recourir à la souveraineté du peuple, elles n'auront pas la nécessité de cette ratification qu'il est de votre devoir de demander à la nation française, et qui seule peut imprimer à la constitution que vous avez faite ce grand caractère qui, enchaînant jusqu'à l'opinion individuelle, la mettra à l'abri de toute atteinte que l'on oserait faire pour la renverser. Alors se courberont devant la volonté nationale, légalement exprimée, les têtes des chefs les plus obstinés de l'opposition; alors il ne pourra plus y avoir, dans l'assemblée nationale, de dissentiment légitime que sur les meilleurs moyens de faire exécuter une constitution devenue le véritable vœu du peuple français. Le pouvoir de l'assemblée nationale est le résultat des circonstances et de la nécessité. Le tems, ce grand appréciateur des ouvrages des hommes; le tems, qui légitime tout ce qu'il ne détruit pas, décidera seul si l'acte, en vertu duquel vous vous êtes attribué l'autorité que vous avez exercée, était un acte légitime. »

Après le préambule, où l'on croit retrouver quelque chose de l'antique simplicité de Démosthènes, M. Cazalès arrivait aux abus qui sont liés essentiellement aux formes du gouvernement représentatif. J'ai dit que ce sont les principes de l'orateur grec et sa haine pour l'intrigue et la vénalité, j'ajoute que c'est aussi sa chaleur et la fière indignation d'un homme libre, qui voit à quel point les hommes peuvent se dégrader en vendant leur conscience au premier acheteur.

« Mais est-ce bien sérieusement, s'écrie-t-il, que l'assemblée nationale a pensé qu'avec les mœurs de notre siècle, qu'avec les hommes de nos jours, elle établirait un gouvernement représentatif, et que les membres du gouvernement ne seraient pas corrompus? Est-ce de bonne foi qu'elle a pu croire que toutes les places de l'administration seraient éligibles, et que les suffrages du peuple ne seraient pas achetés? Certes, une pareille pensée prouverait, de votre part, une profonde ignorance et des hommes et des choses; une pareille opinion serait bien propre à effrayer sur les suites d'une pareille institution faite par des législateurs qui auraient si mal connu les hommes auxquels ils donnaient des lois. Et moi aussi je déteste

la corruption, et moi aussi je m'indigne de ce que cet infâme moyen de gouvernement est nécessaire; et c'est ce qui fait que je n'aime pas votre gouvernement représentatif; mais puisque vous avez adopté cette forme de gouvernement, soumettez-vous aux inconvéniens qui en sont inséparables; ne cherchez à tromper ni vous, ni les autres; ne mentez pas à ce peuple qui vous entend; et tout en lui vantant les avantages du gouvernement représentatif, tout en lui vantant les avantages des élections, ne manquez pas de l'avertir que ses représentans seront corrompus, et que ses suffrages seront achetés. Vainement vous multiplierez les précautions, vainement vous entasserez les barrières autour du trésor public, il est impossible d'ôter au roi le pouvoir de l'argent, il est impossible d'empêcher les ministres de s'en servir pour corrompre le corps législatif. Multiplier la surveillance, ce n'est que rendre la corruption plus chère; toutes les responsabilités, à cet égard, sont illusoires: c'est avec l'argent volé dans le trésor public qu'un ministre corrupteur obtient la majorité d'une assemblée nationale, et c'est avec cette majorité qu'il obtient la quittance de ses comptes, et c'est avec cette majorité qu'il repousse les accusations

qu'on porte contre lui. Il n'est qu'un moyen possible de dissimuler, sinon d'éviter la corruption, et ce moyen est de la rendre moins nécessaire.

» L'assemblée nationale a commis, à cet égard, une grande faute, en ôtant au roi la nomination de tous les emplois ecclésiastiques et civils, en ne lui laissant d'autre influence sur les membres du corps législatif que celle de l'argent; car il est possible que ces hommes que notre facile probité consent d'appeler *honnêtes*, et qui s'attacheraient au parti de la cour par l'espoir des places et des dignités dont elle aurait la disposition, conservassent cependant assez de pudeur, assez de patriotisme, pour abandonner ce parti, s'ils lui voyaient prendre des mesures évidemment contraires à la liberté, à la prospérité publique; mais celui qui est assez vil pour vendre sa voix, celui qui est descendu à ce degré de bassesse de donner son suffrage pour de l'argent, n'a plus de volonté qui lui soit propre, et il n'est pas de trahison, il n'est pas d'infamie qu'on ne soit en droit d'attendre, qu'on ne soit en droit d'exiger d'un être aussi dégradé. »

Ainsi s'exprimait cet orateur plein de vertu, qui était parvenu à se faire respecter au sein

d'une assemblée où déjà on avait juré la ruine de tout ce qu'il défendait si généreusement. C'était le pouvoir de l'homme de bien qui s'exerçait même sur les hommes les plus passionnés.

L'abbé Maury ne fut pas aussi heureux, quoiqu'il portât d'excellentes qualités à la tribune. Doué d'un sentiment vif et d'une imagination prompte, il lutta constamment contre la fureur des démocrates; mais il eut souvent à braver des dangers de plus d'un genre : souvent il fut interrompu au milieu de ses discours par les clameurs des tribunes et de l'assemblée (1). Mais toujours inébranlable dans ses principes, il conservait, au milieu des agita-

(1) Il conservait le même sang-froid au milieu de la populace, qui souvent l'arrêtait dans les rues. On connaît plusieurs de ses traits d'esprit dans ces sortes d'occasion; mais voici un fait dont le récit peut servir par sa forme à faire connaître les fureurs des écrivains d'alors. » Le lendemain de sa déclamation *imprécatoire* contre les députés corses, il rencontra dans le cul-de-sac Dauphin un colporteur qui criait : *Grand tumulte causé par l'abbé Maury à l'assemblée nationale*. Il prit le colporteur au collet et le conduisit au district. De quel droit l'abbé Maury arrête-t-il ce colporteur ? Si ce brave citoyen, usant du droit de défense naturelle, s'était jeté sur lui et l'eût tué, il eût fait une action légitime, et débarrassé en même tems la nation d'un scélérat. » (*Révolutions de Paris*, n° 70, du 6 au 13 novembre 1790.)

tions d'un peuple furieux, le calme et le sang-froid qui donnaient une nouvelle force à ses discours. La plupart étaient improvisés : on le voyait s'élancer à la tribune pour répondre sur-le-champ à de longs discours médités d'avance ; ses ennemis même en étaient étonnés, et l'admiration aurait éclaté par de longs transports, si la haine n'étouffait tout autre sentiment dans le cœur de l'homme. Dans les morceaux que je vais citer de lui, on verra qu'il savait, comme les orateurs de l'antiquité, accabler ses adversaires par une logique pressante, ou les réduire au silence par une ironie amère, ou les déconcerter par un admirable sang-froid. Tel il se montra dans l'affaire sur les chapitres de Strasbourg, qui avaient prétendu, dans un Mémoire adressé à l'assemblée nationale, que leurs possessions leur étaient garanties par des traités publics, et qu'elles ne devaient point être comprises dans les décrets qui dépouillaient le clergé de France. L'assemblée délibérait à ce sujet ; elle avait choisi un dimanche ; elle n'attendait pas l'abbé Maury, qui survint au milieu de la délibération. Il s'informa du tumulte qui paraissait agiter les esprits, et s'élança à la tribune sans avoir eu seulement quelques instans pour réfléchir. Son triomphe

fut d'autant plus complet qu'il était inattendu.

Mais l'abbé Maury devait se signaler dans une autre cause plus importante encore, où il s'agissait de la ruine entière du clergé de France. Cet orateur sembla y apporter des réflexions sérieuses, et le ton le plus convenable à la gravité du sujet : on me pardonnera de citer de longs fragmens de ce discours, qui suffirait à à la gloire d'un homme, et qui peut être placé avantageusement à côté des plus beaux chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome ; c'est ainsi que débuta l'abbé Maury.

« Messieurs, le calme profond avec lequel » nous avons entendu hier le rapport et la dis- » cussion d'une cause dans laquelle le clergé » de France vous est dénoncé avec tant de ri- » gueur, nous donne droit d'espérer que vous » voudrez bien écouter avec la même attention » et la même impartialité les faits et les prin- » cipes que nous venons invoquer, dans ce » moment, pour notre légitime défense. Nous » avons besoin que votre neutralité la plus » manifeste nous réponde ici de votre jus- » tice. On nous dit, de toutes parts, que nous » venons mettre en question un parti pris ir- » révocablement ; que notre sort est fixé par » les conclusions de votre comité ; que le dé-

» cret est proclamé d'avance ; que nous nous
» élevons inutilement contre une détermina-
» tion invariablement adoptée, et que la ma-
» jorité de l'assemblée nationale est impatiente
» de prononcer le fatal arrêt de suprématie,
» qui doit réléguer les ecclésiastiques du
» royaume entre l'apostasie et la proscription,
» entre l'indigence et le parjure.

» La solennité de cette discussion nous place
» déjà devant vous dans une situation d'autant
» plus périlleuse, qu'à l'infériorité ordinaire
» du nombre, ce combat vient encore ajouter
» l'inégalité particulière des armes. Nos ad-
» versaires nous attaquent avec des principes
» philosophiques, et ils nous invitent à leur
» opposer les moyens que la théologie nous
» fournit. Hélas! Messieurs, cette science
» divine aurait dû être toujours étrangère,
» sans doute, à cette tribune ; mais puisqu'elle
» y est interrogée aujourd'hui, vous pardon-
» nerez, du moins, à la nécessité qui nous
» obligera de vous parler son langage, pour
» éclairer votre justice. »

On voit que l'orateur se conformait ici à la gravité des conjonctures ; son langage avait pris quelque chose d'imposant et de solennel ; il s'agissait de l'existence du corps antique et

respectable dont il était membre, et qui avait rendu de si longs services à la monarchie. Ce spectacle avait quelque chose de religieux même aux regards d'un homme indifférent, car il y a je ne sais quelles traces de respect dans les établissemens qui ont duré pendant tant de siècles, et l'impie lui-même n'en approche pas la main sans quelque tremblement, lorsque poussé par une aveugle fureur il se prépare à les renverser.

Cette cause fournit à l'abbé Maury l'occasion de développer des principes de droit public, et il le fit avec un sublime talent.

« Vous n'exigérez pas, sans doute, sérieusement, que nous nous arrêtions à la misérable difficulté dont on a osé se prévaloir dans cette tribune, pour écarter l'invincible ascendant de ces principes de droit public, quand on a dit que le corps constituant était affranchi de toutes les règles. Si les règles n'existent plus, lorsque cette prétendue autorité, que vous vous arrogez sans titre et sans mission, se déploie dans un Etat, comment avez-vous pu être constitués vous-mêmes ? Si vous nous ramenez à l'origine de la société ; si vous supposez que nous sortons des forêts de la Germanie, où est

donc l'acte de cette convention qui vous a constitués corps constituant? Non, ce n'est pas de la nation française, c'est de vous seuls que vous tenez cette prétendue et extravagante mission. Ne voyez-vous pas qu'à force d'étendre votre autorité, vous la sapez par ses fondemens? Nous vous déclarons que nous ne reconnaissons pas, que nous ne reconnaîtrons jamais cette autorité constituante dans la réunion des bailliages, que le roi seul a convoqués, sans prétendre abdiquer sa couronne, pour la recevoir de vos mains. Nous vous répétons, surtout, que si vous étiez un corps constituant, vous auriez le droit de définir, de diviser et de déléguer tous les pouvoirs, mais que vous ne pourriez en retenir aucun, parce que la réunion des pouvoirs est l'essence du despotisme, et que le despotisme n'a jamais pu être institué légalement. Vous ne serez plus dangereux, Messieurs, le jour où vous déclarerez à la nation que cette autorité despotique vous est dévolue. Il nous suffira que vous manifestiez franchement vos prétentions, pour établir invinciblement la nullité radicale de tous vos décrets. (Ici l'orateur est interrompu). Pardonnez, Messieurs, si ma raison ne fléchit pas ici devant la logique des murmures. Je n'entends pas la

langue que vous me parlez en tumulte, lorsque vous n'articulez aucun mot. C'est ainsi qu'on arrête un opinant, je le sais bien ; ce n'est pas ainsi qu'on le réfute. Si vous voulez me répondre, voici les assertions que je vous somme de combattre. Vous n'êtes point un corps constituant. Si vous prétendez l'être, vous n'êtes plus un corps constitué ; si vous l'étiez en effet, votre mission se bornerait à décréter une constitution, sans vous autoriser à exercer aucun pouvoir politique, sous peine de vous dénoncer aussitôt vous-même à la nation comme une assemblée de tyrans. Je vous avertis que la conséquence naturelle de vos bruyantes et indécentes clameurs, c'est que vous êtes réduits à la nécessité de m'interrompre continuellement, parce que vous sentez l'impossibilité de me répondre.

» Examinons à présent si vous avez, comme corps législatif, le droit de nous affranchir, à notre préjudice, de ces formes légales que vous ne pouvez méconnaître en votre prétendue qualité de corps constituant. Tout ce qui protège les droits des citoyens ne peut leur être refusé par des législateurs. On ne peut, en effet, nous dépouiller, au nom de la loi, d'une prérogative que la loi nous avait accordée pour as-

rer son propre empire. Or, les formes légales sont les garans de nos droits. Vous ne pouvez donc pas nous en contester le recours. C'est à vous à décréter les lois, mais ce n'est pas à vous à les appliquer, à les faire exécuter, et encore moins à vous soustraire vous-mêmes à leur joug honorable, et à nous apprendre à les fouler aux pieds. Tout homme qui sait calculer les conséquences des principes politiques, doit abjurer une patrie où les législateurs sont magistrats, et où même les représentans du peuple qui ont fixé la législation prétendent influer sur l'administration de la justice.

» Mais que dis-je, Messieurs? ce n'est pas seulement à cette monstrueuse confusion de pouvoirs que l'on vous invite; on veut que vous exerciez avec le ministère judiciaire tous les pouvoirs publics, le pouvoir ecclésiastique, le pouvoir exécutif, et je dirais le pouvoir judiciaire, si cette autorité était au nombre des pouvoirs politiques; mais il est de l'essence des pouvoirs politiques d'être indépendans les uns des autres, et l'autorité judiciaire dépend essentiellement du pouvoir législatif qui dirige ses décisions, et du pouvoir exécutif qui les fait observer; d'où il résulte qu'elle n'est point un troisième pouvoir politique, mais une sim-

ple partie intégrante du pouvoir exécutif. Je dénonce dans ce moment, à la nation tout entière, cette scandaleuse coalition de tous les pouvoirs que vous prétendez exercer ; je vous la dénonce à vous-mêmes, comme la violation la plus manifeste de vos décrets. S'il est vrai que vous puissiez supprimer, de plein droit, les cures et les évêchés du royaume, et qu'une loi générale opère ces extinctions particulières, vous agissez à-la-fois en législateurs, en pontifes, en juges, et il ne manque plus à votre magistrature universelle que le ministère des huissiers. Ah! si l'on disait, à cinq cents lieues de Paris, qu'il existe dans le monde une puissance à laquelle sont dévolues les fonctions de pontifes, de législateurs et de juges, ce ne serait pas sans doute dans cette capitale, ce serait dans le divan de Constantinople ou d'Ispahan que l'on croirait devoir en chercher le modèle. C'est dans ces malheureuses contrées où le sceptre de fer du despotisme tient la raison, la justice, la liberté honteusement asservies, que l'on voit d'imbécilles sultans s'ériger tour-à-tour, par le fait, en législateurs ou plutôt en lois vivantes, en califes et en cadis; mais ce ne sera pas dans une nation qui parle de liberté que les principes constitutifs du despotisme

seront opposés, avec succès, à une classe entière de citoyens qui réclament la protection ordinaire des lois. Admettez-nous donc, Messieurs, à l'ancien droit commun du royaume, aux prérogatives de cette nouvelle constitution, qui n'a pu légitimer contre nous seuls le despotisme. Le dernier des citoyens, retiré dans son humble cabane, ne doit pas en être chassé sans un jugement légal. Telle est la forme sacrée des voies de fait; et ce sont aussi des voies de fait que vous prenez pour écarter, par la force, des titulaires qui n'ont pas encore été jugés. Si l'on supprime aujourd'hui un seul évêché sans suivre les formes reçues dans l'Eglise, il n'y aura pas dans le royaume un seul prélat qu'une nouvelle loi ne puisse déposer demain; et il est de principe qu'une loi ne saurait jamais être légitimement dirigée contre un seul individu.

» Vous prétendez dans ce moment, vous, M. de Menou, en votre qualité de théologien de notre comité militaire, qu'en avançant ces principes que vous ne connaissez pas, dites-vous, je fais l'apologie du comité ecclésiastique, et que je sers ainsi la chose publique sans le vouloir? Sans le vouloir! J'ignore si votre théologie vous a appris à mieux deviner mes

intentions que votre logique ne vous a enseigné l'art de réfuter mes raisonnemens. Eh bien! je continue donc à servir la chose publique à votre gré : j'arrive avec vous à l'article de notre comité ecclésiastique, dont votre indiscrète citation semble me recommander la gloire, et qui ne doit pas être étranger, en effet, à cette discussion.

» Lorsque l'assemblée nationale à rendu ses décrets sur quelque matière que ce puisse être, elle les présente à la sanction du roi, qui est chargé de leur exécution, et notre ministère législatif est dès-lors couronné. Si notre comité ecclésiastique s'était contenté de nous communiquer ses projets incendiaires, nous les aurions jugés sans pouvoir lui faire un crime des hérésies et même des persécutions qu'il nous proposait d'adopter; mais ses entreprises ont été la source principale des troubles qui agitent la France, et je ne saurais m'élever avec assez de force contre cette *bureaucratie* de nos comités, plus redoutable, plus despotique mille fois que la *bureaucratie* des ministres. Nos comités sont établis pour nous seuls; ce sont des sections particulières de cette assemblée, que la nation ne connaît point. Nos comités ne devraient point correspondre avec les provinces;

et cependant ce sont eux qui souvent, à notre insu, gouvernent le royaume et en règlent les destinées. Votre comité ecclésiastique, où je ne vois pas un seul évêque et où l'on trouve à peine un petit nombre de curés connus pour la haine qu'ils ont vouée au clergé, exerce tous les jours une prérogative qui n'appartient pas à l'assemblée nationale elle-même. Non, Messieurs, vos prétentions ne sont pas plus des droits que vos murmures ne sont des raisons. Non, vous n'êtes pas autorisés à correspondre individuellement et législativement avec les citoyens; c'est à la nation tout entière que vous devez parler, si vous ne voulez pas que vos relations extérieures soient aux yeux de toute l'Europe des certificats authentiques de tyrannie. Votre comité ecclésiastique ne cesse pourtant d'exciter la fermentation la plus dangereuse dans toutes les parties de l'empire, en correspondant sans mission avec les bénéficiers, avec les corps ecclésiastiques, avec les municipalités et les départemens; c'est lui qui ose leur transmettre des ordres que vous n'avez pas le droit de donner; c'est lui qui, par l'organe d'un chef de bureau, qu'il appelle fastueusement son président, a écrit aux corps administratifs : *Osez tout contre le clergé, vous se-*

rez soutenus. Vous avez beau m'interrompre ; vous ne perdrez pas un mot de ma censure. Vous demandez à répondre ? vous avez, en effet, grand besoin d'une apologie. Attendez donc que l'accusation soit entière ; car je n'ai pas encore tout dit, et il faut tout dire aujourd'hui pour n'y plus revenir. Je veux tirer enfin de vous la justice que me promet l'opinion publique, en révélant à cette assemblée l'esprit dont vous êtes animés. C'est votre comité ecclésiastique, Messieurs, qui a exécuté le pouvoir exécutif, et qui s'est fait modestement roi de France, en préjugeant à son profit la vacance du trône pour toute la partie des décrets qui nous concernent ; c'est lui qui a écrit dans toutes nos provinces des lettres aussi fastueuses que barbares, dans lesquelles, manquant aux lois les plus communes de la décence, il a adopté les formules les plus hautaines des chancelleries allemandes ; c'est lui qui s'est érigé en mandataire de l'assemblée nationale, qui s'est chargé de faire exécuter vos décrets sans vos ordres, qui a prévu la réponse du saint-siége, que vous sembliez attendre avec tant de modération ; lui qui a provoqué les persécutions et les soulèvemens populaires qui vous ont été dénoncés ; lui qui s'est emparé de

toutes les autorités, qui a aggravé la rigueur de vos décrets, en enjoignant aux municipalités de fermer les églises des chapitres, d'interdire aux chanoines l'habit canonial, l'entrée du chœur et les fonctions de la prière publique. Qu'il parle donc maintenant ce comité, et qu'il nous dise en vertu de quel droit il a donné de pareils ordres; qu'il nous dise quel est le décret qui l'a institué pouvoir exécutif et qui l'a autorisé à renouveler les horreurs des Huns, des Visigoths et des Vandales, en condamnant à la solitude d'un vaste désert ces sanctuaires d'où les lévites sont bannis comme des criminels d'Etat, et autour desquels les peuples consternés viennent observer, avec une religieuse terreur, les ravages qui attestent votre terrible puissance, comme on va voir, après un orage, les débris d'une enceinte abandonnée qui vient d'être frappée de la foudre.

» Je bénirai à jamais, Messieurs, le jour où il m'a été enfin permis de soulager mon ame du poids d'une si accablante douleur, en vous dénonçant ces entreprises, ces abus d'autorité, ces excès de rigueur ajoutés à tant d'autres rigueurs, ce luxe de persécution qui a dicté ces paroles par lesquelles la haine, fatiguée de la multitude de ses victimes, et après avoir épuisé

toutes les vengeances, semble encore implorer au loin, contre nous, de nouveaux oppresseurs, en promettant impunité et protection à tous ses complices : *Osez tout contre le clergé, vous serez soutenus !* »

Ici se trouve le morceau le plus remarquable qui, à mon avis, ait jamais illustré les discussions tribunitiennes. Ce n'est plus un orateur qui harangue ; c'est un champion qui s'étant élancé au milieu de l'arène, plein de confiance en ses forces, appelle hautement le champion qui naguère le défiait. La lutte est engagée ; tous les regards sont fixés sur les deux combattans ; le succès doit assurer la gloire de l'un ou de l'autre.

» Il me semble dans ce moment, Messieurs, s'écrie l'orateur, qu'on n'est plus si pressé de me répondre ! Je continue donc, faute d'interlocuteurs, à servir seul la chose publique, et je laisse là votre comité pour discuter les moyens de l'un de ses principaux oracles. M. Mirabeau, en nous lisant une dissertation théologique dans la cause du clergé, a solennellement abjuré les principes qu'il professait, il y a trois ans, dans son ouvrage, très-peu lu, sur *la monarchie prussienne*. *C'est à l'Eglise*, disait-il alors, *c'est à l'Eglise, dont la hiérarchie est le*

droit divin, à régler la manière de juger ses causes, et en qui réside la puissance d'ordonner sur chacune; car vouloir régler les droits de la hiérarchie chrétienne, établie par Dieu même, comme dit le concile de Trente; c'est assurément le plus grand attentat de la puissance politique contre la puissance religieuse.

» Voilà quelle était alors l'opinion de ce même adversaire qui dénonce aujourd'hui au peuple, comme des ennemis de la nation, tous les ministres du culte qui professent encore la même doctrine; on dirait qu'il n'affecte de louer la religion que pour s'autoriser à flétrir le clergé. A Dieu ne plaise, cependant, que je veuille rapprocher ici les principes édifians que M. de Mirabeau a posés en faveur du christianisme, des conséquences qu'il en a tirées. Il ne nous est permis de scruter les intentions de personne; et sans examiner les motifs de tant de figures de rhétorique, nous nous emparons, au nom de la religion, de tous les hommages qui lui ont été rendus dans cette tribune. Nous pourrions peut-être observer, en résumant tout ce que nous avons entendu, qu'il est des hommes qui ont perdu le droit de louer publiquement la vertu et de s'ériger en censeurs du vice; mais écartons les personnalités, et discu-

tons la doctrine de M. Mirabeau. Cet orateur a parfaitement saisi le grand principe nécessaire à sa cause, quand il a dit que chaque évêque, exerçant son autorité de droit divin, jouissait de la même juridiction dans toutes les églises, et qu'il était ainsi l'évêque universel partout où il remplissait les fonctions épiscopales. Mon intention est de rapporter fidèlement la pensée et même les expressions de M. de Mirabeau. Si je me trompe dans une citation si importante, il est présent : je le supplie de me redresser. »

M. de Mirabeau se lève pour répondre à cette interpellation, et l'abbé Maury poursuit ainsi :

« Puisque vous voulez bien, Monsieur, répondre à ma question, je vous supplie de déclarer si vous n'avez pas dit que chaque évêque, jouissant d'une juridiction illimitée, était, en vertu de son ordination, évêque universel de toutes les églises, et que cette proposition était la citation textuelle du premier des quatre fameux articles du clergé de France, en 1682. Voilà, Monsieur, ce que j'ai cru entendre ; je vous prie de me dire si ma mémoire ne m'a point trompé.

» Non, Monsieur, répond alors M. de Mi-

rabeau, ce n'est point là ce que j'ai dit. Ces ridicules paroles ne sont jamais sorties que de votre bouche. Voici ce que j'ai déjà dit : j'ai avancé que chaque évêque tenait sa juridiction de son ordination ; que l'essence d'un caractère divin était de n'être circonscrit par aucune limite, et, par conséquent, d'être universel, suivant le premier article de la déclaration du clergé, en 1682. Voilà, Monsieur, ce que j'ai dit ; mais je n'ai jamais prétendu que l'ordination fît d'un évêque un évêque universel.

» — Eh bien ! nous sommes d'accord. C'est bien à ces mêmes assertions, M. de Mirabeau, que je vais répondre ; et j'espère qu'il me sera facile de vous faire expier, dans un instant, les applaudissemens dont les tribunes viennent de couvrir votre naïve explication.

» Voici d'abord le premier article de la déclaration du clergé de 1682, que vous invoquez : *L'Eglise n'a aucun droit direct ni indirect sur le temporel des rois.* Voulez-vous entendre le second : *L'autorité de l'Eglise est supérieure à celle du pape, non-seulement dans les tems de schisme, mais encore dans l'ordre commun, conformément à la décision du concile de Constance.* Voici le troisième : *Le pape est soumis aux canons ; et c'est dans*

la charge éminente qu'il a reçue de veiller à leur exécution, *qu'il trouve le principe et l'exercice de la prééminence du siége apostolique.* Le quatrième, enfin, prononce que *les décrets du souverain pontife ne sont irréformables que lorsqu'ils sont acceptés par le consentement de l'Eglise universelle.* Vous voyez qu'il n'y a rien de commun entre votre proposition et ces quatre fameux articles. Il n'est pas même question de la juridiction épiscopale dans les quatre propositions de l'Eglise gallicane. Vous avez donc cité à faux pour en imposer à cette assemblée; et la vérité a le droit de vous donner à vous, ou plutôt à votre écrivain, le démenti le plus authentique.

» Mais c'est à vous que je reviens, et je vais vous prouver : 1° que vous avez réellement dit ce que je vous ai attribué, et que les matières ecclésiastiques vous sont si peu familières, qu'en croyant le désavouer vous venez de le confirmer de la manière la plus incontestable; 2° que ce que vous avez dit est absolument insoutenable en principes, et que vous n'entreprendrez pas même de me répliquer, sans vous engager plus avant dans le piége où vous êtes pris. Il ne s'agit plus ici d'une erreur de mémoire ou d'un défaut de bonne foi; raisonnons, et

voyons si votre logique est plus ferme et plus sûre que votre érudition.

» Vous reconnaissez formellement nous avoir dit que chaque évêque tenait sa juridiction spirituelle de son ordination, et que ce pouvoir divin n'était circonscrit par les limites d'aucun diocèse. Or, si la juridiction d'un évêque, si sa puissance spirituelle n'est limitée par aucune circonscription diocésaine, chaque évêque a donc partout la même autorité; chaque évêque a le droit d'exercer partout une juridiction commune à tous les territoires, et égale sur tous les territoires; chaque évêque est donc dans l'Eglise un évêque universel. Je ne vous ai donc pas cité à faux, puisque vous venez de répéter avec la plus édifiante simplicité ce que vous avez dit d'abord, et ce que je vous avais fait dire. La seule différence qu'il y ait entre votre nouvelle version et la première, c'est que vous venez, je ne sais pourquoi, de délayer dans une longue phrase ce que, d'après vos maîtres, vous aviez d'abord exprimé dans un seul mot: *évêque universel.* Il est donc vrai que vous avez réellement dit ce que je vous ai attribué; et si votre phrase signifie autre chose, elle ne peut plus avoir aucun sens. Je ne dirai point alors, en discutant votre réponse, que

ces ridicules paroles ne sont sorties que de votre bouche; mais je dirai, et cette assemblée dira comme moi, que votre proposition n'a pu sortir que d'une tête absurde. Remerciez à présent les tribunes des applaudissemens flatteurs qu'elles vous ont prodigués, lorsque vous avez eu la charité de me dénoncer à leur savante improbation par votre désaveu. Si vous êtes tenté de répliquer, parlez; je vous cède la parole..... Vous ne dites rien?.... Cherchez tranquillement quelque subtilité dont je puisse faire aussitôt une justice exemplaire..... Vous ne dites plus rien?.... Je poursuis donc; et après vous avoir restitué ces mêmes paroles que vous avez trouvées si concluantes dans votre bouche, et si ridicules dans la mienne, j'attaque directement votre argument. Je vais vous mettre en état de juger vous-même des principes théologiques qui vous ont fait tant d'honneur dans les tribunes. »

L'orateur marche ainsi de victoire en victoire; mais la rage des vaincus s'irrite contre la puissance du vainqueur : il est écouté avec des clameurs menaçantes; c'est la seule arme que les pervers aient jamais opposée aux raisonnemens de la vérité. Néanmoins la postérité entendra cet illustre et courageux défenseur des

doctrines religieuses et monarchiques, et lui-même a pu s'écrier avec confiance : « Le tumulte de cette assemblée pourra bien étouffer ma voix, mais elle n'étouffera point la vérité. La vérité, ainsi repoussée et méconnue, reste toute vivante dans le fond de mon cœur, et la nation m'entend quand je me tais. Cette nation, au nom de laquelle vous prétendez m'interrompre et me contredire, vous a envoyés ici pour faire des lois, et non pas pour me dicter mes opinions. De quel côté sont dans ce moment les innovations de principes? est-ce nous qui imaginons des systèmes contraires à toutes les règles? est-ce nous qui mettons sans cesse l'autorité à la place de la raison? est-ce nous, enfin, que vous osez accuser d'être des novateurs, tandis que, pour atteindre notre doctrine dans vos bruyantes discussions, vous êtes obligés de fouler aux pieds les principes de tous les écrivains estimés de tous les Etats catholiques, de toutes les Eglises et de tous les siècles? Ah! vous marchez avec tant de rapidité dans vos voies de destruction, que vous devez du moins permettre à vos victimes de tendre les chaînes de la loi devant vous, quand vous vous élancez, armés de toute votre puissance, pour nous anéantir. Vous voulez marquer, dites-vous,

tous vos nouveaux départemens du signe auguste de la foi des chrétiens? Eh! Messieurs, ne sauriez-vous donc ériger ces monumens de votre piété sans y attacher pour trophées les signaux de votre révolte contre la religion. »

Tels sont les mouvemens et les traits d'éloquence que la religion peut fournir à un orateur; et, certes, il faudrait être d'une étrange mauvaise foi pour ne les point mettre au-dessus des éclats violens qu'a pu faire naître le génie de la liberté. Quant à moi, je ne puis m'empêcher de les admirer à l'égal de ce qu'il y a de plus grand et de plus passionné dans les chefs-d'œuvre de l'éloquence ancienne. On s'est tellement accoutumé à voir représenter Mirabeau comme le génie de l'éloquence moderne, qu'on serait surpris, peut-être, de mon sentiment. Néanmoins, je le déclare avec la bonne foi d'un homme qui n'a pas négligé l'étude des règles de l'art oratoire, il me paraît impossible de citer, dans les nombreux discours de Mirabeau, une page qui puisse être mise à côté de celles que je viens de citer de l'abbé Maury, ou même, si l'on veut éviter toute comparaison, je défierais presque de trouver, dans l'orateur de la révolution, un morceau tant soit peu étendu où le mauvais goût ne détruise

l'effet des plus beaux mouvemens, et où les déclamations d'un factieux ne remplacent, le plus souvent, la noble et mâle éloquence d'un publiciste et d'un orateur.

Quoi qu'il en soit, je borne ici mes citations; elles ont suffi pour montrer de quel côté étaient les principes conservateurs des peuples, ou la fureur de la destruction, je n'ose pas dire la soif du crime; et, cependant, dès les premières séances de l'assemblée, on avait vu des cœurs, devenus de roche, entendre ou avec insensibilité, ou peut-être avec transport, le récit des attentats qui se commettaient déjà dans les provinces au nom des principes nouveaux de liberté qu'on voulait faire triompher. Ils triomphèrent en effet, parce que ceux qui les défendaient, parlaient à une multitude aveugle qui s'imaginait aller précipitamment au bonheur, lorsqu'on lui promettait le désordre. Est-il croyable même, que lorsque des abus extrêmes étaient dénoncés à l'assemblée, il s'élevait des voix pour les justifier? L'impunité des attentats du peuple fut plus d'une fois proclamée long-tems avant que le renversement de toutes les lois eût fait de la licence du peuple l'unique loi de l'Etat. Des orateurs montèrent à la tribune pour prendre hautement la défense des

assassins qui déjà préludaient aux massacres. Tel se montra quelquefois ce Barnave, que je n'ai pas cru devoir nommer jusqu'ici, et qui partagea avec Mirabeau les premiers honneurs de la tribune révolutionnaire. Ardent dans ses invectives, et paraissant mettre dans ses discours autant de franchise qu'il y mettait de vigueur, il possédait l'art de jeter l'émotion dans les esprits par l'éclat d'une éloquence populaire ; mais il lui manquait, comme à Mirabeau, la première qualité de l'orateur, celle d'honnête homme ; et ce n'est pas moi qui le dis, c'est un homme qui lutta quelquefois contre lui, et qui a pu juger le caractère de ces ardens tribuns qui semblaient avoir sacrifié les plus doux sentimens de la nature devant la statue de la liberté. Ecoutons M. de Lally-Tolendal ; le fait qu'il va rapporter nous fera en même tems connaître Barnave et apprécier l'état où les esprits avaient été jetés par un délire indéfinissable. « Le lendemain (21 juillet) je fus éveillé par des cris de douleur. Je vis entrer dans ma chambre un jeune homme pâle, défiguré, qui vint se précipiter sur moi, et qui me dit en sanglottant : « Monsieur, vous avez passé quinze » ans de votre vie à défendre la mémoire de » votre père, sauvez la vie du mien et qu'on

» lui donne des juges. Présentez-moi à l'as- » semblée nationale, et que je lui demande des » juges pour mon père. » C'était le fils du malheureux Berthier. Je le conduisis sur-le-champ chez le président de l'assemblée. Le malheur voulut qu'il n'y eût point de séance dans la matinée. Le soir il n'y avait plus rien à faire pour cet infortuné. Le beau-père et le gendre avaient été mis en pièces (1). On croit bien (poursuit Tolendal) qu'à la première séance je me hâtai de fixer l'attention générale sur cet horrible événement. Je parlai au nom d'un fils dont le père venait d'être massacré ; et un fils qui était en deuil du sien (c'était Barnave) osa me reprocher de sentir lorsqu'il ne fallait que penser. Il ajouta ce que je ne veux pas même répéter (le sang qu'on a versé était-il donc si précieux ?), et chaque fois qu'il élevait les bras au milieu de ses déclamations sanguinaires, il montrait à tous les regards les marques lugubres de son malheur récent (les pleureuses) et les témoins incontestables de son insensibilité barbare (2). »

Mais déjà l'assemblée était, comme l'orateur

(1) Berthier, intendant de Paris, et Foulon, son beau-père, furent massacrés à la Grève, leurs têtes promenées, et le corps de Foulon traîné et déchiré dans le Palais-Royal.

(2) Voyez les Mémoires de Marmontel, tome II.

Barnave, préparée à entendre sans émotion le récit des injustices et des violences populaires. Bientôt elle-même, entraînée plus loin qu'elle n'eût voulu par le mouvement rapide qu'elle s'était imprimé, organisa ce désordre par ses décrets. Des crimes, des spolations, furent légalisés; les principes, d'abord reconnus, furent foulés aux pieds; l'avenir s'annonça avec tous les signes d'un orage immense qui allait tout ravager. Mirabeau n'était plus; il était mort avec de terribles pressentimens, *emportant*, disait-il, *les lambeaux de la monarchie*. L'abbé Maury avait été appelé aux honneurs de la cour de Rome. « Mon ami, dit-il à Marmontel en s'éloignant de lui, j'ai fait ce que j'ai pu; j'ai épuisé mes forces, non pas pour réussir dans une assemblée où j'étais inutilement écouté, mais pour jeter de profondes idées de justice et de vérité dans les esprits de la nation et de l'Europe entière; j'ai eu même l'ambition d'être entendu de la postérité. Ce n'est pas sans un déchirement de cœur que je m'éloigne de ma patrie et de mes amis; mais j'emporte la ferme espérance que la puissance révolutionnaire sera détruite. »

Sans doute elle devait l'être; mais par combien de crimes elle devait régner auparavant.

Après avoir écarté du trône tout ce qui pouvait servir à son appui, elle allait bientôt diriger ses coups et ses efforts sur le trône lui-même. Comment se résoudre à transcrire ici les épouvantables discours par lesquels on s'encourageait mutuellement à cette dernière attaque? Ce n'était pas là sans doute de l'éloquence (1), c'était un langage de forcenés qui, avant de s'abandonner au dernier des crimes, s'excitaient eux-mêmes, échauffaient leurs imaginations, endurcissaient leurs cœurs et se préparaient d'avance à n'avoir point de remords. Et cependant la justice n'avait pas de voix, ou bien elle avait une voix faible et timide, qui, pour pouvoir se faire entendre, avait besoin de flatter des furieux, d'emprunter même leur langage, et de sacrifier de pompeux éloges à cette idole de *liberté* qui régnait en asservissant et qui marchait entourée de bourreaux. Que devait devenir le peuple français au milieu de ce délire qui triomphe, de cette impunité qui

(1) Ce n'était pas même des discours ou des délibérations, c'étaient des vociférations tumultueuses, au milieu desquelles la terreur faisait les décrets. Voici un seul fait. Un orateur était interrompu par des murmures : *Je demande*, s'écria-t-il, *ou qu'on m'écoute, ou qu'on m'égorge*. La postérité demandera si ce mot est sorti d'une assemblée de législateurs, ou du sein d'une troupe de brigands.

opprime? Rien n'est lâche comme le crime; mais rien n'est audacieux comme lui, lorsqu'une fois il a inspiré l'épouvante. Ici son audace redoublait, car il régnait le glaive des lois à la main; c'est au nom de la loi qu'il proscrivait, qu'il dépouillait, qu'il massacrait; c'est au nom de la loi qu'il allait saisir et dévorer sa dernière victime.

CHAPITRE IX.

Suite du chapitre précédent. Procès de Louis XVI.

L'HISTOIRE d'aucun peuple n'offrit jamais de spectacle plus imposant que celui qui s'ouvrit aux yeux de l'Europe, lorsqu'ayant franchi toutes les bornes de la carrière du crime, les législateurs français portèrent la main sur la royauté, et citèrent devant eux, comme criminel, le plus doux, le plus généreux, le meilleur de tous les rois. Ce monarque, ami des peuples, leur avait accordé toutes les libertés qui pouvaient les rendre heureux; il avait même travaillé à l'indépendance d'un peuple étranger. La bonté et la douceur faisaient son caractère; ce fut par-là qu'il se fit long-tems adorer de ses sujets. Le bonheur de la France était

son premier vœu ; le désir d'y concourir était un besoin pour son cœur, il s'en occupait constamment, sacrifiant à ce sentiment son repos et sa vie. On sait comment il crut sauver son peuple en convoquant les états-généraux ; on sait comment il céda toujours à leurs demandes pour maintenir la paix et la concorde. Il s'abandonnait aux députés avec une confiance qui prouve au moins la pureté de ses intentions, si elle ne montre pas qu'il eût assez de courage pour arrêter leurs perfidies. La nouvelle des désordres commis au nom des principes de la révolution faisait sur son ame une impression douloureuse. « Vous qui pouvez, disait-il aux députés, influer par tant de moyens sur les véritables intérêts de ce peuple qu'on égare, de ce peuple qui m'est si cher, dont on m'assure que je suis aimé, quand on veut me consoler de mes peines, dites-lui que s'il savait à quel point je suis malheureux à la nouvelle d'un attentat contre les personnes ou les propriétés, sans doute il m'épargnerait cette douloureuse amertume. »

Mais le malheur public semblait l'affliger encore davantage ; il oubliait ses infortunes pour ne songer qu'à celles des peuples. Il voyait la guerre civile prête à s'enflammer, et cette pen-

sée accablait son ame : « J'aime mieux, s'écriait-il, descendre de mon trône, que d'être l'occasion d'un pareil malheur. » Le désir de la paix, la tranquillité publique passaient avant tout dans son cœur ; c'est ce sentiment si digne d'un bon roi qui le porta à faire tant de concessions fatales ; il ne pensait pas que les Français dussent abuser de tant de bonne foi, et d'ailleurs il disait lui-même : « que le crédit et la puissance de l'assemblée nationale augmentent à mes dépens, pourvu qu'elle s'en serve pour le bonheur du peuple. » A ce prix il aurait même déposé la couronne.

Je ne fais là que rappeler des vertus qui sont restées dans la mémoire de tous les Français. Déjà l'histoire s'est emparée de ces grands souvenirs ; ils fournissent une source toujours féconde de beaux traits, de sentimens généreux, d'actions touchantes, qui semblent se multiplier sous la plume de l'historien à mesure qu'il les décrit. Joignez à cet intérêt qu'inspire toujours la vertu par elle-même, l'intérêt si tendre que méritaient des malheurs partagés par une famille également digne de l'amour des peuples. La postérité saura, comme nous, ce que fut la généreuse Elisabeth, cette sœur si vertueuse et si dévouée à son frère et à son roi ; elle n'ou-

bliera pas non plus la jeunesse et la beauté d'une reine qui devait, ce semble, être mise à l'abri des atteintes des tyrans par le respect de sa maternité et par une vertu qui ne se démentit pas un instant. Pourquoi parler du respect qui semblait devoir mériter un âge plus tendre? pourquoi parler des enfans de Louis? L'enfance, dans les siècles anciens, désarmait la cruauté des bourreaux au moment où une ville prise d'assaut donnait aux vainqueurs le droit d'égorger. Elle semblait ici demander grâce non-seulement pour elle, mais pour ses auteurs. Quel tableau que le spectacle de Louis entouré d'une reine courageuse, de deux jeunes enfans, d'une sœur qu'on aurait pris volontiers pour un ange! Que de titres à la vénération, à l'amour de tous les hommes! Des êtres dégradés n'y virent qu'un sujet de plus de s'exciter eux-mêmes aux forfaits : l'aspect de la vertu, si puissant sur les cœurs généreux, inspire d'ordinaire une sorte de fureur aux cœurs avilis. Cet assemblage de grandeur et d'infortune que la postérité citera éternellement comme un mémorable exemple des coups du sort, au lieu d'exciter la pitié des tyrans, les rendit plus acharnés à leur proie. Ils se hâtèrent de détruire des objets qui les accusaient par leur in-

nocence. Le roi fut livré à leur jugement, et eut besoin de la voix d'un défenseur, lui que sa vertu et sa dignité devaient mettre je ne dis pas à l'abri de l'opprobre d'une accusation, mais à l'abri d'un soupçon quelconque. Quel champ ouvert à l'éloquence ! Quel homme assez heureux allait faire retentir dans toute la terre le cri de l'indignation publique ? allait épouvanter par ses accens l'ame féroce des accusateurs ? allait dénoncer à l'univers ces traitemens infâmes dont on avait poursuivi l'auguste captif avant de le faire mourir ? allait déplorer les calamités d'une famille antique et les malheurs qui pesaient sur un grand peuple ? allait provoquer la vengeance de toutes les nations et intéresser le ciel lui-même dans cette vengeance ? Ici je me représente Démosthènes appelé à soutenir les droits de l'humanité, la majesté du trône, la dignité du malheur. Il me semble entendre sortir de sa bouche des foudres pareils à ceux dont il accablait les ennemis de sa patrie. Par combien d'éclatans témoignages, de preuves terribles, d'accusations sanglantes n'aurait-il pas fait trembler à son tour ces juges sacriléges qui se préparaient à verser le sang d'un roi ? qu'au lieu du tonnerre de Démosthènes, Cicéron eût tout-à-coup fait entendre cette voix

suppliante par laquelle il arrachait les sentences des mains des juges, ou faisait verser un torrent de larmes à tout le peuple assemblé ! Quel tigre aurait résisté à son éloquence ? quel peuple ne se serait pas armé pour chasser loin de la patrie ces dévastateurs de leur pays, qui venaient établir la liberté sur des ruines et du sang ? Cicéron eut aussi autrefois un roi à défendre, et *il s'en étonnait comme d'une chose inouie sous le soleil* (1), *il s'en étonnait, surtout, parce que ce roi, naguère l'objet des honneurs des peuples et du sénat romain lui-même, était subitement tombé dans l'indignité d'un criminel.* Mais ce monarque n'était pas accusé par une assemblée de ses sujets ; il n'était pas, sur-tout, accusé du crime imaginaire d'avoir conspiré contre son peuple. Ce n'était pas en présence du tribunal accusateur que Cicéron le défendait : l'orateur n'avait pas à parler de vertus mises à une longue épreuve, d'innocence outragée, de constance et de résignation, de bonté, de clémence et de douceur. Ce n'était pas même à la tribune publique, au milieu du Forum que sa voix se faisait entendre ; c'était dans une enceinte resserrée, en présence d'un seul homme, que la cause était

(1) *Or. pro Dejotaro.* Exor.

plaidée. Que de ressources manquaient à l'éloquence ! Ces ressources, il les eût trouvées dans la cause de Louis, et il en eût profité sans doute avec ces beaux élans d'enthousiasme que lui inspirait le malheur,

J'aime à rappeler ces grands souvenirs de l'antiquité en me préparant à parler du plus beau, du plus touchant, du plus sublime sujet que l'éloquence moderne ait eu à défendre. Ce n'est pas que je pense qu'il manque rien à la gloire de l'illustre M. Desèze et de ses généreux amis: ils ont tous fait assez pour la gloire, puisqu'ils ont fait assez pour les sentimens d'hommes et de Français ; mais peut-être est-il à regretter que leur auguste client leur eût défendu d'avance de s'abandonner à la chaleur de leur dévouement. L'infortuné monarque voyait sa perte infaillible, et il ne voulait pas entraîner avec lui ses courageux défenseurs. Sans cette considération on eût vu, peut-être, le plus grand effort de la parole humaine luttant avec énergie contre le crime tout-puissant. Et qui sait? la fermeté de l'homme de bien qui brave hautement les chaînes et les supplices impose bien souvent à la scélératesse ; et l'orateur qui eût osé faire retentir toute la force de la vérité, et se faire lui-même accusateur de

cette assemblée illégale qui s'érigeait en pouvoir judiciaire ; l'orateur qui eût osé appeler hautement le secours des lois, la protection du peuple, le courroux même d'une divinité vengeresse ; qui eût montré comme un forfait inoui un régicide légal, et les juges comme des bourreaux plongeant de sang-froid le poignard dans le sein de leur victime ; l'orateur qui, après avoir contraint ses auditeurs au silence par la puissance de ses raisons ou par la confiance et la fermeté de ses discours, aurait pu tour-à-tour les subjuguer et les attendrir ; l'orateur...... Mais je me livre ici à une espèce de rêve, j'oublie que l'accusé comparaissait devant une troupe d'assassins, plus ou moins altérés de sang, et dont quelques-uns seulement déploraient en secret le malheur de siéger dans cette enceinte formidable. Que pouvait l'éloquence contre des cœurs déjà résolus à porter la mort ? Tous les tyrans ne sont pas généreux comme César, et ne se laisseraient pas, comme lui, arracher des mains une sentence prononcée d'avance. L'homme courageux qui aurait osé tonner à la tribune de la convention aurait expié sur-le-champ sa fermeté par son sang et par celui du monarque. Telle était l'extrémité malheureuse où le désir

de cette souveraineté du peuple prêchée pendant cinquante ans par des sophistes, avait précipité les esprits. Il fallait que cette souveraineté fût proclamée ; il fallait qu'elle fût cimentée par le sang d'un roi. Aucune puissance humaine n'aurait pu remettre à leur place tant d'esprits égarés, ou arrêter dans leurs fureurs tant de cœurs corrompus, tant d'audacieux criminels qui montraient à leur démarche assurée qu'ils avaient long-tems étudié la théorie du crime.

Mais avant de parler de ce mémorable attentat, ne convient-il pas de rapprocher de ces événemens que nous avons vus une époque de l'histoire moderne, la seule d'entre toutes les époques qui ait quelque rapport avec la catastrophe qui a fait disparaître la monarchie française ? Ce rapprochement mérite de fixer l'attention ; il nous apprend encore mieux à reconnaître au langage des novateurs les projets qu'ils préparent et les crimes qu'ils méditent. On ne peut trop étudier la théorie des révolutions dans les principes politiques émis par les agitateurs des peuples.

Vers le commencement du dix-septième siècle, l'Angleterre avait vu naître dans son sein une foule de mécontens qui annonçaient hau-

tement que la nation et le gouvernement avaient besoin d'être régénérés. Couvrant leurs projets sous le masque de la religion, les chefs étaient apparus comme des hommes inspirés ; leur langage mystique égarait le peuple tout en flattant ses passions, et ils avaient l'art de rendre la Divinité elle-même complice des désordres qu'ils méditaient. Ils avaient pris des noms divers ; celui d'*indépendans* les désigna d'une manière plus générale, et fit mieux connaître que leur but était de secouer le joug de toutes les lois reçues et de fixer de nouvelles bornes à l'autorité royale et aux priviléges des peuples. Le fanatisme le plus outré les rendit redoutables à tous ceux qui ne partageaient pas leurs pensées. Ils formèrent des sectes à l'infini, dont chacune était d'autant plus dangereuse qu'elle se laissait plus aller à l'enthousiasme. La plus grande partie s'accordaient à rejeter tous les établissemens ecclésiastiques, et à reconnaître comme une église particulière toute congrégation dont les membres s'uniraient volontairement par des liens spirituels. La liberté était sans limites, c'était proprement une anarchie religieuse, anarchie qui devait nécessairement étouffer la religion elle-même, et emmener le désordre parmi les diverses sectes. Néanmoins,

observe l'historien Hume, au milieu de leurs différends, deux points les réunirent constamment, savoir, l'opinion que l'enthousiasme est essentiel à toutes les religions, et leur cruelle intolérance pour la religion catholique, qu'on accusait de tendre à la superstition.

Les doctrines politiques de ces indépendans reposaient sur les mêmes principes. Ils ne se contentaient pas, dit le même historien, de resserrer dans des bornes fort étroites le pouvoir du souverain, et de réduire le roi au premier rang de la magistrature, ils aspiraient à l'abolition totale de la monarchie, et à l'institution d'une république libre où régnerait une parfaite égalité (1). Pleins de l'espérance de pouvoir accomplir leurs projets, ils y intéressaient les peuples au nom de la liberté et au nom de la religion. Ils ne voilaient pas leurs desseins, ils s'exprimaient hautement, ils voulaient réformer tout le gouvernement, les lois, les institutions, les tribunaux et les chambres. Les peuples eux-mêmes devaient concourir à cette grande réforme en la demandant à grands cris. Ils la demandèrent, en effet, sollicités par des sectaires adroits qui présentèrent en leur nom des pétitions incendiaires; des porte-

(1) Voyez Hume, tome V, page 503.

faix menaçaient de se livrer à la violence si l'on ne faisait justice de je ne sais quels grands coupables dont on ne spécifiait pas les délits, mais dont les noms servaient de prétexte. Des mendians, dit toujours Hume, usèrent aussi du moyen des pétitions pour donner des avertissemens au roi; et il n'y eût pas jusqu'aux femmes qui proposèrent des remèdes et sollicitèrent des changemens.

Alors régnait en Angleterre un prince distingué par un caractère plein de douceur. Bon maître, mari tendre, père indulgent, ami fidèle, il réunissait tout ce qui inspire le respect et l'amour. Dans un siècle moins passionné et moins turbulent, il eût fait le bonheur des peuples; et il peut être compté parmi ce petit nombre d'hommes doués de toutes les qualités utiles, à qui il n'a manqué que d'être jetés par la naissance dans un siècle digne d'eux.

Ce prince n'avait point été accoutumé aux principes qui tout-à-coup éclataient dans son royaume. Néanmoins il céda aux novateurs tant qu'il crut pouvoir le faire sans porter atteinte à sa propre dignité. Mais quelle fut sa douleur lorsqu'il vit les furieux se livrer à des excès criminels et attaquer audacieusement la vie des

Anglais fidèles qui s'étaient dévoués pour le monarque et pour l'Etat lui-même. Le titre d'ami du prince fut un titre de proscription, et le comte de Strafford l'éprouva un des premiers. Ce serviteur généreux de Charles avait mérité sa confiance par ses vertus ; il aurait en d'autres tems mérité la reconnaissance et le respect de la nation par ses talens et ses services. Il fut long-tems le principal ministre de Charles, et combattit toujours pour défendre l'autorité royale contre les usurpations des fanatiques indépendans. C'était là un crime qu'il devait chèrement payer.

Un orateur de la chambre des communes, Pym, se chargea d'accuser ce sujet fidèle. D'abord il fit un discours long et étudié, où il énuméra, en gémissant, les malheurs qui accablaient la patrie, et après avoir ému violemment les communes par le tableau de ces malheurs, il conclut qu'il y avait un plan formé pour changer toute la forme du gouvernement, et pour détruire toutes les libertés du royaume. « Si quelque chose, dit-il (1), était capable d'augmenter notre indignation contre un si noir projet, ce serait de voir que sous le règne du meilleur des princes, la constitution ait été

(1) *Histoire d'Angleterre*, Hume, tome V, page 334.

mise en danger par les plus méchans de tous les ministres, et que les vertus du roi aient été séduites par de mauvais et pernicieux conseils. Nous devons chercher, ajouta-t-il, de quelle source coulent ces eaux d'amertume ; et quoique infailliblement les mauvais conseillers doivent être en grand nombre, on en connaît un qui mérite une insigne distinction, et qui par son courage, son audace et son habileté, a droit au premier rang entre les traîtres à leur patrie. C'est le comte de Strafford, qui dans tous les emplois où l'autorité s'est trouvée remise entre ses mains, a dressé d'amples monumens de tyrannie, et paraîtra, par la revue de ses actions, l'auteur principal de tous les conseils arbitraires. » (*Traduction de l'abbé Prévost.*)

Les communes entendirent ce discours avec transports, et s'empressèrent de hâter l'effet de l'accusation. Un premier appui ôté au trône enhardirait bientôt à attaquer des têtes plus augustes. Bientôt on accusa une foule d'autres personnages ; tous ceux qui ne partageaient pas les nouvelles doctrines furent regardés comme des conspirateurs. Les évêques furent attaqués de toutes parts, on alla jusqu'à prononcer l'abolition totale de l'épiscopat ; les esprits se portaient à ces excès pendant que le procès du

comte de Strafford se poursuivait avec d'autant plus de fureur qu'on ne trouvait point de véritable crime qui pût fournir prétexte à une condamnation.

On se servit d'une accusation vague qui ne se trouvait pas même dans le dénombrement de tout ce qui peut être qualifié de trahison; et par cette dénomination nouvelle : *entreprises de renverser les lois fondamentales*, on introduisait le plus fatal arbitraire dans les jugemens. De pareilles entreprises ne sont, en effet, reconnues que par des délits et des attentats, et ce sont les attentats qui doivent être spécifiés d'une manière rigoureuse. Mais les factieux ne se soumettent guère aux règles; ils les éludent au contraire, et sont plus sûrs de réussir en se livrant à je ne sais quelles accusations incertaines, qui jettent le trouble et la fureur parmi les esprits, sans les éclairer sur la justice des causes. A cette marque on peut reconnaître, sans se tromper jamais, le langage des calomniateurs, des novateurs hypocrites, ou des adroits ambitieux.

C'est le moyen qu'on employa contre le comte de Strafford. A défaut de véritables crimes, on accusait les diverses circonstances de sa vie, d'où il *résultait* que le comte avait cher-

ché à étouffer la liberté de sa patrie, sans que la plupart de ces circonstances eussent aucun rapport avec la carrière politique de l'accusé. Il n'en fallait pas tant pour les réformateurs, qui déjà s'étaient donné le droit de juger les pensées secrètes, et Strafford fut obligé de se défendre d'un crime qu'on n'avait point défini; mais sa mort était d'avance assurée; il le savait, et il n'en fut pas moins hardi à accabler ses ennemis des preuves de son innocence.

« Où donc cette espèce de crime s'est-elle tenue si long-tems cachée? dit Strafford en terminant son discours. Où ce feu est-il demeuré enseveli depuis tant de siècles, qu'aucune fumée n'en soit sortie, jusqu'au moment qu'il éclate pour me consumer, moi et mes enfans? Il vaudrait bien mieux être sans loi, et par les maximes d'une prudence timide nous conformer le mieux qu'il serait possible à la volonté arbitraire d'un maître, que de nous imaginer qu'il y ait une loi sur laquelle nous pouvons nous reposer, et de trouver, à la fin, que cette loi impose des châtimens avant sa promulgation, et nous met en justice par des maximes inouies jusqu'au moment de la procédure. Si, faisant voile sur la Tamise, je brise mon vaisseau sur une ancre, et qu'il n'y ait

point de bouée qui serve d'avis, la partie me tiendra compte du dommage; mais si l'ancre est bien marquée, ma perte est sur mon propre compte. Où est ici la marque attachée au crime? à quel signe ai-je pu le distinguer? Il est demeuré caché sous l'eau; toute la prudence, toute l'innocence humaine n'a pu me sauver de la ruine dont je me vois menacé.

Il n'y a pas moins de deux cent quarante ans que les trahisons ont été définies, et dans un si long espace je suis le premier, le seul pour qui l'étendue de ce crime ait été poussée si loin. Milords, nous avons vécu, heureusement pour nous-mêmes, dans l'intérieur de notre patrie; nous avons vécu glorieusement au-dehors pour le monde. Contentons-nous de ce que nos pères nous ont laissé; que l'ambition ne nous fasse pas souhaiter d'en savoir plus qu'eux, dans les arts ruineux et destructifs. Vous serez extrêmement sages, Milords, vous aurez bien pourvu à votre propre sûreté, à celle de vos descendans, à celle du royaume entier, si vous jetez au feu ces sanglans et mystérieux volumes de trahisons arbitraires et constructives, comme les premiers chrétiens y jetèrent leurs livres d'arts curieux, pour vous attacher à la simple lettre du statut, qui vous dit où est le

crime, et qui vous marque la route par laquelle vous devez l'éviter.

» Gardons-nous de réveiller pour notre propre destruction ces lions endormis, en remuant une multitude de vieux actes qui sont demeurés si long-tems le long du mur, dans la poussière et l'oubli. A toutes mes afflictions, Milords, n'en joignez pas une que je regarderais comme la plus rude, ce serait que, pour mes autres péchés, et non pour mes trahisons, j'eusse le malheur d'introduire un exemple si pernicieux aux lois et aux libertés de mon pays.

» Mes accusateurs parlent, disent-ils, pour le bien public, et je veux croire qu'ils le pensent. Cependant, s'il m'est permis de le remarquer, c'est moi qui parle ici pour le public. Un point tel que celui qu'on veut établir par mon exemple doit entraîner tant d'inconvéniens et de désordres, que bientôt on verra tomber le royaume dans l'état dont un statut de Henri IV offre la peinture, et personne ne saura plus comment gouverner ses paroles et ses actions.

» N'imposez pas, Milords, des difficultés insurmontables aux ministres du gouvernement, et ne les mettez pas hors d'état de servir joyeusement leur roi et leur patrie. Si leur conduite est pesée grain à grain, et sous de si rigoureu-

ses peines, l'examen sera insupportable. Alors les affaires publiques du royaume seront abandonnées, et jamais un homme sage, qui aura quelque honneur ou quelque fortune à prétendre, ne s'engagera dans une carrière si terrible et si obscure.

» Milords, j'ai fatigué beaucoup plus longtems votre attention que je ne l'aurais dû. Si ce n'était l'intérêt de ces chers gages, qu'une sainte, heureuse au ciel, m'a laissés...... je ne serais pas capable...... (Ici le comte tourna les yeux vers ses enfans, et ses larmes l'interrompirent.) Ce que j'ai à perdre pour moi-même n'est rien; mais je confesse que si mon indiscrétion leur était funeste, la blessure serait profonde. Votre bonté vous fera pardonner ma faiblesse. J'aurais ajouté quelque chose, mais je vois que je n'en suis pas capable, et je laisse ce que j'avais à dire de plus. A présent, Milords, grâce à la bonté du Ciel, je me vois assez instruit de l'extrême vanité de toutes les possessions temporelles, comparées à l'importance de notre éternelle durée; et dans cet état, Milords, je me soumets, avec autant de tranquillité d'esprit que d'humilité, hautement et librement, à votre sentence. Que cet équitable arrêt soit pour la vie ou la mort, je me reposerai,

plein de confiance et de gratitude, dans les bras du grand auteur de mon existence. »

J'ai rapporté ce passage remarquable, parce qu'il montre le calme qui règne dans le langage de l'innocence, en opposition avec les transports frénétiques du crime. Le discours de Strafford fit une impression profonde, mais il en fut dans cette circonstance comme dans une foule d'autres où les juges émus et convaincus peut-être par les paroles d'un orateur, n'en vont pas moins déposer dans l'urne le vote qu'ils avaient préparé d'avance. Le comte fut condamné à mort, et il subit le supplice avec une fermeté digne de sa conduite passée.

Ce fut là le signal de tous les crimes. Les furieux, encouragés par ce premier succès, méditèrent de nouveaux complots; le peuple fut excité à la révolte; on le vit plusieurs fois se presser sous les pas du monarque, et demander à grands cris ses priviléges. Souvent il insulta les officiers de Charles, et outragea le prince lui-même. Déjà son autorité était méconnue dans les chambres; les provinces s'armaient, s'agitaient et menaçaient l'Angleterre d'une guerre violente. Bientôt elle éclata; le désordre était partout; Charles se mit à la tête des royalistes, et montra quelquefois de l'imprudence,

mais toujours de la grandeur d'ame. Enfin, le sort des armes le fit tomber entre les mains de ses ennemis, qui depuis long-tems désiraient sa mort, et qui étaient ravis d'avoir un prétexte pour la demander hautement.

C'est dans cette même situation que j'ai laissé l'infortuné Louis XVI, lorsque j'ai entrepris le rapprochement de ses malheurs et de ceux de Charles Ier; mais si leur destinée fut la même, leur conduite ne le fut pas. Charles sembla porter dans son procès un caractère de fierté capable quelquefois d'imposer aux factieux, et Louis montra plutôt la résignation d'un martyr que l'intrépidité d'un roi. Je continuerai les détails qui rentrent dans mon sujet.

La chambre des communes, après avoir reconnu ce principe qu'on trouve dans la bouche des factieux de tous les tems, savoir que *toute autorité juste émane du peuple*, s'attribua à elle-même le droit de rendre la justice, indépendamment de la volonté du roi ou du consentement des pairs. Ce droit, par une conséquence facile à tirer du principe, s'étendait jusqu'au pouvoir de juger l'autorité royale elle-même; et l'on sent ce qu'il y avait de flatteur dans ce privilége pour des hommes ambitieux ou pervertis, qui déjà étaient avides de manier

plus librement les affaires de l'Etat. Si parmi eux il s'en trouvait quelques-uns inspirés par le fanatisme des nouvelles sectes, ceux-là même étaient plus ardens que les autres à cimenter à jamais le règne de la liberté, et c'est pour eux que le perfide Cromwel dit en plein parlement : « Si quelqu'un avait proposé volontairement de punir le roi, je l'aurais regardé comme le plus grand des traîtres; mais puisque la Providence et la nécessité nous imposent ce fardeau, je prierai le Ciel de répandre sa bénédiction sur vos conseils, quoique je ne sois pas préparé à vous donner mon avis sur cette importante opération. Vous confesserai-je, ajouta-t-il, que moi-même, lorsque je présentais dernièrement des pétitions pour le rétablissement de S. M., j'ai senti ma langue qui se collait à mon palais? et j'ai pris ce mouvement surnaturel pour une réponse que le Ciel, qui rejetait le roi, faisait à ma supplication. »

Au milieu de ces diverses causes d'agitations, au milieu de ces transports divers, Charles comparut devant ce tribunal usurpateur de la puissance ; mais il y comparut avec la dignité d'un roi, refusant de se soumettre à sa juridiction, refusant même de faire son apologie, *de peur*, dit-il, *qu'en ratifiant une autorité qui*

n'était pas mieux fondée que celle des voleurs et des pirates, il ne s'attirât le juste reproche d'avoir trahi la constitution, au lieu de se faire applaudir comme son martyr. Il y avait, dans cette noble résistance, plus d'éloquence que dans toutes les apologies qu'il eût pu faire de sa conduite ; et puisqu'il devait mourir, il était beau de mourir avec ce caractère de fermeté qu'on aime à retrouver dans les ames royales.

Il semble que Louis XVI aurait dû aussi repousser avec fermeté ce tribunal accusateur, et ne paraître en sa présence que pour le confondre par son silence et sa dignité. On crut plus utile le parti contraire ; le roi se donna un conseil, et lorsque le moment de cette justification absurde fut arrivé, un orateur, dont le nom sera à jamais cher aux amis du trône, fit entendre un discours simple, mais courageux, dont plusieurs passages sont restés dans la mémoire des Français, et que je dois néanmoins transcrire ici. C'était la majesté de la douleur qui se peignait dans cette noble harangue. Hélas ! elle s'adressait à une troupe de furieux qui avaient depuis long-tems fermé leur ame à toutes les impressions de l'humanité. Qu'est-ce qui pouvait émouvoir ces hommes féroces ? L'intrépidité du malheur les aurait peut-être encore

étonnés ; mais ils n'étaient pas dignes d'être attendris par le langage d'un citoyen généreux, ni par le spectacle de cet autre vieillard qui, long-tems ami du monarque, lui payait son dernier tribut en se dévouant pour lui. C'est ainsi que M. Desèze porta la parole :

« Il est donc arrivé ce moment où Louis, accusé au nom du peuple français, peut se faire entendre au milieu de ce peuple lui-même ! Il est arrivé ce moment où, entouré des conseils que l'humanité et la loi lui ont donnés, il peut présenter à la nation une défense que son cœur avoue, et développer devant elle les intentions qui l'ont toujours animé ! Déjà le silence même qui m'environne m'avertit que le jour de la justice a succédé aux jours de colère et de prévention ; que cet acte solennel n'est point une vaine forme ; que le temple de la liberté est aussi celui de l'impartialité que la loi commande, et que l'homme, quel qu'il soit, qui se trouve réduit à la condition humiliante d'accusé, est toujours sûr d'appeler sur lui et l'attention et l'intérêt de ceux même qui le poursuivent.

» Je dis l'homme quel qu'il soit, car Louis n'est plus, en effet, qu'un homme, et un homme accusé. Il n'exerce plus de prestiges, il ne peut

plus rien, il ne peut plus imprimer la crainte, il ne peut plus offrir d'espérances: c'est donc le moment où vous lui devez, non-seulement le plus de justice, mais j'oserai dire le plus de faveur. Toute la sensibilité que peut faire naître un malheur sans terme, il a le droit de vous l'inspirer; et si, comme l'a dit un républicain célèbre, les infortunes des rois ont, pour ceux qui ont vécu dans les gouvernemens monarchiques, quelque chose de bien plus attendrissant et de bien plus sacré que les infortunes des autres hommes, sans doute que la destinée de celui qui a occupé le trône le plus brillant de l'univers doit exciter un intérêt bien plus vif encore : cet intérêt doit même s'accroître à mesure que la décision que vous allez prononcer sur son sort s'avance. Jusqu'ici vous n'avez entendu que les réponses qu'il vous a faites. Vous l'avez appelé au milieu de vous; il y est venu : il y est venu avec calme, avec courage, avec dignité; il y est venu plein du sentiment de son innocence, fort de ses intentions, dont aucune puissance humaine ne peut lui ravir le consolant témoignage; et appuyé, en quelque sorte, sur sa vie entière, il vous a manifesté son ame; il a voulu que vous connussiez, et la nation par vous, tout ce qu'il a fait; il vous a

révélé jusqu'à ses pensées ; mais en vous répondant ainsi au moment même où vous l'appeliez, en discutant sans préparation et sans examen des inculpations qu'il ne prévoyait pas, en improvisant, pour ainsi dire, une justification qu'il était bien loin même d'imaginer devoir vous donner, Louis n'a pu que vous dire son innocence ; il n'a pas pu vous la démontrer, il n'a pas pu vous en produire les preuves. Moi, Citoyens, je vous les apporte ; je les apporte à ce peuple au nom duquel on l'accuse. Je voudrais pouvoir être entendu, dans ce moment, de la France entière ; je voudrais que cette enceinte pût s'agrandir tout-à-coup pour la recevoir ; je sais qu'en parlant aux représentans de la nation je parle à la nation elle-même ; mais il est permis, sans doute, à Louis de regretter qu'une multitude immense de citoyens aient reçu l'impression des inculpations dont il est l'objet, et qu'ils ne soient pas aujourd'hui à portée d'apprécier les réponses qui les détruisent. Ce qui lui importe le plus, c'est de prouver qu'il n'est point coupable ; c'est là son seul vœu, sa seule pensée. Louis sait bien que l'Europe attend avec inquiétude le jugement que vous allez rendre ; mais il ne s'occupe que de la France ; il sait bien que la postérité recueil-

lera un jour toutes les pièces de cette grande discussion qui s'est élevée entre une nation et un homme ; mais Louis ne songe qu'à ses contemporains, il n'aspire qu'à les détromper. Nous n'aspirons non plus nous-mêmes qu'à le défendre, nous ne voulons que le justifier ; nous oublions, comme lui, l'Europe qui nous écoute ; nous oublions la postérité, dont l'opinion déjà se prépare ; nous ne voulons voir que le moment actuel ; nous ne sommes occupés que du sort de Louis, et nous croirons avoir rempli toute notre tâche, quand nous aurons démontré qu'il est innocent.

« Je ne dois pas, d'ailleurs, Citoyens, vous dissimuler, et ça été pour nous une profonde douleur, que le tems nous a manqué à tous, mais sur-tout à moi, pour la combinaison de cette défense : les matériaux les plus vastes étaient dans nos mains, et nous avons pu à peine y jeter les yeux ; il nous a fallu employer à classer les pièces que la commission nous a opposées, les momens qui nous étaient accordés pour les discuter. La nécessité des communications avec l'accusé m'a ravi encore une grande partie de ceux qui étaient destinés à la rédaction ; et dans une cause qui, pour son importance, pour sa solennité, son éclat, son retentissement dans

les siècles, si je puis m'exprimer ainsi, aurait mérité plusieurs mois de méditations et d'efforts, je n'ai pas eu seulement huit jours. Je vous supplie donc, Citoyens, de m'entendre avec l'indulgence que notre respect même pour votre décret et le désir de vous obéir doit vous inspirer. Que la cause de Louis ne souffre pas des omissions forcées de ses défenseurs; que votre justice aide notre zèle, et qu'on puisse dire, suivant la magnifique expression de l'orateur de Rome, que vous avez *travaillé* en quelque sorte vous-mêmes avec moi à la justification que je vous présente. »

Après cet exorde plein de gravité, l'orateur se livre à une discussion sur l'inviolabilité de Louis comme roi. Je me contente d'indiquer sa marche, qui est claire et facile. Le malheur est qu'il ait fallu démontrer un principe vrai en lui-même, et reconnu même par la constitution. Lorsqu'en présence d'une assemblée comme la convention, on est réduit à discuter les principes, les principes sont déjà brisés, et la justice a perdu sa cause. Néanmoins la conviction intime de l'orateur lui fournit à la fin de sa discussion ce beau mouvement d'éloquence.

« Ainsi concluons que là où il n'y a pas de loi

que l'on puisse appliquer, il ne peut y avoir de jugement, et que là où il ne peut y avoir de jugement, il ne peut y avoir de condamnation prononcée. Je parle de condamnation; mais prenez donc garde que si vous ôtiez à Louis l'inviolabilité de roi, vous lui devriez au moins les droits de citoyen; car vous ne pouvez pas faire que Louis cesse d'être roi, quand vous déclarez vouloir le juger, et qu'il le redevienne au moment de ce jugement que vous voulez rendre.

» Or, si vous vouliez juger Louis comme citoyen, je vous demanderais où sont les formes conservatrices que tout citoyen a le droit imprescriptible de réclamer? je vous demanderais où est cette séparation des pouvoirs, sans laquelle il ne peut pas exister de constitution ni de liberté? je vous demanderais où sont ces jurés d'accusation et de jugement, espèces d'ôtages donnés par la loi aux citoyens pour la garantie de leur sûreté et de leur innocence? je vous demanderais où est cette faculté si nécessaire de récusation qu'elle a placée elle-même au-devant des haines ou des passions pour les écarter? je vous demanderais où est cette proportion de suffrages qu'elle a si sagement établie pour éloigner la condamnation ou pour l'a-

doucir? je vous demanderais où est ce scrutin silencieux qui provoque le juge à se recueillir avant qu'il prononce, et qui enferme pour ainsi dire dans la même urne et son opinion et le témoignage de sa conscience? en un mot, je vous demanderais où sont toutes ces précautions religieuses que la loi a prises pour que le citoyen, même coupable, ne fût jamais frappé que par elle?

» Citoyens, je vous parlerai ici avec la franchise d'un homme libre : je cherche parmi vous des juges, et je n'y vois que des accusateurs. Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et c'est vous qui l'accusez! vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et vous avez déjà émis votre vœu! vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et vos opinions parcourent l'Europe! Louis sera donc le seul Français pour lequel il n'existera aucune loi ni aucune forme? Il n'aura ni les droits de citoyen ni les prérogatives de roi; il ne jouira ni de son ancienne condition, ni de la nouvelle. Quelle étrange et inconcevable destinée! »

Mes réflexions affaibliraient ces traits, et pour ne pas suspendre un instant l'émotion du lecteur, je me hâte de transcrire la dernière partie du discours où l'orateur, après avoir éta-

bli l'innocence du monarque sur tous les faits qu'une audace criminelle lui avait imputés, achevait de ruiner toutes ces calomnies et semblait devoir porter une conviction intime dans l'ame de tous les juges.

« On est allé jusqu'à faire un crime à Louis d'avoir placé des troupes dans son château. Mais fallait-il donc qu'il se laissât forcer par la multitude? fallait-il qu'il obéît à la force? et le pouvoir qu'il tenait de la constitution n'était-il pas dans ses mains un dépôt auquel la loi elle-même lui défendait de souffrir qu'on portât atteinte? Citoyens, si dans ce moment l'on vous disait qu'une multitude abusée et armée marche vers vous; que sans respect pour votre caractère sacré de législateurs elle veut vous arracher de ce sanctuaire, que feriez-vous?.....

» On a imputé à Louis des desseins d'agression funestes. Citoyens, il ne faut ici qu'un mot pour le justifier. Celui-là est-il un agresseur qui, forcé de lutter contre la multitude, est le premier à s'environner des autorités populaires, appelle le département, réclame la municipalité, et va jusqu'à demander même l'assemblée dont la présence eût peut-être prévenu les désastres qui sont arrivés? Veut-on

le malheur du peuple, quand pour résister à ses mouvemens on ne lui oppose que ses propres défenseurs?

» Mais que parlai-je ici d'agression, et pourquoi laisser si long-tems sur la tête de Louis le poids de cette accusation terrible? Je sais qu'on a dit que Louis avait excité lui-même l'insurrection du peuple pour remplir les vues qu'on lui prête ou qu'on lui suppose. Et qui ignore donc aujourd'hui que long-tems avant la journée du 10 août on préparait cette journée, qu'on la méditait, qu'on la nourrissait en silence, qu'on avait cru sentir la nécessité d'une insurrection contre Louis, que cette insurrection avait ses agens, ses moteurs, son cabinet, son directoire? Qui est-ce qui ignore qu'il a été combiné des plans, formé des ligues, signé des traités? qui est-ce qui ignore que tout a été conduit, arrangé, exécuté pour l'accomplissement du grand dessein qui devait amener pour la France les destinées dont elle jouit?

» Ce ne sont pas là, Législateurs, des faits qu'on puisse désavouer : ils sont publics, ils ont retenti dans la France entière, ils se sont passés au milieu de vous; dans cette salle même où je parle, on s'est disputé la gloire de la journée du 10 août? Je ne viens point contester cette

gloire à ceux qui se la sont décernée, je n'attaque point les motifs de l'insurrection, je n'attaque point ses effets, je dis seulement que puisque l'insurrection a existé, et bien antérieurement au 10 août, qu'elle est certaine, qu'elle est avouée, il est impossible que Louis soit l'agresseur.

» Vous l'accusez pourtant; vous lui reprochez le sang répandu; vous voulez que ce sang crie vengeance contre lui!..... contre lui, qui à cette époque-là même n'était venu se confier à l'assemblée nationale que pour empêcher qu'il en fût versé! contre lui, qui de sa vie n'a donné un ordre sanguinaire! contre lui, qui le 6 octobre empêcha, à Versailles, ses propres gardes de se défendre! contre lui, qui à Varennes a préféré revenir captif plutôt que de s'exposer à occasionner la mort d'un seul homme! contre lui qui le 20 juin refusa tous les secours qui lui étaient offerts et voulut rester seul au milieu du peuple! Vous lui imputez le sang répandu!..... Ah! il gémit autant que vous sur la fatale catastrophe qui l'a fait répandre: c'est là sa plus profonde blessure, c'est son plus affreux désespoir. Il sait bien qu'il n'en est pas l'auteur, mais qu'il en a été la triste occasion. Il ne s'en consolera jamais. Et c'est lui que vous accusez!

» Français, qu'est donc devenu ce caractère national, ce caractère qui distinguait vos anciennes mœurs, ce caractère de grandeur et de loyauté? Mettriez-vous votre puissance à combler l'infortune d'un homme qui a eu le courage de se confier aux représentans de la nation elle-même? n'auriez-vous donc plus de respect pour les droits sacrés de l'asile? ne croiriez-vous devoir aucune pitié à l'excès du malheur, et ne regarderiez-vous pas un roi qui cesse de l'être comme une victime assez éclatante du sort, pour qu'il dût vous paraître impossible d'ajouter encore à la misère de sa destinée? Français, la révolution qui vous régénère a développé en vous de grandes vertus; mais craignez qu'elle n'ait affaibli dans vos ames le sentiment de l'humanité, sans lequel il ne peut y en avoir que de fausses. Entendez d'avance l'histoire, qui redira à la renommée: Louis était monté sur le trône à vingt ans, et à vingt ans il donna, sur le trône, l'exemple des mœurs; il n'y porta aucune faiblesse coupable ni aucune passion corruptrice; il y fut économe, juste, sévère; il s'y montra toujours l'ami constant du peuple. Le peuple désirait la destruction d'un impôt désastreux qui pesait sur lui, il le détruisit; le peuple demandait l'abolition de la servitude, il commença par

l'abolir lui-même dans ses domaines ; le peuple sollicitait des réformes dans la législation criminelle pour l'adoucissement du sort des accusés, il fit ces réformes ; le peuple voulait que des milliers de Français que la rigueur de nos usages avait privés jusqu'alors des droits qui appartiennent aux citoyens, acquissent ces droits ou les recouvrassent, il les en fit jouir par ses lois ; le peuple voulut la liberté, il la lui donna ; il vint même au-devant de lui par ses sacrifices ; et, cependant, c'est au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui...... Citoyens, je n'achève pas....., je m'arrête devant l'histoire : songez qu'elle jugera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles. »

L'histoire a déjà jugé, et à mesure que les siècles s'accumuleront, il ne restera qu'une difficulté sur le terrible événement qui faisait monter un citoyen à la tribune pour défendre son roi ; cette difficulté c'est l'invraisemblance même de l'attentat qui suivit. La postérité ne le croira pas, peut-être ; nous qui l'avons vu, il nous faut faire un effort pour concevoir tant d'accusations absurdes sous lesquelles on accabla l'innocence, pour concevoir sur-tout les discours sanguinaires dont on crut devoir accompagner des votes qui d'ordinaire doivent être

énoncés sans passion et avec une gravité digne de la fonction d'un juge qui condamne.

Je suis forcé de rappeler quelques-uns de ces votes, mais je crains d'en souiller ma plume en les reproduisant. Il le faut, néanmoins, parce que ceux qui furent le plus sacriléges et le plus impies, furent aussi ceux qui paraissaient le plus dictés par les doctrines de liberté et de souveraineté du peuple que depuis cinquante ans on s'était efforcé de faire prédominer.

« Comme juge, comme organe des lois, disait un de ces forcenés, j'ai eu souvent la douleur de prononcer la peine de mort contre des malheureux qui n'étaient coupables que d'un seul crime que l'on pouvait attribuer aux vices de l'ancien régime. Les crimes de Louis sont beaucoup plus atroces que tous ceux contre lesquels la loi prononce la peine de mort. La seule politique des peuples libres, c'est la justice, c'est l'égalité parmi les hommes; elle consiste, dans les circonstances actuelles, à effrayer les rois par un grand coup...... »

« Quant à la peine à infliger, disait un autre, j'ouvre le livre de la nature, le guide le plus certain; j'y vois que la loi doit être la même pour tous; j'ouvre le Code pénal, j'y vois la peine des conspirateurs; j'entends la voix de

la liberté, la voix des victimes du tyran, dont le sang arrose les plaines de tous nos départemens frontières; toutes me demandent justice, je la leur dois..... »

« Il reste encore des préjugés, disait celui-ci; il existe dans quelques esprits une vieille idolâtrie pour la royauté. Le roi que vous avez à juger fut un tyran, un assassin; ses forfaits sont sans nombre; il a mérité la mort! »

« Dans l'assemblée législative, disait un quatrième, j'ai dit à cette tribune, que si le feu du ciel était dans nos mains, j'en frapperais tous ceux qui attenteraient à la souveraineté du peuple. Fidèle à mes principes....» Le malheureux votait la mort parce qu'il était fidèle à ses principes, et il *se plaignait de ne pouvoir atteindre du même coup les têtes des augustes frères du monarque!*....

Pourquoi être obligé de retracer le souvenir de tant d'horreur? Et je n'ai choisi parmi ces votes criminels que ceux qui semblaient frapper le coup avec moins de fureur. Il en est tant où la cruauté outrageuse se mêle à l'ironie amère, où le bourreau exprime avec une barbarie sans exemple la joie de verser le sang! Je n'occuperai plus la pensée du lecteur de ces tristes objets; j'aime mieux lui présenter les noms de

quelques généreux défenseurs de l'humanité, le souvenir de leur dévouement console du spectacle de tant de forfaits; et, d'ailleurs, pour inspirer la vertu, il est un moyen plus sûr sans doute que celui d'offrir les images dégoûtantes du crime. La morale serait une chimère, si pour détourner de l'ivresse elle ne savait que présenter le spectacle d'un ilote enivré.

Ainsi, au milieu du délire qui troublait alors tous les esprits, il est beau de voir des membres courageux de la convention déclarer hautement qu'ils n'ont point le droit de voter (1), et d'autres prononcer avec douleur la peine la plus douce, et qui dans ces tems malheureux était encore un moyen de sauver le roi (2). Il est beau de voir une foule de Français briguer le périlleux honneur de défendre le monarque, et s'adresser hardiment au tribunal de sang qui l'accusait. Le nom de Malesherbes est à jamais lié à l'histoire de ces tems; il a trouvé sa récompense dans le dernier monument où Louis XVI a peint ses vertus, mais l'histoire ne

(1) Celui qui le déclara le plus hardiment fut M. Morisson, de la Vendée.

(2) Parmi ceux qui votèrent ainsi, il est juste de rappeler toute la députation des Hautes-Alpes, qui demeura impassible sous les poignards.

se lassera pas de répéter les noms des Lally-Tolendal, des François de Beauharnais, des Malouet, et de tant d'autres qui bravaient les poignards pour prendre part à la défense de leur roi. Elle n'oubliera pas les noms de M. Huet, de M. Guillaume, de M. Sourdat de Troyes, de Tronçon-Ducoudray, de M. Lavaux, avocat au conseil du roi, de M. le comte de Nicolaï, qui se mirent sur les rangs avec un égal empressement. « Les factions qui ont produit ce cruel attentat, disait ce dernier à un ami, ne s'arrêteront pas là. Il leur faudra d'autres victimes encore, et la reine succombera. Je n'ai pas été assez heureux pour qu'on m'admît à l'honneur de défendre mon roi; mais j'écris au président de la convention pour obtenir celui de défendre la reine. » Il est inutile de dire que ce Français généreux subit la peine que méritait son dévouement.

Quoique je ne fasse pas ici une histoire, je ne puis m'empêcher de faire connaître aussi la manière dont ce François de Beauharnais, que j'ai nommé, exprimait ses sentimens à la convention. « La convention nationale, disait-il, pourra juger si j'ambitionne avec ardeur la faveur insigne de défendre mon roi, puisque je ne crains pas d'abaisser mon front devant des

rebelles, et que je ne rougis point de supplier leur tribunal d'inquisition de m'accorder cette grâce spéciale. » Je l'avoue, je trouve que c'est là l'unique manière de parler à des pervers; mais tous les hommes généreux n'ont pas au fond de leur ame la même énergie. Ils sauraient également mourir, mais ils ne sauraient pas également porter le trouble dans l'ame des assassins.

Enfin, malgré tant de courage de la part des amis du trône, les tyrans l'emportèrent, l'arrêt de mort fut prononcé, et alors recommença une scène touchante faite pour attendrir des tigres. Desèze présenta à la convention un appel au peuple, signé de Louis, et il l'appuya de son éloquence; son collègue, M. Tronchet, y joignit ses considérations, et ensuite on vit monter à la tribune un vieillard de plus de quatre-vingts ans, le regard égaré, les yeux mouillés de larmes, la voix tremblante; il prononça ces paroles : « Citoyens, je n'ai pas comme mes collègues l'habitude de la parole; je n'ai point comme eux l'habitude du plaidoyer; nous parlons sur-le-champ sur une matière qui demande la plus grande réflexion. Je ne suis point en état d'improviser sur-le-champ; je ne suis point capable d'improviser tout de suite....

Je vois avec douleur que je n'ai pas un moment pour vous présenter des réflexions capables de toucher une assemblée..... Oui, Citoyens, sur cette question : *Comment les voix doivent-elles être comptées ?* j'avais des observations à vous présenter.... Mais j'ai sur cet objet tant d'idées.... qui ne me sont suggérées ni par l'individu, ni par la circonstance.... Citoyens, pardonnez à mon trouble.... Oui, Citoyens, quand j'étais encore magistrat, et depuis, j'ai réfléchi spéculativement sur l'objet dont vous a entretenu Tronchet. J'ai eu occasion, dans le tems que j'appartenais au corps de la législation, de préparer, de réfléchir ces idées. Aurais-je le malheur de les perdre, si vous ne me permettez pas de les présenter d'ici à demain ? »

Malheur à celui qui n'a pas une larme à donner à cette scène attendrissante ! Quant à moi, je n'ajouterai plus rien à tous ces récits ; l'histoire dira le reste ; il me suffit d'être arrivé à la catastrophe préparée depuis long-tems, et d'avoir observé les diverses gradations du crime dans les événemens qui le précédèrent.

Je ne doute pas que les sophismes sur la souveraineté, adressés au peuple, d'abord dans les livres, et ensuite du haut de la tribune, n'aient été la première cause des agitations qui se suc-

cédèrent comme des flots. D'abord l'agitation parut favorable, ceux qui l'avaient produite s'en félicitaient, et sans doute ils ne voyaient pas jusqu'où elle irait. Si quelqu'un eût *osé* leur prédire qu'elle finirait par un bouleversement, s'il eût pu leur montrer l'avenir, ils auraient reculé d'horreur ; car, quelle que soit la perversité humaine, il n'est pas permis de penser qu'elle soutînt volontiers l'aspect d'un désordre aussi complet que celui qui a déchiré la France. Quel est l'homme assez profondément scélérat pour entrer de sang-froid dans la route du crime et pour se dire à lui-même que dès le premier pas il s'armera de torches et de poignards, et qu'il n'épargnera ni le trône, ni les autels, ni le sexe, ni l'enfance, ni la vieillesse, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à entasser autour de lui des monceaux de ruines et de cadavres ? Je pense que c'est par degrés qu'on arrive à ces dernières fureurs, mais je porte en moi la conviction intime qu'elles sont inévitables, toutes les fois que des imprudens appellent hautement à leur secours les passions des hommes, dans l'espé-pérance qu'ils les réprimeront par les lois une fois qu'ils en auront profité.

C'est une mission honorable, sans doute, que de défendre la liberté des peuples ; mais c'est

un bien funeste abus de langage que de les appeler eux-mêmes à jouir de leur souveraineté. Ce mot les flatte, et une fois entraînés par l'appât d'une nouveauté qui les trompe, une fois sortis de leur état de tranquillité, abandonnés à leurs passions et à leurs vengeances, qui, d'entre les sophistes qui les ont agités les premiers, osera leur marquer la borne qu'ils doivent respecter ? Quel homme, après avoir soulevé les flots de la mer, et avoir joui du spectacle de ses orages, menacé toutefois d'être englouti par ses débordemens, ira fixer la limite, et lui dire : *Tu n'iras pas plus loin ?* Imprudens ! la mer est paisible, et nous allons supplier Eole d'ouvrir la porte des tempêtes !

Les premiers qui, sous prétexte du bonheur des hommes, mais par le véritable motif de leur ambition ou d'un désir de célébrité, s'adressèrent ainsi aux passions des peuples, furent donc les premiers auteurs de nos malheurs. Je répète cela, parce que ce doit être une leçon pour l'avenir. Le trône, qui avait disparu au milieu des orages, a tout-à-coup reparu, et il importe pour nous qu'il ne soit plus sujet aux mêmes ébranlemens ; c'est à nous à l'entourer des appuis qui peuvent le rendre durable. Auprès de ce trône s'est élevée une tribune moins

tumultueuse, moins dangereuse aussi que celle qui s'élevait au milieu des places publiques de Rome et d'Athènes. L'éloquence, néanmoins, a conservé son influence politique. Les principes protecteurs de l'ordre ou ennemis du repos public peuvent être de nouveau proclamés. Les peuples entendront la vérité, ils peuvent entendre aussi le mensonge. De nouveau on peut leur parler différemment de leurs devoirs ou de leurs droits, et chacun, dans cette mission importante, peut protéger ou corrompre les doctrines éternelles de la raison et de la morale. Hors de cette enceinte s'élèvent d'autres tribunes publiques : ce sont les livres et les écrits de tout genre, multipliés à l'infini. La voix des orateurs se répand soudainement aux diverses parties d'un immense royaume. Le peuple écoute ; qu'on lui répète encore que la souveraineté est en lui, que lui seul doit maintenir ses droits, que ses mandataires peuvent à leur gré accuser, juger, condamner les rois, et vous verrez bientôt si les mêmes causes ne produisent pas, dans tous les tems, les mêmes effets. Le tableau rapide que j'ai tracé jusqu'ici des effets de l'éloquence, a pu montrer comment elle devient funeste à la tranquillité des nations ; et, certes, je n'ai pas cherché à la pré-

senter seulement comme une source de ruines. Mais par une fatalité bien remarquable, l'art de la parole, qui semble avoir été accordé à l'homme comme un don précieux, est devenu le plus souvent un instrument de calamités, et je n'ai eu presque à retracer que des abus, lorsque j'aurais voulu ne décrire que des bienfaits ? Cela doit-il nous étonner ? L'homme est mu par des passions violentes, et elles semblent prendre un degré de plus d'énergie, lorsqu'elles agissent sur un peuple assemblé. L'orateur pervers a donc un avantage immense sur l'orateur honnête homme, lorsque les discours de l'un et de l'autre s'adressent à une multitude sans choix. Voilà pourquoi, dans les Etats populaires de l'antiquité, on trouve à peine quelques exemples de grands effets produits par les orateurs les plus vertueux, tandis qu'à chaque instant nous voyons le peuple agité, transporté, furieux même à la voix des sophistes, qui se vantent de défendre sa liberté. Cela n'est point une exagération, et tout en admirant l'éloquence, je suis confus de n'avoir point à citer dans l'histoire quelques-uns de ses prodiges. Nous avons vu ce qu'elle a produit dans les tems modernes, elle n'a point arrêté les peuples lorsqu'ils se précipitaient d'eux-mêmes dans le sein de l'a-

narchie ; elle n'a point sauvé les trônes, elle n'a point soutenu le malheur, elle n'a point fait trembler le crime, elle n'a point vengé l'innocence, elle n'a pas délivré la patrie ; on pourrait presque s'écrier : « Où sont donc les bienfaits de l'éloquence ? »

Cependant, ne nous laissons pas aller trop avant. En parlant ainsi, je désigne seulement cette éloquence vraiment politique qui s'adresse aux peuples et qui prétend leur apprendre la science des gouvernemens : science profonde qui peut s'étudier dans le cabinet du philosophe, mais qui ne peut être que dangereuse lorsqu'on veut la rendre populaire. Toutes les fois que l'éloquence n'a eu pour but que de faire triompher des doctrines sur cette science, les doctrines funestes l'ont emporté, et elles l'emporteraient éternellement si l'on continuait de prendre pour juges les passions des peuples et l'ignorance de la multitude. Voilà ce qui est incontestable.

Que si l'éloquence, cessant de s'occuper de spéculations, a paru quelquefois dans les enceintes populaires pour attaquer ou pour défendre non des opinions, mais des faits ; non des théories, mais des hommes, elle a pu alors faire à son tour triompher la justice. Alors on

a pu voir Démosthènes accablant Eschine, Cicéron faisant fuir Catilina, et, parmi nous, un orateur digne d'être cité à côté de ces illustres anciens, donner le signal de la chute d'un despote (1). C'est à ces sortes de débats que l'éloquence tribunitienne devrait pouvoir se borner, à mon avis; si elle ne s'adresse au peuple que pour établir des principes vagues et généraux, il est évident que le peuple ne saisira que ceux qui le flatteront, et bientôt on verra recommencer les révolutions et les bouleversemens.

CHAPITRE X.

Moyens de tromper le peuple avec peu d'éloquence. Comparaison de l'éloquence de la tribune avec l'éloquence du barreau.

Une des causes qui ont le plus contribué à rendre l'éloquence politique dangereuse, et même fatale parmi nous, c'est, à mon avis, l'introduction subite d'un système nouveau dans le gouvernement. Les esprits, peu accou-

(1) Il est inutile de désigner autrement M. Lainé.

tumés aux effets de la tribune, frappés toutefois des souvenirs historiques de l'antiquité, se sont trompés eux-mêmes sur la manière de paraître dans une assemblée populaire et d'y porter la parole. Ils connaissaient les transports d'admiration que les Démosthènes et les Cicéron avaient autrefois excités, et sans avoir trop étudié leur génie, sans le connaître même, ils se sont imaginé qu'il suffisait de se présenter avec un air de conviction et un ton d'enthousiasme pour conquérir tous les suffrages. Ils ont cru que l'audace du langage était de l'inspiration, et tout fiers d'une liberté sans limites, ils ont pensé qu'en ne respectant rien ils seraient véritablement éloquens. De là les déclamateurs ampoulés qui ont changé la langue, pour rendre avec plus d'énergie des pensées extravagantes; de là ces discours pleins de colère, et cette trivialité recherchée pour affecter la simplicité, et ces misérables sophismes, et ces lieux communs rajeunis, avec lesquels on pouvait faire quelque impression sur l'esprit de la multitude, mais que l'homme de bon sens ne pouvait plus entendre sans dédain.

Or, si l'on avait véritablement consulté l'antiquité, on aurait vu en quoi consistaient les

vrais moyens de l'orateur. Si l'on avait suivi la marche de Démosthènes, on aurait mis de la simplicité dans le langage, de la force dans le raisonnement, et de la gravité même au milieu des plus violens transports. On n'aurait pas oublié que la décence est le premier devoir de celui qui parle en public, et l'on n'aurait pas cru devoir recourir à chaque instant à la violence des termes, à la fureur des emportemens, aux attaques, aux personnalités, aux calomnies, pour mieux émouvoir les auditeurs; mais cette étude n'avait pas été faite, et ceux qui dominèrent le plus au haut des tribunes populaires furent aussi ceux qui se distinguèrent le plus par le mépris de toutes les règles. Le peuple, peu accoutumé à ce genre nouveau, et des esprits exercés même se laissèrent prendre à l'appât de ce langage extraordinaire.

Or, ce qui m'étonne, c'est qu'on ait pu être quelque tems sans s'apercevoir que toutes ces grandes déclamations n'étaient autre chose qu'un amas de vaines paroles, toujours reproduites de la même manière, dans tous les discours, sur tous les sujets. Quant à moi, je le dis parce que j'en suis profondément convaincu, je ne connais rien de plus facile et de plus superflu que ces sortes de déclamations vagues

qu'on prit long-tems pour de l'éloquence politique, et je ne comprends pas qu'elles puissent encore produire aujourd'hui quelque effet sur des esprits ordinaires. Il faut croire que c'est la passion qui applaudit dans ces sortes de cas, et non pas le goût. Qu'est-ce, en effet, que ces morceaux oratoires, qu'un lieu commun où un rhéteur ampoulé accumule toute espèce de figures, et se met hors de lui-même en prononçant certains mots qui sont comme les grands ressorts de son éloquence.

Cette manière n'est pas nouvelle, on la retrouve dans l'histoire des républiques anciennes; car là aussi il y avait des hommes sans talent, qui trompaïent le peuple avec des mots sonores. Les mots sonores sont, dans tous les tems, la ressource de la médiocrité. Malheureusement ils sont aussi la ressource de l'ambition qui veut renverser ce qui est établi, et qui appelle à son secours un peuple crédule et ignorant. C'est par des déclamations emphatiques que les factieux commencent par troubler les esprits. Ils sèment d'abord des rumeurs ambiguës, et les expliquent publiquement d'un air mystérieux qui jette l'alarme. Bientôt ils laissent entendre au peuple qu'il est opprimé; ils le lui disent avec une apparence de douleur et

de dévouement qui donne de l'intérêt à leurs discours. Le peuple, qui pourtant est libre, s'imagine qu'en effet il gémit dans l'esclavage. La passion s'aigrit et s'alimente, et les factieux redoublent ; or voyez comme il serait facile de leur répondre. Ils parlent, par exemple, avec chaleur de l'esclavage où l'on retient les peuples : c'est un moyen d'être applaudi. Eh quoi ! pourrait-on leur dire, vous êtes esclaves, et vous parlez, et votre voix se fait entendre ? Si le despotisme était là, vous seriez réduits au silence, et peut-être iriez-vous les premiers baiser ses chaînes. Cela est d'une vérité frappante ; mais le peuple ne le voit pas ; il lui suffit qu'on parle d'esclavage pour qu'il croie qu'il est esclave, et il ne sait pas que c'est précisément la preuve du contraire.

C'est par des contradictions de cette sorte qu'on parvient d'ordinaire à tromper l'ignorance et la crédulité ; et il y a des contradictions bien autrement importantes dans la conduite publique des factieux. Leur langage populaire, en effet, n'est autre chose qu'une manière adroite de cacher aux yeux peu clairvoyans l'égoïsme, l'ambition, et mille vices que le désir effréné de dominer ne peut manquer de nourrir dans les cœurs. Si on les voyait rester mo-

destement à la place où la fortune les a jetés, et n'ambitionner que l'honneur d'éclairer les peuples par leurs discours et leurs écrits ; si en proclamant la liberté ils ne cherchaient pas à asservir, si en parlant de l'égalité ils n'étaient pas entraînés par la passion de dominer au mépris de tous les droits, leur désintéressement serait digne de respect, et inspirerait de la confiance pour leurs discours ; mais je ne vois rien de tout cela dans une longue expérience de quatre mille ans. Toutes les révolutions se sont faites avec des mots trompeurs et vides de sens, je n'en excepte pas une seule ; il resterait maintenant à justifier le système des révolutions.

Toutefois il est des occasions importantes où l'orateur vertueux doit aussi invoquer la liberté et rappeler les peuples à l'indépendance. C'est lorsqu'un roi étranger fait entendre de loin le bruit des chaînes qu'il apporte, ou lorsqu'un usurpateur s'est assis sur le trône à la place d'un roi légitime, ou même dans une république, lorsqu'un citoyen déplorant l'asservissement de sa patrie, et obligé de s'exiler chez des nations barbares pour fuir la domination, adresse, du lieu de son exil, des reproches sanglans à la faiblesse de ses concitoyens.

Ainsi Brutus peut s'écrier : « Puis-je désirer de revoir une ville, puis-je même honorer du nom de *ville* une société d'hommes qui a refusé d'accepter la liberté lorsqu'elle lui était offerte, et qui se laisse plus abattre par la terreur du nom de son dernier tyran, qu'elle ne se fie à elle-même pour sa propre défense, quoiqu'elle ait vu périr ce tyran au milieu même de sa puissance, et par la main de quelques citoyens vertueux ? Non, non, je ne veux point être recommandé à votre César (1). » On pardonne ce fier langage à Brutus ; c'est celui d'un homme qui déplore le malheur de Rome, et la ruine entière des institutions qui avaient pendant six cents ans maintenu sa puissance. Le nom de la liberté n'est pas ici un signe de révolte, mais il l'est dans la bouche des Gracchus lorsque, pour cacher leurs ambitions secrètes, ils déclarent au peuple romain qu'ils veulent le délivrer de la tyrannie des grands ; il l'est dans la bouche de Catilina lorsque, venant de lier ses complices par d'horribles sermens, après leur avoir fait boire une coupe de sang humain, il leur montre les dépouilles qui les attendent dans les palais des sénateurs, et qu'après leur avoir promis le pil-

(1) Lettre de Brutus à Cicéron.

lage et le massacre des principaux personnages de Rome, il s'écrie : *La voilà, la voilà, cette liberté* (1)!.... L'homme calme et vertueux doit donc savoir distinguer les circonstances diverses où il est permis d'appeler les peuples à l'indépendance. Les exciter et les aigrir par des déclamations inutiles, est une preuve de faiblesse et une jactance perfide, comme c'est une marque d'un grand courage et d'une ame élevée que de se présenter alors au-devant des factieux qui veulent bouleverser l'Etat. J'admire le caractère d'un homme qui meurt pour la liberté de son pays; mais je ne puis avoir que du mépris pour celui qui cherche à le troubler en invoquant cette même liberté.

Dans les gouvernemens populaires, il est difficile de désabuser le peuple de l'admiration des déclamateurs. Comme ils entretiennent ses passions, il croit facilement à leurs paroles ; et comme ils ont de plus le talent d'occuper une assemblée par des harangues éternelles, il admire cette facilité, qui cependant n'est le propre que de la faiblesse ou du mensonge. Sous ce rapport, on peut dire que rien ne perd l'éloquence comme la nature même d'un gouvernement où il est permis à chaque factieux de

(1) Sall., *Bell. cat.*

monter sur une tribune et d'échauffer la multitude par des sophismes ; c'est ce qu'on a fini par appeler un genre *de rhéteurs*, mot qui nous a été transmis, et qui signifie encore le vain étalage de paroles vides.

On a souvent accusé l'éloquence du barreau d'admettre de ces sortes de déclamations à la place d'une logique ferme et vigoureuse qui démontre la vérité et qui porte la conviction dans les esprits. Quintilien, qui n'a envisagé son sujet que sous le rapport du goût littéraire, a montré que c'était là une source de corruption pour la véritable éloquence. Les jeunes orateurs, naturellement avides d'exciter des transports et de vives émotions, s'écartent volontiers de leurs sujets pour s'abandonner à une inspiration qu'ils croient celle du génie, et ravis d'avoir peut-être arraché quelques applaudissemens à une multitude sans goût, ils recommencent toutes les fois que l'occasion s'en présente. On sait que Cicéron tomba dans ce défaut étant encore bien jeune. Il rapporte lui-même, dans son excellent *Traité de l'orateur*, les transports qu'il excita par une magnifique description du supplice des parricides. Sa raison n'était pas encore mûrie, dit-il, et sans doute on n'applaudissait que parce qu'on voyait

en lui le germe d'un beau talent et de brillantes espérances pour l'avenir.

Quoi qu'il en soit, le désir de produire de grands effets, naturel à la jeunesse, semble être propre sur-tout à ceux qui suivent la carrière du barreau ; c'est une prétention tournée en ridicule mille fois par des épigrammes et par des poètes comiques, et dont les avocats ne paraissent pas vouloir se défaire aisément. Je ne suis pas fâché d'avoir l'occasion d'en parler ici en passant; ce sera un moyen de plus d'établir la différence qui existe entre l'éloquence du barreau et l'éloquence de la tribune, et de montrer qu'on tombe dans une erreur grave toutes les fois qu'on confond les deux genres. Quintilien raconte que de son tems plusieurs avocats avaient cru devoir transporter dans leurs plaidoyers les grands mouvemens et les figures pathétiques qui ne paraissaient convenir qu'à la tribune aux harangues. Il était peu de causes dans lesquelles ils ne cherchassent à attendrir leurs juges et leurs auditeurs. Et il faut bien que ces sortes de *supplications* dussent influer quelquefois sur les jugemens, puisque cet illustre maître a cru devoir indiquer les moyens de se garantir de leur effet. Il cite même quelques traits où les ora-

teurs s'efforçaient d'être pathétiques, et où ils n'étaient que ridicules (1).

La raison en est sensible. Tel moyen employé subitement dans la chaleur de la passion peut produire une émotion profonde sur tout un peuple assemblé, et décéler la froideur et l'ignorance lorsqu'il paraît prémédité et sujet à mille circonstances qui toutes peuvent changer et le détruire. Le même Quintilien rap-

(1) L'avocat Glyron avait fait porter à l'audience un jeune enfant, dans l'espérance que ses cris attendriraient toute l'assemblée. Au moment où l'orateur prétendait exciter le plus d'émotion, il se tourna vers l'enfant, et employant des tours oratoires et des figures fort animées, il lui demanda pourquoi il pleurait, et l'enfant répondit naïvement : « C'est que mon précepteur me pince. »

Un autre, se souvenant peut-être de l'effet qu'avait produit autrefois un grand orateur en prenant dans ses bras un enfant pour qui il plaidait, et en le présentant au peuple, voulut se préparer le même triomphe dans une cause qui, cependant, était bien différente. Il plaidait pour une jeune Romaine, que l'on disait être la sœur d'un homme qui ne la voulait point reconnaître : c'était la matière du procès. L'avocat fit placer la jeune fille sur le banc de son frère, afin qu'elle pût se jeter dans ses bras à l'endroit le plus touchant de sa péroraison. Mais le jeune homme, qui avait été prévenu, avait disparu de l'audience, et l'orateur, surpris de ce changement de scène inattendu, ne put proférer un seul mot, et, tout confus de son mauvais succès, alla reprendre tristement sa petite fille. (Quint., lib. VI, cap. 1.)

porte un passage de Cicéron, où ce grand orateur rend compte d'un petit accident qui avait ainsi déconcerté le plan d'un orateur. Cépasius, dit-il, avait entrepris la défense de Fabricius, et croyait avoir fait une merveilleuse découverte en répétant ces mots avec gravité et avec emphase : *Regardez, Messieurs, la fortune des hommes, regardez les événemens variés et les malheurs auxquels ils sont exposés, regardez la vieillesse de Fabricius.* Après avoir ainsi répété plusieurs fois ce mot *regardez*, pour faire de cette répétition un ornement de son discours, il s'avisa lui-même de regarder ; mais Fabricius, pendant ce tems-là, jugeant sa cause perdue, avait quitté l'audience sans que personne s'en fût aperçu, et il est permis d'imaginer le trouble de l'orateur qui avait dépensé tant d'éloquence, et les éclats de rire que ce trouble excita dans toute l'assemblée (1).

Ainsi les grands effets de la tribune ne conviennent pas aux discussions du barreau et peuvent y dégénérer en puérilités ; c'est par une raison contraire que l'habitude des moyens employés au barreau peut rendre le talent d'un orateur peu propre à la tribune publique ; et ici

(1) Quint., lib. VI, cap. 3.

les conséquences qu'entraîne la confusion des deux genres sont bien autrement importantes.

Certes, s'il est une fonction respectable dans la société, c'est celle qui se charge de défendre la faiblesse et l'innocence contre l'oppression et l'injustice; et l'avocat qui borne là tous ses désirs, l'avocat qui implore la protection des lois en faveur des opprimés, l'avocat qui regarderait comme un véritable crime d'accorder son appui à un injuste ravisseur, à un successeur avide, à un criminel rempli d'audace, est, à mes yeux, un homme qui semble avoir quelque chose des attributs d'un dieu, puisqu'il partage avec la divinité la noble fonction de secourir la misère et de consoler l'infortune. Je ne confondrai donc pas le petit nombre de ces hommes vertueux avec la foule de ces avocats mercenaires qui cherchent les richesses avant tout, et qui voient peut-être ensuite une espèce de gloire à défendre audacieusement des causes qui avaient effrayé les orateurs les plus habiles. C'est cette facilité à s'emparer également de toutes les causes qui fait de l'art de l'avocat un art véritable de sophismes. Accoutumés à trouver des raisons pour et contre les mêmes questions, ils portent cette habitude de leur esprit dans les choses

les plus importantes; et si tout-à-coup abandonnant les affaires des particuliers, ils sont appelés à traiter les affaires publiques, cette même habitude les domine encore, et il arrive même qu'avides d'une vaine renommée, ils se chargent des opinions les plus bizarres ou les plus funestes, ne fût-ce que pour montrer toutes les ressources de leur éloquence. Occupés d'ailleurs jusque là d'affaires minutieuses et de disputes de mots, ils croient devoir employer encore la même discussion dans les affaires les plus graves et dans l'examen des lois dont un seul mot altère quelquefois tout l'ensemble, et prépare la ruine des familles et la perte même des empires. Le champ de l'éloquence n'est plus ouvert qu'à des rhéteurs, qui, au lieu de chercher à découvrir la vérité et à la montrer aux autres, ne se flattent que de l'espérance de pouvoir faire triompher leurs erreurs. L'éloquence elle-même dégénère et se corrompt. On dispute sur des mots, on confond les principes et les doctrines; il n'y a plus rien de généralement senti et de positif sur la terre, et l'on sait où l'on va lorsque les législateurs en viennent à disputer sur ce qui avait été reconnu jusque là, et qu'ils se mettent à faire de nouveaux principes. Dans ces sortes

de cas, l'erreur doit nécessairement triompher : j'en ai dit plusieurs fois la raison ; mais ce qui en est ici la principale cause, c'est l'éloquence *parlière,* comme dit Montaigne, de ces sophistes échappés de l'antre de la chicane, et qui semblent n'être destinés qu'à obscurcir les plus simples notions.

Ce n'est pas là ce qu'il faut à l'orateur qui discute les intérêts des peuples. Une raison éclairée par l'expérience des siècles, des idées nettes et précises, une éloquence simple et pleine de gravité, voilà sur-tout ce qui doit le distinguer. Que si, négligeant ces qualités utiles comme peu propres à éblouir les regards de la multitude, il s'abandonne à une vaine jactance de paroles, je ne crains pas de dire que son esprit égaré ne présentera plus à ses auditeurs qu'un amas de déclamations funestes à la vérité et à l'ordre public. Tels ne furent pas ces grands hommes de l'antiquité, qui, occupés seulement de l'intérêt de leur pays, se gardaient bien de traiter un sujet devant le peuple sans l'avoir profondément médité. Ils sentaient combien il était important de ne laisser échapper aucune parole qui pût porter le trouble dans les esprits et compromettre un instant le repos de leur patrie. Démosthènes, ce grand homme,

dont le nom seul réveille l'idée du génie, ne se hasarda jamais à parler sans s'être préparé ; et un jour, attaqué vivement par un adversaire, il sortit de l'assemblée sans lui répondre, après avoir néanmoins déclaré qu'il respectait trop le peuple athénien pour lui adresser sur-le-champ un discours sur une matière imprévue. Quel est l'avocat qui, transporté pour la première fois sur une tribune publique, ne se croirait à jamais déshonoré par un semblable aveu ? Mais aussi que penser de ces orateurs téméraires qui, pleins de confiance en une opinion subitement inspirée par la moindre circonstance, par une contradiction, par un dépit, n'ont pas peur de compromettre le salut de l'Etat en s'efforçant de la faire triompher sur-le-champ ? Certes, ou ces hommes respectent bien peu leurs auditeurs, ou ils sont prévenus par un orgueil bien insultant ; car je ne peux pas croire qu'ils soient capables de faire ce que Démosthènes ne faisait pas. Aussi, quand je les entends parler pendant des heures entières sur des sujets qu'ils n'avaient pas médité d'avance, c'est une raison pour moi de penser qu'un si long discours cache une véritable faiblesse et un sophisme continuel, et quand même mon esprit ne serait pas capable de juger leurs er-

reurs, c'est toujours à mes yeux une prévention fondée, que de les voir à chaque instant hors de leur sujet, recourir à des déclamations pompeuses, à des lieux communs emphatiques, à des digressions extraordinaires qui ne font que prouver l'embarras de l'orateur, la faiblesse de ses moyens, et même l'égarement de ses opinions. Car, il faut en convenir, la vérité n'a pas besoin de tant d'étalage ; elle est simple et exige un langage simple comme elle. Je connais peu de doctrines vraies qui exigent de longs développemens. La brièveté d'un discours annonce la sagesse de la pensée, et c'est une profonde maxime que celle qui a dit que le sage était avare de paroles.

Ainsi donc le véritable orateur, pénétré d'avance d'une vérité politique, est toujours sûr de l'exprimer avec une éloquente simplicité. Il pourra néanmoins s'abandonner à cette chaleur qui naît de la conviction, lorsqu'après l'avoir montrée avec clarté, il voudra s'assurer encore mieux son triomphe. Mais cette éloquence entraînante et passionnée ne ressemblera en rien au langage diffus du sophiste, qui ne croit jamais mieux réussir qu'en enveloppant ses erreurs d'éternels raisonnemens et de divagations sans fin.

J. J. Rousseau a senti cette différence, et l'a au moins indiquée dans un passage de son *Emile*, et je le cite, quoique ses réflexions se terminent par un jugement qui me paraît une erreur. « Il y a une certaine simplicité de goût qui va au cœur, dit-il, et qui ne se trouve que dans les écrits des anciens. Dans l'éloquence, dans la poésie, dans toute espèce de littérature, il les retrouvera comme dans l'histoire, abondans en choses, et sobres à juger. Nos auteurs, au contraire, disent peu et prononcent beaucoup.... Je suis trompé si mon élève, qui donne si peu de prix aux paroles, ne porte sa première attention sur ces différences, et si elles n'influent sur le choix de ses lectures. Entraîné par la mâle éloquence de Démosthènes, il dira: *c'est un orateur;* mais en lisant Cicéron, il dira: *c'est un avocat* (1). » Ce qu'il y a de plus vrai en tout cela, c'est la différence établie entre l'avocat et l'orateur; mais je suis loin de penser que la même différence existe entre Cicéron et Démosthènes; l'un, à la vérité, a plus de cette gravité, de cette sobriété de paroles qui convient à la véritable éloquence; mais si l'autre s'abandonne plus volontiers au plaisir d'occuper long-tems la tribune, rien ne fatigue

(1) Emile, liv. IV.

dans la longueur de ses discours, et il sait, comme le premier, l'art d'émouvoir le peuple et de faire triompher la vérité. Au reste, je ne juge pas ici le génie des grands hommes; rentrons dans le sujet.

On a déjà dit de nos premières assemblées de la révolution qu'elles ne se composaient, en grande partie, que d'avocats. On en a conclu que ce sont des avocats qui ont amené et préconisé ces grands changemens qui ont tour-à-tour bouleversé la France. Cet ordre de citoyens a pu se voir outragé par un pareil jugement, et je pense qu'il ne devait être porté qu'avec des ménagemens extrêmes. Car il serait odieux d'affirmer que les avocats ayant prévu tout l'effet des lois ou des mesures qu'ils provoquaient, ne les appuyaient de leur éloquence que parce qu'ils désiraient voir l'accomplissement de projets sinistres. Jugeons avec plus de restrictions, et ne flétrissons pas l'espèce humaine. Au lieu de voir partout la perversité, apercevons aussi quelquefois l'erreur. Or, l'erreur, je veux le croire, a conduit bien souvent les chefs de nos troubles civils, et l'on peut dire que c'est par degrés qu'ils sont arrivés à ce moment de délire qu'ils n'avaient pas sans doute prévu, et où, privés de tous leurs

sens, ils se sont livrés à tous les excès qu'entraîne une longue ivresse. Néanmoins on peut affirmer, d'après les réflexions précédentes, que les sophismes et les erreurs ont trouvé des protecteurs naturels parmi les hommes qui, accoutumés à envisager les mêmes questions sous les points de vue les plus opposés, ont cru d'abord se faire honneur en soutenant les doctrines que l'aveuglement avait rendues presque générales, et qui ne demandaient guère autre chose dans leurs défenseurs, que de la hardiesse dans le langage, de la jactance dans les termes, et de la témérité dans les opinions. On peut dire aussi que les questions que l'on traitait alors étant tout-à-fait nouvelles, les jugemens des hommes ont pu s'égarer dans le choix de ceux qu'on envoyait pour le discuter. On crut qu'il suffisait de pouvoir parler en public, c'était déjà une erreur; on y en ajouta une seconde, c'est d'accorder le plus de talent et le plus de raison à ceux qui parlaient le plus. L'erreur, cette fois, était funeste, en ce que la multitude des paroles ne faisait qu'embrouiller les principes, et obscurcir les vérités les plus simples.

Il eût donc été à désirer qu'on n'eût choisi alors que des hommes peu avides de vaines

renommées, modestes, sans ambition, accoutumés à méditer sur les causes qui bouleversent les empires, et portant dans leurs discours ou leurs écrits la simplicité du raisonnement et la clarté du style, sans prétention dans les termes, sans désir de briller par des théories ; prudens dans la discussion, et ne cherchant pas à soulever tout un peuple par des déclamations de tribunes. Ce sont là les premières qualités que je rechercherais dans un homme appelé à discuter les intérêts des peuples, à une époque surtout où un changement opéré subitement peut échauffer les têtes et leur faire prendre des idées fausses, exprimées avec un air de conviction et avec une vaine emphase, pour les doctrines véritables qui doivent sauver les Etats. Aujourd'hui que l'expérience a pu nous éclairer, et que nous pouvons apprécier avec plus de sang-froid le mérite des orateurs, nous serions peut-être plus circonspects dans notre admiration. Ce serait au moins un véritable malheur que cela ne fût pas ainsi. Nous avons désormais acquis le droit d'être prudens, nous avons même dû apprendre à porter des jugemens raisonnables, sans nous laisser guider par des préventions ou par des haines. Aussi me semble-t-il qu'en me faisant à moi-même le por-

trait de l'orateur qui mérite le plus de monter à nos tribunes publiques, il m'est aisé de pressentir et d'exprimer l'opinion de la France entière. La France, en effet, ne désire plus aujourd'hui des bouleversemens et des révolutions; le désir de la nouveauté flatte moins les esprits; on ne se laisserait pas facilement entraîner par des invectives contre ce qui reste parmi nous d'antique, de saint et de vénérable. Si donc il existe des assemblées où le peuple envoie des mandataires, ce n'est que pour maintenir la paix et la concorde, pour travailler à des lois qui donnent la liberté sans assurer le désordre, enfin pour concourir au maintien des institutions qui sont destinées à lier l'avenir et le passé. Or, comment parvenir à ce but désirable, si l'on n'apporte au sein de ces assemblées la prudence aidée d'une étude approfondie des choses, l'oubli des haines, des préventions, des ambitions secrètes et des jalousies, la modération du langage, la justesse de la pensée, le calme de l'âge mûr, le noble désintéressement, la franchise, l'indépendance du caractère, et ces grandes et ces généreuses qualités qui élèvent l'homme au-dessus de mille faiblesses et au-dessus de lui-même. C'est avec ces vertus que j'aime à me représenter un député. A peine arrivé au poste

périlleux où il est appelé, on ne le verra pas sans examen se jeter dans des discussions difficiles ou obscures, par le vain désir de briller et d'exciter des transports. Grave et prudent dans les délibérations, il ne monte à la tribune que pour défendre une opinion qu'il a long-tems méditée. Cette opinion ne naît pas du moment, par opposition aux doctrines d'un adversaire qu'on regarde comme un rival ; elle naît de la violation des principes éternels qu'il voit dans une opinion contraire. Il a long-tems réfléchi sur l'histoire des nations, et il sait que les innovations ont de tout tems été fatales. C'est donc avec prudence qu'il admet des choses nouvelles ; il veut laisser au tems le soin de perfectionner les législations, qui ne naissent pas tout-à-coup, mais qui se forment et se mûrissent insensiblement. Il a vu partout la religion mêlée à l'existence des empires, et il la défend avec courage contre les attaques secrètes et publiques de l'impiété. Il la défend comme la seule garantie qui assure aux rois la fidélité des sujets, et aux sujets la justice et la modération des rois. Il sait jusqu'à quels excès se laissent entraîner les peuples lorsqu'ils ont brisé le joug des lois, et il s'efforce de soutenir de toute sa puissance l'autorité des magistrats ; il fait respecter les choses

jugées, et consacre leur inviolabilité. Tous les principes solides et fondamentaux des sociétés sont proclamés par sa voix, la modération, l'équité, la subordination, la fidélité. Toute sa vie est consacrée à maintenir l'ordre et la paix Il ne craint pas le choc des passions, et soit qu'il s'agisse de défendre les peuples contre l'ambition d'un despote ou contre les prétentions perfides des factieux, soit qu'il doive effrayer les tyrans en leur montrant la vérité, soit qu'il doive rappeler des rebelles à leurs devoirs, ou réprimer les passions d'une multitude aveugle, il paraît partout avec le calme de l'homme sage, que rien n'épouvante, ni les menaces, ni les fureurs des partis. Ainsi se prépare-t-il à exercer sur les esprits de ceux qui l'écoutent le noble ascendant que donne la vertu bien plus encore que le talent de la parole. Ainsi Phocion méritait-il d'être appelé la hache des discours de Démosthènes bien plus à cause de sa conduite toujours pure, qu'à cause de la force de son éloquence.

A cette peinture rapide, mon regard se porte de lui-même sur les assemblées que nous avons vues au milieu de nous depuis quelques années. Là je découvre des orateurs fidèles à leurs devoirs, marchant d'un pas égal et ferme

au milieu du choc des passions, suivant constamment le sentier de la vertu, et montrant *cet accord admirable des discours avec la conduite qui*, suivant Platon, *fait de l'homme de bien le seul excellent musicien qui rend une harmonie parfaite non pas avec une lyre ou avec d'autres instrumens, mais avec tout l'ensemble de sa vie* (1). Que l'exemple de leurs vertus et de leurs talens puisse à jamais marquer la route aux défenseurs de la patrie! Que le peuple lui-même, habile à découvrir le mérite, n'envoie désormais auprès du trône que des hommes sages et éclairés, et qu'il apprenne enfin à préférer la modération et la simplicité du langage aux discours violens des tribuns, que Cicéron compare quelque part à un vin qui fermente et que le tems n'a pas encore assez mûri. D'un autre côté, ceux qui peuvent être appelés à nos assemblées doivent se munir d'avance de toutes les provisions nécessaires dans cette carrière honorable. L'art de la parole ne doit plus être recherché seulement dans le barreau. Les assemblées politiques ne doivent pas être des assemblées d'avocats, si l'on veut du moins qu'elles concourent à l'ordre public, et que les sophismes et les disputes de

(1) Plat. *Lachès*, ou *de la valeur.*

mots n'obscurcissent plus les principes des législations.

CHAPITRE XI.

Réflexions sur l'éloquence de la chaire. Des causes de la décadence des esprits.

J'AI comparé l'éloquence tribunitienne avec l'éloquence du barreau, et je pourrais encore étendre mon sujet en la comparant avec l'éloquence de la chaire, qui est aussi une éloquence populaire, la seule même, dans nos Etats modernes, qui puisse nous donner une idée des effets qu'un orateur pouvait produire autrefois sur un peuple assemblé. Ici, comme sur les places publiques de la Grèce et de Rome, je vois une multitude réunie au hasard pour entendre un orateur. Toutes les ressources de la logique, tous les mouvemens de l'art oratoire sont mis en usage pour convaincre et pour persuader les auditeurs. Je vois comme au milieu du Forum un auditoire ému, agité, transporté par les paroles d'un homme qui parle au nom du Ciel. Jamais les foudres de Démosthènes ne tonnèrent avec plus d'éclat; jamais Cicéron ne

trouva dans la défense de ses concitoyens plus d'occasions d'arracher des larmes, d'exciter la pitié. C'est ici qu'il est permis de recourir à ces moyens extraordinaires, de frapper l'esprit des peuples; les grandes images, les figures pathétiques, les supplications, les larmes mêmes et les sanglots, tout concourt à jeter le trouble dans l'ame de ceux qui écoutent, et à faire triompher la vérité. Si nous avons cité parmi les anciens des effets admirables produits par l'éloquence de la tribune, ils approchent à peine des miracles que l'éloquence sacrée a opérés sur des nations entières. Et dans ces sortes de triomphes, remarquez qu'il ne s'agit pas de pousser les peuples au mépris des lois, de les armer de torches et de poignards, de déchaîner leurs passions, de les exciter à bouleverser le monde. Il s'agit, au contraire, de comprimer les révoltes, de faire respecter les lois, de faire goûter une morale sévère, de réprimer tous les penchans, d'étouffer presque la nature.

C'est là que la religion triomphe; c'est là qu'on peut voir son influence sur le génie des orateurs. J'ai déjà eu occasion de parler du reproche que des esprits arides lui ont fait de nuire au développement des facultés de l'homme. C'est

ici que je pourrais montrer ce qu'il y a d'absurde dans ce reproche, et les esprits accoutumés à l'admiration des merveilles de l'éloquence ancienne, sentiraient encore mieux les avantages étonnans qu'un orateur religieux trouve au fond de son ame pour jeter des impressions profondes dans l'esprit d'une nombreuse assemblée. En effet, à ne considérer même ce sujet que sous un point de vue purement littéraire, il demeure incontestable que si la religion n'est pas le but unique des arts et de l'éloquence, c'est elle seule qui fait naître et nourrit ces sentimens généreux, qui les vivifient et qui sont leur plus beau, j'ai presque dit leur unique ornement. Otez à l'orateur cette source toujours féconde; qu'invoquera-t-il dans les mouvemens que lui inspire l'éloquence pour frapper un peuple qui l'écoute? La nature, le ciel, les tombeaux? tout est vide pour lui, la nature n'a point de voix pour lui répondre, il ne voit dans ses merveilles que l'effet singulier du hasard; le ciel est désert et reste muet, et les tombeaux ne renferment qu'une poussière qui ne doit plus se réveiller. Mais que la religion reparaisse, tout reprend la vie, le tombeau s'anime, les cieux s'ouvrent, la nature répond de tous côtés, un Dieu paraît et

les cœurs des mortels ont ressenti de nouvelles émotions.

Voilà l'éloquence dans son origine ; c'est ainsi qu'elle doit se montrer environnée d'un appareil religieux, pour ne pas ressembler à un corps inanimé, et pour remuer le cœur humain. C'est ainsi que Démosthènes, au sein d'une religion, fausse, à la vérité, mais qui permettait à l'homme de s'élancer dans l'avenir et d'interroger le trépas, agite plus puissamment l'esprit du peuple athénien en invoquant les mânes des héros de Marathon. C'est ainsi qu'au nom de ses dieux immortels Cicéron triomphe d'un conspirateur ; c'est en implorant la majesté de Jupiter, de Junon et de Minerve, et en prenant à témoin les bois sacrés de la Sicile, violés par l'audace de Verrès, qu'il fait pâlir le coupable, vainement protégé par l'audace d'Hortensius, et le force à se punir lui-même de ses forfaits. Or, si un culte barbare ou au moins déraisonnable fournit de pareilles ressources et des traits si surprenans, que sera-ce de la religion chrétienne, qui met, pour ainsi dire, entre les mains de l'orateur et les foudres du Ciel, et les trésors de ses grâces, et les terreurs de l'enfer ? Ici tout se montre sous une forme nouvelle ; toutes les pensées devien-

nent grandes, sublimes, et presque célestes. Si l'orateur parle de la vertu, il lui montre le ciel entr'ouvert; s'il tonne contre le crime, en vain échappe-t-il au glaive des lois, il n'a plus le néant pour asile; s'il parle de la morale, c'est au nom d'un Dieu qui en a donné sur la terre tous les préceptes et tous les exemples. Le monde entier n'est qu'une vaste famille; une chaîne éternelle tient les hommes attachés entre eux et unis à la Divinité; et si ces grandes idées fournissent des ressources merveilleuses à l'orateur sacré, l'orateur profane lui-même, nourri de ces vérités, rempli de ces sentimens, agrandi par ces images, les répand dans son style, et devenant un autre homme, il semble avoir eu quelque commerce avec la divinité, et lorsqu'il fait triompher la justice ou la vertu, c'est la religion qui triomphe.

C'est à l'aide de ces grands moyens que l'éloquence de la chaire a produit souvent les effets les plus admirables sur un peuple assemblé, effets que je ne crains pas de mettre au-dessus de tout ce que l'antiquité cite de plus mémorable. C'est par la religion que Bossuet est devenu le premier de tous les génies; sans elle il n'aurait pas vaincu Démosthènes.

Quelquefois l'éloquence des orateurs sacrés

est devenue un instrument pour la politique. Je ne dirai point ici que ce pouvait être un abus, mais j'admire l'influence qu'elle eut alors sur les pensées et sur les résolutions des peuples. Ainsi je vois toute l'Europe soulevée à la voix d'un hermite qui, revenant de Jérusalem, raconte aux chrétiens les outrages que souffrent leurs frères. Seul, sans pouvoir humain, inconnu des hommes à qui il parle, doué sans doute d'une imagination ardente et d'une éloquence persuasive, il entraîne des millions d'Européens sur des contrées sauvages, conduit des armées, commande aux rois, préside à leurs conseils, et lorsqu'il s'agit de combattre paraît à la tête des soldats avec une croix à la main, les précipite aveuglément au milieu des plus grands hasards, les console et les soutient dans le malheur, leur montre de nouvelles espérances, et les traîne ainsi à travers mille morts au tombeau de J. C. Cela est inoui dans toute l'histoire; mais avouons que, pour opérer ces prodiges, il faut parler à des hommes *qui croient*. Si, avant de les entraîner, il fallait les convaincre, on ne réussirait pas. Voilà ce qui distingue particulièrement l'éloquence de la chaire. Le père Bridaine, au milieu d'un champ couvert d'une multitude ignorante, mais pleine

de foi, produit des effets mille fois plus étonnans que la logique de Bourdaloue ou le langage sublime de Bossuet sur une assemblée d'auditeurs indifférens. C'est que le premier auditoire étant d'avance convaincu, il ne s'agit plus que d'aller à son cœur, de le remuer par les grandes considérations de la vie et de l'éternité ; et le second, au contraire, moins pénétré des vérités, trouverait étrange qu'on lui parlât un langage prophétique, qu'on lui ordonnât d'être vertueux au nom des récompenses du ciel, ou au nom des terreurs de l'enfer. L'éloquence de la chaire vit de croyances religieuses ; elle est sublime et entraînante lorsqu'elle parle à des croyans ; elle paraît froide et de mauvais goût lorsqu'elle s'adresse, je ne dis pas à des impies, mais à des cœurs glacés et peu accoutumés à se nourrir de sentimens religieux.

Voyez le missionnaire peu exercé dans l'art de la parole. Il a visité une de ces bourgades où le besoin des grandes émotions se fait sentir à des hommes qui ont non pas oublié, mais désappris la piété antique. La foi est la même, seulement la pratique s'est un peu ralentie ; cependant l'approche d'un apôtre a fait voler dans le temple une troupe de femmes, de vieil-

lards, d'hommes de toutes les conditions. Croyez-vous que l'orateur devra employer ses premiers discours à prouver des vérités dont le germe est resté au fond des cœurs ? Non, sans doute ; il parlera de la nécessité de revenir à Dieu, d'être fidèle à l'ancienne religion de Jésus-Christ, d'aimer ses frères, d'oublier les injures, de vivre dans la paix et dans la concorde, de pratiquer toutes les vertus ; peut-être parlera-t-il du roi, mais ce sera pour faire bénir son nom, pour engager ses sujets à l'obéissance et à l'amour, et pour dissiper tous les germes de dissentions qui pourraient troubler les esprits. Les discours du missionnaire seront souvent interrompus par ses supplications ou par ses larmes ; au milieu de ses exhortations il tombera à genoux et s'adressera à Dieu lui-même, pour le supplier de combler les vœux et les prières des chrétiens assemblées. Tout l'auditoire sera ému comme l'orateur, des pleurs couleront en abondance, et je me trompe bien si après le départ du saint apôtre tous les habitans ne vivent désormais comme des frères et ne donnent les plus touchans exemples de vertu. Telle doit être l'éloquence sacrée.

Essayez maintenant de transporter ces moyens oratoires au milieu des habitans d'une

grande cité qui s'est peu-à-peu habituée à se passer des émotions profondes et des sublimes vérités de la religion. L'éloquence perd alors ses grandes ressources. Comment toucher un auditoire par des discours qu'il ne croit pas ? Il faudra revenir alors aux discussions philosophiques, et commencer par établir, en raisonnant, des doctrines dont le triomphe est sur-tout dans le cœur. L'assemblée qui écoute se transforme alors en une espèce d'académie, les grands effets de l'éloquence populaire disparaissent, l'éloquence sacrée perd son véritable caractère, et comme l'art du raisonnement exige un talent très-rare, on n'aura guère que des logiciens froids et des théologiens sans intérêt. Là commence à dégénérer l'éloquence.

Or, ne peut-on pas dire que c'est à ce point qu'elle est aujourd'hui réduite parmi nous. Si l'on excepte les discours qui s'adressent aux peuples des campagnes ou aux habitans de quelques cités fidèles, le prédicateur doit changer tout-à-fait le caractère propre de l'éloquence, il doit chercher à convaincre, tandis qu'il ne devrait songer qu'à émouvoir. Cela est vrai, sur-tout à Paris, où règne plus généralement l'indifférence ou l'impiété. Un discours, même éloquent, où l'on s'attacherait seulement à tirer

les conséquences des vérités les plus redoutables du christianisme, ne ferait guère impression que sur un petit nombre de fidèles qui conservent toute la pureté de leur foi au milieu de la dépravation générale; mais il effleurerait à peine le cœur des hommes du monde, parce que leur cœur est vide et qu'ils ne conçoivent pas les conséquences d'une vérité qu'ils n'entendent pas, ou dont ils sont à peine pénétrés. C'est pour cela que la plupart de nos sermonnaires, et je dis cela même des prédicateurs fameux du siècle de Louis XIV, semblent avoir composé des discours plutôt pour une assemblée de philosophes que pour une assemblée de peuple. Quel est l'auditoire formé au hasard dans une ville quelconque, pour qui les plus beaux sermons de Bourdaloue puissent parfaitement convenir? Il semble que Massillon, sous ce rapport, soit plus populaire. Mais à mesure que la foi se perd chez les gens du monde, il faut s'éloigner de ce genre propre à la chaire comme à la tribune, et qui a fourni aux pères de l'Eglise de si beaux mouvemens et des traits si pathétiques. Il faut devenir plutôt logicien qu'orateur; et, à mon avis, le plus grand malheur qui puisse arriver à un peuple, c'est qu'on ne puisse plus lui parler qu'avec des argumens;

car les argumens ne sauvent pas la vérité : elle a son asile dans le cœur peut-être plus que dans la raison, et le peuple qui n'a plus rien dans le cœur est un peuple qui se meurt.

Je dis qu'aujourd'hui, plus que jamais, l'éloquence sacrée a perdu ce caractère de popularité qui doit lui être propre, c'est qu'aujourd'hui, plus que jamais, le cœur est vide de croyance. Les prédicateurs cherchent donc à établir les doctrines fondamentales qui font la religion, et la chaire évangélique devient le plus souvent une chaire de philosophie. Je répète que ce malheur peut entraîner la décadence de l'art, ou du moins en faire seulement un art d'argumentation, ce qui est à peu près la même chose. Mais d'autres raisons contribuent en même tems à la corruption de l'éloquence sacrée. Ce serait un vrai service rendu aux jeunes prédicateurs qui paraissent devoir s'annoncer avec quelque éclat, que de leur montrer comme l'éloquence peut dépérir entre leurs mains, malgré les talens que la nature leur a donnés. Ce n'est pas ici mon devoir, mais je ne peux m'empêcher de désigner comme autant de causes funestes à l'éloquence de la chaire, l'empressement avec lequel on se jette dès le plus jeune âge dans une carrière extrêmement

difficile, le peu de soin que l'on apporte à étudier d'avance les classiques de toutes les langues, l'adoption d'un langage nouveau, dont l'affectation, tout-à-fait opposée à la simplicité de l'Evangile, montre dans la chaire un homme plus occupé des mots que des choses, et plus que tout cela encore, le désir de briller, de se créer de bonne heure une grande réputation, de regarder peut-être l'art de la prédication comme un moyen quelconque d'occuper les trompettes de la renommée........ Malheur à celui qui profanerait ainsi le beau privilége d'annoncer aux hommes la morale et la vertu!

Mais sans nous occuper en particulier de l'éloquence de la chaire, ne serait-il pas important d'examiner les causes qui peuvent en ce moment menacer l'éloquence en général d'une décadence inévitable? Je ne répèterai pas ici ce qu'on a dit quelquefois, que la corruption des mœurs entraîne nécessairement la corruption du goût. Je ne chercherai pas même à développer cette vérité, qui pourtant est essentielle, que l'éloquence meurt là où il n'y a plus de croyance. Je ne dirai pas comment l'afféterie du langage, l'oubli des règles anciennes, le mépris de nos classiques, doivent conduire né-

cessairement à une espèce de barbarie. Ces raisons peuvent être considérées dans un ouvrage purement littéraire ; mais je saisirai ici la marque particulière de notre siècle, et j'y trouverai l'annonce d'une décadence. Comme donc le siècle de Louis XIV a été appelé *le grand siècle*, celui qui le suivit, *le siècle des sophistes*, ou, selon d'autres, *le siècle des lumières*, le dix-neuvième sera appelé *le siècle politique*. De là naissent pour moi les raisons de penser qu'il pourrait bien être suivi d'un siècle ignorant et peut-être barbare. J'explique ma pensée.

Je dis d'abord que, d'après je ne sais quelle impulsion donnée aux esprits, tous se sont dirigés vers des études politiques. Les discussions de la tribune se retrouvent partout, dans les livres des savans, dans les éloges académiques, dans les recherches de la philosophie, dans les questions de morale, dans les œuvres même des poètes, s'il y a encore des poètes parmi nous. Je ne parle pas de l'espèce de politique qui s'est ainsi tout-à-coup répandue ; ce que je dis s'applique à la politique en général, et je prétends que sous le rapport de l'éloquence, rien n'est plus funeste à l'art que cette manie ou plutôt cette frénésie véritable. En effet, dans cette espèce d'avidité pour les écrits politiques, le public recherche

bien moins le talent des écrivains ou des orateurs que la nouveauté des systèmes et la hardiesse à les soutenir. On ne veut plus de l'éloquence alors, on veut de la témérité, et, s'il m'est permis de le dire, *du scandale.* On court après ce qui flatte le plus la passion. La pureté du style ou du langage importe peu à des lecteurs qui ne recherchent que la grossièreté, et qui ont peu étudié les principes de l'art de parler. Il arrive même que les hommes les plus dépourvus de talens fixent le plus l'attention du grand nombre, parce que le grand nombre, en fait de goût, se trompe évidemment, ou même parce qu'il n'a aucune idée du goût. Il arrive de là qu'un homme qui, après être resté étranger pendant long-tems au tumulte du monde, s'y présenterait tout-à-coup pour lui présenter le fruit de longues veilles, ne serait accueilli qu'avec dédain ou indifférence. Les écrits des anciens sont mis en oubli, le langage de la modération et de la vertu ne peut plus se faire entendre, les écrivains profonds et nourris de l'antiquité sont réduits au silence, la jeunesse seule s'empare de l'attention publique ; on écrit à un âge où l'on n'a pas appris à penser ; on ne prend plus de part au triomphe du vrai génie, la poésie s'éteint, la littérature meurt. Voilà

les effets qui peuvent frapper les yeux les moins clairvoyans.

Que si, attachant à ces idées des idées supérieures, je considère les conséquences d'un pareil état de choses, par rapport à l'intérêt de la société, je trouve qu'elle doit suivre le sort de l'éloquence et peut-être s'éteindre avec elle. En effet, la plus grande preuve de décadence chez un peuple, c'est l'avidité des choses nouvelles. Une société où l'on ne saurait se fixer à rien, où l'on accueillerait sans cesse et avec un égal empressement, toutes les espèces d'innovations, serait par-là même menacée d'une dissolution prochaine. Or, ce sont nécessairement des innovations que les systèmes variés, soutenus par la foule des politiques. Si leurs discours ne tendaient qu'à consolider ce qui est justement établi, il y aurait moins de matière à leurs perpétuelles discussions. Ces discussions se réduiraient de même à peu de chose, si elles avaient pour but le développement des principes de la science, qui consistent seulement en un petit nombre de vérités générales; mais ce ne sont pas des vérités qu'on cherche à développer aujourd'hui; on les ruine au contraire en voulant les appliquer de mille manières à une multitude de rêves, à une infinité de constitutions

qu'on imagine au fond de son cabinet, comme si les peuples se constituaient avec des livres.

Néanmoins, toutes les têtes s'échauffent; on frémit de je ne sais quelle impatience du repos qui trouble tous les esprits, la fureur d'écrire, de publier mille opinions différentes, agite également la jeunesse et l'âge mûr. On veut, par un besoin indéfinissable, instruire le public de ses pensées; les brochures et les pamphlets fourmillent partout; les doctrines les plus perverses, les systèmes les plus absurdes, les principes les plus étranges sont soutenus avec un acharnement incroyable. Le présent est un fardeau accablant qu'on jette à terre pour courir après l'avenir, et dans cette agitation universelle, à peine quelques têtes calmes enfantent encore des idées justes et précises, et rappellent les peuples à la raison. Qu'est-ce qui peut résulter d'un si étrange délire? Certes, ce ne saurait être le repos : le repos naît d'ordinaire du calme des opinions et de l'ensemble des idées. Ce ne saurait être non plus un état de choses plus parfait, une constitution politique plus vigoureuse. La constitution s'affaiblira tant qu'on ne portera pas les peuples à aimer leurs institutions, et qu'on leur proposera toujours des choses nouvelles. Si, du moins,

on voulait écouter silencieusement l'expérience des âges passés, et se former sur cette antiquité qu'on vante si souvent sans la connaître, la foule de nos publicistes consentirait peut-être à ne plus agiter l'esprit malade des peuples, et à ne plus leur parler sans cesse de choses fausses, absurdes, impraticables. Mais chaque écrivain (et ce nom convient si mal à la multitude de ceux qui écrivent!) chaque écrivain s'érige de sa propre autorité en un tribunal suprême, où il insulte dédaigneusement tout ce qui est ancien, et prétend mettre sa raison à la place de la raison publique. Voyez leurs écrits multipliés à l'infini ; s'ils avaient des principes fixes, d'après lesquels le monde entier pût marcher à un même but, ces principes seraient sans contredit la vérité ; mais ils sont variables comme leurs pensées, et en parcourant leurs écrits vous serez étonné de la diversité de leur langage. Un seul point semble les réunir, c'est la haine des choses présentes et le désir de la nouveauté. Montesquieu faisait des vœux pour que son livre de l'*Esprit des Lois* donnât à tout le monde de nouvelles raisons d'aimer ses devoirs, son prince, sa patrie, ses lois. Est-ce le vœu de ces hommes qui semblent ne plus reconnaître de devoirs sur la terre? Et l'on

pourrait même se demander s'il est une patrie pour ceux qui ne reconnaissent de lois que celles qui peuvent flatter leurs passions? Les imprudens! ils s'imaginent, par cette licence du langage, témoigner au-dehors la noble indépendance de leur caractère, et ils s'avilissent eux-mêmes aux yeux de la postérité qui les voit, en troublant à jamais la paix des nations!

Que leur reviendrait-il de leurs transports aveugles, si leurs désirs s'accomplissaient, et s'ils faisaient disparaître de dessus la terre les choses qui sont l'objet de leurs attaques? Ont-ils des vues assez profondes pour avoir sondé l'avenir? ont-ils préparé des constitutions nouvelles? seraient-ils assez généreux pour se précipiter les premiers dans le gouffre qu'ils auraient ouvert eux-mêmes? se dévoueraient-ils pour le salut de la patrie? Lorsqu'un orateur athénien proposait l'abrogation d'une loi, il était obligé d'en présenter une nouvelle, et s'il était reconnu que celle-ci était funeste ou même inutile, l'orateur était poursuivi, et pouvait être condamné à mort : réglement plein de sagesse, que les législateurs ne devraient pas oublier, et qui devrait être pour nos publicistes un sujet de méditation.

Montesquieu l'a dit : *Il n'appartient de pro-*

poser des changemens qu'à ceux qui sont assez heureusement nés pour pénétrer d'un coup de génie toute la constitution d'un Etat. Platon est allé plus loin : *La politique*, dit-il, *est une science qui ne peut appartenir dans chaque Etat qu'à un homme ou deux, ou du moins à très peu d'hommes* (1). Serait-ce que le dix-neuvième siècle n'enfante plus que des esprits de cette trempe ? Chacun se met en avant et déclame témérairement contre les choses anciennes. On s'imagine avoir tout dit lorsqu'on prétend que le siècle est différent de tous les autres, et qu'il faut se soumettre à son esprit ; raisonnement commun à tous ceux qui n'examinent que la superficie des choses ! Est-ce que l'esprit du siècle serait, par hasard, la vérité ? et tous les grands génies de tous les tems n'auraient-ils été, par hasard, imbus que de préjugés ? Quel mépris orgueilleux de notre part, si nous avons pu concevoir une telle pensée ! Or, il est certain que nos principes sont en contradiction évidente avec tout ce qui a jamais été dit par les philosophes de tous les tems. Depuis Platon, Solon, Cicéron et tous les sages anciens jusqu'à ce publiciste auteur de l'*Esprit des Lois*, que j'aime à citer parce qu'on ne le lit

(1) *Dialogue sur l'homme politique.*

plus, je trouve partout des principes d'ordre et de raison en opposition avec les doctrines du siècle, et s'il y a un malheur pour l'honnête homme aujourd'hui, c'est qu'il soit obligé de combattre sérieusement ces doctrines, qu'on ne devrait regarder que comme le langage de la démence. Oui, sans doute, c'est là un malheur qui s'accroît encore par la pensée que la propagation des idées nouvelles menace la société; car on n'imagine pas qu'il puisse exister un ordre quelconque de choses, si par hasard on vient à faire reconnaître aux peuples qu'il n'y a rien de positif sur la terre, qu'il faut à chaque instant changer les principes des gouvernemens, adopter à chaque instant des systèmes nouveaux; que les lois n'ont aucun caractère stable, que la vertu est un vain nom, et que la raison se trouve désormais unie avec les principes ennemis de la morale. Or, n'est-ce pas là ce qui est écrit aujourd'hui? On s'est trouvé porté à cet excès par une succession rapide d'idées, et tout en cherchant à perfectionner, on a été conduit à attaquer les fondemens de la société elle-même. La raison aurait pu indiquer d'avance ce résultat inévitable. Il est la suite immédiate du besoin des choses nouvelles, d'une certaine avidité de systèmes qui travaille les hommes

depuis un grand nombre d'années. Au milieu de l'empressement que chacun a mis à publier ses rêves politiques, la raison publique s'est égarée, la vérité s'est perdue, et les bras qui s'étaient armés pour soutenir l'édifice social ont fini par l'attaquer lui-même. Néanmoins l'agitation des esprits imprime encore au corps politique un caractère de vie ; mais ce mouvement ressemble à celui qui a été imprimé violemment à une grande masse. Elle suit cette impulsion, et peut pendant quelque tems, par cette violence même, laisser croire qu'elle est animée ; mais bientôt la force l'abandonne, et malheur à ceux qui ne s'aperçoivent qu'elle est morte que lorsqu'elle ne remue plus ! C'est là une raison pour les gouvernemens de ne pas se laisser pousser eux-mêmes, ou d'arrêter la violence qu'on voudrait imprimer aux peuples. Les peuples, comme les particuliers, une fois engagés dans leur marche, ne savent plus bientôt où ils vont, mais ils vont, et si un abîme se présente, ils s'y plongent les yeux fermés, et dans une espèce de transport frénétique qui empêche de songer qu'ils vont y périr.

Je ne cherche pas ici à faire des prédictions sinistres ; ce n'est pas même une prédiction que je fais, c'est un raisonnement simple, d'a-

près lequel il est évident que si les peuples continuent à s'abandonner aux systèmes, s'ils prêtent l'oreille aux discours des novateurs, si les novateurs ne connaissent plus de règles, si tous les esprits s'occupent exclusivement de matières politiques, si l'étude de la morale et des beaux-arts s'éteint pour faire place à l'étude des abstractions, si le désordre est dans le domaine de la pensée, si ce qui était beau et vrai autrefois continue à ne plus l'être, si chaque individu peut avoir une raison à lui, et chaque écrivain sa doctrine; si toutes les espèces d'erreurs, ou, si l'on veut, de théories continuent à envahir l'esprit humain, il est, dis-je, évident qu'il n'y aura plus de croyances positives ici-bas, par conséquent point de vérités, l'erreur engendrera l'ignorance, l'ignorance la stupidité, la stupidité toutes les superstitions, et les superstitions amèneront la barbarie, les ténèbres, le désordre, la dissolution de la société. Aussi je ne crois pas pouvoir même terminer un écrit consacré aux bonnes doctrines qu'en m'adressant aux hommes qui, en ce moment, sont appelés à éclairer les peuples de leurs propres lumières, et à les conduire par l'ascendant de leurs talens et de leur génie. Il en

est parmi eux un petit nombre que leur genre de méditations ou d'éloquence destine à la tribune publique. Qu'ils y paraissent pour y proclamer les vérités qui constituent la raison publique, qui sont la base de la morale et le principe même des institutions humaines. Quant à nous, puisque le genre de gouvernement adopté aujourd'hui permet à des orateurs publics de discuter les lois qui doivent régir la nation, ayons assez de confiance en ces hommes que nous avons choisis nous-mêmes, pour ne pas nous croire obligés ensuite à leur dicter nos propres pensées, à les embarrasser par mille conseils variés; prenons un intérêt raisonnable à leurs délibérations, mais ne formons pas hors de l'enceinte qui les réunit des assemblées à l'infini. Que chaque Français, doué de quelque facilité d'esprit, ne se croie pas destiné à tracer la conduite des gouvernemens. On se laisse facilement égarer par cette manie. Comme rien n'est plus facile que d'écrire des rêves sur la politique, on se croit un génie parce qu'on aura osé fronder les pensées d'autrui, et chacun oubliant le caractère propre de son talent, se précipite dans une arène ouverte à la foule des écrivains. Pen-

dant ce tems, les autres branches de l'esprit humain dépérissent visiblement, et la société n'y gagne que des troubles et des erreurs. La philosophie disparaît ou devient un jargon. La muse de l'histoire se transforme en une espèce de bacchante, qui ne semble occupée que de verser le mépris sur le passé; la poésie n'a plus de voix, la morale, l'éloquence, tous les genres de littérature s'éteignent et disparaissent pour toujours. Les académies, destinées à perpétuer la tradition du goût, à répandre les modèles, à faire goûter les chefs-d'œuvre, deviennent des réunions de publicistes et d'idéologues; les chaires de littérature retentissent des déclamations tribunitiennes; l'éducation publique n'est autre chose que l'art d'insinuer les premiers élémens des doctrines nouvelles. Les savans désertent leurs cabinets pour disputer sur des matières qu'ils n'entendent pas; les professeurs publics négligent leurs études; les jeunes élèves lisent des brochures au lieu d'entendre expliquer Virgile; tous les écrivains semblent avoir conspiré de concert à la ruine des arts et à la barbarie du siècle.

Oh! quand nous sera-t-il permis de voir dans l'avenir des espérances plus flatteuses?

Je ne puis penser que la France, ce pays qui semble destiné à enfanter des hommes supérieurs, se laisse long-tems obscurcir par tant de systèmes étranges.

J'ai été entraîné par la force de la vérité, et j'ai présenté jusqu'ici quelques images désolantes ; mais je veux au moins me consoler, en finissant par des songes plus agréables et par de plus heureux présages. Hélas ! ce sont sans doute des songes que les espérances que nous aimons tous à nourrir au fond des cœurs. Encore faut-il nous prémunir nous-mêmes contre les douleurs du désespoir. Au milieu d'un ciel orageux, le matelot qui vogue sur les mers reprend tout son courage lorsqu'un rayon éclaire l'obscurité des nues. C'est aussi ce rayon que j'aime à distinguer dans l'avenir qui se prépare pour nous ; la France n'est pas faite pour la barbarie dont on la menace en la livrant aux sophistes.

Un jour viendra, peut-être, que les esprits, fatigués d'un état violent et d'une agitation perpétuelle, retomberont malgré eux dans le repos, et, étonnés de leurs erreurs passées, avides de tranquillité autant qu'ils l'avaient été de mouvement et de tumulte, ils se dirigeront vers des

spéculations moins futiles, vers des études moins dangereuses. Alors nous pourrons revoir quelques beaux exemples de génie. L'éloquence reprendra le caractère de gravité et de raison qui lui est propre. Les dissertations seront appuyées par l'expérience, et à côté des débats graves et modérés de la tribune, la poésie osera murmurer des accords, la scène ne retentira plus de tirades ambitieuses, ou d'allusions froides, ou de sentences politiques. Chaque genre sera distinct par ses propres qualités; on osera tendre vers la perfection, au lieu de s'essayer à des ébauches; on n'embitionnera plus des réputations précoces, on ne cherchera plus à dévorer d'avance son avenir. Alors....., car j'aime mieux m'attacher à cet avenir que de prévoir les suites de l'état actuel des esprits, alors la religion aura repris quelque ascendant sur les cœurs; elle inspirera des actions généreuses et des discours dignes de les célébrer; la vertu sera en honneur; la paix publique sera maintenue par l'obéissance aux lois; un trône soutenu par l'amour s'élèvera au milieu d'un peuple fidèle; tous les genres de talent fleuriront, le bonheur naîtra, et si tant de prospérité n'est encore qu'un rêve, la réalité m'ap-

paraît à travers les nuages, restes d'une tempête fatale, qui n'ont pu s'évanouir tout-à-fait, et le ciel lui-même, pour nous consoler du passé, semble nous avoir formé ces brillantes espérances en nous mettant sous les yeux les vertus qui honorent le trône, et celles qui doivent long-tems s'y perpétuer.

FIN.

TABLE

DES CHAPITRES.



